



L'Économie : les difficultés de la filière bois

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15029 7 F

MARDI 25 MAI 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Applaudi par les Serbes

Le compromis de Washington a été rejeté par le président de la Bosnie

Le président bosniaque Alija Izetbegovic a rejeté, dimanche 23 mai, comme récompensant l'agression serbe, le programme d'action défini, la veille, à Washington, par les Etats-Unis, les Européens et la Russie en vue de geler la situation en Bosnie-Herzégovine. Les Serbes bosniaques ont, en revanche, applaudi à ce programme, qui prévoit notamment la création de cinq « zones de sécurité » et le maintien des sanctions déjà prises à l'encontre de la Serbie et du Monténégro, ainsi que la poursuite de l'aide humanitaire.

WASHINGTON

de notre correspondant

Le mal est fait, il ne reste plus qu'à le contenir, faute de savoir, de pouvoir ou de vouloir y remédier. A grands traits, telle est la philosophie qui anime le *« programme commun d'action »* en Bosnie sur lequel se sont entendus, samedi 22 mai, à Washington, les Etats-Unis, les Européens et les Russes. Plus de treize mois après le début des hostilités et alors que les Serbes contrôlent 70 % du territoire de la Bosnie-Herzégovine, le programme de Washington constitue une ordonnance précautionneuse, celle qui a, depuis longtemps, la faveur des Européens et que le président Bill Clinton n'a pas réussi à « muscler » : il ne s'agit pas de chirurgie lourde, mais d'une thérapie destinée, avant tout, à limiter les dégâts.

Les objectifs prioritaires consistent à arrêter les combats et à empêcher que la guerre en Bosnie ne s'étende à la République de Macédoine ou à la province du Kosovo (en Serbie). Le reste, *c'est-à-dire punir et refouler* l'agresseur (serbe ou croate), ne vient qu'après. Le dispositif général décrit dans le document s'attache plus à geler la situation, avec le *souci de protéger* les populations civiles, qu'à forcer un règlement.

ALAIN FRACHON

Lire la suite page 4

Faillite

LES Serbes se réjouissent et les Musulmans crient à la trahison, tandis que les « grandes puissances » – celles qui ont une capacité militaire « dissuasive » et un siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU – se félicitent... d'avoir rétabli entre elles le consensus. Américains, Russes et Européens se sont mis d'accord, samedi 22 mai à Washington, sur une ligne d'action commune dans la crise bosniaque. Quel exploit !

Voilà qui régénère à peu près autant qu'il y a dix-huit mois l'autosatisfaction des Européens parvenant à une position commune sur la reconnaissance des Républiques ex-Yougoslaves, sans songer une seconde aux moyens de la faire respecter. Comme si le consensus nombriliste et de pure façade dont on se flattait à l'époque pouvait tromper quelqu'un ; comme si les Douze ne s'étaient pas déjà discrédités dans l'ex-Yougoslavie et ailleurs. L'Europe a raté la première marche et la suite n'aura plus été qu'une dégringolade planétaire, jusqu'à ce nouveau « consensus » de Washington.

LE plan Vance-Owen n'est certes pas officiellement enterré ; mais il est mis en pièces : on n'en sauve que les clauses « mutuellement acceptées par toutes les parties », c'est-à-dire pas celles qui demandaient aux Serbes de rendre une part des territoires conquis et « purifiés ». Ces derniers *sont à nouveau négociables*, et c'est de cette nouvelle reculade devant les exigences des Serbes de Bosnie que devrait émerger un autre règlement *assurant une « paix durable ».*

La politique humanitaire inaugurée par la France trouve sa consécration dans le projet des « zones de sécurité », sortes de *réserves exiguës mais surpeuplées* de Musulmans bosniaques traqués, dont les « casques bleus » auront la charge. Autant dire que l'État bosniaque, *internationalement reconnu*, n'est plus promis qu'à une survie de pure forme, s'il survit.

DANS cette piteuse prestation internationale, chacun *a sa part de responsabilité*. Les Américains, du moins, auront évité d'y ajouter l'hypocrisie, en refusant de participer à une action humanitaire trop lourde de *conséquences politiques*, en admettant qu'ils n'étaient pas disposés à combattre en terre européenne tant que les intérêts en jeu ne seraient pas pour eux vitaux, en estimant aussi qu'à défaut d'être prêts à défendre pied à pied les Musulmans de Bosnie, *il fallait les aider à se* défendre eux-mêmes. C'était, aux yeux des Européens, un désaveu total de leur politique, un encouragement à la guerre et un *risque d'engrenage, alors que* l'objectif, depuis des mois déjà, n'était plus pour eux que de faire cesser les combats.

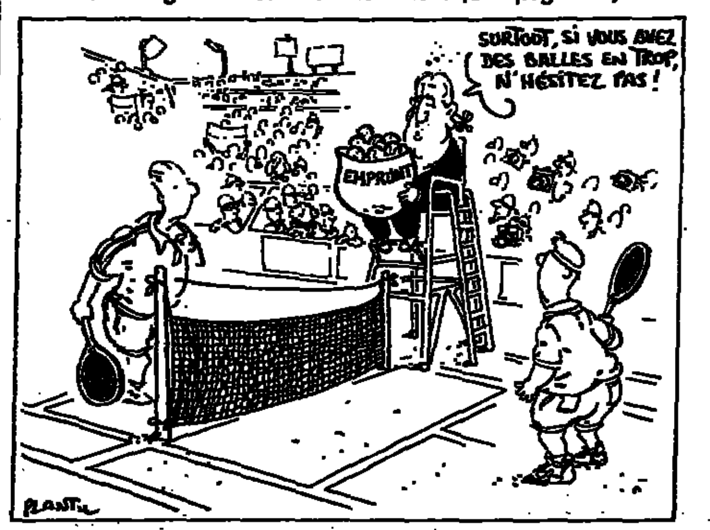
Ni les uns ni les autres ne seront quittes avec le « consensus » d'inspiration européenne *qui s'est dessiné à Washington* : le drame des Musulmans bosniaques restera fiché pour de longues années sans doute au cœur de l'Europe ; toutes les communautés qui nourriraient des velléités expansionnistes auront compris que la force paie ; enfin le paysage international de l'après-guerre froide en sort d'ores et *déjà dévasté, puisque n'ont fonctionné* ni l'ONU, ni le leadership américain, ni la coopération européenne.

M 0147 - 0525 0 - 7,00 F

Le collectif budgétaire et les perspectives de relance

M. Balladur prépare le lancement d'un emprunt

M. Balladur annoncera mardi 25 mai à l'Assemblée nationale, lors de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1993 (dit « collectif budgétaire »), le lancement d'un emprunt auprès du public. Il servira à financer travaux publics et mesures sociales, notamment des contrats d'emploi-solidarité plus nombreux. D'autre part, des amendements – notamment fiscaux – proposés par les députés de la majorité seraient retenus par le gouvernement. Ils sont principalement destinés à favoriser le logement et la construction. *(Lire page 20.)*



Une nouvelle baisse des taux

La Banque de France a procédé lundi 24 mai à une baisse d'un quart de point de ses deux taux directeurs. Le taux sur appel d'offres passe de 7,75 % à 7,50 % *et celui* des prises en pension de 8,75 % à 8,50 %. Alors qu'un mouvement de repli a été enregistré sur le marché monétaire, il s'agit de la cinquième baisse des taux depuis le 13 avril. Après la détente sur les prises en pension, les taux directeurs avaient, entre le 19 et le 29 avril, reculé d'un quart de point à trois reprises.

L'ÉCONOMIE

La guerre des tabacs

Le 24 mai, le prix du tabac a augmenté de 15 %. Officiellement du moins puisque la guerre des prix continue, avec pour objectif un changement de fiscalité.

Enquête de DOMINIQUE GALLOIS.

Lire aussi : La baisse des taux ; Les transports publics contre-attaquent ; Dossier : les bio-carburants, et l'opinion de François Lagrange sur la relance par les travaux publics.

Pages 27 à 36

Les évêques, les beurs, les trafiquants...

Les incidents de Lille, liés à la drogue, surviennent en plein débat sur l'immigration

par Robert Solé

La « chasse aux dealers » dans le quartier des Biscottes, à Lille, est tombée à point... pour tout embrouiller et nourrir tous les amalgames. On a vite fait de confondre toxicomanes et trafiquants, trafiquants et clandestins, clandestins et immigrés, immigrés et étrangers...

Cette flambée de colère est intervenue au milieu d'une discussion confuse sur trois nouvelles lois en préparation, sans rapport direct entre elles – code de la nationalité, contrôles d'identité, entrée et séjour des étrangers, – mais qui sont perçues comme un tout par l'opinion. Les responsables des Eglises catholique et protestantes les commentent d'ailleurs ensemble, manifestant publiquement leur inquiétude sur la manière de traiter les immigrés ou leurs enfants.

Essayons de ne pas tout mélanger. La drogue, d'abord. Chacun sait qu'elle fait des ravages dans certains quartiers « chauds », au sol jonché de seringues. Ce fléau a pris de telles proportions que des solutions extrêmes ont été avancées. Bernard Tapie, ancien ministre de la ville, en arrive à demander l'ouverture de centres locaux de santé qui fourniraient aux toxicomanes en manque *« des produits de substitution ou le produit lui-même »*, de manière à couper l'herbe sous le pied aux trafiquants. Une proposition bien discutable, qui n'a d'ailleurs aucune chance d'être retenue.

Ce n'est pas la première fois que les habitants d'un quartier « chaud », excédés par ce trafic de mort, décident de faire eux-mêmes la police. Et ce n'est sans doute pas la dernière. Gageons que l'affaire des Biscottes et son retentissement médiatique donneront des idées à d'autres, dans d'autres quartiers de France, si ce n'est pas déjà fait...

Il n'est évidemment pas normal que les habitants d'un quartier assurent l'ordre, à coups de pierres et de battes de base-ball, devant des policiers au balcon. Aucune portion du territoire national ne peut être une zone de « non-droit », sous peine des pires dérives.

Lire la suite page 10 et les articles de JEAN-RENÉ LORE et HENRI TINCQ

Les caisses vides de la Guadeloupe

Pour son premier déplacement outre-mer, Dominique Perben, ministre des DOM-TOM, a passé quatre jours en Guadeloupe, du 19 au 22 mai, avant de se rendre en Guyane, puis en Martinique. Il a constaté qu'avec un taux de chômage supérieur à 30 %, des collectivités et des entreprises pratiquement en état de cessation de paiement, tous les clignotants sociaux au rouge, l'île connaît de lourdes difficultés économiques. Même s'il convient de tenir compte aussi des effets amortisseurs d'une économie parallèle en pleine expansion.

Lire page 9 l'article de FRÉDÉRIC BOBIN

L'art et l'Etat

I. – Du désert au désordre

Alors qu'on lui a longtemps reproché son indifférence pour l'art contemporain, l'Etat a mis depuis quelques années les bouchées doubles. Avec discernement ? Après le désert des décennies 50 à 70, la surabondance des œuvres achetées et exposées sur fonds publics crée une impression de désordre. Nous commençons la publication d'une série de quatre articles qui, après avoir montré cette évolution, dresse le bilan de la triple mission que l'Etat et les collectivités locales se sont assignée : former les artistes, les loger et encourager l'art contemporain en leur achetant leurs œuvres.

par Philippe Dagen, Michel Guerrin et Emmanuel de Roux

La France contemporaine aime-t-elle l'art contemporain ? A voir la multiplication des musées, des centres d'art, des fonds régionaux, des galeries, des expositions, des colloques, des fonctionnaires et des discours qui ont fleuri dans les années 80, la réponse n'est pas douteuse. La France n'est pas loin de tirer gloire de cet amour vivement déclaré, obstinément répété. De Jack Lang à Jacques Toubon, les ministres de la culture changent, la déclaration d'amour ne varie guère – *si peu même qu'on* pourrait la croire devenue obligatoire. Pourtant, les défenseurs de l'art contemporain murmurent, de Paris à Marseille, de Nantes à Strasbourg, que le public est toujours, dans son immense majorité, aussi fermé, voire aussi réticent face à la création d'aujourd'hui. *« Il y a dix ans, les gens découvraient, regardaient, mais réagissaient très peu : sans doute la crainte de passer pour des imbéciles ou des béotiens. Aujourd'hui, ils manifestent parfois leur enthousiasme, souvent leur indignation »*, indiquent plusieurs directeurs de FRAC (fonds régionaux d'art contemporain).

Lire la suite page 17

Cannes 93

Les derniers feux d'artifice ont été tirés à Cannes pendant le week-end. Parmi *les fusées les plus remarquées, le Maître de marionnettes*, du Taïwanais Hou Hsiao-hsien, qui court pour la Palme d'or, et *Moi Ivan, toi Abraham*, de la Française Yolande Zauberman, sélectionnée dans la Quinzaine des réalisateurs.

Lire pages 14 et 15 les articles de MICHEL BRAUDEAU, JEAN-MICHEL FRODON, DANIÈLE HEYMANN et THOMAS SOTINEL

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 250 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Un entretien avec Mireille Delmas-Marty

« L'Europe devient un laboratoire du pluralisme juridique »

Professeur à l'université Paris-I, directeur de la section de science criminelle de l'Institut de droit comparé de Paris, membre de l'Institut universitaire de France, Mireille Delmas-Marty est une juriste pionnière. Elle mène de longue date une réflexion originale qui s'aventure hors des frontières disciplinaires et hexagonales. Refusant les cloisonnements et les compartiments, elle plaide pour un droit pluraliste devenu « l'affaire de tous », intégrant une démarche évolutive et acceptant « une vérité juridique relative ». En d'autres termes, elle introduit les notions de complexité et d'incertitude dans un domaine trop souvent marqué par l'illusion d'énoncer des vérités absolues et immuables.

Mme Delmas-Marty est aussi une praticienne engagée dont les recherches inspirent la quête d'un droit, français et international, fidèle aux droits de l'homme. Membre du comité consultatif pour la révision de la Constitution, présidente de la commission Justice pénale et droits de l'homme, membre du comité de réflexion sur la création d'une juridiction pénale internationale, elle est expert auprès de la Communauté européenne, du Conseil de l'Europe et des Nations unies. Elle a publié et dirigé de nombreux ouvrages, dont notamment le Droit pénal des affaires *(PUF, 1990)*, les Grands Systèmes de politique criminelle *(PUF, 1992)*, Raisonner la raison d'Etat, vers une Europe des droits de l'homme *(PUF, 1989)*, Procès pénal et droits de l'homme, vers une conscience européenne *(PUF, 1992)*.



« La communauté internationale avance vers la création d'un tribunal international dans le cas de l'ex-Yougoslavie. Mais cette démarche n'est-elle pas l'aveu d'un échec : avant d'envisager de les juger, on a laissé se commettre les crimes contre l'humanité...

– C'est tout de même une avancée du droit. Pour la première fois, le Conseil de sécurité de l'ONU se reconnaît compétent pour créer un tribunal pénal international afin de *« contribuer à la restauration et au maintien de la paix »*. Dans les conflits précédents, les mesures prises comprenaient seulement l'emploi de la force armée ou l'embargo économique. C'est la première fois aussi qu'un tel tribunal traduira pleinement, par sa composition, un souci d'indépendance et d'impartialité. On ne pourra parler cette fois, comme on l'avait fait pour le tribunal de Nuremberg, de *« justice des vainqueurs »*, car les juges représenteront l'ensemble de la communauté internationale et non une partie au conflit. Mais le projet français donnait plus de garanties que celui qui vient d'être déposé par le secrétaire général de l'ONU : les juges auraient été choisis sur proposition d'organismes tels que la Cour internationale de justice de La Haye, la Commission africaine et les Cours américaine et européenne des droits de l'homme, et non directement par les Etats. Cela dit, il s'agit, comme à Nuremberg, de juger des crimes qu'on n'a pas su éviter et, en ce sens, c'est un échec.

» Il aura fallu en effet des crimes particulièrement graves, massifs et systématiques, pour que la décision soit prise de créer, à défaut de la cour criminelle permanente en discussion à l'ONU depuis plus de quarante ans, un tribunal *ad hoc*, c'est-à-dire à compétence limitée aux crimes commis depuis janvier 1991 sur le territoire de l'ex-Yougoslavie. Mais ce processus, d'un recul de civilisation à une avancée du droit, n'est pas une nouveauté dans l'histoire.

» Sans le choc de la seconde guerre mondiale, les droits de l'homme n'auraient sans doute pas pris la place qu'on leur connaît aujourd'hui, avec le développement des cours constitutionnelles et surtout l'apparition d'instances supranationales commes les Cours européenne et interaméricaine des droits de l'homme, le Comité des droits de l'homme des Nations unies ou, avec des pouvoirs plus limités, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Grâce à ces mécanismes de contrôle, les droits de l'homme deviennent de véritables principes de droit sur lesquels fonder, le cas échéant, la condamnation d'un Etat.

» C'est un changement considérable en soi que des Etats acceptent d'être mis en cause par des recours individuels. Ainsi, la première condamnation de la France a été déclenchée par la requête d'un étranger réfugié en France après avoir été condamné pour crime de droit commun dans son pays. Et l'effet n'est pas seulement symbolique, car des réparations sont versées aux victimes et parfois le droit interne est modifié : c'est après deux décisions de la Cour européenne des droits de l'homme que la France a fini par adopter la loi sur les écoutes téléphoniques qui était vainement réclamée depuis des années, et combien nécessaire.

– Il y a certes une avancée sur la sanction des crimes contre l'humanité, mais, en revanche, il y a une impuissance de plus en plus patente face au conflit qui les provoque et les accompagne. Ne touche-t-on pas là aux limites du droit ?

« Il existe un véritable marché de la sécurité qui progresse de façon spectaculaire »

– Punir de tels crimes est aussi le moyen de prévenir leur renouvellement. De plus, si de nouveaux Etats sont créés, il faudra bien qu'ils ratifient un jour la convention européenne des droits de l'homme et acceptent le contrôle de la Cour européenne. Il existe là un instrument efficace de démocratisation du droit. On peut déjà l'observer en Europe de l'Est. Parler d'impuissance me semble donc excessif. Mais il est vrai que le droit est loin d'être tout-puissant. Y compris en Europe, où la complexité des structures juridiques n'est dénuée ni d'ambiguïté ni même de contradictions.

» L'ambiguïté tient à la coexistence de textes hautement protecteurs des libertés, comme la convention européenne, et d'autres beaucoup plus pragmatiques, comme le droit communautaire, dont le « déficit démocratique » reste encore à combler, bien qu'il tienne moins à l'absence de pouvoir normatif du Parlement européen qu'au caractère peu accessible (matériellement et intellectuellement) des normes, surabondantes et fort techniques. Quant aux contradictions entre les exigences du marché et celles des droits de l'homme, elles sont apparues dans des domaines aussi variés que les biotechnologies, le statut des étrangers, ou le droit des médias.

» Sans être un modèle à suivre, l'Europe devient ainsi un véritable laboratoire du pluralisme juridique, c'est-à-dire d'un pluralisme ordonné qui ne serait pas simplement juxtaposition des *« sphères de justice »* (selon la formule du philosophe américain Walzer), mais combinaison, dans un espace à géographie variable, de techniques juridiques différentes : de subordination et d'unification dans certains secteurs, de coordination et d'harmonisation ailleurs.

– Cette généalogie européenne des droits de l'homme ne crée-t-elle pas une situation de déséquilibre entre les pays européens ou occidentaux et le reste du monde ? Car c'est oublier l'apport d'autres sociétés aux droits de l'individu. Comment inventer une dimension universelle des droits de l'homme qui prenne en compte ce qu'apportent d'autres traditions juridiques ?

– Il est vrai que l'on reproche à la Déclaration « universelle » des droits de l'homme son inspiration trop exclusivement occidentale. Il serait cependant regrettable d'en tirer argument pour renoncer à toute chance de voir le droit plus présent sur la scène internationale au moment même où les phénomènes se mondialisent, qu'il s'agisse du marché, de l'environnement, ou même des droits de l'homme et de la réprobation quand ils sont bafoués.

» Mais il faut reconnaître les limites de la conception individualiste et réinscrire les droits de l'homme dans la durée. Autrement dit, consacrer les droits et les devoirs de l'individu par rapport à la lignée (ascendants et descendants), et plus largement par rapport à l'espèce humaine. Ce qui peut signifier, par exemple, pour l'enfant le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux (droit prévu *« dans la mesure du possible »* par la récente convention de l'ONU sur les droits de l'enfant et désormais mieux appliqué en France) ; ou encore le respect des droits des générations futures, notamment en ce qui concerne le patrimoine génétique de l'humanité ou l'environnement.

» Cela dit, une démarche trop unificatrice serait probablement vouée à l'échec. Elle est d'ailleurs peu souhaitable car la recherche d'un ordre planétaire unifié risquerait d'aboutir à un ordre totalitaire imposant l'hégémonie d'une culture ou d'un Etat sur tous les autres. Il faudra bien, au plan mondial aussi, en arriver à un pluralisme ordonné. Pour explorer cette voie, nous avons lancé un projet europeo-chinois sur les conditions de possibilité de principes directeurs internationaux. Les obstacles sont immenses, dans les faits comme dans les mentalités. Ainsi l'idée même d'un « droit des droits de l'homme » limitant le pouvoir de l'Etat est inhabituelle en Chine. Le droit s'y rattache historiquement à la tradition des légistes, c'est-à-dire de fonctionnaires au service de l'Etat ; et les autres traditions – plus libertaire comme le taoïsme ou plus ritualiste comme le confucianisme – ont en commun de ne pas attendre du droit la solution des conflits.

– Les droits de l'homme ne se résument pas aux droits civils et politiques. Comment y intégrer les droits économiques et sociaux, trop souvent oubliés : droit au travail, droit au logement, etc. ?

– Je voudrais d'abord rappeler que tous les droits ne bénéficient pas du même degré de protection. Seuls certains d'entre eux ont une valeur absolue, excluant toute exception, restriction ou dérogation, même en cas de guerre. Tel est le cas, non pas du droit à la vie, mais de l'interdit de la torture et des traitements inhumains ou dégradants, donc du droit au respect de la dignité humaine au sens le plus fort. Or cette notion transcende l'opposition entre les droits civils et politiques et les droits économiques et sociaux, car elle implique à la fois le droit à l'existence et à des conditions d'existence dans un minimum de dignité.

» C'est entre les autres droits, à valeur relative, que surgissent des conflits. La convention européenne des droits de l'homme l'admet quand elle légitime, à certaines conditions des *« restrictions nécessaires dans une société démocratique »*, précisant que ces restrictions peuvent se fonder soit sur des impératifs d'ordre public – limiter une liberté pour préserver la sécurité, la santé ou la morale, – soit le respect des droits d'autrui – restreindre par exemple la liberté d'expression pour protéger la vie privée. Il est impossible de résoudre ces conflits de droit de manière manichéenne en privilégiant l'un *ou* l'autre. Mais on peut protéger l'un *et* l'autre par un raisonnement combinatoire permettant de trouver le point de compatibilité.

» De même, quand il s'agit des droits économiques et sociaux confrontés aux droits civils et politiques. En Europe, en tout cas, l'interaction entre les deux catégories est plus forte qu'on ne le prétend parfois : la Cour de Strasbourg dit explicitement qu'il *« n'y a pas de cloison étanche entre les droits civils et politiques et droits économiques et sociaux »*. Ainsi, à partir du droit à un recours effectif à la justice, elle exige une aide judiciaire gratuite pour les plus démunis. Mais l'évolution est encore inachevée. Une requête, soutenant qu'une coupure d'électricité dans un logement social en plein hiver pouvait constituer un traitement inhumain ou dégradant, a été récemment rejetée, ce qui laisse sans réponse le défi de la grande pauvreté aux droits de l'homme. Défi essentiel pour lequel il serait dangereux de renoncer complètement au rôle de l'Etat. Le rapport de la commission consultative des droits de l'homme à propos de la grande pauvreté, comme le livre dirigé par Pierre Bourdieu, *la Misère du monde*, la petite misère « de position », soulignent les risques de la démission de l'Etat. Certes la société civile peut et doit intervenir, mais ses actions doivent être coordonnées par l'Etat, d'autant qu'elles relèvent de secteurs aussi différents que le logement, le travail, l'éducation, la santé, la vie familiale, l'accès à la justice.

– L'Etat de droit est devenu un refrain des discours politiques. Mais ne sert-il pas parfois d'alibi au renforcement du droit de l'Etat ?

– L'Etat de droit n'est pas un alibi. C'est une réponse à la raison d'Etat, comme le montre le développement du contrôle de constitutionnalité. C'est aussi une réponse à la raison du plus fort, car le désengagement de l'Etat conduit au tout-libéral et à ses risques. Selon une étude du Conseil de l'Europe sur la *« privatisation du contrôle de la criminalité »*, il existe un véritable marché de la sécurité qui progresse de façon spectaculaire. En France, le rapport de la commission sur les interceptions de sécurité révèle l'apparition d'un *« marché du renseignement »* : on contrôle (enfin !) les écoutes judiciaires et administratives, mais pas les écoutes sauvages.

» Il est vrai que derrière le « droit de l'Etat », il y a un risque d'exaltation de la puissance étatique : l'Etat incarnation et seule source du droit. Mais l'évolution actuelle contredit ce postulat. A côté des normes étatiques se développent des normes à la fois infra-étatiques (déontologie professionnelle, droit des collectivités territoriales, par exemple) et supra-étatiques (droit européen, ou des Nations unies...). On assiste ainsi à un élargissement de l'Etat de droit au profit de la « société démocratique ». Inscrite dans la convention européenne des droits de l'homme, cette notion plus souple et plus ouverte comporte non seulement la légalité et la garantie judiciaire, les piliers de l'Etat de droit, mais aussi d'autres exigences, comme le respect de la proportionnalité, du pluralisme, de l'esprit de tolérance.

» La difficulté est d'arriver à maîtriser cette transformation pour préserver les exigences d'un raisonnement qui évite l'arbitraire malgré la complexité. L'un des enjeux à venir sera de se donner des outils pour penser le multiple. Sans mettre en cause la spécificité du droit, on pourrait s'inspirer des travaux scientifiques montrant que le raisonnement réussit à s'accommoder de l'incertitude, de l'imprécision, d'un certain désordre, et que l'on peut élargir les modes de raisonnement en élargissant la notion même d'ensemble. Par exemple, les logiques modales et intuitionnistes évoquent les mondes « possibles », et les ensembles flous introduisent une gradation dans les tables de vérité. On a même proposé une théorie des « vérités relatives » qui offre toute la rigueur d'un traitement mathématique.

» Or, précisément, l'exigence de rigueur est souvent présentée comme un obstacle au pluralisme juridique. C'est au nom de la rigueur que le droit classique se fonde sur un principe de hiérarchie des normes, ce qui permet un raisonnement logique de type binaire aboutissant à une vérité donnée comme incontestable et absolue. Mais cet ordre « monologique » suppose un espace unifié et un temps immuable (*« La perpétuité est dans le vœu des lois »*, selon la formule des rédacteurs du code civil).

» En revanche, dans une perspective pluraliste, l'espace normatif se diversifie (normes infra et supra-étatiques) et le temps devient ouvertement évolutif (lois à l'essai et mesures révisables, notions acceptables).

» Le pluralisme implique donc de combiner plusieurs logiques en un ordre devenu « dialogique » : certains secteurs sont suffisamment intégrés pour rester régis par le principe de hiérarchie des normes, avec son corollaire, l'obligation d'identité des pratiques – c'est la technique de la règle de droit, précise et univoque, qui permet une décision de conformité/non-conformité – ; en revanche, toute une partie du droit, notamment les droits de l'homme, relèverait d'une autre logique où le principe de hiérarchie est remplacé par un principe d'« harmonie » imposant une obligation de proximité et non d'identité – technique des « principes directeurs » qui, même imprécis ou équivoques, conduisent à une décision en termes de compatibilité/incompatibilité, c'est-à-dire à une vérité juridique relative. C'est l'hypothèse sur laquelle nous travaillons, à partir d'une série d'arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. Mais il s'agit d'un véritable changement de culture qui prendra du temps car il implique tout un apprentissage.

– Comment ressentez-vous, à la lumière de vos recherches, le débat politique français autour de la justice et du droit, toujours tendu entre gauche et droite ?

– Tendu, certes, mais surtout à courte vue. Comme une myopie généralisée qui empêche de voir les équilibres d'ensemble et incite à régler les comptes du passé plutôt qu'à anticiper sur l'avenir. Même la refonte du code pénal, pourtant préparée de longue date et votée à une large majorité, en est restée à un toilettage des textes déjà codifiés. Le travail reste à faire quant au contenu du droit pénal économique et social (épars dans divers codes et lois) et quant à la place des sanctions pénales par rapport aux autres sanctions punitives, administratives ou civiles.

« C'est tout l'équilibre d'ensemble du couple police-justice qu'il faudrait repenser »

En procédure pénale, le débat reste focalisé sur quelques points (l'avocat et la garde à vue, le juge d'instruction et le placement en détention) alors que c'est tout l'équilibre d'ensemble qu'il faudrait repenser à partir des couples police-justice, justice-barreau, siège-parquet, parquet-gouvernement, justice-médias. Des couples où la tension est parfois si forte qu'ils se paralysent mutuellement au lieu de fonctionner de façon complémentaire, selon une dynamique de pouvoirs et de contre-pouvoirs.

– Et quant aux projets de la nouvelle majorité qui, peu ou prou, s'inscrivent en rupture avec ceux de la précédente ?

– Le développement des normes constitutionnelles et européennes, que tout législateur doit désormais respecter, devrait limiter le jeu de balancier et assurer une certaine continuité. En ce sens, la complexité croissante du droit apparaît comme un progrès, car elle amène à des choix moins réducteurs. En revanche, cette complexité porte en elle un risque d'opacité, donc d'arbitraire. D'où la nécessité de nouvelles logiques afin de diversifier les modes de pensée juridiques, sans pour autant rejeter les modes traditionnels.

» C'est pourquoi le recours aux « principes directeurs » du droit, déjà évoqués, pourrait être un moyen de penser le multiple sans le réduire. Ecartés en France lors de la réforme de la procédure pénale, ils ont été repris dans une proposition de règlement de la Communauté européenne. Si l'idée progresse, c'est que nous éprouvons le besoin d'un droit commun, dans tous les sens du terme. Commun à différents domaines du droit, pour assurer la cohérence de chaque système malgré la spécialisation croissante des règles ; commun à différents Etats, dans la perspective d'une harmonisation qui ne leur imposerait pas de renoncer à leur identité culturelle et juridique. Commun, enfin, au sens d'un droit accessible aux non-juristes pour éviter d'abandonner aux seuls juristes cette transformation du droit, qui devrait être l'affaire de tous. »

Propos recueillis par
ANNE CHEMIN
et EDWY PLENEL

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :

Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :

Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès, Thomas Ferenczi,
Philippe Herreman, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :

Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10





as-Marty

« C'est tout l'équilibre d'ensemble du couple police-justice qu'il faudrait repenser »

ESPAGNE : à deux semaines des législatives

Les socialistes et la droite sont au coude à coude dans les sondages

Alors que s'ouvre la campagne officielle de deux semaines pour les élections générales du 6 juin, c'est toujours la plus grande incertitude sur l'issue du scrutin. S'il ne fait guère de doute qu'aucun des deux principaux partis, ni le PP (Parti populaire) ni le PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol), n'est capable de l'emporter par une majorité absolue, la précampagne n'a pas permis de savoir comment une majorité stable pourrait s'établir – d'un côté comme de l'autre. Les sondages continuent de donner les deux formations pratiquement au coude à coude.

MADRID

de notre correspondant

« Je n'ai rien à acheter et je n'ai rien à vendre », s'est exclamé, dimanche 23 mai, aux îles Canaries, le président du gouvernement, Felipe Gonzalez, en s'insurgeant contre les marchandages et le prix que devrait payer la nouvelle majorité à une force quelconque du pays pour assurer un gouvernement stable à la nation. Les socialistes croient pour l'instant qu'ils disposent d'un léger avantage sur leurs adversaires du Parti populaire (PP) et espèrent que, d'ici au 6 juin, ils creuseront l'écart pour disposer d'une majorité suffisamment confortable pour constituer un gouvernement d'ouverture, mais homogène.

Pour cela, le PSOE compte surtout sur la locomotive Gonzalez qui, dès le départ, s'est lancé dans la bataille et devait affronter son premier défi, lundi soir 24 mai, lors d'un face-à-face télévisé avec José Maria Aznar, président du PP. Une première en Espagne, avec une « revanche », le 31 mai, pour permettre aux indécis – de l'ordre de deux à trois millions selon les instituts de sondage, soit plus d'un dixième des inscrits – de se faire une religion définitive. La campagne est centrée autour des deux dirigeants.

Il est évident que Felipe Gonzalez dispose d'un avantage certain par rapport à son challenger José Maria Aznar, moins expérimenté, mais très accrocheur, et auquel manque cette reconnaissance internationale permettant de se situer au niveau des « grands ». C'est pour cette raison que le président du PP est allé saluer Jacques Chirac à Paris, puis John Major à Londres.

Le premier ministre britannique l'a d'ailleurs accueilli comme le futur chef du gouvernement espagnol, ce qui n'a guère plu à Madrid et ne va pas faciliter la suite des négociations sur le rocher de Gibraltar en cas de victoire du PSOE.

Les nationalistes catalans en position d'arbitres

Après un long rodage, lequel a pratiquement débuté lors de l'annonce, le 12 avril, des élections anticipées, le combat des chefs va permettre d'entrer véritablement dans le vif du sujet : celui du *« changement dans la continuité »* pour les socialistes ou du *« renouveau tranquille »* pour la droite.

Pour l'instant, le Parti populaire s'est employé à dénoncer les dix ans de gestion socialiste, à mettre le doigt sur les plaies du chômage et de la corruption plutôt qu'à démontrer véritablement qu'il offrait une solution alternative. Quant aux socialistes, ils ont présenté leur bilan, vanté leurs réalisations et accusé la droite d'être encore entachée du péché franquiste, tout en insistant sur la nécessité de mener à terme une œuvre inachevée. Seule véritable surprise de cette mise en train : l'entrée en lice dans les rangs socialistes, en deuxième position sur la liste madrilène du PSOE, du plus célèbre des magistrats du pays, Baltasar Garzon.

Ce juge n'avait pas hésité à s'attaquer aux terroristes anti-ETA du GAL (Groupe anti-terroriste de libération) ainsi qu'aux officiers de la lutte antidrogue de la Guardia civil qui avaient fourni des stupéfiants à des informateurs. Il n'en faut pas plus pour que ce magistrat ait brusquement des airs de dauphin... Le coup a cependant porté ses fruits, si l'on en juge par la hargne du PP contre celui pour lequel il n'avait auparavant que des louanges.

Effet Garzon ou pas, le 7 juin au matin, les socialistes – s'ils arrivent en tête – devront former un gouvernement. Une alliance avec la troisième force, Izquierda Unida (gauche unie), dominée par les communistes et leur dirigeant Julio Anguita, est pratiquement exclue. Ce dernier et Felipe Gonzalez ont tout deux admis publiquement qu'une entente était impossible.

La seule option possible reste donc le soutien, tant pour les socialistes que pour la droite, du parti du président de la Catalogne, Jordi Pujol, Convergence et Union (CIU). Soutien modulé ou négocié ? Il est trop tôt pour le dire. Que ce soit le PP ou le PSOE, les deux formations espèrent n'avoir pas à passer sous les fourches caudines de Jordi Pujol ou d'autres nationalistes. Tout va dépendre de l'évolution des esprits dans les deux semaines à venir et de la capacité de conviction de MM. Aznar et Gonzalez.

MICHEL BOLE-RICHARD

IRLANDE DU NORD : espoir déçu à Londres

Les partis extrémistes maintiennent leurs positions après les élections locales

Contrairement à l'attente du gouvernement britannique, les formations politiques, catholique et protestante, les plus extrémistes, ont maintenu leurs positions lors des élections des conseils de district qui se sont déroulées la semaine dernière en Irlande du Nord.

LONDRES

de notre correspondant

Le gouvernement britannique avait placé beaucoup d'espoirs dans les élections locales qui se sont déroulées mercredi 19 mai en Irlande du nord. Selon les scénarios échafaudés à Londres, les deux partis les plus modérés issus des communautés protestante et catholique, respectivement le Parti unioniste d'Ulster (UUP) de James Molyneaux et le Parti travailliste et social-démocrate (SDLP) de John Hume, devaient sortir renforcés de ce scrutin, au détriment des formations extrémistes. De tels résultats auraient justifié les efforts de médiation, passés et futurs, conduits par le secrétaire d'Etat chargé de l'Irlande du Nord, Sir Patrick Mayhew, et, au-delà, la politique constante de Londres : marginaliser, si possible, les formations les plus sectaires, pour arriver à un compromis entre modérés sur l'avenir politique de la province.

Au bout du compte, cette stratégie est affaiblie par les résultats électoraux des vingt-six conseils de district, qui, dans l'ensemble, traduisent un maintien des positions de chaque parti, voire un tassement de celles des « modérés ». Avec 197 sièges (sur un total de 582), l'UUP, bien qu'en léger recul par rapport à 1989 (29,1 % des suffrages contre 31 %), demeure la formation locale la plus importante. Le Parti unioniste démocrate (DUP) du pasteur Ian Paisley, qui est la seconde formation représentant la communauté protestante, obtient 103 sièges (17,2 %).

Du côté « nationaliste » (catholique), le SDLP obtient 127 sièges (21,9 %) et assure son contrôle sur Londonderry, qui est la deuxième ville d'Ulster. Le Sinn Fein, considéré comme la branche politique de l'Armée républicaine irlandaise (IRA), hérite de 51 sièges (12,5 %), et arrive en tête à Belfast avec 23,2 %. Il paraît renforcer son implantation, puisqu'il avait obtenu 10 % des suffrages lors des élections parlementaires de 1992. Enfin le parti de l'Alliance (multiconfessionnel) de John Alderdice obtient 44 sièges (7,7 %). A Belfast, la coalition unioniste conserve une faible majorité sur les nationalistes.

Ces résultats font apparaître une évolution politique préoccupante pour Londres : en 1989, le Sinn Fein et le DUP avaient reculé, au profit des partis plus conciliants que sont l'UUP et le SDLP.

L'intransigeance du pasteur Paisley, qui se refuse à reprendre les pourparlers communautaires tant que le gouvernement de Dublin ne s'engagera pas à supprimer les articles 2 et 3 de sa Constitution (qui prévoient la réunification des comtés de l'Ulster avec la République d'Irlande), ne va donc pas faiblir. Sir Patrick Mayhew doit rencontrer le ministre des affaires étrangères irlandais, Dick Spring, Londres souhaitant faire des propositions devant servir de base à une nouvelle série de négociations.

LAURENT ZECCHINI

ITALIE : l'anniversaire de l'assassinat du juge Falcone

« Pour ne pas oublier... »

ROME

de notre correspondante

Manifestation à Rome, défilé à Milan, l'Italie, *« pour ne pas oublier »*, comme disaient slogans et banderoles, s'est mobilisée, dimanche 23 mai, pour commémorer l'assassinat, il y a juste un an, du juge Giovanni Falcone, de sa femme Francesca et des trois agents de son escorte.

Une chaîne de solidarité de Capaci, lieu de l'attentat, jusqu'à Palerme était destinée à montrer aux quelque cent mille Palermitains descendus dans la rue – une majorité de jeunes – que *« l'espoir chemine avec nous »*, comme le disait Giovanni Falcone, et qu'une brèche est toujours possible dans le mur de silence et d'*omerta* qui protège la Mafia. *« C'est dans un moment de changement radical que l'Etat a besoin de héros »*, dira Maria Falcone, sa sœur. *« La mort de Giovanni, Francesca, Paolo* (Borsellino, l'autre juge assassiné en juillet dernier) *et des hommes d'escorte a servi à reveiller l'Italie de la meilleure façon qui soit, dans le respect de la démocratie. »* Enfin, à 17 h 58 – heure précise de l'explosion, – les sirènes du port et les cloches de la ville se sont répondu, tandis qu'étaient lâchées des colombes.

Un an, un siècle. En un an, grâce au regain de mobilisation né de ces attentats, et sans doute, plus largement, à l'effondrement progressif des structures et des subtiles alliances nées de la guerre froide et tissées entre la criminalité et une certaine frange politico-affairiste, la lutte contre la Mafia a fait des progrès énormes. Il n'y a pas de jour sans qu'une cache d'armes soit trouvée, un truand arrêté, un réseau démantelé. Parmi les plus beaux coups de filet, impensables justement il y a un an : la capture du « boss des boss », Toto Riina, et celle, la semaine dernière, d'un des plus féroces chefs de Cosa Nostra, le Catanais Nitto Santapaola.

Victime de la Mafia et d'autres « forces occultes »

Signe de ces temps nouveaux encore : cinquante-sept communes ont vu leur conseil municipal dissous pour *« activités liées à la mafia »*, tandis qu'un peu partout en Sicile les langues commencent à se délier : l'Etat peut désormais compter sur la collaboration de quatre cents « repentis ». Des « sources » qui ne sont pas sans risque, car leurs accusations portent de plus en plus haut et de plus en plus fort, on l'a vu avec le cas de Giulio Andreotti, l'ex-président du Conseil mis en cause par plusieurs « repentis » pour avoir été, disent-ils, *« la référence romaine et politique de Cosa Nostra »*.

Des sources qui ont été également très précieuses pour comprendre enfin les mécanisme de fonctionnement de la « pieuvre ». En ce sens, leur multiplication est un hommage très tardif au travail de Giovanni Falcone et de son ancienne équipe du « pool anti-Mafia ». En effet, combien de magistrats, sans parler des fonctionnaires ou de la classe politique, ont critiqué cet usage à leurs yeux *« excessif et inconsidéré des repentis »*, allant jusqu'à dire que le juge Falcone avait des méthodes par trop personnelles ? Aussi, dans ce mémorial du souvenir cimenté à coups de superlatifs, y avait-il à l'occasion une bonne dose d'hypocrisie de la part de certains à célébrer ce juge, qui fut à bien des égards un des plus seuls, des plus isolés de sa profession.

Ce *« jeu trop grand »*, dans lequel le juge Falcone avait déclaré être entré *« bien seul »*, le parquet de Caltanissetta, chargé de l'affaire, croit même en avoir trouvé les traces, même s'il s'agit encore d'une *« hypothèse de travail »*, comme l'expliquent conjointement les magistrats locaux et le « super-procureur anti-Mafia » Bruno Siclari, reprenant en cela une idée avancée dès le lendemain de l'attentat. La Mafia ne serait en effet pas seule en cause, elle aurait opéré en accord avec d'autres « forces occultes » ou à leur demande – à savoir vraisemblablement une faction parallèle des services secrets, autre héritage « dégénéré » de la lutte contre le communisme.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

A TRAVERS LE MONDE

AFGHANISTAN

Cessez-le-feu à Kaboul

Un cessez-le-feu en partie contrôlé par les forces ouzbèkes naguère pro-communistes est entré en vigueur dimanche 23 mai à Kaboul. Aucun tir n'a été échangé entre factions rivales pour la première fois en douze jours. Les forces du général Dostom, chef de la milice de l'ancien président Najibullah, ont pris position au sud-ouest de la capitale entre les gouvernementaux et leurs adversaires chiites de l'alliance Wahdat.

Au sud, les forces du chef intégriste Gulbuddin Hekmatyar, récemment désigné premier ministre par les factions, sont face à face avec les soldats du ministre de la défense (démissionnaire) Massoud. La tension y reste vive. Le général Massoud, qui a accepté le 20 mai de céder son poste à une commission placée sous la tutelle du président Rabbani en attendant l'élection, dans les deux mois, d'un titulaire, continue à exercer ses fonctions.

Douze jours de combats entre factions ont fait 1 000 morts et 4 500 blessés, la plupart civils, selon la Croix-Rouge. Un porte-parole du gouvernement a indiqué que la trêve n'était pas un cessez-le-feu. Une délégation des factions islamistes est dans la capitale pour obtenir un arrêt permanent des combats, selon l'accord conclu le 19 mai à Jelalabad. – *(AFP.)*

CUBA

Relance de la coopération avec la Russie

La Russie et Cuba ont signé à La Havane un accord sur l'accroissement de la coopération économique entre les deux pays, notamment dans les secteurs sucrier et pétrolier, a annoncé, dimanche 23 mai, l'agence officielle AIN. Cet accord, conclu à l'issue d'une visite de trois jours d'une délégation russe conduite par le premier vice-premier ministre, Vladimir Choumeiko, prévoit le lancement de travaux conjoints, d'ici à deux mois, au terminal pétrolier de Matanzas et la reprise des activités de la raffinerie de Cienfuegos, ainsi que la fourniture, par la Russie, de fertilisants et de pièces de rechange pour l'industrie sucrière, principale source de devises de Cuba.

Par ailleurs, la poétesse dissidente Maria Elena Cruz Varela, condamnée à deux ans de prison pour avoir réclamé des élections pluralistes, a été libérée dimanche, après avoir bénéficié d'une remise de peine de six mois, a-t-on appris de sources diplomatiques. – *(AFP, Reuter.)*

□ **ALLEMAGNE : recours contre le traité de Maastricht.** – La Cour constitutionnelle allemande, qui doit se prononcer, fin juin, sur des recours déposés contre le traité de Maastricht, ratifié en décembre 1992 par le Parlement, a soumis une liste de quinze questions au gouvernement, selon le magazine *Der Spiegel*. Selon l'hebdomadaire, certains de ces recours, qui ont trait essentiellement aux transferts de souveraineté et au *« déficit démocratique »* des institutions européennes, auraient de bonnes chances d'être jugés recevables. – *(AFP.)*

□ **CHYPRE : reprise des négociations.** – Les négociations intercommunautaires sur Chypre, suspendues en novembre dernier, devaient reprendre lundi 24 mai à New-York, sous l'égide de l'ONU. Elles se dérouleront entre le président de la République de Chypre, Glafcos Clèrides, et le chef de la communauté chypriote-turque, Rauf Denktash, et doivent porter notamment sur des mesures destinées à *« rétablir la confiance »*. – *(AFP.)*

EUROPE

L'adoption à Washington d'un « programme commun d'action » pour la Bosnie

Les mesures prévues par les alliés

Voici les *« mesures spécifiques concrètes »* que les *alliés sont prêts à prendre en* Bosnie, telles qu'elles ont été énumérées par le secrétaire *d'Etat américain Warren* Christopher :

– Poursuite de l'aide humanitaire aux victimes de guerre.

– Application rigoureuse des sanctions prises contre la Serbie et le Monténégro, qui forment la nouvelle Yougoslavie.

– Action commune pour s'assurer que la promesse de Belgrade de fermer sa frontière avec la Bosnie *« n'est pas superficielle »*.

– Action conjointe aux Nations unies en faveur de l'adoption rapide de *« mesures qui établiraient des zones sûres »* en Bosnie. *« Les Etats-Unis n'ont pas l'intention de fournir des troupes au sol pour la Bosnie, mais (...) si les Nations unies en faisaient la demande, nous contribuerions à la protection des forces* [de l'ONU] *déployées en Bosnie »*, a déclaré pour sa part Warren Christopher.

– Poursuite de l'application de la zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Bosnie déjà mise en place.

– Soutien à la *« mise en place rapide » d'un tribunal pour juger* les crimes de guerre.

– Poursuite de la participation aux efforts pour un *« règlement négocié durable »* de la crise bosniaque.

– Avertissement à la Croatie que *« l'aide aux forces croates de Bosnie (...) pourrait entraîner des sanctions internationales contre la Croatie »*.

– Appui au renforcement de la présence internationale en Macédoine, la République la plus méridionale de l'ancienne Yougoslavie qui borde la Grèce, et appui similaire à un accroissement de la *« surveillance internationale »* au Kosovo, province de Serbie frontalière de l'Albanie et de la Macédoine. – *(Reuter.)*

La fin d'une polémique entre Américains et Européens

Si personne ne cédait au triomphalisme, Européens et Américains ne cachaient pas, ce week-end, leur satisfaction d'avoir mis un terme à quelques semaines de polémique en réussissant à s'entendre sur un programme commun pour « refroidir » le conflit bosniaque.

WASHINGTON

de notre correspondant

Même si l'OTAN n'est pas, formellement, concernée, il en allait tout de même de la crédibilité de l'Alliance face au premier test de l'après-guerre froide. En visite dans le New-Hampshire, loin de Washington, le président Bill Clinton a sobrement commenté : *« au moins, nous travaillons à nouveau ensemble. »* Le ministre français des affaires étrangères, Alain Juppé, se félicitait que l'accord de Washington ait mis un terme à une *« prétendue »* querelle entre Européens et Américains : *« Cela n'a pas pris le tour d'un affrontement. »* Les Russes, pour leur part, n'étaient pas mécontents d'avoir saisi l'occasion – hésitation à Washington et différend américano-européen – pour prendre l'initiative et occuper le terrain en reprenant ce qui étaient essentiellement des propositions européennes.

Cette célébration d'unité n'empêche pas les arrière-pensées. Dans les propos de certains ministres européens, on discernait comme une discrète satisfaction pour avoir fait évoluer les Etats-Unis sur les positions défendues depuis longtemps à Londres et à Paris. De fait, le *« programme commun d'action »* adopté à Washington enterre pratiquement l'option militaire que l'administration Clinton avait un moment envisagée et à laquelle les Européens sont opposés – sauf en ultime recours, *« à titre de solution de désespoir »*, a dit M. Juppé.

Aux commentateurs de presse (en général européens) qui décèlent là une faille dans *« l'exercice du leadership »* américain au sein de l'Alliance, les responsables européens opposent la remarque suivante : pour une fois que les Etats-Unis ont pris le soin de consulter les Européens et de tenir compte de leur point de vue sur un conflit qui, après tout, se déroule en Europe, nous n'allons pas nous en plaindre.

Parmi ceux qui ne s'en plaindront pas non plus, on peut encore compter une bonne partie de la hiérarchie du Pentagone – et notamment le chef d'état-major le général Colin Powell – et peut-être aussi le secrétaire d'Etat, M. Warren Christopher, qui passent pour être très sceptiques quant aux possibilités offertes par l'option militaire. Si le chef de la minorité républicaine, Robert Dole, et un des poids lourds démocrates au Sénat, Patrick Moynihan, dénonçaient l'accord, comme entérinant les conquêtes serbes, on trouvait autant de membres du Congrès pour s'en féliciter.

Sagesse ou faiblesse de Bill Clinton ?

M. Clinton, qui avait un temps, sans grande conviction, défendu l'option militaire, et critiqué, assez ouvertement, le concept des *« zones de sécurité »*, a été philosophe. Il remarque que les « zones » ne sont pas conçues, dans le programme, comme devant être des *« camps permanents »* mais qu'elles doivent exister dans un dispositif qui a toujours pour objet d'aboutir *« à un règlement territorial raisonnable »*. Au service de cet objectif, a-t-il encore observé, l'option militaire n'a pas été *« spécifiquement »* exclue. Aussi estime-t-il pouvoir qualifier le programme de *« pas dans la bonne direction »* qui devrait mettre *« un terme à l'épuration ethnique. »*

Il reste que M. Clinton avait bel et bien émis des doutes sur les solutions suggérées par les Européens et brandi la menace de l'emploi de la force. Il a changé d'avis : certains y voient une manifestation de sagesse, d'autres de faiblesse. Les Européens ne le regretteront pas, ni les citoyens américains qui, sondage après sondage, ne signalent aucun enthousiasme pour un engagement des Etats-Unis en Bosnie. Impossible, cependant, de ne pas s'interroger sur l'impact d'un nouveau revirement de la part d'un Bill Clinton qui passe déjà pour manquer de fermeté de convictions. Pour le chef du bureau washingtonien du *New York Times*, R. W. Apple, la cause est entendue : *« M. Clinton n'a pas su tenir ses promesses ; il a parlé haut et fort mais a laissé son bâton sur son épaule. La prochaine fois qu'il proférera des menaces, elles auront moins de crédibilité. »*

A. Fr.

Le compromis a été rejeté par le président bosniaque

Suite de la première page

Les Serbes de Bosnie ont, de toutes façons, amplement montré qu'elle ne voulait pas d'un tel règlement. *On prend acte de l'état des* lieux – les victoires serbes – avec l'intention d'empêcher une plus grande dégradation de la situation sur le terrain. Une acceptation de fait, au moins provisoire, du *statu quo* territorial créé par les Serbes?

Même si le texte mentionne expressément la nécessité d'*« obtenir le retrait des troupes des Serbes de Bosnie hors des territoires occupés par la force »*, il consacre l'option européenne quant aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif. Cela veut dire que la pression militaire, un moment souhaitée par les Etats-Unis, est écartée; les auteurs du document s'en remettent, presque exclusivement, aux sanctions économiques pour amener les protagonistes à conclure un accord de paix selon les principes du plan dit Vance-Owen. Les Serbes l'ont bien compris, qui se sont immédiatement félicités, en Bosnie comme à Belgrade, de la teneur du programme de Washington.

Ambiguïté des « zones de sécurité »

Il a fallu quelques heures de travail en séance commune, samedi, au département d'Etat, pour que les responsables des affaires étrangères des Etats-Unis, de la Russie, de la Grande-Bretagne et de la France (représentant quatre des membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU), auxquels s'était joint leur collègue espagnol (dont le pays doit assurer la prochaine présidence du Conseil), mettent une touche finale à un document qu'ils avaient longuement préparé les jours précédents. Dès cette semaine, les principaux points du programme devront prendre la forme de résolutions du Conseil de sécurité sur la création de « zones de sécurité », la surveillance de la frontière entre la Bosnie et la Serbie et l'établissement d'un tribunal international pour juger les auteurs de crimes contre l'humanité.

Le programme établi par Warren Christopher (Etats-Unis), Andreï Kozyrev (Russie), Douglas Hurd (Grande-Bretagne), Javier Solana (Espagne) et Alain Juppé (France) comprend trois axes :

1. – Arrêter les combats. D'origine française, l'idée principale (le point 4) est la création d'enclaves de sécurité destinées à mettre la population civile musulmane à l'abri de nouvelles agressions serbes. Couvrant une population d'un million deux cent mille personnes, les « zones de sécurité » doivent être établies dans six villes : Bihac, Goradze, Sarajevo, Srebrenica, Tuzla et Zepa. M. Juppé estime qu'il faudra trois mille ou quatre mille hommes de plus au sein de la FORPRONU, qui en comprend déjà plus de neuf mille. Des Russes et des Scandinaves pourraient rejoindre Britanniques, Français et Canadiens, qui forment l'essentiel de la force des Nations unies.

Les Etats-Unis restent réservés. Ils craignent que ces « zones » ne se transforment en ghettos ou grands camps de réfugiés pour les populations musulmanes. Ils n'envisagent toujours pas de dépêcher des soldats au sein de la FORPRONU. Afin de manifester leurs doutes quant à l'efficacité des « zones de sécurité », ils n'y participeront qu'indirectement : leur aviation pourra être appelée à intervenir pour assurer la protection non pas des enclaves elles-mêmes mais des hommes de la FORPRONU qui s'y trouveront *« dans le cas où ils seraient attaqués et où ils demanderaient une telle assistance »*. M. Juppé, qui a souligné que la France était au bout de ses possibilités de déploiement, a fait part de son désaccord avec cette *« répartition des tâches, les uns au sol, les autres en l'air »*. Il a dit *« ne pas désespérer »* que les Américains finissent par se joindre à la FORPRONU.

Le texte du programme de Washington ne semble lever aucune ambiguïté quant au concept exact de « zone de sécurité ». Selon un mémorandum et un projet de résolution français au Conseil de sécurité, il y a au moins trois options possibles : la formule « lourde », dans laquelle les « casques bleus » ont pour mandat de *« s'opposer à toute agression »* contre les zones, et des modèles plus « légers » où les hommes de la FORPRONU *« observent »* ou *« contrôlent »* le cessez-le-feu, leur seule présence étant supposée dissuader d'éventuels agresseurs. M. Juppé a précisé que la résolution qui doit être votée au Conseil de sécurité changera le mandat de la FORPRONU. Le texte du programme de Washington ne donne, lui, aucune indication. A aucun moment il ne dispose que les hommes de la FORPRONU devront bel et bien « défendre » lesdites zones.

Toujours au chapitre de l'apaisement sur le terrain, Etats-Unis, Européens et Russes entendent prendre le régime de Belgrade au mot et s'assurer qu'il respecte bien sa promesse de fermer la frontière, autrement dit de couper les approvisionnements des milices serbes de Bosnie en armes, munitions et carburant venus de Serbie. *« Bien que la responsabilité première de la mise en œuvre de cette mesure incombe à Belgrade, nous pouvons y contribuer*, dit le document de Washington, *en mettant en place des observateurs aux frontières ou en assurant une surveillance aérienne. »* Il pourrait s'agir de quelques centaines d'hommes, dont le gouvernement du président Slobodan Milosevic a déjà dit qu'il ne voulait pas.

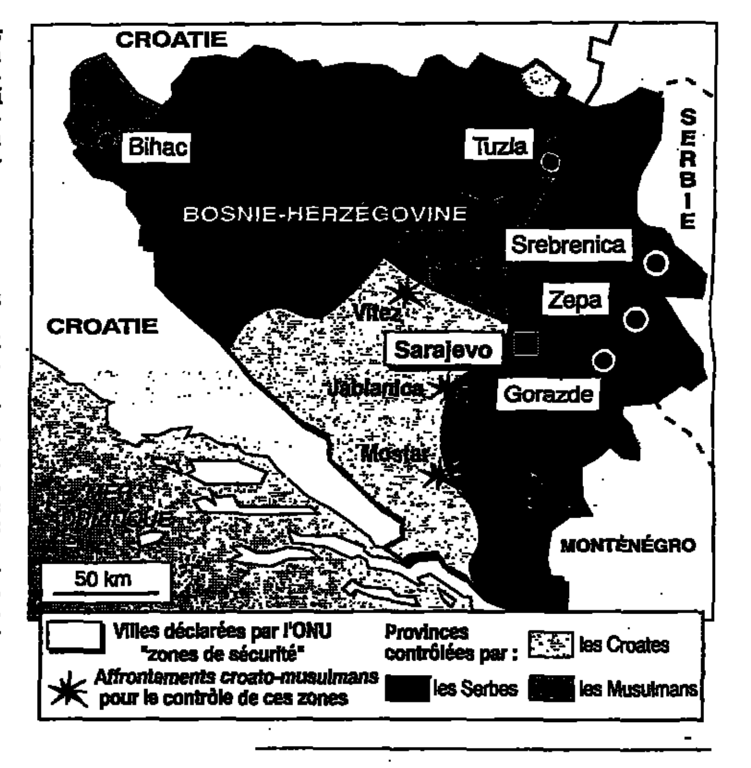
2. – Empêcher l'extension de la guerre. Il s'agit de *« contenir le conflit et de l'empêcher de gagner les pays voisins »*, développement qui serait *« d'une extrême gravité »*. A cette fin, les signataires envisagent *« un renforcement de la présence internationale »* en Macédoine où *« toute agression aurait de graves conséquences »*. Les Etats-Unis devraient envoyer des observateurs en Macédoine. Le Kosovo, province sud de la République de Serbie, peuplée d'une écrasante majorité d'Albanais de souche, est aussi sous la surveillance des auteurs du programme, qui observent : *« Les droits de l'homme doivent être strictement respectés dans la région anciennement autonome du Kosovo, mais nous n'y soutenons pas de déclaration d'indépendance. »*

3. – Recherche de la paix. Tout en maintenant *« l'option de nouvelles mesures plus dures sans en préjuger ni en exclure aucune »*, les signataires comptent quasi exclusivement sur le blocus économique de la Serbie pour amener le régime de M. Milosevic à faire entendre raison aux milices serbes de Bosnie, c'est-à-dire les convaincre de négocier un accord de paix conformément *« au processus Vance-Owen »*. En principe, l'objectif reste le même : *« le retrait des Serbes de Bosnie hors des territoires occupés par la force »*, ou encore l'application du plan Vance-Owen (même modifié), référence, a dit M. Juppé, qui indique que les auteurs du programme sont toujours attachés à *« une Bosnie-Herzégovine indépendante »*.

L'« évolution » de M. Milosevic

A en croire le ministre français, les Russes et les Européens parient, avant tout, sur un changement d'état d'esprit de M. Milosevic. Sensible au blocus dont son pays est l'objet, celui-ci serait maintenant décidé à faire pression sur les milices serbes de Bosnie. Sans doute faut-il rappeler que M. Milosevic n'a changé de discours qu'après que les milices serbes – avec l'aide de l'armée de Belgrade – eurent atteint à peu près tous leurs objectifs. Aussi ne voit-on pas encore très clairement pourquoi M. Milosevic inciterait, aujourd'hui, les milices serbes à revenir sur des conquêtes territoriales réalisées, hier, avec l'assistance militaire – quelquefois directe – de la République de Serbie.

ALAIN FRACHON



Tandis que les Serbes affichent leur satisfaction

Alija Izetbegovic accuse la communauté internationale de récompenser l'agresseur

« Nous devons nous battre pour la survie de notre peuple. Si la communauté internationale n'est pas prête à respecter et à appliquer le plan Vance-Owen, alors ce plan est mort, mais nous n'en sommes pas responsables. Et, dans ce cas, nous devons avoir la possibilité de choisir de nous battre pour la survie de notre peuple et la liberté de notre pays » : c'est avec colère et amertume que le président bosniaque, Alija Izetbegovic, a réagi, dimanche 23 mai, au « programme de Washington » élaboré par les Etats-Unis, l'Europe et la Russie.

C'est, en revanche, avec une satisfaction non dissimulée que le dirigeant serbe bosniaque, Radovan Karadic, a accueilli ce « programme » qui, a-t-il souligné, signifie *« l'abandon de l'option du recours à la force »* contre les Serbes de Bosnie. M. Karadzic a estimé que le président américain, Bill Clinton, était *« un homme sage qui n'a pas cédé aux conseils des faucons voulant l'entraîner dans une guerre civile balkanique »*. Et le leader serbe d'inviter le président Izetbegovic et le responsable croate bosniaque Mate Boban à *« s'asseoir à la table des négociations et permettre aux Musulmans d'arrondir leur territoire en Bosnie centrale »* (région où le plan Vance-Owen fait la part belle aux Croates, leur accordant de vastes zones à population mixte croato-musulmane).

M. Karadzic, qui serait prêt à accepter la formation d'une Bosnie composée de trois Etats constituants, a appelé les Croates et les Serbes à faire des concessions territoriales aux Musulmans pour leur permettre de disposer d'une région « viable ». Selon certaines sources serbes bosniaques, ces derniers seraient notamment prêts à rendre Jajce et Donji Vafuk. *« Si Izetbegovic rejette cette proposition, il est clair qu'il mène son peuple sur la voie de la disparition totale »*, a averti le leader serbe.

Le « programme de Washington » a, quant à lui, estimé le président Izetbegovic dans une déclaration adressée à ses concitoyens, semble signifier que *« l'agresseur ne se retirera pas des territoires occupés, que les gens chassés de leurs maisons ne pourront pas revenir chez eux et qu'une partie de notre peuple se verra attribuer les prétendues zones de sécurité, autrement dit des réserves »*. *« S'il doit en être ainsi, ce nouveau plan est absolument inacceptable pour nous »*, a-t-il affirmé. Une *« paix juste »*, a poursuivi le président Izetbegovic, *« implique la restitution des territoires occupés et le retour des populations dans leurs maisons »*. *« En signant le plan Vance-Owen, nous avons dit notre dernier mot, fixé notre minimum, en deçà duquel nous ne pouvons descendre et nous ne descendrons pas »*, a encore dit le chef de l'Etat.

Bombardements sur Sarajevo

« Nous ne perdrons plus de temps en négociations futiles. En revanche, nous appellerons notre peuple à s'unir et à recourir à tous les moyens disponibles pour défendre l'indépendance et la souveraineté » de la patrie, a déclaré M. Izetbegovic, qui a violemment critiqué la communauté internationale, qu'il a accusée d'avoir abandonné la Charte des Nations unies et d'être *« prête à accepter la loi de la force dans les relations internationales »*, voire à *« récompenser l'agression et le génocide »*. *« Le monde ne nous a pas laissé beaucoup de choix »*, a-t-il conclu, invitant les Bosniaques à *« accepter le risque de combattre pour la liberté et la dignité »*. *« N'ayez pas peur et ne doutez pas, le peuple qui combat pour son existence et sa liberté ne saurait perdre »*.

Côté serbe bosniaque, l'heure est, aujourd'hui, à la conciliation, à en croire Radovan Karadzic, qui a affirmé qu'il *« respecterait »* le « programme de Washington », *« à condition que la souveraineté des Serbes de Bosnie soit respectée »*. Interrogé par la BBC, M. Karadzic a estimé que les Occidentaux avaient adopté une approche *« plus réaliste »* de la situation en Bosnie, et a pressé la communauté internationale *« d'aider à la création de trois territoires dotés de trois autorités »* (croate, serbe et musulmane) en Bosnie-Herzégovine.

Les Serbes de Bosnie *« ne se sentent pas victorieux »* après l'adoption du programme d'action commun, a assuré leur leader. *« Nous ne voulons pas la victoire, mais juste nous protéger de la domination musulmane ou croate et il me semble que nous nous rapprochons d'une solution plus juste pour former trois Etats constituants, comme proposé par lord Carrington »*, l'ex-président de la Conférence de la CEE sur la Yougoslavie, a-t-il conclu.

L'adhésion de M. Karadzic au principe des « zones de sécurité » (englobant notamment Sarajevo) n'a pas empêché ses troupes de faire une nouvelle démonstration de force, samedi, dans la capitale bosniaque où leurs tirs redoublés ont fait 9 morts et 103 blessés, dont 27 enfants, selon un bilan fourni par le président Izetbegovic dans une lettre adressée à M. Iouli Vorontsov, président du Conseil de sécurité de l'ONU. Durant les trois derniers jours, les bombardements de Sarajevo ont fait 16 morts et 129 blessés, dont 36 enfants, précise le chef de l'Etat, qui rappelle : *« Aujourd'hui, c'est un jour anniversaire : il y a un an, la Bosnie-Herzégovine est devenue membre des Nations unies. »* – *(AFP, AP, Reuter.)*

A la suite d'une embuscade

Deux policiers serbes tués au Kosovo

Deux policiers serbes ont été tués et cinq autres blessés, samedi soir 22 mai, dans une *« attaque terroriste »* dans les environs de Glogovac, dans le nord du Kosovo, province de Serbie à majorité albanaise, a affirmé, dimanche, Radio Belgrade. Sept policiers sont tombés dans une embuscade dressée à l'entrée de la ville par *« trois terroristes »* cachés dans un buisson qui ont tiré des rafales d'armes automatiques sur une camionnette de la police. Les enquêteurs dépêchés sur les lieux ont estimé, selon la radio, qu'il s'agissait d'une *« action bien préparée »*.

A Pristina, le Comité des droits de l'homme a indiqué que Glogovac est pratiquement encerclé par d'importantes forces de police qui en contrôlent tous les accès. – *(AFP.)*

AFRIQUE

ÉRYTHRÉE : la proclamation de l'indépendance

« Un pays à reconstruire »

L'Erythrée a officiellement accédé à l'indépendance, lundi 24 mai, soit deux ans exactement après la libération d'Asmara. *Fin avril, l'ancienne province éthiopienne s'était prononcée à plus de 99 % pour l'indépendance, par référendum.*

ASMARA

de notre envoyé spécial

Le lever des couleurs érythréennes, à 0 heure précise, lundi 24 mai, *a déclenché* une ovation qui a couvert un moment les crépitements du feu d'artifice. Dans les rues d'Asmara, a alors *commencé le plus grand* bal populaire que la ville ait jamais connu. A ce moment-là, l'émotion se lit sur tous les visages. *« Je ne peux décrire ce que je ressens,* murmure Hagos Tekeste, contrôleur des postes, *j'ai rêvé si souvent de cet instant... » Hana, qui s'est engagée* à seize ans dans les rangs du Front populaire de libération de l'Erythrée (FPLE), *« pense à ses deux frères tués au combat et à tous les martyrs »* : cinquante mille maquisards morts en trente ans de guerre.

La veille, les cérémonies d'indépendance ont d'abord rendu hommage aux *chabias*, les combattants. Place du 1er-septembre 1961 (date du début de la résistance), les invalides de guerre ont ouvert le petit défilé dans leurs chaises roulantes, suivis de quelques dizaines de maquisards. Derrière les militaires, pour illustrer la volonté de cohésion nationale : les musiciens et les danseurs des neuf ethnies d'Erythrée. Sur les gradins de béton du stade, construit il y a bien longtemps pour l'ex-président éthiopien Menguistu, près d'une cinquantaine de délégations étrangères (de la Chine à l'Argentine) assistent aux festivités.

Après les présidents djiboutien et soudanais, c'est Meles Zenawi, chef de l'Etat éthiopien, arrivé dans la même voiture que son homologue érythréen Issayas Afeworki, qui a parlé à la foule, en amharique (la langue utilisée à Addis-Abeba), mais en ajoutant à la fin de son discours quelques mots en tigrigna (langue officielle de l'Erythrée) : *« Il est temps d'oublier les mauvais souvenirs du passé. Soyons amis et voisins et non plus dominateurs et dominés. »* Un discours qui semblait adressé à ceux de ses compatriotes qui n'acceptent pas ce *« découpage de l'Ethiopie historique »*.

L'aide étrangère déficiente

Le président érythréen, Issayas Afeworki, a insisté, une fois de plus, sur l'indifférence de la communauté internationale à l'égard des Erythréens. *« Aujourd'hui, notre pays est à reconstruire et je souhaite l'assistance de la communauté internationale »*, a-t-il affirmé. Depuis deux ans, l'aide n'est arrivée qu'au compte-gouttes. Nombre d'investisseurs bien disposés envers l'Erythrée indépendante sont repartis rapidement, après avoir appris que, selon le code des investissements, toute société doit être contrôlée à au moins 51 % par les Erythréens ; ou encore, après la disparition en douane de leur matériel importé.

La manifestation de protestation du 20 mai (*le Monde* du 22 mai) a désagréablement surpris le président Issayas, selon un de ses proches. La version officielle, qui évoque *« un accès de colère désordonnée de quelques jeunes maquisards »*, est mise en doute. En quelques instants, on a vu les *chabias* en armes sortir de leurs campements et paralyser la ville, obligeant les autorités à parlementer.

Premier mouvement de contestation

Les « mutins » ont signifié *qu'ils n'accepteraient pas long*temps de travailler à la reconstruction du pays sans aucun salaire. Il est vrai que les inégali*tés s'installent, parmi les maqui*sards, entre ceux qui bénéficient du soutien d'un parent à l'étranger et ceux qui n'ont même pas *de quoi nourrir leur famille restée* au pays. Les événements de la semaine dernière ont terni l'image de paix qu'offrait l'Erythrée depuis la libération, en mai 1991. Avant d'être né, le pays a connu son premier mouvement de contestation, mené à la pointe du fusil. Ce qui ne manquera pas d'inquiéter les futurs investisseurs.

Pour ce qui est du régime, l'évolution vers le multipartisme demandera au moins quatre ans, selon le président Issayas. Mais il a été décidé d'inclure une soixantaine de civils dans le Conseil législatif, qui tient lieu de Parlement, jusqu'alors entière*ment contrôlé par le FPLE*. Le président a également promis de convoquer au plus tôt le congrès du FPLE, ce qui permettra à ses *membres de déposer certains* dirigeants devenus impopulaires.

JEAN HÉLÈNE

EN BREF

□ **ALGÉRIE : le Haut Comité d'Etat annonce la réunion d'une conférence nationale.** – Le Haut Comité d'Etat a annoncé, dimanche 23 mai, la prochaine réunion d'une *« conférence nationale »*, groupant les partis et associations qui ont participé au *« dialogue national »* avec le pouvoir. Cette conférence, dont le but est de *« préciser les contours du consensus national »*, aura lieu après la deuxième phase de ce dialogue, prévue à partir du mardi 25 mai. – *(AFP.)*

□ **CONGO : l'opposition refuse de participer au deuxième tour des législatives.** – La coalition de l'opposition a annoncé, dans un communiqué rendu public dimanche 23 mai, qu'elle refusait de participer au deuxième tour des élections législatives, le 6 juin, tant qu'un nouveau scrutin n'aura pas été organisé dans douze circonscriptions où le vote a été, selon elle, entaché *« d'irrégularités flagrantes »* au premier tour. Ce communiqué du Parti congolais du travail (PCT, ex-parti unique) et de l'Union pour le renouveau démocratique (URD) dénonce également la *« dictature dans les médias d'Etat »*. – *(AFP.)*

□ **CORÉE DU SUD : limogeages dans l'armée.** – Le président de la Corée du Sud, Kim Young-sam, a limogé lundi 24 mai son chef d'état-major interarmes et deux responsables de l'armée de terre, dans le cadre d'une politique visant à mettre fin à l'implication de militaires dans la vie publique. Le président a nommé le chef des forces aériennes Lee Yang-ho comme chef d'état-major en remplacement de Lee Pil-sup, dont le mandat expirait en décembre. Les trois officiers écartés avaient participé au putsch de 1979, qui avait porté au pouvoir Chun Doo-hwan. – *(Reuter.)*

□ **ÉGYPTE : six morts dans le dernier attentat au Caire.** – L'attentat à la voiture piégée commis vendredi 21 mai dans le centre du Caire (*le Monde* daté 23-24 mai) a fait six morts et dix-sept blessés, tous des civils, selon un nouveau bilan publié samedi par la police. Cinquante intégristes ont été arrêtés dans plusieurs quartiers du Caire au lendemain de l'attentat ; quatre d'entre eux sont soupçonnés d'être impliqués dans celui-ci, a-t-on indiqué de sources policières. – *(AFP.)*

□ **ETATS-UNIS : M. Bush confirme qu'un complot visait à l'assassiner au Koweït.** – L'ancien président George Bush a confirmé, dimanche 23 mai, l'existence d'un *complot* visant à l'assassiner lors de son récent voyage au Koweït. *« Nous n'en avons été informés qu'après notre retour aux Etats-Unis. Mais si j'avais su, j'y serais quand même allé »*, a dit M. Bush, dans un discours prononcé à Chicago. Il a par ailleurs déclaré que *ce que les Etats-Unis devraient* faire en Bosnie n'était pas encore clair à ses yeux. *« J'hésiterais beaucoup à engager des forces dans une telle situation »*, a-t-il ajouté. – *(Reuter.)*

□ **INDE : défaite du Parti du Congrès lors d'élections régionales partielles.** – Le Parti du Congrès a subi une nette défaite lors d'élections régionales partielles qui ont eu lieu le 19 mai dans plusieurs Etats de l'Union. La formation au pouvoir n'a remporté que 4 des 16 sièges à pourvoir dans les assemblées. Le BJP (nationaliste hindou), principal parti d'opposition, a, quant à lui, gagné 5 sièges. Les autres sont allés à des formations du centre et de gauche. – *(Reuter, UPI.)*

□ **ISRAËL : l'ancien président Haïm Herzog hospitalisé.** – Souffrant d'une infection des voies respiratoires, l'ancien président israélien Haïm Herzog a été hospitalisé dimanche 23 mai. Agé de soixante-quatorze ans, M. Herzog avait quitté ses fonctions, dix jours auparavant, en accueillant le nouveau chef de l'Etat, Ezer Weizman, élu en mars. – *(Reuter.)*

□ **MAROC : le secrétaire général adjoint d'Amnesty International juge sa visite « utile ».** – Au terme de sa visite au Maroc, le secrétaire général adjoint d'Amnesty International, Hervé Berger, a qualifié de *« franches, utiles et détaillées »*, ses conversations avec les responsables du Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH), créé, en 1990, par Hassan II. *« Nous avons soumis près d'une centaine de cas concrets au CCDH et il faut voir maintenant quels seront les résultats »*, a-t-il précisé, ajoutant que le CCDH ne verrait *« aucun inconvénient »* à la création d'une section d'Amnesty International au Maroc. – *(Corresp.)*

□ **NÉPAL : un nouveau secrétaire général pour le principal parti communiste.** – L'UML (Union marxiste-léniniste, principal parti communiste du Népal) a élu, le dimanche 23 mai, un nouveau secrétaire général, après le décès dans un accident, la semaine précédente, de son leader Madan Bhandari. Madav Nepal, quarante et un ans, a été désigné à l'unanimité du comité central, en dépit de divergences entre tenants d'une opposition démocratique et sympathisants d'une ligne dure. – *(UPI.)*

□ **L'Union des syndicats maghrébins appelle à la lutte contre l'*« extrémisme religieux »*.** – L'Union des syndicats des travailleurs du Maghreb arabe (USTMA) a appelé, samedi 22 mai, dans un communiqué, à la *« lutte contre l'extrémisme religieux »*. Elle a souligné la nécessité de faire face à ce *« danger »* par *« la mobilisation de l'opinion maghrébine dans le sens de l'approfondissement de la démocratie et de l'instauration de sociétés garantissant la dignité et la justice sociale »*. – *(AFP.)*

ASIE

CAMBODGE : la désignation d'une Assemblée constituante

Plus de 40 % des électeurs ont voté dès le premier jour de scrutin

Souvent considérée comme un test du déroulement des *élections cambodgiennes*, la première journée de scrutin (qui s'étale sur six jours) pour la désignation d'une Assemblée constituante de 120 membres a eu lieu dimanche 23 mai avec un minimum d'incidents. Selon *des chiffres publiés lundi en* milieu de journée, 42 % des électeurs ont voté dès le premier jour.



PHNOM-PENH

de notre envoyé spécial

Le premier des six jours de scrutin au Cambodge, dimanche 23 mai, a été un franc succès. Plus de 2 millions d'électeurs (42 %), *sur les 4,7 millions* enregistrés, se sont rendus aux urnes, et la journée n'a été marquée que par trois *« incidents mineurs »*, selon le porte-parole de l'APRONUC, l'Autorité provisoire des Nations unies pour le Cambodge. Les Cambodgiens *« veulent voter et veulent choisir »*, a-t-il résumé.

Bien qu'elle n'ait pu appliquer intégralement son mandat – avant tout, désarmer les Cambodgiens, – l'APRONUC est en droit d'afficher un *« prudent optimisme »* s'agissant des élections, dénoncées par les Khmers rouges. Dans toutes les villes du pays – y compris à Siem-Réap, un chef-lieu sous la menace du Kampuchéa démocratique – les gens se sont précipités sur les urnes dimanche, et le vote a eu lieu dans la bonne humeur. Plus du tiers (35 %) des électeurs avaient déjà rempli leur devoir civique à Phnom-Penh dimanche soir. Lundi *matin, les centres de vote étaient* de nouveau assaillis. Dans l'une des provinces les plus disputées, Kompong-Thom, le taux de participation aurait même été de 40 % le premier jour.

La prudence reste de rigueur

Les trois incidents rapportés par l'APRONUC ont peu affecté les opérations. A Kampot, une centaine de Khmers rouges sont repartis en confisquant un véhicule de l'ONU qui portait des urnes vides. Sur la frontière thaïlandaise, l'explosion de deux obus près d'un centre de vote a fait deux blessés légers. Un tir identique a eu lieu dans l'ouest, sans faire de victimes.

Mais, un peu partout, en dépit de la pluie, les gens se sont déplacés pour déposer leur bulletin dans un des quelque 1 500 bureaux placés sous le contrôle et la protection de l'ONU. A Tak-Mau, banlieue industrielle de Phnom-Penh, on s'y est rendu en famille, et endimanché, dès 7 heures du matin et, deux heures après, il a fallu commander de nouveaux bulletins, la réserve étant épuisée. *« C'est la fête »*, disaient les gens, tout en refusant d'indiquer pour quel parti ils allaient voter.

L'engouement pour le scrutin *était encore plus évident dans* le principal centre de vote, le Stade olympique de la capitale – celui où le général de Gaulle avait prononcé en 1966 un discours demeuré fameux. En début de matinée, le fils de Norodom Sihanouk, le prince Ranariddh, président du Funcinpec, le parti royaliste, y a été applaudi par plusieurs centaines d'électeurs. *En revanche*, Chea Sim, président du PPC (Parti du peuple, au pouvoir) et, à ce titre, homme fort du régime de Phnom-Penh, y a voté dans l'indifférence générale. *« Les Cambodgiens prennent le scrutin au sérieux*, a estimé, pour sa part, un observa*teur égyptien dans un bureau de* vote à la périphérie de la capitale. *Ils ont le sentiment que quelque chose peut changer. »* Quel que soit *leur* choix – *on ne le connaîtra que* début juin, – les Cambodgiens ont manifestement saisi l'occasion de voter pour la paix. C'est ce qu'a encore souligné une manifestation qui a réuni, lundi matin, devant le palais royal, en présence du prince Sihanouk revenu la veille de Pékin, quelque 3 000 bonzes, bonzesses et curieux à l'issue d'une longue « marche pour la paix » à travers le pays.

Selon l'APRONUC, le bilan des violences liées à l'ensemble de la campagne électorale est de 200 morts, dont 131 victimes des Khmers rouges. Un sérieux incident avait eu lieu peu avant l'ouverture du scrutin : l'attaque menée par un commando khmer rouge contre un poste tenu par des *« casques bleus » chinois, qui a* aussitôt été condamnée par le Conseil de sécurité à New-York *(lire l'article de Serge Marti)*.

S'agissant de la journée de dimanche, le prince Ranariddh a déjà pu estimer que les Khmers rouges avaient manqué le coche. La prudence demeure, cependant, de rigueur car le vote s'étale sur six jours. Et l'élection d'une constituante, qui *deviendra législative* une fois une Constitution adoptée, n'est que l'un des éléments du règlement d'un conflit dominé par deux mouvements politico-militaires encore alertes : les Khmers rouges et le régime de Phnom-Penh. Il est désormais évident, en revanche, que les vœux de la population vont à la paix, après plus de vingt ans de guerre. Tout en ne participant pas au vote, le prince Sihanouk a lancé de nouveau, lundi matin, un vibrant appel : *« Si le Kampuchéa démocratique* [les Khmers rouges] *et les autres ne renoncent pas à la violence, quelle aura été l'utilité de ces élections ? »*

JEAN-CLAUDE POMONTI

L'ONU condamne l'attaque khmère rouge contre des « casques bleus » chinois

NEW-YORK (Nations unies)

de notre correspondant

Réuni d'urgence à la demande des autorités chinoises, le conseil de sécurité de l'ONU a, le samedi 22 mai, condamné l'attaque à la roquette menée la veille par des Khmers rouges contre le poste de police de Skun, à 60 km de Phnom-Penh. Cette attaque, survenue la veille des élections, avait fait deux morts et quatre blessés parmi les « casques bleus » chinois de l'APRONUC qui contrôlaient ce poste. C'était là les premières victimes de cette nationalité depuis que l'ONU est déployée au Cambodge. En 1993, seize « casques bleus » ont trouvé la mort à la *suite d'actions attribuées aux Khmers* rouges.

Bien qu'à l'origine de la saisine, Pékin a voulu éviter que les Khmers rouges soient désignés comme auteurs de l'attaque. A l'issue de marchandages, la Chine a obtenu que le texte adopté n'impute qu'indirecte*ment la responsabilité de l'attaque* à ceux qui furent ses alliés : la condamnation se réfère *« au rapport préliminaire du secrétaire général selon lequel cette attaque a été menée par l'armée nationale du Kampuchéa démocratique »*. Le représentant chinois a dit qu'il fallait une *« enquête approfondie »* avant que la responsabilité des Khmers rouges soit établie avec certitude.

Le document ne fait pas référence *à un autre incident survenu samedi* dans la province de Kampot, dans le sud-est du pays, où des combattants, sans doute des Khmers rouges selon l'ONU, ont attaqué un train, tuant trois civils et en blessant trois autres, tandis que des passagers étaient dévalisés.

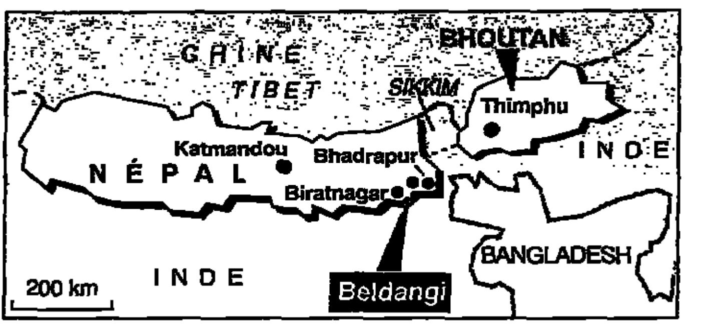
S. M.

Bhoutan : un « nettoyage ethnique » silencieux

Près de 100 000 Népalais, installés parfois depuis le dix-neuvième siècle ont été renvoyés vers le pays de leurs origines

BHADRAPUR
(sud-est du Népal)

de notre envoyé spécial



« Savez-vous que la plus grande ville du Bhoutan est à une heure d'ici? nous demande Jock Baker, un jeune Américain qui est le chef opérationnel du Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) au sud-est du Népal, en nous recevant à son QG de Bhadrapur. *C'est le camp de Beldangi, qui abrite la moitié des 85 000 Bhoutanais du Sud d'origine népalaise ayant à ce jour cherché asile au Népal. »* Thimphu, capitale du petit royaume himalayen – située à 200 kilomètres au nord-est, au bas mot à dix heures de route, – compte 30 000 habitants (1).

Beldangi est à 40 kilomètres à l'ouest de Bhadrapur. Le camp est situé dans le Teraï, longue et étroite plaine qui borde le Népal tout le long de sa frontière méridionale avec l'Inde, en lisière de ce qui fut naguère une jungle célèbre pour ses animaux sauvages... dont les moustiques porteurs de malaria. La région a déjà été déboisée par des colons venus des collines pour y faire pousser le riz et autres denrées de survie pour une population en expansion. Seul le ministère des forêts népalais disposait d'espaces pour édifier les camps accueillant les Bhoutanais dans ce lointain Sud-Est.

Beldangi est un ensemble de trois camps contigus. Ses huttes sont faites de tiges tressées, appuyées sur un bâti de bambous. Les toits de chaume sont renforcés par des baches de plastique bleu, pour protéger ces abris des pluies de mousson. Le sol, de terre battue, est propre. Le mobilier est constitué de châlits, sur lesquels, le jour, les réfugiés entassent leurs maigres biens : paillasses, couvertures, ustensiles ménagers. Des latrines sont installées partout. Depuis des réservoirs, des tuyaux distribuent l'eau dans le camp. Des échoppes proposent des légumes, de l'épicerie. On trouve même de la viande à l'étalage, en dépit de l'intense chaleur.

Malgré la sensation d'oisiveté, l'impression est plus de dénuement que de misère. Les conditions de vie des Népalais de Damak, la ville voisine, sont meilleures, mais pas tellement. *« On nous a reproché d'avoir attiré ces gens,* se défend, à Katmandou, M. Tahir Ali, un Pakistanais qui dirige le HCR pour le Népal. *Mais lorsque nous sommes arrivés, en 1991, ils étaient déjà des milliers installés dans des conditions « somaliennes » – dans le lit asséché d'une rivière. Nous n'avons donc fait que constater qu'il y avait un problème. Nous avons alors édifié les camps et distribué des rations de subsistance. On a dit, au Bhoutan, que nous versions 3 dollars par jour à chacun; c'est absolument faux. »*

Harka Bahadur Tiwari est arrivé à Beldangi le 26 février 1992 – sa mémoire n'hésite pas sur la date. Il est né il y a trente-sept ans à Mena, un hameau proche de Putha, district de Samchi, au sud-ouest du Bhoutan. Sa femme, ses trois fils, sa fille et son père – né, il y a soixante-sept ans, également au Bhoutan – sont arrivés ici en même temps que lui. Tous ont des cartes d'identité plastifiées couleur prune, ressemblant aux passeports de la CEE. Comme les chefs de famille interrogés, au hasard, à Beldangi, H. B. Tiwari est un paysan. Son histoire ressemble à celle de beaucoup de ses compagnons d'infortune : *« Un jour, ils sont venus. Il étaient une demi-douzaine, des policiers. Ils nous ont dit : « Partez sans faire d'histoires, le gouvernement l'exige. » Je leur ai demandé s'ils avaient un ordre écrit, alors ils se sont énervés. Ils se sont mis à crier : « Vous êtes Népalais, rentrez chez vous; là-bas ils vous donneront tout. » Alors on est parti, la nuit suivante. »*

H. B. Tiwari n'a pas reçu de compensations des autorités de Thimphu. En général, selon les témoignages recueillis, elles versent au chef de famille, en échange d'une renonciation formelle à la citoyenneté bhoutanaise, environ 1 500 francs par hectare, dans les deux mois de leur « visite domiciliaire » – un délai ainsi laissé aux intéressés pour déguerpir. Les terres vacantes sont, dit-on, proposées à des Bhoutanais de l'Est.

L'exemple du Sikkim

A la frontière, les Bhoutanais du Suds ont repérés par des Indiens, qui les conduisent à des camionneurs en apparence spécialisés dans ce type de transport. Ils paient 10 francs par personne pour être conduits dans un des camps du HCR. Cent nouveaux venus, en moyenne, viennent ainsi grossir chaque jour les rangs des réfugiés. Des départs volontaires, dus à un sentiment d'impuissance devant la situation, se multiplient aussi depuis 1992 – allant parfois au-delà des anticipations de Thimphu. Le Népal a, d'abord, accueilli tout le monde sans restriction. Depuis le 12 mai, pourtant, il pratique un contrôle d'identité à son poste-frontière de Kakarvitta. Peu font état de graves violences de la part des autorités du Bhoutan : une menace de prison a suffi, le plus souvent. Espèrent-ils revenir au pays? Tous répondent, à l'instar de H. B. Tiwari : *« J'y suis né, mes enfants y sont nés. C'est chez moi. »* Croient-ils que leur éviction est approuvée par les « Bhotes » – ils désignent ainsi les Drukpas, habitants du nord du Bhoutan, de langue mongoloïde et de religion bouddhique (ceux du Sud sont hindous)? *« Je ne sais pas »*, est la réponse des adultes. Les adolescents, plus durs, disent : *« Oui, ils sont d'accord. »* En veulent-ils au souverain Jingme S. Wangchuk? *« Ce sont ses conseillers qui le poussent »*, estime H. B. Tiwari. *« Le roi, je ne l'ai jamais vu, je ne l'ai pas élu, ce n'est pas mon roi »*, lance un jeune. Mais H. B. Chabi, qui porte à l'épaule, en ultime affirmation de dignité, la cordelette des « deux fois nés » (haute caste), répond : *« Ils nous a rejetés; mais s'il nous rappelle il redeviendra notre roi. »*

A New-Delhi, à l'ambassade du Bhoutan, on conte une autre histoire. Sonam Rabgye nous explique : *« Lorsque, en 1988, nous avons lancé un recensement, nous avons trouvé le Sud plein d'illégaux. Beaucoup de Népalais sont arrivés chez nous après 1961, car, avec notre premier plan, on a alors construit des hôpitaux, des routes, et l'éducation a été gratuite pour tous. Vers 1985, nous avons vu que notre population originelle serait minoritaire avant l'an 2000. »* Le diplomate ajoute : *« Nous avions en mémoire le Sikkim, qui avait laissé sa population népalaise devenir majoritaire, puis imposer, sous couvert de démocratie, une politique qui a permis à Delhi, en 1975, de renverser le chogyal (maharadjah) et de faire de ce royaume le vingt-deuxième Etat de l'Inde. »* Selon M. Rabgye, un tiers des 600 000 Bhoutanais sont d'origine népalaise. Ce chiffre ne prend pas en compte ceux que les autorités tiennent pour des *« illégaux »* : selon les « lois sur la citoyenneté », les personnes arrivées après 1958. Pourtant, les camps du Népal sont remplis de gens nés au Bhoutan avant 1958 – ce dont attestent des pièces d'identité fort convaincantes... *mais* que Thimphu assure contrefaites. Pourquoi, demandons-nous, le pays a-t-il, vingt années durant, annoncé 1,2 million d'habitants avant que, soudain, en 1990, le roi ne donne un chiffre deux fois moindre? *« Quand nous avons voulu entrer à l'ONU, en 1971, on disait dans les milieux internationaux qu'il y fallait au moins 1 million d'habitants. Nous avons donc choisi un chiffre supérieur. Le recensement de 1988 nous a permis de rétablir les faits. »*

Une politique de la terre brûlée ?

Si cette méthode augure mal de l'objectivité des autorités de Thimphu en matière démographique, on doit, en revanche, constater qu'un esprit cartésien préside à la solution des questions de citoyenneté. Un recensement en cours, district par district (le pays en compte dix-huit), classe quiconque vit au Bhoutan de *« F1 »* à *« F7 »* – de *« citoyen »* à *« immigré illégal »*. R. B. Basnet – un ex-haut fonctionnaire d'origine népalaise aujourd'hui réfugié à Katmandou, où il préside le BNDP (Parti démocratique national, une des trois formations d'opposition nées de la crise) – nous déclare : *« Etre bhoutanais est devenu un fait précaire, et soumis à l'arbitraire. »*

Une « campagne culturelle » a, par ailleurs, été lancée. Elle impose à tout Bhoutanais le *driglam namcha* – un code de conduite dérivé des coutumes de la population bouddhiste, et propre à incarner le slogan officiel « Une nation, un peuple » : port obligatoire du costume du Nord, le *kho* pour les hommes, la *kira pour les femmes*; usage également obligatoire de la langue drukpa dans les lieux publics. *« Le tout constitue à nos yeux une forme de « nettoyage ethnique »*, martèle M. Basnet.

Selon M. Rabgye, en revanche, ce sont des Népalais qui ont lancé l'épreuve de force, en une marche sur les *dzongkhag* (« préfectures ») des six districts du Sud, fin 1990. La police a tiré, faisant un nombre inconnu de morts. Les violences, depuis, seraient le fait de *« frustrés »* d'un Parti populaire bhoutanais (BPP), organisation terroriste aidée par des gens qui ont guerroyé, de 1984 à 1986, pour un « Gourkhaland » autonome à Darjeeling, et qui, par une politique de la terre brûlée, pousseraient leurs compatriotes vers Beldangi et autres camps, afin de revenir un jour, en force au Bhoutan. Comment trancher? Thimphu garde le pays fermé tant au HCR qu'aux journalistes non répertoriés sur une liste « amie ».

Le roi Wangchuk estime que son pays n'a plus rien à voir avec les *« personnes déplacées »* au Teraï. Il l'a redit, en avril, au premier ministre népalais lors d'une réunion à Dacca. G. P. Koirala proposait, lui, qu'une commission mixte détermine, cas par cas, qui est bhoutanais parmi les réfugiés. Le Népal a aussi, *mais en vain, tenté d'impliquer* l'Inde. Tuteur de fait du Bhoutan, ce pays ne veut pourtant voir là qu'un *« problème bilatéral »*. Katmandou a, dès lors, décidé d'internationaliser le problème. La situation, en effet, devient critique, alors que, selon le mot de Jock Baker, l'afflux des réfugiés dans le sud-est du Népal *« augmente la compétition pour ces maigres ressources que sont l'eau, le bois, et l'emploi »*.

JEAN-PIERRE CLERC

(1) Et seulement 15 000 selon le guide *Bhoutan, forteresse de l'Himalaya*, par Françoise Pommaret (Ed. Olizane).

encieux

le pays de leurs origines

JEAN-PIERRE CLERC

PROCHE-ORIENT

IRAK : en butte à des difficultés croissantes

Les dirigeants kurdes cherchent à éviter un désengagement de la communauté internationale

Les deux principaux dirigeants du Kurdistan irakien, Jalal Talabani, chef de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK), et Massoud Barzani, chef du Parti démocratique du Kurdistan (PDK), devaient achever, dimanche 23 mai, une visite de quatre jours à Paris, où ils ont été reçus par le président François Mitterrand.

Cherchant à se convaincre que les choses ne vont pas aussi mal qu'il y paraît, MM. Talabani et Barzani veulent croire que les difficultés que connaît actuellement le «réduit» kurde en Irak, un an après l'organisation des premières élections libres sous la protection des alliés occidentaux, peuvent être aplanies.

L'administration démocrate américaine a «dépersonnalisé» le problème avec l'Irak, affirmant que son objectif est l'application par Bagdad – sous-entendu, quel que soit le régime en place – de toutes les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. *«Cette dépersonnalisation du conflit ne prépare pas une réconciliation avec le régime de Saddam Hussein. Elle vise au contraire à faire comprendre à quiconque lui succéderait éventuellement qu'il doit respecter ces résolutions et qu'il lui est interdit de réprimer et opprimer le peuple irakien»*, nous a déclaré M. Barzani. Il affirme avoir entendu cela de la bouche du vice-président Al Gore et du secrétaire d'Etat Warren Christopher, lors de la visite, faite, fin avril, à Washington, par une délégation du Congrès national irakien (CNI), qui regroupe l'ensemble de l'opposition au gouvernement de Bagdad.

L'Iran a récemment bombardé ce qu'il affirme être des positions de combattants kurdes iraniens dans le nord de l'Irak, sans susciter d'autre réaction qu'une condamnation du département d'Etat et du Quai d'Orsay. *«Les Etats-Unis et leurs alliés occidentaux ont transmis une menace à peine voilée aux Iraniens, les avertissant que s'ils reprenaient leurs raids aériens, ils seraient punis»*, traduit M. Talabani.

Les Nations unies viennent d'annoncer le retrait d'une partie des «gardes bleus», chargés d'assurer la sécurité des personnels humanitaires dans le Kurdistan irakien. *«De toutes les façons, ces «gardes bleus» ne protégeaient pas grand monde et faisaient plutôt office d'observateurs. Leur financement coûte des sommes colossales à la communauté internationale. Nous ne sommes donc pas hostiles au départ du plus grand nombre d'entre eux. Nous souhaiterions que l'assistance au Kurdistan change de forme. Plutôt que de servir à financer des activités bureaucratiques et de routine, nous voudrions qu'elle soit consacrée à des projets de développement et à la reconstruction de l'infrastructure du Kurdistan»*, répond M. Talabani. Mais ce sont précisément des raisons financières qui ont entraîné le retrait partiel des «gardes bleus».

Besoin d'assistance économique

C'est, en grande partie, de l'assistance économique au Kurdistan que les deux responsables se sont entretenus avec M. Mitterrand. Un entretien *«utile»*, au cours duquel le chef d'Etat français a affirmé, selon M. Barzani, que *«les Kurdes peuvent compter sur la France qui ne les abandonnera pas et où ils ont de nombreux amis»*. Si, au sein de la nouvelle majorité, ils ne comptent pas d'*«amis personnels»* – comme c'était notamment le cas de l'ex-ministre de la santé et de l'action humanitaire, Bernard Kouchner – MM. Talabani et Barzani sont convaincus que le gouvernement de M. Balladur soutient *«la cause»* kurde. *«Le ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, nous a récemment adressé une lettre en ce sens»*, précise M. Talabani. Et s'il est vrai que Jacques Chirac a été le principal artisan de l'amitié entre la France et le régime de Saddam Hussein dans les années 70, *«ce régime est, depuis, devenu sanguinaire»* et chacun en France, y compris le maire de Paris, le sait, indique-t-il.

L'optimisme chevillé au corps, il est tout aussi convaincu que l'organisation humanitaire Médecins sans frontières (MSF), qui a récemment annoncé son retrait du Kurdistan pour des raisons de sécurité, *«reviendra»*. *«Nous sommes disposés à assurer leur sécurité»*, promet-il. Et dans son entreprise de persuasion – d'autopersuasion peut-être, – il indique que la communauté internationale et les gouvernements ne peuvent plus faire marche arrière concernant le Kurdistan, dans la mesure où *«c'est désormais une cause connue de l'opinion publique, des médias et des Parlements»*.

Pour autant, tout ne va pas pour le mieux au Kurdistan. La récente décision de l'Irak de retirer les billets de 25 dinars a compliqué la situation économique. *«Les experts évaluent à 1 milliard de dinars la masse monétaire en circulation dans le Kurdistan, dont la moitié en billets de 25 dinars»*, explique M. Barzani, qui évoque plusieurs solutions possibles : *«Recourir à une monnaie étrangère, lever une monnaie, demander au Conseil de sécurité de libérer une partie des avoirs irakiens bloqués depuis la crise du Golfe, ou lier la monnaie irakienne à la livre turque.»* En attendant, victimes, d'une part, de l'embargo imposé par l'ONU à l'Irak et, d'autre part, de l'embargo que Bagdad impose lui-même aux Kurdes, le Kurdistan ploie sous les difficultés quotidiennes.

M. Barzani déplore aussi que des pays limitrophes de l'Irak, qui ne soutiennent pas le régime en place, ne fassent pas non plus confiance à l'opposition, se comportant en spectateurs et n'apportant aucune aide. C'est à ce propos qu'une délégation du CNI doit se rendre prochainement en Arabie saoudite et éventuellement dans d'autres pays du Golfe.

MOUNA NAÏM

ARABIE SAOUDITE

Pressions sur les sympathisants d'un comité islamiste

Dans un communiqué publié, dimanche 23 mai, l'association Liberty, qui se présente comme un groupe de défense des droits de l'homme dans le monde musulman, a affirmé que des pressions étaient exercées par les autorités saoudiennes sur des sympathisants d'un «comité contre l'oppression», d'inspiration islamiste, récemment interdit (*le Monde* du 18 mai). Les responsables *saoudiens ont ainsi* récemment convoqué pour interrogatoire Cheikh Salmane Al Awda et Cheikh Sfar Al Hawali. Le premier a vu ses comptes bancaires gelés et la maison d'édition et de traduction du second a été fermée.

Par ailleurs, toujours selon Liberty, l'un des sept membres fondateurs du comité, Cheikh Abdallah Ben Jebrin, a décidé de renoncer à son appartenance à cet organisme *«pour des raisons relevant de l'intérêt général»*. – *(AFP.)*

□ **Treize morts en mars dans un camp de réfugiés irakiens.** – Un porte-parole officiel saoudien a révélé samedi 22 mai que neuf Irakiens et quatre enseignants saoudiens avaient été tués le 9 mars, lors d'affrontements dans un camp de réfugiés à Rafha, dans le nord-est de l'Arabie Saoudite, où sont accueillis quelque 27 000 Irakiens. Les heurts se sont produits lorsque des réfugiés se sont rassemblés devant le centre universitaire du camp pour *exiger* des autorités saoudiennes l'admission de nouveaux venus d'Irak. – *(AFP.)*

□ **Démission du président du parlement palestinien en exil.** – Cheikh Abdel Hamid El Saeh, président du Conseil national palestinien (CNP, parlement en exil), a annoncé, samedi 22 mai, qu'il démissionnait de ses fonctions, pour protester contre les *«contradictions dans les décisions palestiniennes»* relatives au processus de paix israélo-arabe. Il a précisé à Amman *(Jordanie)* que sa démission devait être en principe présentée à une session du CNP, mais que entre-temps il avait décidé de se placer en *«vacance de ses fonctions»*. Cheikh Saeh, quatre-vingt-six ans, présidait le CNP depuis 1984. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

VENEZUELA : après la suspension de M. Perez

Polémique sur la durée de l'intérim du président «provisoire»

Deux jours après la suspension, votée vendredi 21 mai par le Sénat, du président Carlos Andres Perez, pour malversations, les esprits s'échauffent. Octavio Lepage, nommé président «provisoire», prétend, avec le soutien du parti gouvernemental, Action démocratique, rester en place jusqu'en 1994, ce qui permettrait à ses amis de contrôler l'élection présidentielle prévue en décembre 1993. Une opération dénoncée avec virulence par l'opposition et très mal vue par les militaires. De son côté, M. Perez, qui reste président en titre pendant la durée de son procès, a fait samedi une première tournée en province, où il a été acclamé par des milliers de personnes.

CARACAS

de notre envoyé spécial

Improvisation, confusion, menaces et accusations : la transmission des pouvoirs, le vendredi 21 mai, du président «suspendu», Carlos Andres Perez au président «provisoire» Octavio Lepage, désigné comme prévu par le Sénat, a été un spectacle médiocre et déconcertant. Pris de court par cet événement qu'ils qualifient d' *«historique»* et qui ne s'était, il est vrai, jamais produit au Venezuela, les parlementaires ne savaient manifestement pas à quel protocole se vouer ni comment interpréter les articles d'une Constitution assez confuse sur le sujet.

C'est tout juste si les adversaires n'en sont pas venus aux mains dans le huis clos étouffant du Sénat. En février 1989, Octavio Lepage, leader historique du parti Action démocratique (AD) et président du Congrès (comme aujourd'hui), avait, aux côtés du président sortant Lusinchi, intronisé un Carlos Andres Perez triomphant. Mais de fort mauvaise grâce, comme on avait pu le constater. Il avait été battu, en 1988, pour la candidature officielle à la présidence. Depuis, Octavio Lepage est devenu un adversaire déclaré de M. Perez.

Il n'y a pas eu de vraie discussion, vendredi, au Sénat pour suspendre le chef de l'Etat. Toutes les formations politiques en étaient d'accord, et même la principale victime, qui demandait depuis deux jours *«qu'on fasse vite»*. Les choses se sont gâtées avec la prétention apparente d'Octavio Lepage de rester non pas un mois maximum (comme le précise un article de la Constitution) mais trois (comme le laisse entendre, selon lui, un autre article) au poste de président *«chargé de la République»*. Et même, ajoutait-il *«trois mois renouvelables»*. Hurlements de l'assemblée, qui criait déjà à la dictature. M. Lepage fit marche arrière et la question de la durée de son mandat n'a pas été tranchée vendredi.

Spectacle surréaliste

Le succès est allé à l'ancien président démocrate-chrétien et sénateur à vie, Rafaël Caldera (1969-1974), aujourd'hui en tête dans les sondages comme candidat «indépendant» à la présidence de la République en décembre prochain. M. Caldera est revenu au premier plan en justifiant, dans un discours retentissant, les propos des putschistes du colonel Hugo Chavez, détenu depuis sa tentative manquée de coup d'Etat militaire en février 1992. Il a perdu l'appui de son parti démocrate-chrétien, gagné celui du MAS socialiste et de tous ceux qui veulent *«un vrai changement»*. M. Caldera a vertement réprimandé Octavio Lepage, le menaçant de la Cour suprême et le traitant d' *«usurpateur»*. Partisan d'une démission immédiate de M. Perez, il a cependant, grand seigneur, pris la défense de ce dernier, précisé qu'il était seulement *«suspendu»* et non pas *«destitué»* et demandé qu'on respecte tous ses droits. *«On ne frappe pas un homme à terre»*, a-t-il dit.

Classiquement «parlementaire» à l'intérieur, comme le confiait avec un sourire blasé l'ancien président Herrera Campins, le spectacle était surréaliste et agité à l'extérieur : plusieurs centaines de jeunes gens, très excités et enthousiastes, brandissaient des portraits du colonel Chavez coiffé de son béret rouge de «para». Ils chantaient l'hymne national, dansaient la «hola» comme dans un stade et hurlaient : *«Chavez, ami, le peuple est avec toi!»*, *«Chavez, président!»* et *«Chavez, attends, le peuple te libérera!»*. Un grand gaillard au visage peint aux trois couleurs nationales offrait de faire entendre sur une cassette l'allocution – recueillie la veille dans son cachot – de l'homme qui avait fait trembler M. Perez en février 1992.

MARCEL NIEDERGANG

T TOUT

IMERCE

INPI

POLITIQUE

La révision de la Constitution

La commission des lois du Sénat modifie le projet de réforme de la Haute Cour

Le Sénat examine, mardi 25 mai, le projet de révision de la Constitution déposé par Pierre Bérégovoy sous la précédente législature et repris par le gouvernement d'Edouard Balladur. Ce texte comporte la réforme de la Haute Cour de justice et celle du Conseil supérieur de la magistrature, ainsi que l'extension aux justiciables de la saisine du Conseil constitutionnel. Ce dernier point n'a pas été retenu par la commission des lois du Sénat qui, en revanche, a mofidié les conditions de saisine de la future Cour de justice de la République prévue pour juger les ministres.

« S'il reste deux réformes sur trois, ce sera mieux que rien », avait estimé François Mitterrand, le 22 avril, à propos du projet de révision constitutionnelle déposé sur le bureau du Sénat après son adoption au conseil des ministres du 10 mars. Le président de la République ne s'attendait pas, en effet, à ce que le Sénat adopte sans barguigner l'extension aux citoyens de la saisine du Conseil constitutionnel, lui qui avait justement fait obstacle à cette même réforme en 1990. De fait, la commission du Sénat ne s'est pas déjugée puisqu'elle n'a pas estimé *« opportun »*, contrairement au souhait du rapporteur de cette partie du texte, Etienne Dailly (RDE, Seine-et-Marne), de *« rouvrir le débat sur les pouvoirs du Conseil constitutionnel »*.

La commission des lois du Sénat n'a pas manqué, par ailleurs, d'ajouter sa touche personnelle à ce projet largement inspiré des travaux du comité consultatif présidé par Georges Vedel. A propos du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), elle a décidé que le garde des sceaux en resterait le vice-président de droit, alors que le projet stipulait que le vice-président était désigné par le président de la République.

Selon les vœux du rapporteur de cette partie du texte, Hubert Haenel (RPR, Haut-Rhin), le CSM comprendrait deux formations où les magistrats seraient majoritaires. La première serait compétente à l'égard des magistrats du siège. Elle serait composée de onze membres : le président de la République, le garde des sceaux, cinq magistrats du siège, un du parquet, un conseiller d'Etat, et deux personnalités, appartenant ni à l'ordre judiciaire ni au Parlement, désignées par les présidents des deux assemblées. Une composition au demeurant peu éloignée de celle du projet constitutionnel qui prévoyait la parité entre magistrats et non-magistrats. La seconde serait compétente à l'égard des magistrats du parquet. Elle serait composée des mêmes membres que la précédente, exception faite des magistrats (cinq du parquet, un du siège).

L'extension des compétences du CSM à l'égard des magistrats du parquet, également souhaitée par Pierre Méhaignerie, ne figure pas dans le projet de loi. Ces compétences seraient simplement consultatives : la formation compétente donnerait son avis pour les nominations ainsi que pour les sanctions prononcées contre ces magistrats, étant alors placée sous l'autorité du procureur général près la Cour de cassation.

Création d'une Cour de justice de la République

Les modifications apportées par la commission des lois du Sénat sont plus notables en ce qui concerne la Haute Cour de justice. En ce domaine, les sénateurs se sont prononcés en faveur d'une *« judiciarisation partielle »*. Conformément au projet de loi, cette instance d'exception serait réservée au président de la République pour les cas de haute trahison. Pour les membres du gouvernement dont la responsabilité pénale est mise en cause, une Cour de justice de la République serait créée. Elle serait composée de dix parlementaires (cinq députés et cinq sénateurs) et de deux magistrats du siège à la Cour de cassation, et présidée par un parlementaire, alors que le projet de loi prévoyait qu'elle le serait par un magistrat, en l'espèce par le premier président de la Cour de cassation.

Le changement le plus net concerne le mode de saisine, qui est double. Le premier, prévu par le projet de loi, survient après dépôt d'une plainte émanant d'une personne physique. Il dépend du procureur général près la Cour de cassation. La décision de classement ou de transmission de la plainte à la commission d'instruction que composent, comme aujourd'hui, les magistrats du siège à la Cour de cassation, est prise par le procureur général après avis conforme d'une commission juridictionnelle des poursuites composée de magistrats. Cet avis ne sera pas seulement technique. La portée de ce filtre créé par les sénateurs sera précisée par une loi organique.

Contrairement au texte déposé, les sénateurs ont décidé en outre d'une seconde possibilité de saisine en maintenant pour le Parlement la possibilité de saisir la Cour de justice de la République si aucune plainte n'est déposée. Les deux assemblées devront alors statuer par un vote identique. Le Sénat prévoit également une possibilité de pourvoi en cassation à l'encontre des décisions de la commission des poursuites comme des arrêts de condamnation. Les sénateurs ont enfin précisé que les procédures actuellement engagées devant la Haute Cour restent valables et que les nouvelles dispositions seront applicables aux faits commis avant l'entrée en vigueur du nouveau texte : c'est donc le cas de l'affaire du sang contaminé.

Les modifications apportées par le Sénat au chantier institutionnel cher au président de la République ne sont donc pas de pure forme.

GILLES PARIS

Projetant des « alliances avec des forces modérées »

Les Nouveaux Ecologistes veulent être présents dans les prochaines consultations électorales

En procédant, vendredi 21 mai à Paris, à l'installation officielle du mouvement des Nouveaux Ecologistes du rassemblement nature et animaux, Bernard Manovelli, conseiller général (non-inscrit) de Marseille, a annoncé son intention d'animer, d'ici un an, *« la sixième force politique du pays »*, derrière le RPR, l'UDF, le PS, le FN, le PC, mais devant les Verts et Génération Ecologie. Dans un local (1) décoré de posters de chiens et de chats – pékinois, persans golden ou chinchillas – puisés dans les collections du magazine *30 millions d'amis* ou dans des publicités d'une entreprise d'aliments pour animaux domestiques, l'avocat marseillais a indiqué que les Nouveaux Ecologistes seraient présents lors des cantonales partielles qui doivent avoir lieu prochainement dans les Bouches-du-Rhône, le Nord et le Val-d'Oise. Pour les élections européennes, régionales ou municipales, M. Manovelli envisage des *« alliances avec des forces modérées »*, c'est-à-dire distinctes de l'extrême-droite et des *« partis marxisants »* – au nombre desquels il inclut le PC, le PS et les gauchistes.

L'argent gagné par son mouvement à la faveur du résultat des Nouveaux Écologistes aux législatives (2,56 % selon les chiffres du *Monde*, 3,2 % selon M. Manovelli), évalué à 10 millions de francs par an, sera employé, selon l'avocat marseillais, à *« des actions humanitaires pour la défense des animaux »*. Le nouveau mouvement s'est donné trois priorités : la défense de l'animal, l'écologie, la défense de l'homme, et notamment des plus défavorisés. A ce propos, M. Manovelli prône l'institution pour tous d'un *« temps minimum de travail garanti (TMTG) »*, l'accès généralisé à la propriété et le droit pour *« chaque être humain de manger à sa faim »*.

M. Manovelli, qui a déjà établi, ces derniers jours, des délégations régionales des Nouveaux Ecologistes à Lyon, Nancy, Strasbourg et Lille, estime pouvoir s'appuyer sur un réseau de 110 000 correspondants regroupés dans cinq associations : le Collectif national de défense animale, le Parti pour la défense des animaux, les Nouveaux Ecologistes, l'Union nationale écologiste, le Mouvement universaliste. Il a enfin annoncé la réunion d'un congrès constitutif de son mouvement pour la fin de cette année à Paris.

J.-L. S.

(1) 19, avenue de Saint-Mandé, 75012 Paris.

M. Monory presse le gouvernement d'« aller plus loin » sur le terrain de l'emploi

Dans un entretien au *Journal du dimanche* du 23 mai, René Monory estime que le plan de redressement du gouvernement ne suffira pas, à lui seul, à résoudre le problème de l'emploi en France. *« Il fallait faire*, déclare-t-il, *ce que* [M. Balladur] *a fait mais il faut maintenant aller plus loin. Il faut mobiliser l'opinion publique qui n'attend que ça et mettre autour de la table tous les acteurs, les entreprises, les collectivités locales pour l'emploi. Je propose cela dans l'espoir que le premier ministre s'en inspire. Ce qu'a fait Edouard Balladur sur les bas salaires est bien mais ça ne remet pas les jeunes au travail. Je prends le risque d'agacer en disant : « Il faut aller plus loin », mais c'est mon devoir. »*

Le président du Sénat considère *« qu'on ne pourra pas supporter longtemps une société dans laquelle, une partie – 80 % de la population – bénéficie d'autant de pouvoir d'achat que dans les années fastes tandis que l'autre se retrouve sans emploi ou démunie. »* Concrètement, M. Monory estime que 400 000 jeunes pourraient être rapidement mis au travail, en allégeant sous certaines conditions les charges familiales des entreprises.

Sur le plan politique, M. Monory *« pense qu'il y aura naturellement deux candidats »* à la prochaine élection présidentielle. *« Il ne faut pas*, explique-t-il, *aller contre la nature des choses, c'est pourquoi je n'ai jamais cru aux primaires. Mais ces deux candidatures ne seront pas forcément dirigées l'une contre l'autre. Il faut d'autant plus deux candidatures que le PS est moins en forme. L'union pour l'union ne veut rien dire. L'union, quand c'est un plus petit dénominateur commun, ça ne sert à rien. L'union, oui, mais il faut savoir pourquoi. »*

Décidé personnellement *« à faire bouger les choses »* et à user *« de sa liberté de parole »*, M. Monory souhaite que ses amis centristes *« soient porteurs d'un véritable humanisme »*, leur message européen n'étant plus, selon lui, *« suffisant pour susciter l'espoir. »* *« C'est à nous, centristes*, conclut-il, *de faire (...) une philosophie qui l'emporte sur la course à l'argent. Ma chance à moi, c'est d'avoir toujours su mettre mes désirs au-dessous de mes moyens (...) On verra dans deux ans, lequel est le meilleur porteur de cette société à laquelle j'aspire. »*

EN BREF

□ **Var : démission du premier secrétaire du PS.** – Bernard Perin, premier secrétaire fédéral du Parti socialiste dans le Var, vient d'annoncer sa démission de ce poste, auquel il avait accédé le 25 août 1992, ainsi que de son mandat de conseiller municipal à La Seyne. M. Perin invoque *« des raisons strictement personnelles »*, mais les querelles internes qui perdurent depuis plus de dix ans et le « diktat » parisien imposant aux dernières législatives un candidat MRG à la place de celui du PS dans la deuxième circonscription du Var ne sont pas étrangers à sa décision. – (*Corresp.*)

□ **M. Poperen rejette toute « tentation d'uniformisation » au sein du PS.** – Jean Poperen a défendu, dimanche lors du Forum RMC-*l'Express*, l'existence des courants au sein du PS. *« Une des forces du mouvement socialiste en France*, a-t-il expliqué, *c'est sa diversité. Si on ne l'exprime pas par des courants, on va l'exprimer comment ? (...) Ce ne sont pas les courants qui sont coupables, c'est leur dérive présidentialiste (...) La recomposition ne se fera pas par une tentation d'uniformisation. »*

□ **Simone Veil se dit « tout à fait à l'aise » au sein du gouvernement.** – Simone Veil a déclaré, dimanche 23 mai à « L'heure de vérité », sur France 2, qu'elle se sentait *« tout à fait à l'aise sur ce qui est fait »* au sein du gouvernement d'Édouard Balladur, où *« l'on assume de façon très pragmatique »* les problèmes de l'Europe. *« Il est assez extraordinaire*, a-t-elle jugé, *de voir qu'après le débat sur Maastricht, on avance, on assume de façon très pragmatique les problèmes qui se posent, notamment le GATT, la politique agricole commune, les problèmes mêmes de Schengen (...). Je pense qu'en plus, on progresse dans notre conception de défense, qui me paraît une priorité, dans nos relations avec les Etats-Unis et l'OTAN. »* Interrogée sur les prochaines élections européennes, le ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, a refusé de prendre partie pour une ou deux listes de la majorité, estimant qu'il était *« prématuré d'en parler »*.

□ **Philippe Vasseur (PR) ne rejette pas le principe d'une liste unique aux élections européennes.** – Philippe Vasseur, secrétaire général du Parti républicain, n'a pas rejeté, dimanche 23 mai sur Radio J, l'hypothèse d'une liste unique de la majorité aux prochaines élections européennes. *« On peut très bien*, a-t-il dit, *constituer une liste unique qui représente à peu près la totalité des tendances de la majorité (...). Il vaudra mieux éviter de transformer l'élection européenne en débat interne à la majorité (...). On peut penser que l'on s'épargnerait peut-être un certain nombre de discussions en disant au premier ministre : pour le moment, c'est vous qui êtes en première ligne, par conséquent il vous revient en tant que tel de conduire cette liste européenne. Je ne serais pas outrageusement choqué si M. Balladur acceptait de faire don de sa personne à la liste européenne.*

□ **Bernard Tapie annonce l'engagement d'une liste MRG aux élections européennes.** – Bernard Tapie a annoncé, dimanche 23 mai, à « 7 sur 7 » sur TF 1, que le MRG – *« le parti le plus dans le vent d'aujourd'hui »*, selon lui – présenterait sa propre liste pour les élections européennes de 1994, mais il a refusé de dire s'il en prendrait la tête. *« Qui la conduira ?* a-t-il répondu. *Celui qui sera désigné comme étant le plus capable à séduire le plus grand nombre (...) Je dois être un bon soldat, point à la ligne. Si, à un moment, on me demande de conduire une bataille, je la conduirai avec force. »* M. Tapie n'a en revanche pas exclu de se lancer à la conquête de la mairie de Marseille : *« Si, dans deux ans, les conditions qui existent me laissent penser que j'ai, avec le groupe que je représente, assez de poids, assez de capacités, assez de talent pour relever un défi difficile*, a-t-il dit, *je n'hésiterai pas une demi-seconde. »*

□ **M. Raffarin (UDF) réclame une nouvelle dynamique européenne.** – Jean-Pierre Raffarin, porte-parole de l'UDF, a estimé, dimanche, 23 mai, que le gouvernement de M. Balladur *« avait besoin, pour son propre succès, d'une nouvelle dynamique européenne »*. En attendant, M. Raffarin se refuse à indiquer l'attitude de l'UDF dans la prochaine campagne européenne, jugeant qu'*« il est trop tôt, pour une donne européenne et nationale, de définir actuellement une stratégie européenne »*. M. Raffarin a également précisé que *« le choix présidentiel pour l'UDF se posera courant 1994, après les élections européennes »*.

□ **M. Lalonde estime que le plan Balladur « répond seulement à une exigence immédiate ».** – Brice Lalonde a déclaré, vendredi 21 mai, au cours de l'émission « Objections », sur France-Inter, que le plan d'assainissement présenté par Edouard Balladur *« ne résoudra pas la question du chômage »* et qu'il *« répond seulement à une exigence immédiate, un peu comme un pompier cherche à éteindre un incendie »*. Le président de Génération Ecologie s'est félicité, cependant, de décisions telles que l'arrêt des fermetures de services publics en milieu rural et du fait que sa crainte de mesures de relance favorisant *« le béton contre l'environnement »* s'est révélée *« infondée »*.

Cinq élections cantonales partielles

ALPES-MARITIMES : canton de Roquestéron (2e tour).

I., 3 176 ; V., 2 235 ; A., 29,62 % ; E., 2 150. Pierre-Guy Morani, div. d., m. de Gilette, 1 224 (56,93 %) .... ELU. André Roumagnac, RPR, m. de Roquestéron, 926 (43,06 %).

[Pierre-Guy Morani succède à son père, René Morani (div. d.), décédé le 18 février dernier, qui était conseiller général depuis 1964, vice-président de l'assemblée départementale depuis 1988 et maire de Gilette depuis 1983.

Grâce au soutien actif du président du conseil général, le sénateur (RPR) Charles Ginésy, M. Morani progresse davantage, d'un tour à l'autre, que M. Roumagnac, tant en voix qu'en pourcentage. Comme au premier tour, il arrive en tête dans cinq des neuf communes du canton. Le maire de Roquestéron obtient 82,26 % des suffrages exprimés dans sa commune.

Au premier tour, les résultats étaient les suivants : I., 3 176 ; V., 2 122 ; A., 33,19 % ; E., 2 090 ; Pierre-Guy Morani, 974 (46,60 %) ; André Roumagnac, 717 (34,31 %) ; Michèle Delorme, PC, 292 (13,97 %) ; Henri Gastaud, MRG, 86 (4,12 %) ; Eliane Blum, NE, 21 (1 %).

En 1988, René Morani avait été réélu dès le premier tour. Les résultats avaient été les suivants : I., 3 017 ; V., 2 086 ; A., 30,85 % ; E., 2 033 ; René Morani, div. d., 1 196 (58,82 %) ; Virgile Pasquetti, PC, 443 (21,79 %) ; Paul Vautez, PS, 292 (14,36 %) ; Yves Cerato, FN, 102 (5,01 %).]

ESSONNE : canton de Savigny-sur-Orge (2e tour).

I., 16 088 ; V., 5 091 ; A., 68,35 % ; E., 4 889.

Simone Dussart, UDF-rad., adj. m. de Savigny, 2 903 (59,37 %) ELUE. Elisabeth Roze des Ordons, PS, 1 986 (40,62 %).

[L'UPF conserve ce siège laissé vacant par la démission, pour cause de cumul des mandats, de Jean Marsaudon, maire RPR de Savigny-sur-Orge, élu député en mars dernier. Simone Dussart, qui comptait 1 108 voix d'avance au premier tour, en obtient, au second, 917 de plus que sa concurrente socialiste. Elle fait pratiquement le plein des 600 voix recueillies au premier tour par le représentant du Front national. Elisabeth Roze des Ordons, en revanche, fait un peu moins bien que le total des voix qui s'étaient portées au premier tour sur les trois candidats se réclamant de la gauche : le manque à gagner par rapport au premier tour est de 58 voix.

Au premier tour, les résultats étaient les suivants : I., 16 090 ; V., 5 401 ; A., 66,43 % ; E., 5 317 ; Simone Dussart, 2 324 (43,71 %) ; Elisabeth Roze des Ordons, 1 216 (22,87 %) ; Didier Caujolle, FN, 600 (11,28 %) ; Michel Bockelandt, PC, 566 (10,65 %) ; Jean Estivill, div. g., 262 (4,93 %) ; Philippe Le Pont, Verts, 198 (3,72 %) ; Gérard Lecomte, div., 101 (1,90 %) ; Catherine Duvannes, NE, 50 (0,94 %).

Jean Marsaudon avait été réélu au second tour en 1988 avec 4 144 voix (57,16 %) contre 3 106 (42,84 %) à Jean Estivill, alors candidat du PS, dont il a été exclu en 1989, sur 7 250 suffrages exprimés, 7 437 votants (soit 51,28 % d'abstentions) et 15 265 inscrits.]

ORNE : canton de Mortagne-au-Perche (2e tour)

I., 6 694 ; V., 2 231 ; A., 66,67 % ; E., 1 703. Roland Cailland, div. d., 1 703 (100 %) ... ELU.

[Agé de soixante-deux ans, Roland Cailland (div. d.), chef d'entreprise, succède à Jean-Claude Lenoir (UDF), élu député en mars dernier, maire de Mortagne-au-Perche depuis 1989, conseiller régional depuis 1986, qui avait choisi de quitter le conseil général pour se mettre en conformité avec la loi limitant le cumul des mandats électifs.

Roland Cailland restait seul en lice au second tour après le renoncement de Paul Chandron, arrivé en deuxième position au premier tour. Au lendemain du premier tour, M. Chandron, div. d., soutenu par M. Lenoir, s'était retiré pour « préserver l'unité du canton ». M. Cailland a été élu avec 186 voix de plus qu'au premier tour. Candidature unique oblige, un électeur sur trois seulement s'est rendu aux urnes.

Au premier tour, les résultats étaient les suivants : I., 6 694 ; V., 3 514 ; A., 47,50 % ; E., 3 438 ; Roland Cailland, 1 517 (44,12 %) ; Paul Chandron, div. d., 1er adj. m. de Mortagne-au-Perche, 1 086 (31,58 %) ; Pierre Gautier, div., 557 (16,20 %) ; Jean Guyot, PC, 133 (3,86 %) ; André Cayrel, FN, 104 (3,02 %) ; Renée Tragin, NE, 41 (1,19 %).

M. Lenoir avait été réélu au premier tour en septembre 1988 et les résultats avaient été les suivants : I., 6571 ; V., 3483 ; A., 47 % ; E., 3423 ; Jean-Claude Lenoir, 2456 (71,74 %) ; Jean Planchais, PS, 681 (19,89 %) ; Jean Guyot, PC, 149 (4,35 %) ; André Cayrel, FN, 137 (4 %).]

SEINE-ET-MARNE : canton de Thorigny-sur-Marne (2e tour).

I., 15 898 ; V., 4 209 ; A., 68,49 % ; E., 3 695.

Olivier Bourjot, RPR, m. de Chessy, 2 465 (66,71 %) .... ELU. François Bentz, div. d. sout. UDF, m. de Coupvray, 1 230 (33,28 %).

[Né le 6 octobre 1961 à Paris, chef d'entreprise, maire de Chessy (l'une des communes sur lesquelles est implanté le parc d'attraction Eurodisney) depuis 1989, Olivier Bourjot, RPR, qui avait largement distancé tous ses adversaires au premier tour, emporte ce nouveau canton, issu du redécoupage des cantons de Crécy-la-Chapelle et de Lagny-sur-Marne. Le nombre de sièges au conseil de Seine-et-Marne est désormais de quarante-trois (17 RPR, 14 UDF et div. droite, 9 PS, 1 div. gauche, et 2 PC).

Au premier tour, les résultats étaient les suivants : I., 15 898 ; V., 5 595 ; A., 65,43 % ; E., 5 416 ; Olivier Bourjot, 1 728 (31,90 %) ; François Bentz, 983 (18,14 %) ; Christine Truffard, app. PS, 942 (17,39 %) ; Yves Varenne, FN, 652 (12,03 %) ; Maria Fernandez, PC, 413 (7,62 %) ; Bernard Durca, div. d., c. m. de Thorigny, 380 (7,01 %) ; Gérard Gilardi, GE, 230 (4,24 %) ; Yvon Le Bourhis, div. écol., 88 (1,62 %).

YONNE : canton de Villeneuve-sur-Yonne (2e tour)

I., 5 970 ; V., 2 537 ; A., 57,50 % ; E., 2 421.

Jean-Luc Dauphin, UDF, adj. m. de Villeneuve-sur-Yonne, 1 326 (54,77 %) .... ELU. Marc Ferry, div. d., [illegible] m. de Bordes, 1 095 (54,22 %).

[Jean-Luc Dauphin, en succédant à Roland Bonnion, UDF, décédé le 18 mars dernier, devient, à trente-sept ans, le benjamin du conseil général de l'Yonne.

Les résultats du premier tour étaient les suivants : I., 5 970 ; V., 2 589 ; A., 56,63 % ; E., 2 540 ; Jean-Luc Dauphin, 1 090 (42,91 %) ; Marc Ferry, 625 (24,60 %) ; Claude Marache, PC, c. m. de Villeneuve-sur-Yonne, 287 (11,29 %) ; Gérard Besson, PS, c. m. de Villeneuve-sur-Yonne, 272 (10,70 %) ; Michel Maine, FN, 202 (7,95 %) ; Alain Peiffer, div. d., 64 (2,51 %).

Conseiller général depuis 1967, Roland Bonnion avait été élu au premier tour en mars 1992. Les résultats avaient alors été les suivants : I., 5760 ; V., 3852 ; A., 33,47 % ; E., 3580 ; Roland Bonnion, 1962 (54,80 %) ; Gérard Besson, 624 (17,43 %) ; Nicole Tharne, FN, 606 (16,93 %) ; Claude Marache, 388 (10,84 %).]

□ **La liste du maire sortant élue à Tanneron (Var).** – La liste conduite par Jacques Chiabaud, maire démissionnaire de Tanneron (Var), a été élue en entier, au premier tour de l'élection municipale rendue nécessaire par la démission du maire sortant et de ses colistiers. Ceux-ci entendaient ainsi s'opposer à la décision de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, qui avait refusé d'ordonner la démolition de l'Arche du Futur, construite sur un terrain non constructible appartenant à l'écrivain et homme d'affaires Martin Gray, qui veut en faire un centre international de formation de la jeunesse. Sur 884 inscrits, 514 votants (soit 36,53 % d'abstentions) et 514 suffrages exprimés, M. Chiabaud a obtenu 363 voix et Jean Repeaux, qui conduisait une autre liste, a recueilli 139 suffrages.

La BERD dément que M. Attali ait demandé à disposer d'un appartement à Paris

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a démenti, samedi 22 mai, que son président, Jacques Attali, ait demandé au gouvernement français le déblocage d'une somme de 5 millions de francs pour un appartement de fonction à Paris, comme l'affirme l'hebdomadaire *le Point* (daté 22-28 mai). *« Aucun fonds n'a jamais été sollicité à aucun moment et par personne en vue de disposer d'une résidence de fonction à Paris »*, écrit la BERD.

Selon *le Point*, *« Roland Dumas, dernier des ministres socialistes des affaires étrangères, avait accepté, par une note signée de sa main, que 5 millions de francs soient prélevés sur la contribution de la France au fonctionnement des Nations unies »*, mais les services financiers du Quai d'Orsay avaient fait en sorte que le dossier de financement ne soit pas débloqué avant les élections législatives.

Au service de presse du Quai d'Orsay, on dément également l'information du *Point*. On indique qu'une somme de 5 millions de francs a bien été attribuée à la BERD, en 1991, pour aider à son installation, mais qu'elle n'était nullement destinée à financer un appartement à Paris.

POLITIQUE

Mort d'Alain Mayoud député UDF du Rhône

Alain Mayoud, député (UDF-PR) du Rhône, vice-président du conseil régional de Rhône-Alpes, a été découvert mort, dimanche 23 mai, à son domicile de Saint-Romain-de-Popey (Rhône), victime d'un arrêt cardiaque. Le parquet de Villefranche-sur-Saône a ordonné une autopsie, *« conformément à la procédure habituellement mise en œuvre dans de telles circonstances »*, a précisé la préfecture du Rhône. Alain Mayoud était âgé de cinquante ans.

LYON

de notre bureau régional

Elu pour la première fois à l'Assemblée nationale en 1973, Alain Mayoud ne craignait pas d'afficher ses divergences avec sa famille politique, le Parti républicain : au nom des relations avec les pays arabes – il était alors vice-président de l'association des Amitiés franco-irakiennes – il avait été l'un des quarante-trois députés qui, en janvier 1991, avaient voté contre l'engagement de la France dans la guerre du Golfe.

Lors du référendum sur l'adoption du traité de Maastricht, il avait milité pour le « non », démissionnant *« par cohérence »* de ses fonctions de président du PR du Rhône, et diffusant auprès des électeurs de sa circonscription un document où il expliquait que cet accord européen permettrait *« à un nombre important d'immigrés de s'implanter sur notre sol »*. Il y a quelques jours, il avait signé, avec dix-huit autres députés UDF, dont Philippe de Villiers, un texte dénonçant le nouveau code de la nationalité, jugé par eux trop permissif pour les étrangers.

Engagé derrière Raymond Barre pour l'élection présidentielles de 1988, Alain Mayoud assurait, lors des législatives de la même année, que c'était *« une erreur de ne pas discuter avec les gens raisonnables du Front national »*. Il avait sensiblement changé d'avis depuis à la lumière du comportement du groupe d'extrême droite au conseil régional de Rhône-Alpes. Girondin convaincu, Alain Mayoud, deuxième vice-président du conseil régional, était chargé de l'agriculture, un de ses terrains d'action privilégiés, et de l'environnement.

Maire de Saint-Romain-de-Popey, commune de mille habitants, Alain Mayoud avait été réélu député en mars dernier, dès le premier tour. Il sera remplacé à l'Assemblée nationale par Michel Mercier, président (UDF-CDS) du conseil général du Rhône

B. C.

[Né le 7 décembre 1942, à L'Arbresle (Rhône), Alain Mayoud a d'abord été cadre au Crédit agricole. Depuis sa première élection de député en 1973, il a siégé sans discontinuer à l'Assemblée nationale. Maire de Saint-Romain-de-Popey depuis 1977, il était conseiller régional depuis 1986, vice-président depuis 1988.]

[Michel Mercier, président (UDF-CDS) du conseil général du Rhône depuis 1990, est né le 7 mars 1947 à Thizy (Rhône), commune dont il est maire depuis 1977. Conseiller général depuis 1978, Michel Mercier est professeur de droit public et fiscal à l'université Lyon-III. Depuis mars 1992, il est vice-président du conseil régional. M. Mercier est aussi président de l'UDF et du CDS du Rhône.]

□ **Décès de l'ancien député socialiste René Cazenave.** – René Cazenave, premier adjoint au maire de Pau, ancien député socialiste des Pyrénées-Atlantiques, qui ne s'était pas représenté aux dernières élections en raison de l'aggravation de son état de santé, est décédé dans la nuit du vendredi 21 mai au samedi 22 mai, à l'âge de cinquante-huit ans, des suites d'un cancer. Né le 2 juillet 1934 à Pau, ancien technicien de l'aéronautique à Turboméca et militant Force ouvrière, René Cazenave avait été élu conseiller municipal de Pau en 1971, conseiller général en 1982, député en 1988. – *(Corresp.)*

La visite du ministre des DOM-TOM aux Antilles et en Guyane

Les caisses vides de la Guadeloupe

Dominique Perben est arrivé samedi 22 mai à Cayenne, en Guyane, après une visite de quatre jours en Guadeloupe, où il a pu prendre la mesure des difficultés d'un département dont les collectivités locales et les entreprises sont toutes quasiment en état de cessation de paiement.

POINTE-A-PITRE

de notre envoyé spécial

L'affaire est-elle sérieuse? Quand Dominique Perben a posé le pied sur le *macadam de l'aéroport du Raizet*, dans la moiteur de la nuit de Pointe-à-Pitre, les «doudous» antillaises et les majorettes de Lucette Michaux-Chevry lui ont réservé un accueil princier. En d'autres temps, jouer les rabat-joie eût été inconvenant. Cette *fois pourtant*, c'est le quotidien local *France Antilles*, propriété du groupe Hersant, qui invite le ministre à *« dépasser un doudouisme ambiant fort sympathique mais qui n'est plus adapté aux réalités quotidiennes »*.

Finie donc l'exubérance de commande. Les Guadeloupéens sont trop soucieux, trop anxieux même pour se prêter au jeu des clairons de salon d'honneur. Et s'il fallait un autre symptôme de cette sobriété inquiète qui imprègne l'air du temps, on citera cette étonnante analyse de l'hebdomadaire *Sept Mag*, plutôt proche de Mme Michaux-Chevry, qui n'hésite pas à reconnaître quelques mérites aux *« prédictions économiques »* de l'ancienne Alliance révolutionnaire caraïbe (ARC), ce groupe *indépendantiste clandestin qui s'était* lancé dans le terrorisme dans les années 1983-1986. *« Démonstration est faite que le pourrissement de la situation économique de la Guadeloupe est dû à d'autres causes que la violence des bombes*, écrit l'hebdomadaire, *même si cette dernière y a fortement contribué. »*

Bigre! Faut-il que l'affaire soit à ce point grave pour que l'on ait cessé, à *Pointe-à-Pitre ou à Basse-Terre, de se* griser de faux-semblants. Il règne ici *un climat de type «salut public»*. L'ennemi a l'apparence austère et sournoise d'un chiffre, un seul chiffre, qui cristallise l'émoi général : les 800 millions de francs de déficit du conseil régional, présidé jusqu'en 1992 par le socialiste Félix Proto. *Après le cyclone Hugo de 1989*, ce fut le «cyclone Proto». Avec leur ardoise d'environ 500 millions de francs, les communes ne sont pas en reste. Seul le conseil général, présidé par un autre socialiste, Dominique Larifla, échappe à ce dérèglement *général des comptes. Accélération des* grands travaux sur la période 1989-1990 (hôtel de région, lycées, vélodromes...), dépenses somptuaires, dérives clientélistes, emprunts fictifs : les causes de cette tornade financière ont été pesées et disséquées par les magistrats de la chambre régionale des comptes.

« Se débrouiller n'est pas pécher »

En revanche, tous les rapports officiels glissent pudiquement sur la pratique des pots-de-vin. Si tout le monde en parle, peu d'affaires éclatent au grand jour, à l'exception de celle d'Edouard Chammougon, le maire de Baie Mahault, récemment condamné pour corruption, et qui reçut un soutien chaleureusement *militant de la part de ses administrés*. C'est qu'on passe ici volontiers pour un Robin des Bois dès lors que l'on redistribue généreusement à sa clientèle. M. Perben pensait à tout cela lorsqu'il a appelé à *« restaurer l'autorité de l'Etat dans son rôle et son seul rôle »*.

En attendant, l'économie guadeloupéenne, qui vit principalement de la commande publique, est condamnée au régime sec. *Premier employeur de* l'île, le secteur des BTP a connu en 1992 une chute de près de 60 % de son activité, alors que s'entassent ses factures impayées. *« Nous avons servi de banquier aux collectivités locales »*, s'insurge René Ruiller, le président de la Fédération des BTP. Quant aux vrais banquiers, ils ont déjà déclaré *forfait: Comment* le Crédit agricole, qui a accumulé en cinq ans 1,2 *milliard de francs de créances douteuses*, pourrait-il encore prendre le moindre risque? D'où cette paralysie générale digne d'un scénario d'économie fiction, où l'on voit les banques ne plus prêter et les entreprises ne plus payer ni charges sociales ni impôts, soit un *manque à gagner d'au moins 4 milliards* de francs pour la Sécurité sociale et le fisc. La Guadeloupe tout entière est en état de cessation de paiement.

A première vue, le fond de l'air est donc électrique. L'île pourra-t-elle tenir encore longtemps avec un taux de chômage qui dépasse les 30 %? Quelles rancœurs fermentent dans les bidonvilles de Boissart et du carénage *à Pointe-à-Pitre, où une jeunesse désœuvrée* s'adonne au crack importé des îles voisines de la Caraïbe? L'affaire, en vérité, est plus complexe. Car si tous les clignotants sociaux sont au rouge, aucun indicateur de l'INSEE ne prend véritablement *la* mesure des effets amortisseurs d'une économie parallèle en pleine expansion. La rumeur avance qu'environ 70 % des emplois ne sont pas déclarés dans le BTP et 85 % dans le secteur de la banane. C'est le règne du *koudmen* (coup de main) que résume ce proverbe créole : *«Debouya pa péché»* (se débrouiller n'est pas pécher) *et qui est à ce point* admis que les juges calculent les pensions alimentaires en intégrant l'apport de ces «jobs» officieux.

Qui faut-il donc croire quand on voit cette Guadeloupe vivoter de bric et de broc? Ces professionnels du BTP qui, exaspérés par l'implacable concurrence que leur infligent les grosses sociétés métropolitaines en cette période de marasme, donnent dans le catastrophisme le plus cru et annoncent le retour probable des *bombes? Ou ceux qui mettent en* garde contre le miroir des apparences? *« Les Antillais sont des praticiens du masque*, avertit un jeune écrivain guadeloupéen. *D'où l'importance du carnaval chez nous. Depuis que je suis en âge de lire les journaux nationaux, chaque reportage sur notre île se termine immanquablement par la même conclusion :* « La Guadeloupe est à l'image du volcan de la Soufrière : le calme d'aujourd'hui annonce l'explosion de demain ». *Cette vision en terme de catastrophe ignore le jeu des régulations souterraines. »* On fera donc preuve cette fois de prudence.

Le danger est en tout cas suffisamment aigu pour que la classe politique ait cherché à mettre fin à ces guerres picrocholines. La percée de Mme Michaux-Chevry, présidente du conseil régional, n'a pas d'autre origine. Après avoir réussi à insérer œcuméniquement dans sa «majorité de travail», entre 1992 et 1993, les socialistes *dissidents de Dominique* Larifla et les anciens communistes d'Ernest Moutoussamy, «Lucette» a été plébiscitée en mars dernier par 80 % des électeurs de sa circonscription. Teigneuse, fantasque et farouchement ambitieuse, le nouveau ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme n'aurait jamais connu une telle fortune électorale si la gestion de ses prédécesseurs n'avait été aussi chaotique. Elle incarne aujourd'hui le «salut» qu'appellent de leurs vœux les Guadeloupéens désenchantés.

Mais pour combien de temps? Car la gauche est ici historiquement majoritaire. Faut-il donc prêter une oreille attentive à tous ces frémissements de renouveau perceptibles du côté des «dissidents» qui fuient à grandes enjambées *leur* parti enkysté? Quelque chose est en effet *en train de mûrir autour de* MM. Larifla et Moutoussamy et de ces *indépendantistes* sur le retour qui, tel Rosan Mounien, figure historique du syndicalisme, veulent tirer pleinement les leçons de *« l'échec du mouvement national »*. Est-ce cet embryon de nouvelle gauche qui incarnera plus tard à son tour le «salut guadeloupéen»? Tout dépendra, à vrai dire, de la capacité de «Lucette» à remplir les caisses. Car, dans l'immédiat, le problème de la Guadeloupe se résume à une triviale question de trésorerie.

FRÉDÉRIC BOBIN

SOCIÉTÉ

FAITS DIVERS

La mobilisation d'un quartier de Lille contre les revendeurs de drogue

Scènes de chasse aux dealers

Quelque deux cents jeunes, Français issus de l'immigration pour la plupart, du sud de Lille s'en sont pris ce week-end aux *dealers* et clandestins qui, depuis plusieurs mois, se sont abattus sur leur quartier. Exaspérés par la menace qu'ils font peser sur *« les enfants, les petits frères et les petites sœurs »* et aussi par l'image de délinquants qui rejaillit sur eux tous, ils ont décidé de faire la police eux-mêmes. Deux voitures ont été détruites par le feu, deux « revendeurs » ont été blessés. La tension est demeurée vive tout le week-end.

LILLE

de notre correspondant

On l'appelle encore le quartier des Biscottes, du nom de ces deux longues barres de dix-neuf étages élevées au début des années 60 qui dominaient l'ensemble du quartier de Lille-Sud. Aujourd'hui, les « Biscottes » n'existent plus, mais le nom est resté. Et les problèmes aussi. Le chômage, bien sûr : plus de 20 % dans le secteur. La pauvreté, celle des RMistes ; la mal-vie dans ce quartier classé en DSQ (développement social des quartiers) et zone d'éducation prioritaire : échec scolaire, difficile intégration dans la ville d'une population pour une bonne part d'origine immigrée. Et puis, depuis plusieurs mois, la drogue.

L'héroïne. La pression des dealers s'est soudainement accrue à la fin de l'année dernière. *« Tous les jours les revendeurs viennent dans le quartier, ils arrivent en voitures, des grosses, et ils vendent de la drogue. Pensez aux gosses ! On a peur »*, explique un père de famille. Le principal du collège confirme, en ajoutant la difficulté à expliquer aux enfants la nécessité de bien apprendre pour trouver un travail par la suite quand ils voient sous leurs fenêtres *l'argent facile et rutilant.*

La tension montait. Les gens en avaient assez, Français comme étrangers. A Lille-Sud, où beaucoup vivent depuis longtemps, on se connaît, et nul n'a été surpris de la colère des jeunes qui a explosé samedi 22 mai après-midi, quand des gamins de douze-treize ans et des adolescents ou jeunes gens de dix-sept à vingt-deux ans s'en sont pris aux dealers.

Tout avait commencé la veille par une bagarre entre quelques jeunes et quelques revendeurs. Le lendemain, on comptait deux voitures détruites et incendiées et deux blessés en fin de soirée. Dimanche midi, sous les yeux d'un adjoint au maire, M. Bernard Roman (PS), venu discuter sur place, le scénario se renouvelait. Une voiture arrive, dont des jeunes « reconnaissent » le conducteur comme étant un consommateur et un revendeur de drogue. Ils stoppent le véhicule, font descendre le chauffeur. Un pavé part et les coups de bâton et de gourdin s'abattent sur la voiture : les vitres volent en miettes. En quelques minutes, l'atmosphère a viré au prélude d'un cauchemar. L'automobiliste, après avoir reçu quelques coups de pied ou de poing, réussit à reprendre le volant et à partir.

La police n'est pas là

L'atmosphère est électrique et la police n'est pas là. La colère des jeunes est une colère qui se cherche, dirigée contre les dealers et les clandestins – bien souvent les mêmes, disent-ils, – mais prête à se déclencher aussi contre la police, *« qui les laisse faire. Nous, bien souvent on appelle les keufs* [« flics » en verlan] *et on leur dit où ils peuvent cueillir les clandestins ; mais ils ne viennent pas ou ils les relâchent quelques heures après »*.

Colère aussi contre la mairie et la SLE (société HLM privée) de Lille, propriétaire des immeubles. *« On en a marre ; les charges on les paie ; ça fait dix-sept ans que j'habite ici*, proteste un Algérien, *et je paie mes charges et mon loyer. Mais regardez ce sac-poubelle là-bas et ces gravats ici. Pourquoi on les laisse ? Moi, quand je ne paie pas mon loyer, ils ne m'oublient pas : dans les quinze jours j'ai un rappel. »* Et toujours ce sentiment d'être les laissés-pour-compte, les exclus de la ville, de l'éducation, du travail, de la sécurité aussi, pour eux, pour leurs enfants, leurs petits frères et sœurs. *« Cela fait dix-sept ans que j'habite ici*, répète l'Algérien. *Regardez, je les ai tous vus naître et grandir. Je ne veux pas les voir détruits par la drogue. Imaginez votre fille de quinze ou seize ans se vendre à des garçons pour une dose... »*

Bernard Roman confirme l'apparition récente du problème de la drogue sur le secteur : *« Il y a trois ans, Lille était à l'abri de l'héroïne, mais plus maintenant. Ce n'est d'ailleurs pas sur les Biscottes que le phénomène s'est d'abord manifesté, mais sur le quartier voisin. On a monté une grosse opération. Le phénomène s'est déplacé ici. »* L'adjoint au maire explique aussi que le quartier est en pleine restructuration : les Biscottes abattues en 1989, le refus de la mairie opposé à la demande de la SLE de reconstruire des logements sociaux, l'échec dans le transfert de l'université, la restructuration du quartier dont il sait qu'elle prendra dix ou quinze ans. Mais il sait aussi l'urgence à donner des signes tangibles, tout de suite.

Car les Beurs et tous les jeunes et les habitants du quartier ne veulent pas entendre les explications. *« Oui*, disent-ils, *aux contrôles d'identité et à l'expulsion des clandestins, oui à Pasqua. »* Exaspérés d'être toujours en situation d'assistance et de dépendance vis-à-vis de tout pouvoir quel qu'il soit, ils laissent exploser leur colère, qui peut mener à tous les débordements. Une façon en tout cas de dire « ici et maintenant », mais en étant loin, bien loin, de ceux qui portaient, voici quelque dix ans, ce slogan.

JEAN-RENÉ LORE

Mme Veil et M. Tapie soulignent le sens de la « responsabilité » des jeunes des Biscottes

Les jeunes des quartiers sud de Lille qui prétendent *« chasser »* les *dealers* et les clandestins ont fourni, à quelques jours de l'examen en conseil des ministres du projet de loi Pasqua sur l'immigration, le thème des principaux commentaires politiques de la fin du « pont » de l'Ascension.

Ministre de la ville, Simone Veil a estimé, dimanche 23 mai à « L'heure de Vérité », sur France 2, que les événements de Lille revêtaient *« à la fois un aspect inquiétant et un aspect positif, celui de la responsabilité que l'on voit se développer de plus en plus »*. Mais Mme Veil préférerait que ce soit la police *« qui fasse des contrôles d'identité »*, sous la responsabilité de la justice. Elle a d'ailleurs réaffirmé son accord avec le gouvernement sur le projet de loi concernant les contrôles d'identité.

Mme Veil, qui juge *« insupportable »* de voir des mineurs délinquants libérés *« parce qu'on ne sait pas où les mettre »*, souhaite rechercher, *« en liaison avec les élus et le ministre de la justice »*, une forme de détention spécifique pour les mineurs. Le ministre de la ville s'est déclaré, d'autre part, *« non choquée »* que les Eglises s'expriment, comme l'ont fait les catholiques et les réformés à propos des projets gouvernementaux sur l'immigration, même si elle ne partage pas leur point de vue.

Quant à François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, il a qualifié de *« réflexe très sain »* l'initiative des jeunes de Lille, même s'il a déploré *« les incidents »*. *« On doit tout faire pour que la mission de l'Etat, qui est d'assurer la sécurité des plus faibles, soit remplie »*, a précisé M. Bayrou au « Grand jury RTL-*le Monde* ».

« Aimons-les et faisons-leur confiance »

Ancien ministre de la ville, Bernard Tapie, invité de « Sept sur sept » sur TF 1 a vu dans l'action des jeunes Beurs lillois *« chassant »* la drogue, *« une belle démonstration »* d'intégration. *« Voilà des enfants qui sont des immigrés (...) et qui sont en train de virer des immigrés clandestins qui apportent de la drogue*, a déclaré le député des Bouches-du-Rhône. *Ils ont envie de nous dire : « Aimez-nous, faites-nous confiance et vous ne serez pas déçus. » Le seul message à faire passer, c'est : « Aimons-les et faisons leur confiance »* (...). *Tout en disant à ceux qui en ont peur : « Vous avez raison d'avoir peur, mais la délinquance n'est pas le fait d'une race, n'est pas le fait d'une couleur, n'est pas le fait d'une religion, c'est le fait d'un état social. »*

Sur RMC, Jean Poperen (PS), ancien ministre, a fourni le même type de commentaire. Il entend alerter l'opinion *« sur les conséquences de* [la] *désintégration du tissu social »* dans *« certains quartiers, où on ne supporte plus la permanence de troubles, de heurts, de violences ou de menaces de violence et le sentiment, soit de l'impuissance soit d'une insuffisante bonne volonté des forces de sécurité »*. Et M. Poperen de s'interroger : *« Y a-t-il une politique possible, puisque nous n'avons pas su la mettre en œuvre quand nous étions au pouvoir ? Je ne crois pas, et pour cause, que la majorité actuelle ait les moyens de la mettre en œuvre ni d'ailleurs la volonté. »*

Le projet ambitieux des Hauts-de-Seine

Charles Pasqua, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, est aussi président du conseil général des Hauts-de-Seine. C'est à ce titre qu'il devait présenter, lundi 24 mai, aux élus de son département l'avant-projet du plan destiné à *« lutter contre la ségrégation urbaine dans les Hauts-de-Seine. »*

Conçu par une équipe où figure l'architecte Roland Castro, cofondateur de Banlieues 89, ce projet est intitulé *« Faire, ou refaire de la ville un lieu harmonieux, une cité. »* Il devrait faire l'objet, tout au long du mois de juin, d'une vaste concertation auprès des élus des trente-six communes du département, des responsables socioprofessionnels, des associations et des représentants de quartier.

Dans chaque commune, un plan d'action pluriannuel établi sur la base d'un plan d'urbanisme devrait permettre de trouver des *« solutions en faveur d'une réelle mixité des populations »*. D'après les responsables du projet, ces mesures devront concerner à la fois l'habitat, les infrastructures, l'architecture, les espaces verts, l'éducation, le social, l'emploi, le sport et la culture. *« Mixité ethnique et mixité socio-économique devront être préservées et développées »*, précise le rapport.

Le *« sentiment d'appartenance »* nécessite des centres et des lieux de rencontre, d'expression et d'échanges. L'urbanisme des communes des Hauts-de-Seine devrait mettre en valeur des *« zones centrales, pôles d'activités, de vie et d'échanges »*. Le projet présenté par M. Pasqua constate que *« certains quartiers sont isolés du reste de la communauté urbaine et risquent, à terme, de devenir des ghettos. »* Le département se propose de créer un maillage urbain qui favorise les échanges.

Dès l'automne prochain, un programme d'actions concrètes sera présenté au conseil général des Hauts-de-Seine afin qu'il puisse engager une *« première réorientation de ses crédits »*. On parle d'une somme globale de 2 milliards de francs pour un budget annuel de 7 milliards de francs. Ces actions porteront d'abord sur l'urbanisme.

Le conseil général se propose de travailler avec les services de l'Etat sur l'action scolaire et éducative, l'action sociale. Le département soutiendra les initiatives locales *« afin de transformer en profondeur les grands ensembles, de favoriser l'insertion sociale, de lutter contre l'échec scolaire, de permettre l'installation des entreprises dans les quartiers sensibles »*.

Les évêques, les beurs, les trafiquants

Suite de la première page

La réaction des jeunes des Biscottes – ce qu'on en sait, en tout cas, pour le moment – est néanmoins un signe de santé. Et le fait que la plupart d'entre eux soient des beurs n'est pas étrangère aux commentaires qui ont été faits aussitôt, ici ou là. Chacun y puise des arguments à l'appui de ses thèses. Pour les uns, c'est la preuve qu'il faut absolument donner les mains libres à la police, certains jeunes des Biscottes réclamant eux-mêmes des contrôles d'identité. Pour d'autres, c'est la preuve éclatante que les familles immigrées sont les premières victimes de la délinquance.

Ces jeunes ont exprimé leur colère. Très bien, mais il faudrait que cela s'arrête là. Beurs ou pas, les jeunes des Biscottes et d'ailleurs ne sont chargés ni de combattre le trafic de drogue ni de faire la chasse à des clandestins. Leur tâche, pour le moment, est de réussir à l'école ; leur espoir – et leur droit – est de trouver un emploi.

L'affaire des Biscottes illustre bien la double demande des habitants des quartiers défavorisés : une demande sociale et une demande de sécurité. Elles sont réclamées avec la même insistance, en même temps, et par les mêmes personnes, Françaises « de souche » ou d'origine étrangère. Cette double demande n'avait pas échappé à Edouard Balladur. La composition de son gouvernement l'illustre de manière éclatante, avec la présence de deux ministres d'Etat qui se ressemblent comme l'eau et le feu. Charles Pasqua et Simone Veil se partagent tous les sujets qui tourmentent les banlieues : l'un, comme ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ; l'autre, comme ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Normalement, ils devaient s'équilibrer. Mais, depuis la mise en place du nouveau gouvernement, c'est Charles Pasqua qui a largement occupé le devant de la scène. Les Français ont assisté à l'énoncé d'une politique répressive très claire, alors que le volet social semblait oublié.

De ce point de vue, la réforme du code de la nationalité est exemplaire. En se précipitant pour traiter cette question, qui n'avait aucun caractère d'urgence, puis en durcissant le projet initial pour offrir des gages à l'aile droite de la majorité, M. Balladur a réussi l'exploit de donner une image répressive à une réforme qui se présentait comme un facteur d'intégration. Cette réforme, essentiellement symbolique, qui devrait avoir peu d'effet sur le nombre des jeunes devenant français chaque année, provoque ainsi des effets psychologiques désastreux, sans satisfaire personne. L'aile dure de la majorité ne comprend pas que l'on dépense tant d'énergie pour réclamer à des jeunes une vague démarche administrative. La gauche se demande pourquoi on exige de certains jeunes – et pas d'autres – une démarche d'intégration, alors que, nés et scolarisés en France, ils sont déjà parfaitement assimilés.

Les Eglises ont cru devoir intervenir publiquement. Y voir une *« entrée en politique »*, comme le font certains commentateurs, est ridicule. Depuis de longues années, les responsables religieux volent au secours des immigrés et de leurs enfants chaque fois que ceux-ci leur paraissent, à tort ou à raison, menacés. Ce faisant, ils ne sortent pas de leur rôle. Du côté du pouvoir, le temps n'est d'ailleurs plus où l'on invitait les évêques à « se mêler de leurs oignons ». Deux membres du gouvernement, Pierre Méhaignerie et Simone Veil, se sont empressés, au contraire, de proposer une rencontre aux autorités catholiques et protestantes, pour les rassurer sur les intentions du gouvernement.

M. Balladur ne peut rassurer que par des actes. Sans doute en revoyant certains aspects du volet répressif, mais aussi et surtout en prenant des mesures réelles, et même spectaculaires, sur le volet social. Le grand débat sur la ville, organisé à l'Assemblée nationale, a été d'une excellente tenue, mais a accouché d'une souris, alors que certains députés, comme M. de Robien, le maire d'Amiens, réclamaient *« un plan Marshall »* pour les banlieues sur dix ans, financé par un grand emprunt national. Le premier ministre ne peut pas, d'une part, affirmer que l'avenir des banlieues est *« essentiel pour l'avenir de la société française »* et ne pas prendre des dispositions exceptionnelles. Paradoxalement, c'est Charles Pasqua qui vient de donner l'exemple dans ce domaine, en annonçant une sorte de « plan Orsec » de 2 milliards de francs, investis en trois ans, dans les Hauts-de-Seine, le département dont il préside le conseil général. Le « premier flic de France », qui soigne aussi son image, a tiré les leçons de la première cohabitation...

ROBERT SOLÉ

La situation des étrangers et la réforme du code de la nationalité

Un entretien avec le pasteur Stewart

« La précipitation du gouvernement inquiète profondément les Eglises » nous déclare le coprésident du Conseil des Eglises chrétiennes

Par soixante-trois voix contre quatre, le synode national de l'Eglise réformée de France, réuni du jeudi 20 au dimanche 23 mai au Havre *(lire page 26 l'article de notre envoyé spécial Henri Tincq)*, a adopté, samedi soir 22 mai, un « vœu » demandant au gouvernement, par l'intermédiaire du pasteur Michel Bertrand, président de l'ERF, d'*« abandonner dans leur état actuel les dispositions contenues dans le projet de loi de réforme du code de la nationalité et celles envisagées au sujet des conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France »*.

Cette position doit être rapprochée de celle prise par Mgr Pierre Joatton, président de la Commission épiscopale migrations (*le Monde* daté des 23-24 mai). Dans un entretien au *Monde*, le pasteur Jacques Stewart, président de la Fédération protestante de France et coprésident du Conseil des Eglises chrétiennes, explique cette mobilisation des Eglises contre les projets gouvernementaux en matière d'immigration.

« Qu'est-ce qui vous inquiète le plus dans les récentes mesures visant la population étrangère ?

– La précipitation du gouvernement inquiète profondément les Eglises. J'entends bien que ce tir groupé de dispositions – remise en cause du droit du sol, renforcement des contrôles d'identité préventifs, restrictions au séjour et à l'entrée des immigrés – est le résultat de processus engagés depuis longtemps. Mais nous sommes inquiets de voir une nouvelle Assemblée nationale à peine constituée, un gouvernement à peine nommé, montrer qu'ils n'ont rien de plus urgent ni de plus essentiel à traiter que tout ce qui touche à la situation des étrangers dans notre pays.

» Cette mobilisation d'Eglises qui pendant huit mois viennent de mener une campagne œcuménique sur le thème de l'accueil de l'étranger ne devrait pas surprendre. Depuis longtemps, et d'une seule voix, elles ont souligné le risque qu'il y a à considérer l'étranger comme porteur d'une menace et à définir son statut en fonction de soupçons permanents d'irrégularité et de fraude.

– N'est-il pas rare que les Eglises interviennent ainsi directement dans le débat politique ?

– Nous ne réagissons pas pour des raisons politiques, mais, j'insiste, pour des raisons bibliques et théologiques. La présence de l'étranger soulève sans doute de nombreuses questions, mais nous la croyons aussi riche de promesses. L'étranger occupe même une place fondatrice dans l'éthique chrétienne. En raison de leur histoire, les protestants en particulier sont sensibles à la situation des étrangers minoritaires, à leur liberté d'aller et de venir, et réagissent à toute restriction pesant sur eux.

– A « L'heure de vérité », dimanche 23 mai, sur France 2, Simone Veil s'est étonnée de ces prises de position des Eglises. Elle maintient qu'il ne s'agit pas de mesures d'exclusion...

– Je n'en suis pas convaincu. S'agissant de la réforme du code de la nationalité, qu'adviendra-t-il des jeunes étrangers qui, par réaction contre une mesure jugée discriminatoire ou par indifférence, ne feront pas la démarche volontaire, désormais exigée d'eux, de demander la nationalité française ? Sous prétexte d'intégration, on va fabriquer un peu plus encore d'étrangers, un peu plus de jeunes marginalisés... A propos du renforcement des contrôles d'identité, je crains également qu'on ne vienne assez vite à des contrôles sur le physique, sur la couleur de la peau, et à des interpellations de rue. Quant aux conditions d'entrée et de séjour, les dispositions en vigueur sont déjà tellement restrictives que je me demande vraiment ce qu'on peut inventer de plus.

– Par quelle approche faut-il alors aborder les problèmes posés par la situation des étrangers ?

– L'opinion publique n'est pas inquiète, ni bloquée, au point qu'on ne puisse envisager un débat sur ce sujet, à différents niveaux et associant toutes les communautés de pensée. Certes, le rapport de la commission Marceau Long, en 1986, avait été précédé d'une large consultation, mais à propos du droit d'asile et des flux migratoires, à ma connaissance, il n'y a jamais eu de concertation. Or la campagne des Eglises « Accueillir l'étranger » vient de nous faire découvrir que l'opinion publique n'est pas habitée par autant de fantasmes que certains veulent bien le faire croire et qu'elle est même capable d'une analyse parfaitement lucide et objective. »

Propos recueillis par HENRI TINCQ

□ **M. Boubakeur, recteur de la Mosquée de Paris, souhaite *« une réflexion approfondie »* sur les nouvelles modalités d'intégration.** – Rappelant *« la grande tradition d'accueil et d'intégration »* de la France, Dalil Boubakeur, recteur de la Mosquée de Paris, estime, dans un communiqué du 23 mai, que la réforme du code de la nationalité est *« une remise en cause du droit du sol »*. Il exprime son souhait d'*« une réflexion approfondie sur toutes les conséquences, notamment les modalités d'application de cette loi, risquant d'aggraver les phénomènes d'exclusion, en particulier pour les jeunes qui, très souvent, ne se reconnaissent pas d'autre patrie que la France »*.





SOCIÉTÉ

Huitième congrès de SOS Amitié-France

Le fil ténu de la vie

SOS Amitié-France a tenu son huitième congrès national, les 22 et 23 mai à Strasbourg, sur le thème *« Ecouter la vie, écouter la mort »*. Les 2 000 bénévoles répartis dans les 50 *« postes d'écoute »* de l'association, fondée en 1960 dans le but d'améliorer la prévention du suicide, ont reçu 600 000 appels téléphoniques l'année dernière.

STRASBOURG

de notre correspondant régional

Ils étaient 400 « écoutants » dans un amphithéâtre de la faculté de droit de Strasbourg à s'interroger sur leur capacité à accueillir des paroles douloureuses, à repérer la détresse d'un discours apparemment anodin, mais aussi à identifier le signes d'espoir insufflés par un désir de vivre malgré tout. Aucun des participants ne s'en cachait : *« Il n'est jamais aisé de recevoir les confidences d'une personne faisant face à sa mort imminente ou plus lointaine, réelle ou imaginée, subie ou provoquée, parce que l'angoisse est contagieuse. »* Le danger de contamination psychique qui les guette en permanence risque de les rendre indisponibles à l'écoute du désir profond des « appelants ».

« Notre objectif est de renforcer notre capacité d'écoute, a expliqué la psychanalyste Alain Méry, *mais également de témoigner, de lancer un cri, un appel à réhabiliter la solidarité dans nos sociétés occidentales en crise où le suicide touche de plus en plus de jeunes. »* Pour le sociologue Edgar Morin, venu *« écouter les écoutants »*, il faut *« régénérer » les solidarités concrètes en revenant* au point de départ, c'est-à-dire aux initiatives locales. Et de *rappeler* son projet de création de « maisons de solidarité » qui devront être *« sanctuarisées »*. *« Certes, c'est un mythe,* a-t-il conclu sur ce point, *mais nous devons établir de nouvelles relations avec nos mythes parce que nous ne savons jamais à l'avance ce qu'ils deviendront. »*

Souci de l'efficacité

Puis est venue la sempiternelle question sur la communication et l'incompréhension. Edgar Morin est formel : *« On nous donne faussement la parole alors qu'elle est le moment de vérité. »* Tout aussi catégorique, il a expliqué à un auditoire ravi et convaincu que *« l'écoute est un art car les explications ne suffisent pas, il faut en plus cet élément indispensable qu'est l'intuition »*. Dans l'affaire de la maternelle de Neuilly, a-t-il expliqué, *on s'est borné à se référer,* par souci de *« sécurité mentale »*, à des *« schémas explicatifs »* alors qu'il y avait un individu en perdition qui disait : *« Je crève. »*

Conscient de la difficulté de la mission des *« écoutants qui travaillent aux limites parce qu'ils sont reliés aux appelants par un fil ténu »*, Morin a posé la question que tous les membres de l'association SOS Amitié se posent : *« Lorsqu'il y a une porte de sortie, comment suivre le naufragé ? »*

Le Néerlandais Theo Van Eupen, président *du groupement* européen (IFOTES, International Federation of Telephon Emergency Service), a clôturé le congrès en s'interrogeant sur l'opportunité ou pas d'élargir le champ d'action, et de renoncer ainsi *« à seulement écouter »*. Les *réflexions de ce retraité de Nice* constituent en quelque sorte une réponse : *« Nous refusons systématiquement d'avoir un contact physique avec les gens qui nous appellent, car garder l'anonymat est une nécessité absolue. »* Ces deux jeunes venus de Besançon – *les jeunes membres de l'association* n'étaient pas nombreux dans la capitale alsacienne parce que *« beaucoup ne pouvaient se payer le voyage de Strasbourg »* – ne disent pas autre chose lorsqu'ils se déclarent *« fragilisés »* après certains appels. Mais *quelle angoisse pour eux de ne* jamais savoir si leur dévouement est parfois utile ! Il est vrai qu'ils ne sont pas là pour être des professionnels soucieux de l'efficacité si chère à *notre* société.

MARCEL SCOTTO

ENVIRONNEMENT

□ **Des chasseurs manifestent en Gironde.** – Répondant à l'appel de l'Union nationale de défense des chasses traditionnelles et du mouvement Chasse, pêche, nature *et traditions, plus d'un millier de* chasseurs se sont rassemblés, samedi 22 mai, à Soulac-sur-mer (Gironde).

Ils entendaient protester contre le maintien de l'interdiction de la chasse de printemps, et notam*ment contre* les mesures prises cette année dans le Médoc pour réprimer la chasse à la tourterelle des bois.

Les chasseurs craignent que cette interdiction ne soit le prélude à la suppression des autres chasses *traditionnelles pratiquées* en France.

DÉFENSE

POINT DE VUE

La fin de l'exception française

par le général Jean Salvan

La guerre était pour Clemenceau une chose trop sérieuse pour être confiée aux militaires. Lui, au moins, possédait un sens stratégique certain et savait choisir ses généraux et ses conseillers militaires. Il eût évité de nommer amiral un capitaine de vaisseau qui n'a jamais fait de vagues, ou un général parce que la femme d'un colonel était la secrétaire d'un ministre. Disons que, depuis de Gaulle, rares sont *les responsables politiques fran*çais qui n'ont pas écrit ou proféré des inepties en matière de *défense*.

Souvenons-nous du *« Bien entendu, nous ne ferons rien »*, de Claude Cheysson lors de la déclaration de l'état de siège en Pologne. Dans les Balkans, pour Edith Cresson, en 1991, *« la situation en Yougoslavie ne présente pas de risque stratégique »*, ce qui constituait un superbe feu vert pour les Serbes, assurés, jusqu'à la fin de 1992, de pouvoir tranquillement mener leurs conquêtes, avec de multiples déclarations sur *« l'inutilité d'ajouter la guerre internationale à la guerre civile »*. A droite, les deux tomes des *Mémoires* de Valéry Giscard d'Estaing ne sont pas plus réjouissants.

Mais le problème n'est pas là, et une polémique sur les capacités et les faiblesses des uns ou des autres serait stérile. Mieux vaudrait écouter ce que veulent dire nos cadres avant de les pousser à expédier des lettres anonymes, à *publier sous des pseudonymes ou* à démissionner plus qu'ils ne le font déjà. Je me sens tenu de rédiger ces réflexions, car, bien entendu, mes camarades d'active ne seront pas autorisés à parler.

Est-il admissible que les soldats français soient les seuls, dans les démocraties occidentales, à ne pouvoir s'exprimer sur les problèmes militaires, de défense ou de stratégie, avant de prendre leur retraite ou de se faire élire ? Serait-il pensable que les militaires français acceptassent sans hésiter de se voir proposer comme modèle l'armée canadienne (*le Monde* du 28 avril), armée d'un pays sous un protectorat de fait américain ?

Si l'on ose se féliciter de voir le bataillon canadien composé de 25 % de réservistes, qu'attend-on pour proposer à notre gouvernement de revenir à ce qui était possible lors de notre guerre d'Indochine : à savoir que tout appelé, que tout réserviste puissent *demander l'honneur de servir sur* un théâtre d'opérations extérieures.

Et, puisque l'exemple canadien intéresse tellement, pourrait-on *suggérer de porter* les crédits destinés aux réservistes français au niveau de ceux des Canadiens ? *Nous dépensons en France* 325 francs par an et par réserviste. Les Canadiens en sont à plus de 4 000 francs. Les militaires français ne demandent pas la lune : les Israéliens dépensent 10 000 francs par an et par réserviste. Les Suisses, 8 000.

C'est bien dans les budgets militaires qu'apparaissent les véritables choix stratégiques. Lorsqu'on se donne pour modèle l'Italie ou les Pays-Bas, et l'entretien de François Léotard *dans le Monde* du 13 mai est fort clair, c'est la fin de l'exception française. Nos dirigeants, *depuis 1974, ont choisi,* pour reprendre une formule d'Alain Minc, *« Hongkong pour avenir »*. Quelque chose de petit, de riche et qui n'ennuie personne. Cela durera-t-il plus longtemps que Hongkong ?

► **Jean Salvan est général de corps d'armée (cadre de réserve).**

EN BREF

□ **Exercice interarmées conjoint France-Qatar.** – *Un millier de militaires français participeront, durant* toute cette semaine, à un exercice commun au *Qatar*, avec les forces de cet émirat dans le Golfe. La marine française a détaché, pour l'occasion, la frégate *Montcalm* de lutte anti-sous-marine, l'escorteur *Commandant-Bory* et le transport de chalands de débarquement *Orage*. La plupart des militaires français engagés dans cet exercice viennent de participer à une manœuvre au Koweït.

□ **Un forcené de Versailles maîtrisé par les policiers du RAID.** – Les policiers du RAID (Recherche, Assistance, Intervention, Dissuasion) sont intervenus, lundi 24 mai vers 1 heure, pour maîtriser un homme retranché depuis dimanche 23, à 22 heures, dans un immeuble du quartier de Jussieu à Versailles (Yvelines). Sylvain Lebrun, âgé de quarante-quatre ans, seul dans son appartement, menaçait, selon des voisins, de faire sauter l'immeuble et de tirer sur quiconque tenterait de pénétrer dans son appartement. Les pompiers avaient fait évacuer les habitants de l'immeuble. Après avoir *fait sauter la serrure de la porte de* son appartement, les policiers du RAID sont parvenus à passer les menottes à ce chômeur, handicapé, qui était en possession d'un pistolet, de plusieurs cartouches réelles, ainsi que d'armes factices et de faux bâtons de dynamite.

□ **Le corps d'un homme découvert dans un restaurant abandonné à Amiens.** – Le corps d'un homme âgé d'une quarantaine d'années a été retrouvé, attaché par les bras aux poutres d'un restaurant abandonné, *samedi 22 mai, à Amiens* (Somme). La victime avait été totalement déshabillée avant d'être liée aux poutres de soutènement à l'aide de fils électriques, à 2 mètres du sol. Lundi matin 24 mai, les enquêteurs ne pouvaient préciser si le décès avait précédé la macabre mise en scène ou si la strangulation était due à la ficelle qui lui soutenait le cou. Le restaurant-grill, *fermé depuis plusieurs années,* est souvent occupé par des sans-abri. La victime, domiciliée à Amiens, fréquentait, semble-t-il, les « sans domicile fixe » de la région.







SOCIETE

Mémoire de la marine à voile

Le premier port-musée de France a été inauguré à Douarnenez

QUIMPER

de notre correspondant

Quatre jours durant, du 20 au 23 mai, Douarnenez a célébré dans la liesse l'inauguration du port-musée du Port-Rhu, une grande première en France qui, contrairement aux Etats-Unis, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, ne possédait aucune installation de ce genre. Comme il sied à un pays de pêcheurs, l'événement a été fêté au milieu des flonflons des accordéons diatoniques, des chants de marins et de gigantesques « poissonnades » *rassemblant des milliers de* convives.

Vendredi 21 mai, des milliers d'amoureux des vieilles coques avaient assisté à l'arrivée de la goélette *la Recouvrance*, reconstitution exacte d'un modèle de garde-côte du début du XIXe siècle, réputé pour sa vitesse et sa maniabilité. D'une longueur de 25 mètres et hors tout de 45 mètres, ce magnifique bateau, qui vient de recevoir sa voilure, a été mis à l'eau l'été dernier lors du rassemblement nautique de Brest.

L'autre événement qui a passionné initiés et badauds fut l'assemblage, samedi 22 mai, de la quille du clipper que les responsable du Port-Rhu rêvent de construire sur place *« pour la France »*. Trois mille mètres cubes de bois, soit l'équivalent de mille arbres, seront nécessaires pour achever ce trois-mâts dont la longueur dépassera les 54 mètres. Un ambitieux projet qui exigera des années d'efforts, mais les Douarnenistes, instruits par l'exemple des Néerlandais de Einquisem, sont persuadés qu'un tel chantier constituera un extraordinaire pôle d'*animation*. *Coût* approximatif de l'opération : cinquante millions de francs.

Le patrimoine maritime intéresse de plus en plus les Français, et particulièrement les Bretons. On ne compte plus les répliques des bateaux du siècle dernier qui ont vu le jour sur le littoral breton *depuis six à sept ans*. Le port-musée en abrite déjà une quarantaine, de la pinasse au bateau-phare en passant par un chalutier classique, un caboteur, un sloop ostréicole, un bateau-pompe et un remorqueur.

Les promoteurs, réunis au sein d'une société d'économie mixte, espèrent atteindre rapidement les 300 000 visiteurs par an. Pour y parvenir, ils ont voulu que le Port-Rhu soit un musée vivant. *En acquittant le prix de l'entrée*, les touristes sont assurés de voir au travail tout un petit monde sympathique et haut en couleurs qui appartient à l'histoire de la marine à voile : des cordiers, des charpentiers, des voiliers. Un centre de formation de charpentiers existe d'ailleurs sur le site.

JEAN LE NAOUR

SPORTS

AUTOMOBILISME : le Grand Prix de Monaco de formule 1

Ayrton Senna le miraculé

Pour la sixième fois de sa carrière, Ayrton Senna (McLaren-Ford) s'est imposé, dimanche 23 mai, dans le Grand Prix de Monaco de formule 1. Parti en deuxième ligne, le Brésilien a bénéficié d'un rappel aux stands d'Alain Prost (Williams-Renault), pénalisé pour un départ anticipé, puis de l'abandon sur panne de suspension active de Michael Schumacher (Benetton-Ford) au trente-troisième des soixante-dix-huit tours. Ce succès lui permet de repasser en tête au classement provisoire du championnat du monde, avec cinq points d'avance sur Prost, qui a terminé quatrième à Monaco.

MONACO

de notre envoyé spécial

« Le Grand Prix de Monaco est tellement spécial pour moi ! Depuis mon premier podium et jusqu'à ma sixième victoire, il continue d'être spécial. » Entouré de Jean Alesi (Ferrari) et de Damon Hill (Williams-Renault), fils du défunt Graham Hill, avec lequel il partageait jusqu'alors le record des victoires (cinq) en Principauté, Ayrton Senna savoure cette conclusion heureuse et presque inespérée d'un long week-end riche en émotions fortes. Pour le Brésilien, le grand prix aurait pu se terminer, dès le jeudi matin, pendant la première séance d'essais libres.

Lancé à quelque 250 km/h, le triple champion du monde venait de réussir le meilleur tour lorsque les premières gouttes de pluie lui *faisaient perdre le contrôle de sa* McLaren en abordant le virage de Sainte-Dévote. Rebondissant comme une boule de billard entre les glissières de sécurité, la monoplace encaissait trois chocs d'une extrême violence, mais la cellule de survie en carbone avait pleinement rempli sa fonction. Ayrton Senna s'en sortait, miraculeusement, avec quelques ecchymoses et une foulure au pouce de la main gauche.

Samedi, le Brésilien, qui portait seulement un pansement au pouce, *appréciait encore mieux sa chance*. Le soleil revenu rendait dérisoires les premiers temps enregistrés jeudi sous la pluie. La journée de repos accordée aux pilotes le vendredi – *une exception à Monaco – lui avait* procuré un sursis pour se soigner et les nouvelles boîtes de vitesses semi-automatiques, actionnées en gardant les deux mains sur le volant, lui évitaient un forfait qui aurait été inéluctable avec une boîte classique sur un circuit aussi tourmenté.

Malgré une nouvelle sortie de *piste sans dommage* le matin, Ayrton Senna semblait prêt, dans la *séance de qualification* du samedi, pour se livrer avec Alain Prost au duel le plus attendu de l'année sur *le circuit le plus anachronique* des seize qui accueillent la formule 1. Depuis le premier Grand Prix organisé en 1929, l'épreuve monégasque reste rythmée par le virage *de Sainte-Dévote, la montée du* Beau-Rivage, les virages Massenet, du Casino et Mirabeau, l'épingle du Loews, le virage du Portier, puis la plongée vers le port par le *tunnel*, le *« virage du bureau de tabac »*, le « S » de la piscine, le virage de la Rascasse et la ligne d'arrivée. La puissance des voitures est pourtant passée entre-temps de quelques dizaines à près de 800 chevaux et la meilleure moyenne sur un tour de 84 km/h pour la Bugatti de Williams en 1929 à 148 km/h pour la Williams-Renault *d'Alain Prost*.

Ce circuit qui serpente entre mer et rocher, mais surtout entre rails et trottoirs, réclame une grande minutie dans le réglage des monoplaces, mais aussi le plus d'audace et de virtuosité de la part des pilotes. Samedi après-midi, lancée à 268 km/h à la sortie du tunnel *pour tenter* de battre le meilleur temps réalisé par Prost, la voiture du Brésilien a décollé sur une bosse mal absorbée par la suspension active. Partie en tête à queue, *la monoplace a heureusement fini* sa course dans une échappatoire après avoir frotté son aileron avant contre la glissière.

Un circuit de pilotes

Indemne, le Brésilien est long*temps resté prostré sur un banc*. Méditait-il sur la chance qui ne l'avait pas abandonnée dans ses trois sorties de route à grande vitesse ou sur ses chances alors très réduites de s'imposer une sixième fois à Monaco en partant de la deuxième ligne ? Après avoir signé sa sixième *pole position* de la saison, Alain Prost n'ignorait pas que, plus que partout ailleurs, un démarrage en tête à Monaco pouvait lui assurer la victoire. Après ses trois départs ratés dans les grands prix d'Afrique du Sud, d'Italie et d'Espagne, le Français avait tout spécialement révisé cet exercice avec Denis Chevrier, son ingénieur moteur, et Patrick Head, le directeur technique de l'écurie Williams.

Avec la boîte de vitesses semi-automatique des Williams, la pédale d'embrayage n'est plus utilisée qu'au départ ou pour les arrêts aux stands. Après avoir monté et maintenu le régime moteur à quelque 14 000 tours/minute, le pilote relâche la pédale d'embrayage au *feu vert*. La programmation de la boîte et le système antipatinage prennent aussitôt le relais pour assurer la meilleure motricité sans avoir à doser l'accélération. Depuis le début de saison, Alain Prost s'accommode moins bien de la sensibilité de l'embrayage des Williams que Damon Hill, qui a contribué à le mettre au point.

A Monaco, le Français a été le premier à s'élancer, mais en anticipant légèrement sur le passage du feu au vert. Après avoir revu le départ, la direction de course décidait de lui imposer une pénalité sous la forme d'un arrêt aux stands de 10 secondes. En fait, cet arrêt, effectué au onzième tour, faisait perdre près de deux minutes à Alain Prost, qui a, semble-t-il, calé deux fois au moment de repartir. Relégué à la vingt-deuxième place, il ne lui restait plus qu'à se lancer dans une folle course poursuite pour tenter d'assurer quelques points pour le championnat du monde.

Parti en première ligne, Michael Schumacher semblait s'envoler vers la victoire, lorsqu'il a été stoppé au trente-troisième tour par une panne du système de suspension active de sa Benetton. Comme l'an dernier, lorsque Nigel Mansell avait dû s'arrêter à son stand à sept tours de l'arrivée pour un écrou de roue desserré, Ayrton Senna héritait encore de façon un peu inespérée de la première place. Tandis que les accrochages se multipliaient sur la piste à l'occasion de tentatives de dépassements, le Brésilien apportait une nouvelle preuve de sa virtuosité dans cet exercice en se faufilant dans le trafic pour creuser l'écart avec Damon Hill et Jean Alesi.

Si le Grand Prix de Monaco ne couronne pas toujours la *meilleure* voiture de l'année sur un circuit de moins en moins adapté aux performances des formule 1 modernes, ses contraintes ont au moins l'avantage de valoriser au maximum le pilotage. Au palmarès des dix dernières années, on ne trouve toujours que les deux triples champions du monde en activité : Alain Prost, qui s'est imposé quatre fois (1984, 1985, 1986 et 1988), et Ayrton Senna, vainqueur en 1987, puis de 1989 à 1993.

GÉRARD ALBOUY



FOOTBALL : les équipes professionnelles au Japon

Des ballons et des yens

Alors qu'à chaque printemps le Japon devient la terre d'élection du base-ball, cette année l'attention du public sportif a été détournée vers un autre événement : la naissance d'un nouveau sport professionnel, le football.

TOKYO

de notre correspondant

L'énorme succès médiatique du premier tournoi, le 15 mai (60 000 spectateurs au Stade national de Tokyo et un taux d'écoute record de 32 % pour les retransmissions télévisées), de la J-League, qui regroupe dix équipes professionnelles payant des joueurs étrangers avec des cachets astronomiques, témoigne de la concurrence que risque de rencontrer le base-ball. Introduit sur l'archipel à la fin du siècle dernier, le football y devint en 1936 un sport professionnel si japonais qu'il est baptisé *yakyu* (*« la balle dans la plaine »*). Au cours de ce dernier week-end, avec les quatre matches qui ont eu lieu à travers l'archipel, l'intérêt pour le ballon rond n'a pas faibli.

Le football était loin d'être ignoré des Japonais. Mais il n'avait jamais connu un tel engouement depuis que, aux Jeux olympiques de Mexico, en 1968, le Japon remporta inopinément la *médaille de bronze. En dix ans*, le nombre des joueurs amateurs a doublé : 660 000 pratiquants inscrit dans 22 000 clubs (les 600 formations féminines rassem*blent 15 000 joueuses). Au lycée*, le football rivalise désormais sérieusement avec le base-ball : une évolution qui, conjuguée à un accroissement du temps libre des Japonais, a influencé la décision des dirigeants sportifs d'en faire une compétition professionnelle, et a suscité l'ambition d'accueillir *la Coupe du monde en 2002*.

Entreprises et municipalités se sont lancées dans une opération dont elles espèrent des retombées, en termes de vente et d'image (des *fast-food* aux grands magasins, fleurissent les articles aux emblèmes de la J-League). La naissance du football professionnel *nippon se chiffre déjà par des* dizaines de milliards de yens. Ce qui n'est qu'un début : la Diète étudie l'introduction d'un système de pari comparable au célèbre *totocalcio* italien.

Quarante-cinq joueurs étrangers

Certaines municipalités misent particulièrement sur l'essor de ce nouveau sport professionnel : c'est le cas de Kashima, morne cité industrielle de la préfecture d'Ibaraki, au nord-est de Tokyo, qui a construit un stade de 15 000 places (coût : près de 400 *millions de francs*) destiné exclusivement au ballon rond. Derrière la municipalité, l'aciérie Sumitomo Metal finance l'opération, avec une quarantaine d'entreprises, qui espèrent ainsi retenir les jeunes. Kashima Antlers, l'équipe professionnelle de la région, s'est « offert » Zico, le plus célèbre joueur brésilien après Pelé, *qui s'était retiré du sport en 1990.* Son contrat de trois ans se chiffre à 1,5 million de dollars (plus de 8 millions de francs).

Les quarante-cinq joueurs étrangers (dont vingt-six Brésiliens) sont la grande attraction du football professionnel nippon. La vedette est l'Anglais Gary Lineker, recruté par Grampus Eight, l'équipe de Nagoya (contrat de deux ans : 25 millions de francs). Parmi les autres étrangers figurent l'Argentin Manon Diaz (Yokohama Marinos), l'Allemand Pierre Littbarski (JEF United Ichihara) et le Brésilien Ryu Ramos (Yomiuri Verdi). L'*Allemand Rudi Voeller*, qui joue actuellement à Marseille, pourrait rejoindre Yomiuri Verdi, vient d'annoncer son président.

Les *promoteurs du football* japonais ont décidé de partir fort, quitte à voir leur comptes « dans le rouge » pendant quelques années. Même parmi les joueurs vedettes du base-ball professionnel, rares sont ceux qui touchent des cachets supérieurs à 100 millions de yens (5 millions de francs), et les dix *équipes de la* J-League s'attendent à perdre chacune 1 milliard de yens au cours de l'année 1993. Malgré l'intérêt actuel, leur pari est loin d'être gagné, estiment certains commentateurs sportifs. Ils rappellent l'expérience américaine dans les années 70. En dépit des sommes *investies et des campagnes de publicité*, les Américains n'ont jamais succombé à la passion du ballon rond.

PHILIPPE PONS

SPORTS

TENNIS : les Internationaux de France

Jim Courier aux deux visages

Double vainqueur consécutif des Internationaux de France de Roland-Garros en 1991 et 1992, l'Américain Jim Courier est le favori du simple messieurs de l'édition 1993 qui se dispute du 24 mai au 6 juin à Paris. Réputé sérieux et travailleur, ce joueur, qui a dû céder, en avril, la place de numéro un mondial à son compatriote Pete Sampras, cultive aujourd'hui, en dehors des courts, *l'image d'un jeune homme facétieux.*

Jim Courier rit. A la faveur de trois spots publicitaires, le joueur américain, qui desserre rarement les dents sur un court, dévoile de lui une autre image depuis quelques semaines. En trois vignettes de trente secondes, tournées en *noir et blanc* pour le compte de son principal sponsor, il montre qu'il sait tenir une guitare ou une batte de base-ball avec la même dextérité que sa raquette de tennis. Qu'il peut aussi, comme tous les garçons de son âge, vingt-deux ans, être facétieux quand on lui a collé une réputation de bon élève sage et de joueur ennuyeux. Cette métamorphose n'est pas due à un quelconque événement personnel. En septembre 1992, *Jim Courier a signé un important* contrat avec Nike. Lui qui avait longtemps fui les flashes et les caméras quand il ne brandissait pas un trophée, doit désormais s'astreindre à des *séances photos* et accorder un peu de son temps à la télévision. Il est un ambassadeur, il se doit de devenir un personnage « charismatique ».

Samedi, lors d'un tournoi-exhibition à Rueil-Malmaison, il a fait le pitre pour le compte de son sponsor. Entouré par John McEnroe et Andre Agassi, également sous contrat avec Nike, il a plaisanté et joué au football devant une centaine de spectateurs. Ces efforts louables, qui prêtent à sourire, n'en feront pas un joueur différent. Jim Courier, qui fut en 1992 le premier Américain à succéder à Jimmy Connors et John McEnroe comme champion du monde, ne sera jamais comme ses aînés, un hâbleur ou un grognon faisant le spectacle en engueulant les arbitres. Ni « affreux jojo » à l'exemple d'Agassi, ni athlète angoissé comme Pete Sampras, c'est un anti-héros.

Travail de sape

Jim Courier va défendre son double titre des Internationaux de France de Roland-Garros, *acquis en 1991 et 1992. Il le fera* à sa manière, oubliant sa guitare, sa batte de base-ball, les shows et les slogans publicitaires. Il va visser sa casquette blanche sur ses cheveux roux, se concentrer, fixer ses yeux sur la balle, bombardant des coups avec précision. Parfois il fera ses traits de velours pour montrer qu'il sait tout faire. Parfois il jouera les gros bras courroucés devant un juge de ligne, parce qu'il se sentira injustement volé d'un point. Il reprendra son calme et poursuivra son travail de sape pour terrasser des adversaires qui le craignent déjà. Exceptée sa piètre prestation aux Jeux olympiques de Barcelone, Jim Courier est invincible sur terre battue depuis mai 1991. Il sera donc seul contre tous.

Courier se fiche bien de cette solitude. On l'y a jeté, le traitant tour à tour d'extra-terrestre du tennis, de machine à renvoyer la balle, de bulldozer servant des matches sans frisson, d'horloger sans génie faisant exploser ses adversaires grâce à ses coups droits tirés au cordeau. Joueur à la bouille *typiquement et* banalement américaine, Courier semble coupé de tout dans un match : de son adversaire, du public et de ses états d'âme. *« C'est vrai que, mentalement, j'essaie de moins laisser transparaître mes émotions que je ne le ferais normalement. Si je faisais quelque chose à chaque fois que j'en ai envie, je ne serais pas capable de jouer »*, confiait-il récemment.

Cette figure de pierre est celle de toujours. Né en Floride, Jim Courier entre à l'académie de *Nick Bollettieri, le gourou du* tennis américain. Comment se forger une personnalité lorsqu'on travaille avec un enfant terrible, Agassi, et un garçon talentueux, Sampras ? Courier n'a que sa force pour lui, la puissance de *son bras et la vélocité inusable* de jambes qui en font un adversaire omniprésent sur le court, sur la ligne de fond comme à la volée. Comptant sur ses muscles et sur sa capacité de travail, il sert un tennis propre quand *Agassi fait le spectacle et* Sampras offre l'émotion.

Seul, il l'est encore, quand *Nick Bollettieri lui préfère Andre* Agassi à l'automne 1990. Jim Courier fait ses valises et part travailler avec José Higueras, ancien champion, et Brad Stine, ancien joueur. Le premier incarne le professeur et le père, *le second fera office d'accompagnateur*, de confident, un grand-père. Pendant longtemps, il cache la présence aux côtés du trio d'un mystérieux troisième homme, « Father Joe ». Ce prêtre catholique, qui est mort au début de l'année, l'a aidé à se forger des nerfs d'acier. Avec eux, le futur champion n'a alors qu'une idée en tête, travailler pour devenir un jour numéro un mondial.

Et il va apprendre, très vite, à force de sacrifices. *« Je ne suis pas, sans doute, le joueur le plus doué du circuit, mais gagner demande d'autres talents que de simplement frapper dans la balle*, dit-il. *Avoir du courage sur le court, avoir un désir très fort de jouer, c'est cela aussi le talent. »*

Terre de reconquête

Jim Courier ne s'arrête plus. Il sillonne la planète en tentant d'oublier son dégoût pour les décalages horaires, qui font monter le thermomètre de son stress. Parfois, il fait escale chez ses parents, à Dade City, en Floride, *et retrouve quelques copains.* Il est si vite reparti. 1991 sera son année. Trois ans après être passé professionnel, il enlève deux tournois à Indian Wells et Key Biscayne avant de remporter son premier tournoi du grand chelem à *Roland-Garros. Il sera finaliste* à l'US Open et finaliste lors du Tournoi des maîtres. Un an après, dans la même salle de Francfort, il sera sacré champion du monde en battant Boris Becker. A vingt-deux ans, il aimerait encore jouer pendant dix ans, comme John McEnroe, Jimmy Connors. D'un autre ancien, Ivan Lendl, il admire le jeu et la ténacité. Un joueur aux dents serrées, tout comme lui.

Aujourd'hui, après une saison asiatique médiocre, au terme de laquelle il a déposé son titre de champion du monde, Jim Courier veut retrouver sa couronne. Après le tournoi de Rome, Roland-Garros est la deuxième étape de sa reconquête. Il est l'un *des premiers à être arrivé à Paris* pour apprivoiser cette terre battue qui lui a apporté tous ses bonheurs. Parce qu'il n'est pas encore reconnu dans la rue, il peut se promener dans la capitale. Jim Courier se dit qu'il le mérite encore une fois, ce titre. Après tout, il est un peu tricolore dans l'âme. Son amie, française, qu'il préserve de sa vie publique, lui a appris notre langue. Il en baragouine parfois quelques mots *avec plaisir. C'est sur le* Vieux Continent que la plus titrée et la plus méconnue des stars américaines du tennis actuel peut forger sa légende. A condition de faire refléter, dimanche 6 juin, son sourire dans la coupe en argent des Internationaux de France.

BÉNÉDICTE MATHIEU

TENNIS DE TABLE

Jean-Philippe Gatien champion du monde

En remportant, dimanche 24 mai à Göteborg, les championnats du monde de tennis de table face au Belge *Jean-Michel Saive (21-19, 17-21, 21-14, 17-21, 21-18)*, Jean-Philippe Gatien est devenu le premier Français champion du monde de tennis de table. Jacques Secrétin et Claude Bergeret avaient conquis le titre mondial du double mixte, en 1977 à Birmingham.

Pour une fois, le Français n'a pas trouvé sur son chemin le numéro un mondial Jan-Ove Waldner, qui l'avait battu en *finale des Jeux olympiques de* Barcelone en août 1992, puis aux Internationaux de France en novembre. Jean-Michel Saive avait réussi l'exploit de balayer le Suédois en trois sets lors des demi-finales.

La victoire ne s'annonçait pas facile pour Jean-Philippe Gatien, qui avait dû se débarrasser de ses trois précédents adversaires au terme de rencontres en cinq sets. *Dimanche, après avoir* remporté la première manche, il s'engageait encore dans une lutte de longue haleine, usant finalement le Belge, qui a sans doute perdu toute chance de remporter le titre en ratant un point « facile » alors que le Français menait 16-15 dans le cinquième set.

A vingt-quatre ans, à l'âge où les pongistes accèdent à peine à la maturité, Jean-*Philippe Gatien est donc* vice-champion olympique et champion du monde, fruit de quinze *ans de travail, dont douze* passés à l'Institut national du sport et d'éducation physique de Vincennes (INSEP), *loin* d'Alès, sa ville natale. A peine remis de ses émotions, « Philou » pensait déjà, *dimanche,* aux Jeux olympiques d'Atlanta, qui auront lieu en 1996. Auparavant, il aura disputé les championnats d'Europe à Birmingham, en 1994, puis les championnats du monde en Chine, en 1995. Dans un mois, il défendra, aux Jeux méditerranéens, le titre qu'il avait remporté à Athènes en 1991.

Les résultats

AUTOMOBILISME

GRAND PRIX DE MONACO DE FORMULE 1

Classement. – 1. Ayrton Senna (Bré., McLaren-Ford), les 259,584 km en 1 h 52 min 10 s ; 2. Damon Hill (GB, Williams-Renault), à 52 s ; 3. Jean Alesi (Fra., Ferrari) à 1 min 3 s ; 4. Alain Prost (Fra., Williams-Renault), à un tour ; 5. Christian Fittipaldi (Bré., Minardi-Ford), à deux tours ; 6. Martin Brundle (GB, Ligier-Renault), à deux tours.

Championnat du monde des pilotes *(après six courses)*

Classement. – 1. Ayrton Senna (Bré.), 42 pts ; 2. Alain Prost (Fra.), 37 ; 3. Damon Hill (GB), 18 ; 4. Michael Schumacher, (All), 14 ; 5. Mark Blundell (GB) et Johnny Herbert (GB), 6.

Championnat du monde des constructeurs

Classement. – 1. Williams-Renault, 55 pts ; 2. McLaren-Ford, 44 ; 3. Benetton-Ford, 19 ; 4. Ligier-Renault, 11 ; 5. Lotus-Ford et Minardi-Ford, 7 ; 7. Ferrari, 6.

FOOTBALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Première division
(Trente-sixième journée)

*Paris-SG b. Nantes	1-0
*Metz b. Monaco	1-0
*Toulouse b. Bordeaux	2-0
*Lille et Saint-Etienne	0-0
*Auxerre b. Nîmes	5-2
*Lyon b. Lens	3-1
*Montpellier et Strasbourg	1-1
*Caen b. Sochaux	2-0
Le Havre b. *Toulon	2-1
Marseille b. *Valenciennes	1-0

Classement. – 1. Marseille, 53 pts ; 2. *Paris-SG, 49 ; 3*. Monaco, 47 ; 4. Bordeaux, 44 ; 5. Nantes, 43 ; 6. Auxerre et Saint-Etienne, 41 ; 8. Strasbourg et Lens, 37 ; 10. Caen, 34 ; 11. Lyon, Metz et Montpellier, 33 ; 14. Toulouse, 32 ; 15. Sochaux, 31 ; 16. Le Havre, 30 ; 17. Lille, 29 ; 18. Valenciennes, 27 ; 19. *Toulon, 25 ; 20. Nîmes*, 21.

COUPE DE FRANCE

Les demi-finales de la Coupe de France opposeront Saint-Etienne à Nantes, au stade Geoffroy-Guichard, et Paris-SG à Laval, dernière équipe de deuxième division en course, au Parc des Princes. Les deux rencontres devraient *avoir lieu* dimanche 6 juin.

RUGBY

CHAMPIONNAT DE FRANCE

*Castres s'est qualifié pour les demi-*finales du championnat de France, samedi 22 mai à Tarbes, en battant Narbonne 71-54 au terme d'un match rejoué. Le résultat final additionne les scores des deux rencontres : 38-33 en faveur de Castres, qui avait utilisé un remplaçant de trop lors de la première partie, puis 33-21 samedi.

Les demi-finales opposeront, samedi 29 mai, Castres à Toulon, à Lyon, et Agen à Grenoble, à Béziers.

HANDBALL

COUPE DES COUPES

L'OM Vitrolles s'est imposé, dimanche 23 mai en Hongrie, face à Veszprem (23-22), en match aller de la Coupe des coupes. Le match retour aura lieu dimanche 30 mai, à *Marseille*.

LE 46e FESTIVAL

Le dernier week-end, c'est comme la fin d'un trop grand festin. On croit vraiment qu'on n'a plus faim. Mais tant de films arrivent encore, singuliers, surprenants. On voit qu'on peut encore s'enthousiasmer, encore s'émouvoir, encore être effrayés aussi. Qu'ont à voir ensemble la sagesse admirable du vieux marionnettiste venu de Taïwan et le délire sécuritaire d'un cadre de Los Angeles ? Rien, sinon le cinéma. Des chômeurs anglais réjouissants, des chevaux plus beaux que des hommes, des femmes de toutes couleurs, en Afrique du Sud, et deux enfants miraculeux dans un shtetel... Le cinéma, toujours.

SÉLECTION OFFICIELLE / LE MAITRE DES MARIONNETTES, *de Hou Hsiao-hsien*

Mémoire fleuve

Le Festival glissait doucement vers son terme. Et voilà qu'un film, lent météore traversant le ciel cannois, s'en vient tout bouleverser, brouiller les cartes et les pronostics. Un film radicalement à part, si exceptionnel par sa facture et par son cadre, et si beau, qu'il semble venu d'ailleurs, d'un autre temps et d'un autre espace. La dixième réalisation d'un Taïwanais de quarante-six ans, mal connu en France bien que sa *Cité des douleurs* ait obtenu le lion d'or à Venise en 1989 : *le Maître des marionnettes*, de Hou Hsiao-hsien. Il va falloir apprendre ce nom, c'est celui d'un très grand cinéaste.

La Cité des douleurs évoquait, en une fresque tissée des multiples trajectoires des membres d'une famille, l'histoire de Taïwan après la fin de l'occupation japonaise en 1945. *Le Maître des marionnettes* couvre la période précédente, des années 10 à la fin de la deuxième guerre mondiale, mais sur un canevas tout différent. L'unique fil du récit est cette fois la vie de Li Tien-lu, né en 1909, ou plus exactement la mémoire que celui-ci en a aujourd'hui. M. Li est une gloire nationale : le plus grand maître de ces marionnettes qui sont, là-bas, un art millénaire, à la fois sophistiqué, par les techniques qu'il requiert et la subtilité de ses récits contés et chantés, et incroyablement populaire (à l'époque à laquelle se déroule le film, en tous cas) : lorsque l'occupant japonais interdit les spectacles de rue, des dizaines de milliers de praticiens se retrouvèrent au chômage.

Le Maître des marionnettes débute à la naissance de son personnage central, avec la voix *off* du vieux monsieur qu'il est à présent, et une histoire très alambiquée d'où il ressort que celui-ci s'appellera Li bien que son père se nomme Ko. Entrée en matière « normale » (venue au monde et attribution du nom), en même temps, mise à feu de l'interrogation sur l'identité, qui sera une des pistes courant sous le film. Et surtout déstabilisation sans retour de nos repères. Il faut lâcher les amarres, se laisser aller au mouvement de ce fleuve d'images et de sons qui s'apprête à sillonner à travers trente-cinq ans de vie, toujours en avançant, mais non sans méandres et cascades.

Son parcours n'est pas celui d'une biographie, mais celui de la mémoire, seulement réordonnée chronologiquement. Celle-ci trie parmi les évènements, passe en vitesse sur des faits importants (les deuils familiaux, le mariage, la naissance des enfants) auxquels la pudeur, l'indifférence ou la mélancolie interdisent de s'attarder. Elle s'attarde sur des incidents apparament mineurs, une dispute, une blague, une rencontre, et ils prennent un relief extraordinaire, disent soudain sans phrase un monde de coutumes, de relations amoureuses, de conflits, une règle de vie où l'acceptation du destin et l'opiniâtre sens de la survie s'épousent.

Des situations surprises dans les replis du souvenir

Maître Li raconte, souvent en voix *off*, parfois à l'écran. Mais jamais ce qu'il dit n'est le commentaire de ce qu'on voit, ni ce qu'on voit l'illustration de ce qu'il dit. Dans ces menus décalages entre les mots et les images passent mille vibrations, le songe d'un monde qui se déploie comme lors d'une invocation. Dénégation absolue et paisible de tout ce qui constitue notre univers audiovisuel (télévisuel, hollywoodien et publicitaire) : pas d'explication prémâchée, pas de symbolisme souligné, pas de chantage à la sentimentalité. Rien à vendre ni à « communiquer » (c'est la même chose). Mais tout à percevoir et à comprendre.

Dans une lumière douce de clairs-obscurs, qui laisse place à l'imagination et au mystère, Hou Hsiao-hsien filme de courtes scènes d'intérieur (la famille surtout et ses relations rigides et violentes, une répétition de la troupe théâtrale, des amants taciturnes,...), comme autant de situations entraperçues, surprises dans les replis du souvenir. Les personnages ne sont alors presque jamais de face, le plus souvent, l'écran est redécoupé par des objets au premier plan, des portes, des murs, qui soulignent l'intimité.

Les plans larges, en revanche, ouverts sur la totalité de l'image, sont réservés à de courts inserts extérieurs, visions de la nature, parfois d'une foule entassée. Dans leur insignifiance apparente, ils recèlent une émotion impalpable, un tremblé né de la matière des champs, de la couleur du ciel, de la banalité des gestes et du souffle des corps. Ce leitmotiv des visions extérieures est redoublé par celui des séquences récurrentes, annoncées dans un fracas de cymbales et de pétards, du spectacle de marionnettes. Filmé de face, au plus visible de la somptueuse délicatesse de ses figurines animées de mouvements d'une sidérante précision. Ainsi les beautés de la nature et celles de l'artifice théâtral dessinent les points cardinaux du paysage mental de maître Li.

Mais, et c'est là que se révèle le génie du cinéaste, la complexité de cette composition ne se fige jamais en système. Tout comme son « héros », figuré à l'écran par un enfant puis par un adolescent costauds, teigneux, bien campés sur terre, Hou Hsiao-hsien n'est pas un esthète. Loin de tout formalisme et toute préciosité, facétieux souvent, il décale, dédouble, trahit à l'occasion ce qui semblait les règles de son projet : son film n'est pas un brillant exercice de style, c'est une quête de vérité, d'une incroyable rigueur et d'une incroyable liberté, d'une totale splendeur aussi.

Hou Hsiao-hsien raconte l'histoire d'un homme qu'il admire profondément (il avait déjà demandé à Li Tien-lu d'être son interprète dans ses trois précédents films), mais qu'il n'idéalise jamais. Il raconte du même élan un pan entier de l'histoire de son pays, complétant l'ouvrage entrepris avec *la Cité des douleurs*, et repris, à sa manière et pour la période postérieure, par Edward Yang avec *A Brighter Summer Day* : effort monumental de deux réalisateurs pour rendre sa mémoire à un petit territoire toujours sous la coupe ou la convoitise des grands (ceux de Tokyo, Pékin ou Washington), dont les habitants, nous disait Hou l'an dernier, souffrent d'amnésie galopante.

Son *Maître des marionettes* évoque Resnais pour la symbiose entre film et mémoire, Antonioni pour l'attention aux détails et aux interstices. Mais surtout Ozu, sa calme droiture et son humble maîtrise de la durée. Mais Hou Hsiao-hsien n'a besoin ni de maître ni de références. A la première scène du film, un vieillard, le grand-père de Li Tien-lu, annonçant la cérémonie marquant la naissance de celui-ci, dit : *« Je ne voulais pas trop de gens, juste la famille et quelques amis proches. »* Le film non plus, ennemi de toute harangue et de toute complaisance, ne cherche pas la foule. Il s'adresse à chacun comme à un ami unique. A cette cérémonie du temps et de la beauté, il faut souhaiter que beaucoup s'inviteront.

JEAN-MICHEL FRODON

RAINING STONES
de Ken Loach

Miracle à Manchester

Il ne pleut pas des pierres, mais des gags burlesques, durant la séquence d'ouverture du film, durant laquelle deux zozos tentent maladroitement de s'emparer d'un mouton, puis prétendent tout aussi efficacement l'occire, le découper en morceaux et le vendre à la sauvette aux clients d'un pub. Les deux individus responsables de cette réjouissante entrée en matière ne sont pas des pitres, mais d'honorables pères de famille, ouvriers réduits au chômage, contraints de vivre d'expédients en attendant que le miracle thatchérien (et post-thatchérien) s'accomplisse.

Cela n'en prend pas le chemin, dit le film de Ken Loach, peut-être le meilleur cinéaste actuel de la réalité sociale. Mais cette réjouissante séquence d'ouverture dit aussi que, si le réalisateur de *Kes* et de *Looks and Smiles* n'a rien perdu de sa vigueur polémique ni de la délicatesse de son regard sur les « gens ordinaires », il sait désormais y mêler cet humour chaleureux et iconoclaste dont son précédent film, *Riff-Raff*, marqua l'avènement.

Raining Stones ajoute une nouvelle arme à la panoplie de Loach : sans rien renier de ses engagements politiques et cinématographiques, pratiquant toujours une mise en scène proche du documentaire, il parvient pourtant à intégrer les ressorts du thriller et du film d'action, qui en démultiplient encore la puissance.

L'histoire se passe dans un faubourg ouvrier, et catholique, de Manchester. Bob (Bruce Jones), l'un des deux inopérants chasseurs de mouton du début (son copain étant interprété par l'épatant Ricky Tomlinson, déjà repéré dans *Riff-Raff*), à bout de ressources, passe ses journées à chercher des petits boulots. Il a renoncé à beaucoup de choses, Bob, et puis il s'est buté : sa fille aura le costume hors de prix dont elle rêve pour sa première communion, il en fait une affaire de dignité.

Accueillir le monde sur l'écran

Cette « quête de la dernière chance », pour un objet apparemment futile (d'après la femme de Bob, jouée par la remarquable Julie Brown), trace la piste du film. Il avance de blagues de comptoir en constats rageurs, de dialogues taillés dans le vif du quotidien en errance dans les rues envahies par la drogue et la prostitution, du vide des anciennes solidarités organisées au leurre des fausses solutions. Avec toujours le petit sourire en coin, qui n'édulcore rien, et une rapidité d'exécution esquivant les ornières du prêche et du pamphlet.

Ken Loach sait à merveille donner droit de cité aux personnages dits secondaires, aux gestes ordinaires, aux mots de tous les jours. Suivant au plus près une poignée d'individus, il semble accueillir le monde sur son écran. Il filmera avec le même sens de l'observation attentive la soudaine irruption de la violence extrême d'un usurier-gangster, bien plus terrifiant que tous les *Body Snatchers* de la galaxie, et la manière dont son pauvre bougre de héros parviendra à y faire face. Au bout de *Raining Stones*, il y a un petit miracle, pas un miracle économique ni même un miracle religieux, malgré les apparences, mais un miracle de conte de fées, comme un signe fraternel adressé à la fois à ses personnages et à ses spectateurs.

Raining Stones représente ainsi, après *The Snapper* de Stephen Frears et *Naked* de Mike Leigh, le dernier côté de ce triangle du cinéma anglais montré à Cannes et qui dessine en trois films, remarquables et différents, le territoire d'un cinéma peut-être aujourd'hui unique au monde : où, ailleurs, sait-on encore avec autant de force et de chaleur montrer la vie comme elle ne va pas ?

J.-M F.

Bateaux

par Michel Braudeau

Errol Flynn est à Cannes. Le skipper de son bateau, le *Karenita*, ancré dans le Vieux Port, affirme en effet que le beau deux-mâts de course est hanté. L'autre bateau de Flynn, le *Zacca*, passe aussi pour abriter le fantôme du séducteur. Un fantôme qui fait preuve de ténacité et d'une robuste santé pour avoir survécu au quasi-démantèlement de son repaire.

Le *Karenita* était en train de tomber en morceaux sur une plage des Caraïbes quand le directeur d'une maison de prêt-à-porter l'a racheté et restauré. Entièrement refait à neuf dans le style de l'époque, le voilier se loue pour une soirée, une promenade dans la baie. On peut y admirer la couche où le grand Errol aurait prétendument violé une des nombreuses jeunes filles qui le persécutaient.

Un autre spectre flotte à quelques encablures du Majestic, celui de Kemal Atatürk, dans le plus grand yacht privé du monde (*« the largest non-royal yacht ever built »*, dit le dépliant publicitaire), le *Savarona*. Construit en 1931 pour la petite-fille de John Roebling, l'ingénieur qui conçut le Brooklyn Bridge à New-York, il fut racheté en 1938 par le gouvernement turc, pour remplacer le précédent navire présidentiel, l'*Ertugrul*, si crasseux et enfumé que le roi Edouard VII, de passage à bord, en avait eu sa tunique blanche toute noire.

Atatürk vécut les derniers mois de sa vie sur le *Savarona*. On y voit encore son lit, sa bibliothèque, ses fusils, ses dernières photos. Le reste a brûlé en 1979, et la décoration a été entièrement refaite (200 tonnes de marbre, des robinets en or, un hammam, des salons, des radars, des satellites, le tout avec un bon goût écrasant).

Le propriétaire consent à louer cette misère le temps du festival à ceux qui veulent organiser une fête et qui peuvent payer 50 000 dollars pour un jour. Il y en a eu. Des Américains sans doute, tenaillés par la disparition de la classe moyenne, comme dirait Michael Douglas.

CHUTE LIBRE, *de Joel Schumacher*

Les grands ressentiments

Vendredi 21 mai à 8 h 30, la projection de presse de *Chute libre* commence. Dix minutes plus tard, Michael Douglas a ravagé à coups de batte de baseball une épicerie coréenne de Los Angeles. Dans la salle, on rit beaucoup de voir le méchant épicier trembler de peur. C'est bien fait pour lui, il ne sait même pas parler anglais, comme Michael Douglas le lui a fait remarquer après que le Coréen lui a refusé la monnaie d'un dollar pour téléphoner.

A 11 h 50, pendant la conférence de presse, une journaliste s'adresse à l'acteur en commençant sa question par : *« Au début du film, votre personnage est plutôt sympathique... »* Michael Douglas, rejeton d'une dynastie hollywoodienne libérale, est bien embarrassé : *« Mais enfin, dès la première scène, il abandonne sa voiture au milieu d'un embouteillage, ça montre bien qu'il n'est pas normal. »*

Bien sûr que non, Bill Foster, dit D-Fens, cadre au chômage, divorcé, privé de droit de visite, n'est pas normal. Après la batte de baseball, il passe au couteau, puis à la mitraillette, pour finir au bazooka. Il effraie les Coréens et les serveurs de fast-food, mutile les Chicanos, élimine les néonazis et les golfeurs en pantalons à carreaux et ravage les chantiers de travaux publics qui provoquent des embouteillages.

Misogynie constante

On l'aura compris, *Chute libre* est un film moderne qui gratte une partie de la société américaine là où d'autres factions la démangent. Avec Michael Douglas, le réalisateur Joel Schumacher (avec ses cheveux longs et sa chemise à fleurs, on lui donnerait pourtant une collection de disques du Grateful Dead sans confession) et le producteur Arnold Koppelson se sont évertués à démontrer que leur film n'était pas seulement la mise en scène des fantasmes agressifs qui naissent quotidiennement de la vie en ville.

Ils ont fait valoir que le héros du film n'était pas Michael Douglas, mais le policier joué par Robert Duvall. Un chic type qui, malgré une femme odieuse (le film est d'une misogynie constante), des chefs méprisants et des collègues jeunes et impertinents (accessoirement noirs ou latinos), reste d'une impeccable courtoisie.

Le scénariste Ebbe Roe Smith cultive l'ambiguïté avec virtuosité. Au long des cent dix minutes de *Chute libre*, il est très rare de le prendre en flagrant délit d'ignominie. A sa suite, le réalisateur et les acteurs passent une seconde couche pour mieux masquer la pulsion première (le *basic instinct*) qui guide ce film : un ressentiment exacerbé par l'impuissance à l'égard des changements du monde.

Foster est un *« dinosaure en furie dans un monde qu'il ne reconnaît plus »*, dit Schumacher. Ce film est le constat de la *« disparition de la classe moyenne blanche »*, surenchérit Douglas, et Koppelson remarque que, même en France, *« le monsieur de l'école, l'autre jour »*, avait craqué à sa manière.

Mais ces hautes considérations tombent dès que l'on entend le public rire et applaudir à chaque exploit de Douglas/Foster. Le policier, tant qu'il reste très, très gentil, laisse la salle de marbre. Il faut qu'il insulte sa femme et frappe un collègue pour avoir droit à sa part d'ovations. Aux Etats-Unis, seuls les Coréens n'ont pas ri, mais il suffit d'aller voir *Chute libre* pour comprendre qu'ils n'ont pas le sens de l'humour.

THOMAS SOTINEL

MAZEPPA, *de Bartabas*

Rêves de centaure

Bartabas a voué sa vie au cheval, à une idée du cirque qui l'a mené, nomade surdoué, à se sédentariser au fort d'Aubervilliers. Le théâtre équestre de Bartabas est une splendeur. *Mazeppa*, son premier film, a des beautés farouches, des naïvetés grandioses, une absence de scénario hautaine. Il part d'un postulat tentant : la rencontre possible de Franconi, chef d'une dynastie d'écuyers, et du peintre Géricault, amoureux fou lui aussi des chevaux, dont il peignit ardemment les poitrails et les croupes.

La caméra tourne et s'enivre, tourne encore et donne le vertige pour répondre à l'appel magique du cercle de la piste, des personnages rient sans raison, signaux sarcastiques du destin. Il ne faut pas résister, ou alors on s'irrite. Il faut lâcher les rênes et entrer dans la rêverie passionnée et morbide de Bartabas, dans sa lecture narcissique d'une vie brûlée sur l'autel du dieu cheval.

Un tableau de Géricault s'intitule *Mazeppa*. Nocturne, funèbre, il représente cet homme lié sur la croupe d'un étalon farouche par la vengeance d'un mari trompé, vision romantique du péché qui inspira Byron et Victor Hugo, et bien des peintres illustres après Géricault. Bartabas reprend le tableau à son compte, y pénètre littéralement, le transpose en l'illustrant dans le cirque Franconi.

Géricault vient y prendre des leçons de l'écuyer, ombrageux tyran sous un masque de cuir, joué évidemment par Bartabas ; il dort avec les chevaux, respire avec les chevaux, dessine éperdument les chevaux, trahit son maître sur la paille des écuries, et subit, réel et fantasmé à la fois, le supplice exemplaire de Mazeppa, *« sur un fougueux cheval nourri d'herbes marines/ qui fume et fait jaillir le feu de ses narines »*.

Dans une boulimie d'images baroques et raffinées, éclairées par le chef opérateur Bernard Zitzermann, Bartabas veut tout dire et davantage, sa méfiance de la modernité (l'arrivée du sémaphore), son dégoût pour les courses de chevaux, sport inepte lancé par les Anglais, sa philosophie sur les femmes, le pouvoir, l'art, et quelques autres broutilles. Mais ce qu'il dit le mieux, c'est son amour pour le cheval, son immense respect. Selon lui, *« le galop à gauche, c'est l'allure qui permet de découvrir le monde »*... Et il donne à découvrir son monde, à travers Géricault.

Géricault (Miguel Bosé, très beau, un peu égaré, prenant parfois le regard qu'ont les chevaux affolés) peint tout, la naissance d'un poulain, la saillie de l'étalon, le travail ignoble des équarrisseurs. Il peint, et l'on voit l'œil du cheval, sa narine, son oreille qui parle, peut-être son âme. Bartabas, résistant stoïquement à la tentation du ralenti, sauf pour fixer dans l'espace la sublime double ruade où sa monture, les quatre jambes tendues, semble voler, montre surtout avec orgueil, avec humilité, ce qu'il obtient lui-même du cheval sans jamais, semble-t-il, le forcer.

Le film n'est fait que pour cela, c'est là qu'il trouve sa justification, sa noblesse, sa rareté. Dans ce corps à corps secret au cœur du rond illuminé, dans ce rêve de centaure réalisé.

D. H.

FRIENDS, *d'Elaine Proctor*

Black, blanc, boer

En 1985 à Johannesburg, trois jeunes filles obtiennent leur diplôme en même temps : une Noire solide et rieuse, une Afrikaner brune et blême, et une rousse fille de famille anglophone, tentée par l'activisme antiapartheid (Dambisa Kente, Michele Burgers et Kerry Fox). Amies de cœur et d'esprit (croient-elles), elles s'installent ensemble dans un pavillon peuplé de jeux et de confidences. Quatre ans plus tard, tandis que la brune épouse un archéologue boer et que la noire se morfond au souvenir de son mari mort, la rousse, qui a rejoint l'ANC, fait sauter une bombe dans un aéroport.

On se croit d'abord dans un téléfilm appliqué, tant la réalisation est plate et la situation conventionnelle. Les choses s'arrangent, si on peut dire, lorsque tout se déglingue : le mari de la brune ayant découvert les activités de la rousse, celle-ci est proprement jetée de la maison par ses amies. Elaine Proctor parvient à susciter un certain malaise, en montrant la décomposition des relations entre ses personnages, leur plongée dans un mélange de folie et d'épuisement : portrait à grands traits d'une société dans l'impasse, où rien ne raccorde à rien, où la militante emprisonnée (à bout de forces et de nerfs, elle s'est livrée à la police), son ancien mari devenu épave désespérée, ses amies retranchées dans des solitudes sans issue, les familles qui ne comprennent rien et n'aident à rien, apparaissent comme les débris d'un monde explosé.

La réalisatrice, pour illustrer son propos, a tenu à offrir à ses spectateurs une pyrotechnie moins spectaculaire qu'elle ne l'aurait voulu : la mise à feu du ghetto par la police. Elle organise ensuite un happy end contraint, qui ramène le film dans les ornières du début. *Friends* rejoint, par des voies plus modestes, *Cry Freedom*, *Un monde à part* et *Une saison blanche et sèche* : l'Afrique du Sud attend toujours son grand film.

J.-M. F.

FESTIVAL DE CANNES

RAINING STONES
de Ken Loach

Miracle à Manchester

QUINZAINE DES RÉALISATEURS / **MOI IVAN, TOI ABRAHAM,**
de Yolande Zauberman

Mon avenir, ô ma mémoire

On est *« dans un village aux confins de la Pologne dans les années 30 »*. On est, dès les premières images, saisi d'une émotion immémoriale. Une jeune femme, *puisant dans des souvenirs* qu'elle ne peut avoir, va redonner vie à une langue assassinée, le yiddish, va parler avec une simplicité magnifique des prémices de l'Apocalypse.

Yolande Zauberman jusqu'ici avait donné deux documentaires, le premier anti-apartheid, tourné en Afrique du Sud, *Classified People*, le deuxième anti-colonialiste, tourné à Bombay, *Caste criminelle*.

Moi Ivan, toi Abraham n'a rien d'un documentaire. Usant de l'universalité du conte, il transporte dans les profondeurs brouillées de l'histoire. Le tour de l'absurde par deux enfants. L'un qui est juif et l'autre qui ne l'est pas. On fait la connaissance d'Ivan (Sacha Iakovlev) et d'Abraham (Roma Alexandrovitch), dans le *shtetl* (1) où ils vivent, des voix nous parviennent qui chantent des chansons différentes.

Des acteurs beaux, si beaux

On est un peu troublés, un peu perdus, les langues se mêlent, se confondent, mais tout le monde a l'air de s'entendre, ou du moins de se comprendre.

Tout de suite, dans un noir et blanc intense, légitime, qui est celui de tous les autrefois, Yolande Zauberman donne vie à ses personnages, une épaisseur douce et charnelle : en peu de traits, elle dessine des eaux-fortes, jamais de caricatures. Les femmes, des hommes, les vieux, les enfants surtout. Ils sont beaux, si beaux, ils ne ressemblent pas à des acteurs, ils ressemblent à des pays qu'on ne connaît plus, qu'on voudrait retrouver.

Ivan, le « goy » qui doit quitter le *shtetl* parce qu'il est trop grand maintenant, et son copain Abraham, plus petit, si tendre, si malin, qui n'arrive pas à prier, vont faire une fugue. Ils laissent derrière eux des menaces encore vagues. Les paysans blonds et pauvres sont exploités par le seigneur. Le seigneur emprunte de l'argent aux juifs. Les paysans disent : *« Les propriétaires et les juifs, c'est la même chose, sauf que les juifs, en plus ils sont juifs. »*

Ivan et Abraham se lancent sur les routes, les paysages qu'ils traversent n'ont pas de consistance, pas d'identité : la plaine comme une page blanche où s'écrira le *malheur*. La sœur d'Abraham, Rachel (Maria Lipkina), s'est enfuie, elle aussi, avec Aaron, une jeune marxiste (Vladimir Machkov). Il y a des rencontres, significatives, jamais forcées, ou didactiques. Un Polonais solitaire (Daniel Olbrychski) offre un poulain malade à Abraham, qui pour la première fois se met à prier, parce qu'il s'est mis à aimer : *« Mon petit Dieu, s'il te plaît, sauve mon poulain. »*

En deux phrases toute la diaspora

Il y a les Tziganes qui passent, si différents et bientôt compagnons de génocide, et la voix déchirante de Vladimir Vissotsky revenant comme celle d'un ami cher. Il y a ce tableau dans une église, les juifs mangeant tout crus les bébés chrétiens, et Abraham *« qui a peur de la messe »*.

Il y a cette scène entre Rachel et Aaron, incroyable d'économie. Aaron dit un vers, un seul vers en Français, *« Que sont mes amis devenus... »*, et l'on comprend qu'ils vont immigrer. Rachel répond : *« Maintenant pour toujours, on aura un accent »*. En deux phrases, toute la diaspora. Sans nostalgie stérile pour un passé révolu, terriblement ancrée dans le présent à nouveau bouleversé d'une Europe *inguérissable*, Yolande Zauberman va au bout de son chemin, tenant par la main deux enfants miraculeux et ressuscite la mémoire. La mémoire blessée, occultée, niée.

Ivan et Abraham rentrent au village. Mais il n'y a plus de village, plus de *shtetl*. Il a brûlé. Le pogrom n'est pas montré, pas de flammes, pas de cris, le silence est retombé. On voit une maison aux yeux morts, un survivant qui demande seulement qu'on le laisse dormir. D'un mot est annoncé l'éternel retour des absents : *« C'est eux qui ne vous quitteront jamais. »*

D'une image arrêtée, Abraham dans les bras d'Ivan, jaillit l'éternel élan d'une espérance, et des larmes, aussi. Yolande Zauberman a signé un film indispensable.

DANIÈLE HEYMANN

► **Le film sort sur les écrans mercredi 26 mai.**

(1) Nom donné aux communautés juives villageoises d'Europe centrale, essentiellement aux confins orientaux de l'ancien empire austro-hongrois.



THIERRY ARDITTI POUR « LE MONDE »/POLAROID.

MICHELINE PRESLE Avant même le début du Festival, madame la présidente du jury de la Caméra d'or, qui récompense un premier film, a dû en dénouer la première crise : elle figurait au générique d'un des compétiteurs (il y en a vingt-six, toutes sections confondues). *« J'avais donné mon accord pour présider le jury plus de trois semaines avant que* Je m'appelle Victor, *de Guy Jacques, soit sélectionné,* explique-t-elle. *Personne ne m'a demandé de me désister. A notre première réunion, j'ai décidé que je m'abstiendrai du débat concernant ce film aussi bien que du vote... »*
Au théâtre, au cinéma, à la télévision, Micheline Presle a connu plusieurs carrières : jeune première rencontrant des rôles inoubliables ou de grands cinéastes (*le Diable au corps*, de Claude Autant-Lara, *American Guerrilla in the Philippines*, de Fritz Lang), grande bourgeoise française type, grain de folie compris (*les Saintes Chéries*), puis, virant casaque, marraine, égérie, sainte chérie des premiers films, de Jacques Davila à Gérard Frot-Coutaz en passant par celui de Jérôme Savary...
Depuis, avec Jeanne Moreau, Micheline Presle est peut-être l'actrice française « établie » qui a le plus donné de son talent aux cinéastes débutants. La mieux placée, donc, pour en percevoir les frémissements, puis les tendances. *« Il me semble qu'on se désenglue enfin de la description du quotidien ciblée banal, qu'on s'échappe vers le surréel... J'ai tendance à refuser de faire partie de jurys : j'ai du mal à juger, du mal à donner des notes. En revanche, avec la Caméra d'or, il s'agit moins de juger que d'élire, en groupe : le film choisi ne sera pas forcément « le meilleur » mais celui dont l'heure aura sonné. Et il s'agit, surtout, de donner : 300 000 F, pour un réalisateur débutant, c'est important (ça lui permet de préparer le prochain), mais modeste par rapport aux 650 000 F d'affichage et de promotion : il y a tant de premiers films, épatants, dont le public ne sait même pas qu'ils sortent, ou même qu'ils existent... »*

HENRI BÉHAR

Manœuvres européennes

A l'heure du GATT, l'Europe du cinéma précise ses stratégies

« Tout était à inventer », dit Saturnino Munoz Gomez, administrateur du programme Média : *lorsque*, le 21 décembre 1990, le conseil des ministres de la CEE ratifia la création pour cinq ans (1991-1995) de cet organe de soutien *au cinéma et à l'audiovisuel*, ses modalités et même son utilité ne paraissaient pas évidentes.

Aujourd'hui, Média a enfanté dix-neuf programmes d'intervention, agissant dans les secteurs de la formation, de la production, de la distribution, de l'exploitation et des marchés secondaires (télévision et vidéo), répartis dans les grandes villes de la Communauté. Et, pour l'essentiel, *ils fonctionnent bien*. C'est du moins la conclusion de l'audit pratiqué à mi-parcours par la société Roland Berger, et qui lui délivre un satisfecit général, symbolisé par cette estimation : désormais, plus de 30 % de l'activité audiovisuelle européenne utilisent un ou plusieurs mécanismes communautaires.

Pour ses cinq premières années d'existence, Média avait été doté d'un budget global de 200 millions d'écus (un écu vaut environ 6,60 F), somme *modeste si on* considère qu'elle ne représente, par exemple, que quatre jours de dépenses de la politique agricole commune (PAC). Et somme qui, entre les diverses aides, avances ou financements de recherche, semble avoir été judicieusement utilisée, puisque l'audit estime que chaque écu investi par Média a attiré 27 autres écus dans les divers projets auxquels le programme s'est intéressé. Lundi 24 mai devait se tenir à Bruxelles une réunion du Comité Média (composé des dirigeants des douze administrations nationales compétentes) : les résultats de l'expertise lui seront soumis, et serviront d'argumentaire pour une demande (sans attendre le terme de 1995 originellement fixé) de prolongation jusqu'en 1997, avec une rallonge budgétaire de 150 millions d'écus.

De fait, dans ses principaux secteurs, et en particulier ceux de l'écriture de scénario (Euro Script Fund), de la distribution (EFDO) et surtout de l'exploitation (Média salles et Europe Cinéma, qui ont tous deux annoncé à Cannes de nouvelles initiatives pour soutenir les salles et la diffusion de films européens sur leurs écrans), plus personne n'imagine que Média pourrait s'arrêter. D'autant que son utilité est loin de se limiter à ses *interventions financières*. Même si l'audit prône un esprit plus « entrepreneurial » (*Bizness Oriented*, comme ils disent), et même si 25 % des avances ont été remboursées, les organismes de Media ne seront jamais économiquement autonomes.

Priorité à l'autonomie artistique

Mais Média fait aussi office de carrefour entre les professionnels des divers pays de la Communauté (et parfois au-delà, puisque l'Autriche, la Finlande, l'Islande, la Suède et la Norvège se sont associées à certains programmes, et que nul ne fait mystère de visées vers l'Europe de l'Est). Cette mise en réseau (*« il existe aujourd'hui une « Média connection »*, affirme M. Munoz Gomez), facilitée par la multiplication des colloques, séminaires et autres assemblées plus ou moins informelles, vient donner naissance à deux nouvelles manifestations, annoncées durant le festival, avec la création du Club des producteurs européens et celle, simultanée, des Ateliers du cinéma européen (ACE).

Depuis sa création, Média ne s'occupait pas de production : les Britanniques, les Allemands et les Danois s'y étaient opposés. Officiellement, rien de changé. Mais, en marge des organismes de Bruxelles, dix-sept producteurs européens d'importance, dont, pour la France, Yves Marmion, d'UGC, Alain Rocca et Daniel Toscan du Plantier, Jeremy Thomas, Sarah Radclyffe et Simon Relf en Grande-Bretagne, Berndt Eichinger et Dieter Geissler en Allemagne, Kees Kassander aux Pays-Bas, Andres Vicente Gomez en Espagne... ont rejoint David Putnam et René Cleitman pour créer leur Club, qui se présente comme un groupe de réflexion, d'information et de pression. En association avec un des organismes de Média, Media Business School, le Club a mis sur pied ACE, que dirige Colin Young, ancien directeur de la National School of Film and Television londonienne.

« ACE fonctionnera comme un cabinet de conseil, explique Colin Young. *Nous sommes partis de l'idée que beaucoup d'erreurs pourraient être évitées, dans chaque pays, si les producteurs se concertaient, et que la difficulté des films à s'exporter ne venait pas d'un problème de langue, comme on le dit souvent, mais de la nature des films. Quinze producteurs appartenant aux différents pays vont donc étudier les projets, artistiques et financiers, et faire bénéficier le maître d'œuvre de chacun d'eux de sa connaissance de son propre marché. »* Chez ACE, on jure ses grands dieux qu'il ne s'agira plus d'« europuddings », mais de films conservant leur autonomie artistique, tournés dans la langue exigée par le sujet, mais bénéficiant d'une diversité de savoir-faire.

A un niveau plus institutionnel, une réunion de haut niveau s'est par ailleurs tenue à Cannes, le 17 mai : Dominique Wallon, directeur général du Centre national du cinéma (français), recevait pour la première fois ses homologues de dix-sept pays européens. L'enjeu est ici surtout d'améliorer la cohésion *entre les dirigeants nationaux*, sur les dossiers concernant le cinéma et l'audiovisuel. Si, jusqu'à présent, les membres de la Communauté, loin d'être toujours d'accord entre eux, se targuent de présenter un front uni dans les négociations du GATT, les représentants d'autres pays, d'Europe de l'Est notamment, ont fait part des pressions exercées par les Américains sur leurs gouvernements, pour qu'ils acceptent la déréglementation lorsque l'Uruguay Round devra trancher sur le dossier audiovisuel. L'un des buts de cette réunion était donc de poser les jalons d'une rencontre entre politiques de tous ces pays, pour stimuler la défense du cinéma là où elle est défaillante, et fédérer ses stratégies, encore fort disparates.

J.-M. F.

CULTURE

THÉÂTRE

Féerie noire

La Trinité selon Jarry dans « Ubu » : un père géant, une mère minuscule, un fils étranger

RENNES
de notre envoyée spéciale

Un clown pailleté annonce : *« Vous allez voir une pièce qui s'intitule* les Polonais. » C'est, précise-t-il, le premier titre d'*Ubu*, personnage inspiré par un professeur de physique, tyran obtus qui concentrait sur lui les haines d'Alfred Jarry, alors lycéen à Rennes. A Rennes, au Théâtre national de Bretagne, le spectacle d'Hervé Lelardoux ignore toute référence géopolitique aux dictateurs. Cette Pologne d'Ubu, est un castelet aux dimensions humaines, et ses habitants, d'inquiétantes baudruches.

Il y a ce *« merdre »*, qui résonne comme dans une cathédrale, puis progressivement la lumière éclaire la lilliputienne Mère Ubu à voix de pinson, Mireille Mosse, tournant péniblement une poulie censée soulever le rideau de fer qui dévoile les sous-sols de la scène – et du pouvoir, – tandis qu'avance un fauteuil sur lequel gît une masse informe et obscène, Ubu géant et grasseyant, François Clavier. Au-dessus, le rideau rouge s'écarte. Apparaît la famille royale, vêtue de hardes médiévales : Dominique Prie, Chantal Gresset, Michel Hermouet en Bougrelas malicieux. Trappes et toiles de fond, éclairages lunaires, lourdes épées phalliques, animaux fantasmagoriques, rugissements, pépiements, duels sautillants, palotins très marins de la Baltique, plus un Bordure, Jean-Yves Gourvez, officier « scrogneugneu » avantageux mais cocu, font doucement plonger dans une féerie noire. L'univers instable, trouble d'un enfant malfaisant et d'ailleurs malheureux.

Pour lui, l'adulte qui le fait souffrir, qui lui fait à chaque instant ressentir son impuissance, le prof, le Père Ubu, est un gros tas, un maladroit, un braillard lâche trahissant tout le monde, cruel par insouciance, infiniment redoutable. Un hanneton qui roule lourdement, écrasant la coléreuse petite mouche-Mère Ubu, plus rigolote que méchante. Le père, la mère et le fils se rêvant pièce rapportée : les ignobles, Ubu et l'adolescent gracieux aux mollets maigres, Bougrelin, fils du vrai roi, qui joue à les combattre et attend son heure. Le spectacle frôle Freud, en dégage une imagerie émerveillée, d'une grande sophistication.

Ce qui manque, c'est un surplus d'insolence. Ubu est un vilain papa plus qu'un odieux père fouettard. Hervé Lalardoux s'est pris de tendresse pour ses fantoches, c'est un bon fils. Mais surtout un poète de l'espace, de la lumière, du mouvement, de la couleur. Un metteur en scène dont on avait découvert les qualités il y a deux ans à Rennes, déjà, au Festival Émergences, quand il avait investi une maison pour *Température extérieure 0°*. Il vient du théâtre de rue, aménage des lieux improbables, travaille les masques, s'entoure d'artistes raffinés pour les toiles peintes (Emmanuelle Gorgiard), les costumes et accessoires (Alain Burkharth). Son *Ubu* (créé en 1992 dans une première version) n'est peut-être pas assez drôle, mais il est formidablement beau et parvient à surprendre : un tour de force.

COLETTE GODARD

► ***Ubu*, d'Alfred Jarry, Théâtre national de Bretagne, salle Jean-Mari-Serreau, 1, rue Saint-Hélier, Rennes. Les jeudis, vendredis et mardis (et le samedi 5 juin) à 20 h 30. mercredi à 19 heures. Jusqu'au 11 juin. Tél. : (16) 99-30-88-88. 50 F à 100 F.**

DANSE

Les belles envolées de l'Ascension

LA COMPAGNIE PAUL LES OISEAUX
au Théâtre de la Cité internationale

La manifestation « Aquitaine à Paris » présentait ce week-end la compagnie Paul les Oiseaux, animée par Valérie Rivière et Olivier Klementz. Deux jeunes talents, de la catégorie des élégants, inspirés par la peinture, le portrait posé, amateurs de situations oniriques et codées. *La Semaine des quatre Jeudis*, leur deuxième pièce, faisait ouvertement référence au peintre Balthus.

Leur dernière création, *Ainsi soit-il pour Paul les Oiseaux*, est signée par Valérie Rivière, Olivier Klementz ayant préféré, cette fois-ci, créer la musique. Point fort, la chorégraphie se compose et se décompose en de longues séquences, semées d'incidents minuscules qui ont pourtant le pouvoir de bousculer la mécanique du rêve ; les gestes, lents ou rapides, mais toujours étirés, lascifs, empruntent, pour l'essentiel, au règne animal

Cette danse de petits dandies, avec des bras et des mains qui, soudain, font surgir l'idée de la danse indienne, des jambes et des pieds qui flirtent avec un possible flamenco, est emmenée, avec des airs d'enfants de chœur, par un quatuor de danseurs experts, qui se frôlent, jouent aux sphinx et manient la perversité du bout des doigts, les yeux ailleurs, tournés vers le ciel. Le Bon Dieu sans confession.

Mais le décor – quatre vitrines de muséum d'histoire naturelle, aux quatre coins de la scène, garnies de grands animaux blancs – et un peu *trop d' « éloquence » du coté des* éclairages et de la musique, alourdissent le propos d'une chorégraphie dont la beauté et l'étrangeté se suffit à elle-même.

DOMINIQUE FRÉTARD

Japon exotique et ennuyeux

SANKAÏ JUKU
au Théâtre de la Ville

Tandis que le public gagne ses places, deux lapins blancs sont déjà blottis dans deux coupelles très hautes, sur tiges (au moins 4 mètres), genre lampadaires hallogènes géants posés à deux angles du plateau. On les croit en peluche. Horreur ! Leurs oreilles *bougent, ils sont* vivants. Ames sensibles s'abstenir ; ou prévenir la SPA.

Mais quelle « SPS » (Société protectrice des spectateurs) nous épargnera des spectacles comme ce *Yuragi* du groupe japonais Sankaï Juku ? Certes, il y a, comme toujours, des images bien léchées : l'esthétisme n'est pas le dernier souci des Sankaï Juku.

Treize disques transparents, suspendus par leur centre, oscillent doucement au ras du plateau couvert de sable fin, s'élèvent dans les airs, redescendent. Et les cinq interprètes, comme toujours poudrés de blanc de leur crâne rasé au bout de leurs orteils, leurs reins ceints d'étoffe blanche drapée, ont parfois le charme de statues antiques au fond d'un parc crépusculaire.

Mais les plus belles images, au théâtre, lassent très vite si elles paraissent vides de sens, s'il ne se passe rien. La chorégraphie est ici d'une rare indigence, se bornant à de vagues ondulations des bras, à des torsions *et contorsions d'une exaspé*rante lenteur. L'atroce et vulgaire musique qui les accompagne (jouée, de surcroît, trop fort) confirme le soupçon qu'il s'agit d'un spectacle de variétés « exotique », sans rapport avec la spiritualité japonaise dont nous avons ressenti la puissance dans tant d'autres spectacles.

On s'ennuie férocement. Mais la majeure partie du public, comme hypnotisée, applaudit longuement, et les Sankaï Juku dansent à bureaux fermés jusqu'à leur dernier soir.

SYLVIE DE NUSSAC

► ***Yuragi*, jusqu'au 28 mai ; *Graine de kumquat*, du 1er au 5 juin. Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, 75004 Paris 20 h 30. Tél. : 42-74-22-77.**

MUSIQUES

□ **Décès du pianiste autrichien Mieczyslaw Horszowski.** – Le pianiste autrichien d'origine polonaise Mieczyslaw Horszowski est mort samedi 22 mai à l'âge de cent ans à Philadelphie (Pennsylvanie). Elève de Theodore Leschetizky, il donne son premier concert à Varsovie à neuf ans, en jouant le *Concerto en ut majeur* de Beethoven. A seize ans, il entame des tournées en Europe et aux Etats-Unis. Entre les deux guerres, il mène une brillante carrière de concertiste et, en 1941, s'installe à New-York où il se fait connaître comme interprète de musique de chambre, notamment en duo avec le violoncelliste Pablo Casals. Interprète soliste sous la baguette de Toscanini, Ansermet, Bernstein, chambriste aux côtés du Quatuor de Budapest, du New York Quartet, du violoniste Josef Szigeti, Horszowski travaille aussi avec Rubinstein, Fauré et Ravel. A partir de 1952, il enseigne au Curtis Institute de Philadelphie. Il y donne son dernier concert en 1991.

هكذا من الأصل

L'art et l'Etat

Suite de la première page

Sur un Tapiès des collections du FRAC de Picardie, un « vandale » anonyme a écrit : *« 2 sur 10. Peut mieux faire... »* Et si les files d'attente à l'entrée des rétrospectives Matisse ou Gauguin battent des records de longueur, l'art contemporain cherche toujours son public.

Dix ans d'actions tous azimuts n'ont pas suffit à effacer des décennies d'indifférence. Dominique Bozo le pressentait dans un rapport rédigé en 1988 (jamais publié) sur la commande publique. *« Devant certains échecs politiques, économiques et sociaux, la culture est un recours*, écrivait-il. *Les régions, qui n'ont pas une véritable identité face aux départements ou aux villes, s'emparent souvent avec enthousiasme des FRAC pour en faire leur emblème (...). C'est pourtant un terrain difficile, car l'art contemporain demeure très peu accessible et dérange toujours. »*

Il suffit d'ailleurs de regarder en arrière pour constater que la France et l'art contemporain n'ont jamais fait très bon ménage. L'histoire des relations entre le pays et ses artistes compte plus de malentendus et d'incompréhensions que d'époques d'harmonie. Histoire bien connue du reste, si l'on se borne au dix-neuvième siècle. Elle commence sous la monarchie de Juillet ou le Second Empire, quand le Salon – il n'y en a qu'un alors – refuse d'exposer les tableaux de ceux qui prennent quelque liberté avec les préceptes de l'enseignement officiel. Ne pas exposer au Salon, cela signifie ne pas voir ses œuvres achetées par l'Etat et envoyées dans des musées et des bâtiments publics – ni achetées par les collectionneurs qui font confiance au goût officiel. Cela veut dire encore être privé de tout espoir de commande, et donc exister à peine, de façon presque clandestine.

Dès le début des années 1860, la *brouille tourne au divorce, sinon* à la guerre de positions. Le Salon des refusés accueille les damnés du jury – dont Manet et Whistler. Pour eux, pour ceux qui se réclament du réalisme et ne se nomment pas encore impressionnistes, il ne saurait être question de la moindre mesure de clémence. En *1874, si Monet, Degas*, Pissarro et leurs camarades décident de louer l'atelier de Nadar pour montrer leurs toiles, *ce n'est pas pour* le plaisir de la provocation ou de la publicité, mais parce qu'ils ne peuvent tout simplement pas faire autrement – les galeries n'existent pas, – parce qu'il n'y a pas d'autre solution que cette entreprise privée – et déficitaire naturellement.

L'indifférence absolue des musées français

De cet épisode symbolique jusqu'aux années 40 et 50 de notre siècle, la chronique abonde en querelles, erreurs monumentales et aveuglements obstinés. Il y a eu l'entêtement du Louvre, qui refusait d'accrocher l'*Olympia* de Manet, qu'une souscription avait achetée à la veuve du peintre, pour *éviter qu'elle ne soit acquise par* un étranger. Il y a eu la misérable affaire du legs Caillebotte, collec*tion d'impressionnistes reçue avec* dédain par une administration qui tolérait à peine Renoir et méprisait *Cézanne. Il y a eu l'indifférence* absolue des musées français, qui n'ont acheté ni Matisse ni Picasso jusqu'à la seconde guerre mondiale. Sans la générosité de quelques donateurs, tel Marcel Sembat à Grenoble, et quelques dons des artistes, il n'y aurait pas eu un fauve ni un cubiste dans les collections nationales en 1939.

L'énumération pourrait être infinie, rappel douloureux des occasions manquées et des jugements rendus à la hâte. Elle composerait une chronique du conformisme artistique officiel, qui préférait *les* bronzes de Landowski à ceux de Picasso et demandait des tableaux *à Waroquier plutôt qu'à Braque ou* à Masson. Autant d'échecs ne cessent d'alimenter une mauvaise conscience très tenace et une angoisse *que les conservateurs* d'aujourd'hui avouent quelquefois : plutôt que de commettre les mêmes erreurs que leurs prédécesseurs, ils préfèrent abdiquer toute préférence. *« Il existe un traumatisme entre la création et l'État, qui a successivement raté tous ses rendez-vous avec ses avant-gardes*, constate François Barré, délégué aux arts plastiques au ministère de la culture. *L'Etat assignait une utilité à l'art. Les artistes étaient considérés comme des gens au service d'un certain nombre de valeurs. »*

Plus d'asservis, plus de refusés, plus d'exclus ! Il faut donc que l'Etat et ses institutions aiment l'art contemporain pour se faire pardonner de l'avoir méconnu, bafoué, pendant plus d'un siècle. Les musées avaient mal acheté ? Désormais, ils achèteraient généreusement. Les commandes étaient rares et mal choisies ? Elles seraient nombreuses et œcuméniques. Les artistes étaient dédaignés ? Ils seraient honorés, enfin. *« La commande publique était faible avant 1980*, explique François Barré. *Il n'existait guère que neuf musées qui s'ouvraient à l'art contemporain, trois petits centres d'art et 3 millions de francs de commandes publiques par an en dépit des quelques « coups » de Malraux. Aujourd'hui, nous sommes passés à 25 millions de francs. »*

L'Etat a été relayé, dans ce domaine, par nombre de collectivités locales. Marseille par exemple, dont le budget d'acquisitions est passé de 150 000 francs à 6 millions de francs. Bordeaux, Nice, Nîmes, Villeneuve-d'Ascq, Villeurbanne, ont leur musée d'art contemporain. Lyon, Toulouse, Strasbourg, projettent le leur. Grenoble a son « Magasin », Dijon son Consortium, Rochechouart, en Haute-Vienne (3 200 habitants), son château-centre d'art, Lyon sa biennale. Même les musées des beaux-Arts les plus vénérables consacrent désormais une aile à l'art vivant. *« Pour les municipalités, il était de bon ton, dans les années 80, de présenter son exposition d'art contemporain*, explique Yves Lecointre, directeur du FRAC Picardie. *Les FRAC ont alors joué leur rôle de prestataire de service auprès d'elles. Mais tout cela est resté superficiel. »*

Pour François Barré, *« le changement a été quantitatif. Il a permis de repositionner Paris par rapport au marché de l'art international (l'Etat injecte de l'argent sur le marché) et d'avoir une politique d'aménagement culturel du territoire, parfois très loin des circuits « branchés » : Vassivière et Meymac dans le Limousin, Kerguéhennec en Bretagne. Enfin, la création des fonds régionaux d'art contemporain a permis à chaque région d'acquérir des œuvres et de les diffuser largement »*.

Nul ne saurait douter de l'excellence de ces intentions. Ont-elles cependant produit les résultats espérés ? *« Sur le plan qualitatif, le paysage est plus difficile à brosser*, reconnaît François Barré. *On a d'abord tenté de relancer la statuaire traditionnelle (Blum, Sartre, Bernanos, Mauriac... Bref, « aux grands hommes la patrie reconnaissante »), qui a tourné court en dépit du maintien de quelques commandes, surtout dans le domaine de la peinture ou de la photo (Fellini par Balthus, Lanzman par Larry Rivers ou Resnais par Tom Philips). On est passé ensuite aux « hommages à » : Champollion par Kossuth à Figeac, Max Jacob par Garouste et Bonetti à Quimper. On a également demandé à des artistes d'intervenir sur des éléments du patrimoine ancien (ainsi, les vitraux des cathédrales). Puis la palette s'est encore élargie. »*

C'est ainsi que les Parisiens – et avec eux beaucoup de provinciaux – ont découvert un « art nouveau » et l'implication de l'Etat lors de la mise en place des colonnes de Buren, en 1986, dans la cour d'honneur du Palais-Royal.

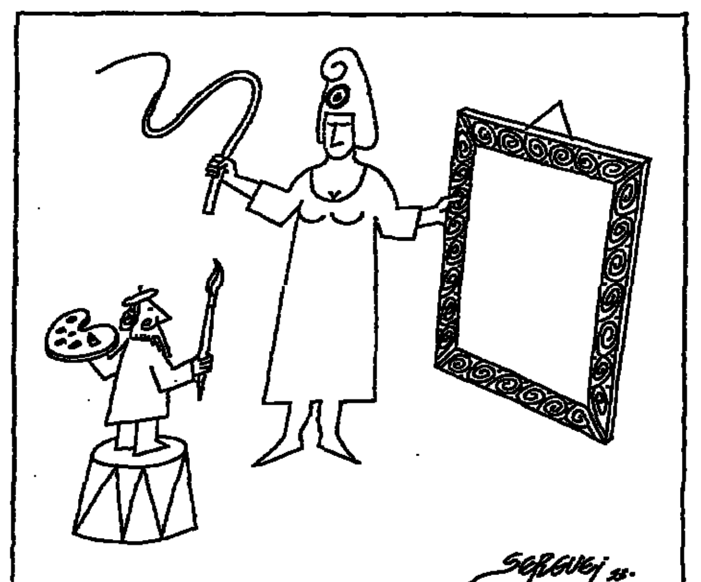
Banalisation ou uniformité

Pour la première fois, le public s'est massivement déplacé pour juger, commenter, défendre ou condamner. Aujourd'hui, ces commandes se sont multipliées, avec le concours de plus en plus fréquent des collectivités territoriales, désormais conseillées par des gens issus des « métiers d'art ». Ainsi le parking de Rennes aménagé par Gottfried Honneger ou la place Saint-Pierre de Lyon revue par Morellet et Buren, Clara-Clara, la sculpture monumentale de Richard Serra, dans le treizième arrondissement de Paris, l'arc de Bernar Venet à Nice, la *Bicyclette ensevelie* de Claes Oldenburg et Coosje Van Bruggen au parc de La Villette à Paris, la fontaine de Martial Raysse à Nîmes et celles de Marta Pan à Brest, ou le rideau de scène de Garouste pour le Théâtre du Châtelet, dans la capitale. *« La commande publique est en train de couper le cordon ombilical d'avec l'Etat : 90 % des commandes sont désormais le fait des municipalités »*, affirme François Barré. La Ville de Paris consacre entre 4 et 5 millions de francs à la commande artistique : Buraglio, Pagès, Arman, Morellet, Garouste, ont ainsi travaillé pour la capitale.

Mieux vaut une dose massive et désordonnée d'art contemporain que le désert des années 50 à 80, soutiendra l'amateur d'art contemporain. Mais le danger est évident : celui de la banalisation ou de l'uniformité. Qui s'arrête devant la fontaine de Charles Daudelin du carrefour Saint-Germain-des-Prés à Paris ? Quel usager du métro remarque encore les panneaux décoratifs de Jean-Charles Blais installés à la station de métro Assemblée-Nationale ? Coïncidence, les avant-gardes organisées qui avaient pour ambition de faire table rase du passé, de refuser le confort du musée et d'aller toujours plus loin dans la destruction des idées reçues s'essoufflent, voire disparaissent, au moment où les collections publiques s'ouvrent largement à elles. La production artistique se ressent de cet appel d'air : les œuvres qui entrent au musée ont été conçues pour lui à la dimension de ses salles et non plus pour l'espace privé du collectionneur. Aujourd'hui, en France, les achats des collectivités publiques représenteraient près de 60 % du volume total des ventes de l'art contemporain. Si le chiffre est difficile à vérifier, il alimente les accusations portées par certains, de Marc Fumaroli à Michel Schneider en passant par Jean-Philippe Domecq ou Jean-Francis Held, qui stigmatisent l'« académisation » et l'émergence d'un nouvel « art officiel ».

Faudrait-il pour éviter cette dérive que l'Etat se désengage à nouveau, renonce à sa politique en matière d'art contemporain et en revienne à l'indifférence qu'on lui a tant reproché naguère ? Cela semble difficile. Pour donner plus de cohérence à son action, pour qu'elle imprègne mieux le tissu, local, le ministère de la culture a donc appelé de ses vœux la création de « réseaux » qui regrouperaient l'ensemble des lieux de l'art contemporain : écoles, musées, centres d'art, universités, galeries, FRAC, ateliers, etc. Car c'est là que l'État et ses relais locaux peuvent mener une action en profondeur. Trois missions sont déterminantes : enseigner, loger, acheter. Elles suscitent plusieurs questions : à quoi servent les écoles des beaux-arts ? Comment trouver un atelier, par exemple à Paris ? Quel est le bilan des vingt-quatre FRAC, dix ans après leur création ? La situation de l'art contemporain en France dépend largement du résultat de cette triple action publique.

PHILIPPE DAGEN
MICHEL GUERRIN
et EMMANUEL DE ROUX



Prochain article :
Le maître et le pédagogue

L'envolée des années 80

L'évolution du budget du Fonds *national d'art contemporain* (FNAC), depuis 1981, indique bien l'effort fourni par l'État depuis le *début de la dernière décennie.*

En 1981, le budget de cette vieille institution, créée dans les premières années de la IIIe République, avec pour objet d'enrichir les collections de l'État d'œuvres contemporaines, est de 2,8 millions de francs.

L'*année suivante*, il décuple, avec 13,1 millions de francs pour retomber à 9,6 millions de francs *en 1985 et 5,5 millions de francs* en 1986. Il redémarre en 1987 (13,4 millions de francs) – un budget « cohabitationniste », – grimpe *régulièrement* jusqu'en 1990 (16,6 millions de francs), s'envole en 1991 (23,5 millions de francs), pour rechuter en 1992 (18,5 millions de francs).

En revanche, le nombre des œuvres acquises par le FNAC, pendant cette même période, n'a *pas suivi la même courbe* : 530 pièces achetées en 1981, 856 en 1982, 717 en 1985, 225 *en 1986, 449 en 1990, 574 en* 1991 et 463 en 1992. La constance de ces chiffres s'expli*que de deux manières.* La politique d'acquisition du FNAC, qui *dans les décennies 60 et 70* faisait un certain nombre d'achats dits de « compassion », de qualité *plus que moyenne, a beaucoup* évolué. Le FNAC achète désormais des pièces importantes, *signées de noms souvent illustres* – donc plus chères. Enfin, le marché de l'art connaît, dans les années 80, *une croissance importante.*

Plus de 8 000 œuvres

Le budget du Fonds de la commande publique, qui contribue à l'enrichissement des collections de l'État par des commandes à des artistes vivants, sur un thème précis et sur un lieu déterminé (vitraux de Soulages, à l'abbaye de Conques, vitraux de Viallat, Albérola, Rouan et Lüpertz dans la cathédrale de Nevers, bronze de Penone dans les jardins de l'ancienne Ecole polytechnique, céramiques de Bazaine à la station de métro Cluny à Paris), était de 4,8 millions de francs en 1983.

Il est passé à 30 millions de francs en 1986. Après un léger infléchissement, il était de 33,5 millions de francs en 1990 pour retomber à *29,2 millions de* francs en 1991 et à 26,2 millions de francs en 1992.

Les vingt-trois FRAC (fonds régionaux d'art contemporain) métropolitains ont acquis, depuis leur création en 1982, plus de 8 000 œuvres. Soutien à la création et à la diffusion de l'art contemporain en région, le budget des FRAC s'élevait à 32,4 millions *de francs en 1983* (Etat : 16,5 millions de francs ; régions, 15,8 millions de francs). La *courbe devait croître lentement* jusqu'en 1989 (38 millions de francs), faire un bond en 1990 (*43,7 millions de francs*) pour atteindre 50,2 millions de francs en 1992. A noter que l'investissement des régions est de plus en plus lourd : en 1990, l'État déboursait 19,3 millions de francs et les régions *24,4* millions de francs ; en 1992, l'État dépensait 22 millions de francs et les régions 28,2 millions de francs.

E. de R.

Sources : Direction études et prospectives de la délégation aux arts plastiques.





AGENDA

MUSIQUES

CONCERTS

AUDITORIUM SAINT-GERMAIN (46-33-87-03). Ensemble Court-circuit : 20 h 30 jeu. Pierre-André Valade (direction). Leroux, Berio, Grisey, Courtot, Ravel.

CHAPELLE DE JÉSUS ENFANT. Ensemble vocal English Renaissance : *20 h 30 ven. Byrd, Tallis, Parsons,* Duruflé.

OPÉRA-BASTILLE(44-73-13-00). Ensemble Court-circuit : 20 h 30 jeu. Opéra de Tchaïkovski. Vitalij Tarachenko (Hermann), Nina Rautio (Lisa), Irina Bogatcheva (la comtesse), Hélène Perraguin (Pauline), *Thomas Allen (le prince* Jeletski), Tom Krause (le comte *Tomsky), Chœur et Orchestre de l'Opéra* de Paris, Youri Simonoff (direction), Andreï Konchalovski (mise en scène).

CENTRE CULTUREL SUÉDOIS(44-78-80-20). Edda Erlendsdottir : 20 h 30 mar. Piano. Berg, Eliasson, Hallgrimsson, Lindberg, Liszt, Maros. Entrée libre.

EGLISE DE LA MADELEINE. Orchestre symphonique Ama-Deus : 20 h 30 jeu. *Ensemble symphonique de Versailles,* Richard Boudarham (direction). Requiem *de Mozart, Westminster Philharmonic* Chamber Orchestra : 16 h dim. The Aeolian Singers, Ian Butler (direction). Mozart, Gabrieli, Fauré, Monteverdi, Tippett. Entrée libre.

EGLISE DES BILLETTES (42-46-06-37). J.-C. *Revel* : 10 h dim. Orgue. *Buxtehude.*

EGLISE ÉVANGÉLIQUE ALLEMANDE. *Ensemble vocal et instrumental de* Oberreisesheim : 12 h dim. Wolfgang *Rosthing (orgue). Entrée libre.*

EGLISE NOTRE-DAME-DU-TRAVAIL- *DE-PLAISANCE. Chœur de Radio-*France : 20 h 30 mer. Guy Reibel (direction). Schoenberg, Nunes, Poulenc, Florentz, Messiaen.

EGLISE RÉFORMÉE DE PORT-ROYAL. Ensemble vocal de Mayence : 18 h sam. Wolfgang Sieber (direction). Mendelssohn, Becker, Rinck, Homilius, Demantius, Hoffmann, Pepping, Wolf. Entrée libre.

EGLISE SAINT-ETIENNE-DU-MONT. *La Cappella Bortniansky de Moscou :* 21 h jeu. G. Dmitryak (direction). *Rachmaninov, Tchaïkovski.*

EGLISE SAINT-EUSTACHE *(45-22-28-74). Groupe vocal de France :* 20 h 30 jeu. Yanka Hekimova (orgue), John Poole (direction). Mendelssohn, Tchaïkovski, Franck, Verdi, Escaich.

EGLISE SAINT-GERMAIN-DE-CHARONNE (43-66-39-75). Groupe instrumental de Paris : 20 h 30 ven. Beethoven, Rossini.

EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. Ensemble instrumental de l'Ile-de-France : 21 h mar. Chorale M.-A. Charpentier, Bruno de Saint-Maurice (direction). Mozart.

EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE. Pierre Lanieu : 21 h mer. Guitare. Bach, Villa-Lobos, *Sor,* Tarrega. *Duo Horreaux* & Tréhard : 21 h jeu. Guitare. Ohana, Albeniz, Granados, Satie. Les Trompettes de Versailles : jusqu'au 31 mai 1993. 21 h sam. ; 16 h lun. Haendel, Vivaldi, Telemann.

EGLISE SAINT-LOUIS-DES-INVALIDES. Royal Leamington Spa Bach Choir : 20 h 45 mar. Charles Matthews *(orgue), Malcolm Goldring (direction).* Mendelssohn, Fauré, Vierne, Mozart, *Saint-Saëns, Stanford.* Entrée libre.

EGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. La Cappella Bortniansky de Moscou : 20 h 45 sam. ; 17 h 30 dim., lun. G. Dmitryak (direction). Rachmaninov, Tchaïkovski Le Collège de musique sacrée : 20 h 30 mar. Hervé Lamy (ténor), *Jacques Bona (basse), Les Petits* Chanteurs de Saint-Croix de Neuilly, *François Polgar (direction).* Bach.

EGLISE SAINT-MERRI(42-71-93-93). *Iko Takayuki : 21 h sam. Piano. Rameau,* Balakirev, Scriabine, Chopin, Debussy. Entrée libre Royal Leamington Spa Bach Choir : 16 h dim. Charles Matthews (orgue), Malcolm Goldring (direction). Mendelssohn, Fauré, Vierne, Mozart, Saint-Saëns, Stanford. Entrée libre.

EGLISE SAINT-ROCH. Ensemble instrumental Parenthèse : 20 h 45 jeu. *Francis Bardot (ténor), Jean-Louis Jar-*don (baryton), Maîtrise des Hauts-de-*Seine, Laurent Brack (direction). Bach.*

EGLISE SAINT-VINCENT-DE-PAUL. *Chœurs et orchestre du Conservatoire* du Xe : 14 h jeu. Trio Bartholdy, Yves Parmentier, André Guilbert (direction).

LE MADIGAN (42-27-31-51). Brigitte Raillat, Patrick Dussard, Florent Bremont : 22 h 30 mer. Thomas Mercelot (alto), Haruko Ueda (piano). Boccherini, Bloch, Bach. Daniel Petralia : 22 h 30 jeu. Piano. Scarlatti, Mendelssohn, Rachmaninov, Liszt. Vincent Pavesi, Erika Guiomar : 22 h 30 ven., *sam. Basse, piano. Lœwe, Beethoven,* Mendelssohn, Schubert, Brahms. Jean-*Marie Cottet : 22 h 30 mar. Piano.* Messiaen.

MAISON DE L'EUROPE (42-72-94-06). Robert Tellan : 20 h 30 jeu. Piano. Chopin, Liszt, Schumann, Beethoven.

MAISON DE RADIO-FRANCE (42-30-15-16). Orchestre philharmonique de Radio-France : 20 h 30 mer. Catherine Cournot (piano), *Jean-Baptiste* Brunier (alto), Marek Janowski (direction). Haydn, Hindemith. Les Saisons : 20 h 30 jeu. Oratorio de Haydn. *Mariette* Kemmer (soprano), Justin Lavender *(ténor), Peter Lika (basse), Chœur et* orchestre philharmonique de Radio-France, Leopold Hager (direction). Eric Lebrun : 20 h 30 ven. Orgue. Guilmant, Vierne, Franck, Litaize.

MUSÉE D'ORSAY (40-49-48-27). Nederland Kamerkoor : 18 h 45 jeu. Uwe Gronostay (direction). Saint-Saëns, Debussy, Diepenbrock, Lange.

MUSÉE GUIMET. Jordi Camell : 20 h 30 mer. Piano. Gerhard, Montsalvatge, *Falla, Mompou, Granados.*

MUSÉE NATIONAL DU MOYEN AGE-CLUNY (43-25-62-00). Ensemble Discantus : 18 h dim. Les Chemins de Saint-Jacques. Dans le cadre du Festival de musique médiévale de Paris.

OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). Orchestre de l'Opéra de Paris : 20 h mer. Myung-Whun Chung (direction). *Ravel, Prokofiev. Marilyn Horne : 20 h* mar. Mezzo-soprano, Martin Katz *(piano). Purcell, Arne, Wagner, Debussy,* Poulenc, Montsalvatge.

OPÉRA-COMIQUE. SALLE FAVART (42-86-88-83). Orchestre de la radio-télévision d'Ukraine : 20 h 30 mer. Volodymyr Sirenko (direction). Mozart, Bizet, Beethoven, Rossini, Tchaïkovski.

SAINTE-CHAPELLE (46-61-55-41). Ensemble d'archets européens : jusqu'au 2 juin 1993. 21 h mer., jeu., ven., sam., dim., lun., mar. Christophe Boulier *(violon), Carl Brainich (direction). Vivaldi,* Dvorak, Tchaïkovski.

SALLE CORTOT *(47-63-80-16).* Ensemble Erwartung, Trio Pelissero : *20 h 30 mer. Corinne Laporte (soprano),* Claude Helffer (piano), Bernard Desgraupes (direction). Merlet, Cras, Popartz, Giraud, Jarrell Chœur Musici Europae : 20 h 30 jeu. Céline Ziegler *(clarinette), Minh Quyen Pham (violon-*celle), Vincent Rouques (piano), Pierre *Ogay (direction). Schubert, Brahms,* Fauré. Ariane Saroufim, Odile Descols, *Marc Parrotin : 20 h 30 ven. Soprano,* mezzo-soprano, *ténor,* Jean-Paul Imbach (baryton), Vincent Minazzoli (piano). Bellini, Rossini, Verdi, Bizet.

SALLE GAVEAU (49-53-05-07). Maryse Ancelin, Edouard Exerjean : 20 h 30 jeu. Flûte, piano. Mozart, Beethoven, *Martinu, Ancelin, Poulenc.*

SALLE PLEYEL (45-63-88-73). Andras Schiff : 20 h 30 mer. Piano. Schubert. Chœurs et orchestre des grandes *écoles : jusqu'au 6 juin 1993. 20 h 30* jeu. Catherine Meyer (soprano), Delphine Haiden *(mezzo-soprano), François Nosny* (ténor), Olivier Peyrebrune (basse), Michel Podolak (direction). Borodine, Dvorak. Ensemble orchestral de Paris : 20 h 30 mar. Elisabeth Leonskaja (piano), Armin Jordan (direction). Haydn, Beethoven.

THÉATRE DES CHAMPS-ELYSÉES (49-52-50-50). Orchestre philharmoni-*que de Saint-Pétersbourg : 20 h 30 mer.* Maxim Vengerov (violon), Youri Temir-*kanov (direction). Tchaïkovski.* Orchestre philharmonique de Saint-Pétersbourg : 20 h 30 jeu. Youri Termikanov (direction). Tchaïkovski. Orchestre philharmonique de Saint-Pétersbourg : 20 h 30 ven. *Natalia Gutman (violoncelle),* Youri Termikanov (direction). Tchaïkovski. *Quatuor Hagen : 11 h dim. Schubert,* Chostakovitch *Orchestre Chalon-Bour-gogne : 20 h 30 mar.* Patrice Fontanarosa, Marie Scheublé (violon), Philippe Cambreling (direction). Mozart.

THÉATRE DES DÉCHARGEURS (42-36-00-02). Duo Delta : 20 h 30 sam. Piano, clarinette. Poulenc, Lutoslawski, Brahms.

THÉATRE DU JARDIN (40-67-97-86). Nagano Hideki : 20 h 30 jeu. Piano. Schubert, Falla, Ravel.

Périphérie

GENNEVILLIERS. **SALLE POLYVALENTE.** Chœur et orchestre Edgar-Varèse : 20 h 30 jeu. Ecole nationale de *musique de Gennevilliers, Olivier Dejours* (direction). Verdi.

NANTERRE. SALLE DES CONGRÈS (47-29-51-44). Chœurs de l'Opéra de Paris : 20 h 30 jeu. Verdi, Wagner, Gounod, Bizet, Messiaen, Moussorgski, *Tchaïkovski, Berlioz, Offenbach.*

NOISIEL. LA FERME DU BUISSON *(64-62-77-77). Orchestre national d'Ile-*de-France : 21 h ven. Quatuor Artis, Jacques Mercier (direction). Manoury, Schoenberg, Brahms.

NOISY-LE GRAND. ESPACE MICHEL-SIMON (49-31-02-02). Bruno Rigutto : 21 h mer. Piano, *Ensemble orchestral de Normandie, Jean-Pierre Berlingen (direction).* Mozart.

RUEIL-MALMAISON. CHATEAU (47-32-35-75). Catherine Michel, Laure *Colladant : 21 h mar. Harpe, pianoforte,* Gilles Bloomenfeld (récitant). Dalvimare, Bochsa, Méhul, Nadermann, Krumpholtz, Boieldieu.

VERSAILLES. CHAPELLE ROYALE DU CHATEAU. Ensemble les Talents lyriques : 17 h 30 sam. Sandrine Piau, *Caroline Pelon (sopranos), Jean-Paul* Fouchécourt (ténor), Christophe Rousset (direction). Couperin.

OPÉRAS

OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). La *Dame de pique : 19 h 30 ven. Opéra de* Tchaïkovski. Vitalij Tarachenko (Her-*mann), Nina Rautio (Lisa), Irina* Bogatcheva (la comtesse), Hélène Perraguin (Pauline), Thomas Allen (le prince Jeletski), Tom Krause (le comte Tomsky). Chœur et Orchestre de l'Opéra de Paris, Youri Simonoff (direction), Andreï Konchalovski (mise en scène) *Les Noces de Figaro : 19 h 30 sam. Opéra* de Mozart. William Shimell (comte Almaviva), Christine Barbaux (comtesse Almaviva), Ruth Ziesak (Suzanne), Michele Pertusi (Figaro), Romuald Tesarowicz (Bartholo), Martine Mahé (Chérubin), Jane Berbié (Marceline), Wilfried Gahmlich (Basile), Chœur et Orchestre de l'Opéra de Paris, Theodor Guschlbauer (direction).

OPÉRA-COMIQUE. SALLE *FAVART(42-86-88-83). Ariane à* Naxos : 19 h 30 jeu., sam. Opéra de R. Strauss. Karen Huffstodt (Ariane, prima donna), Marie-Françoise Lefort, Elizabeth Vidal (Zerbinette), Peter Svensson (Bacchus, ténor), Rémy Corazza (le maître de danse), Jürgen Sacher (Scaramouche), *Monica Groop (le compositeur),* Franz-Ferdinand Nentwig (le maître de musique), David Maze (Arlequin), Gérard Hulka (Truffaldin), Ensemble orchestral de Paris, Armin Jordan (direction), Jean-Louis Martinoty (mise en scène).

THÉATRE DU LIERRE (45-86-55-83). Encore une heure si courte : 20 h 30 jeu., ven., sam. D'Aperghis. Avec *Claude Bokhobza, Yves Marc, Lucas* Thiéry, Claire Heggen (mise en scène).

NANTERRE. THÉATRE DES AMANDIERS (46-14-70-00). Sextuor : 20 h 30 mer., jeu., ven., sam. De Georges Aperghis. Françoise Degeorges, Donatienne Michel-Dansac, *Emmanuelle Zoll (sopranos), Valérie Joly* (mezzo-soprano), Frédérique Wolf-Mi-*cheux (contralto), Elena Andreyev (violon-*celle), Georges Aperghis (mise en scène).

ELDORADO (42-49-60-27). Les Mille et une *nuits* : 14 h mer. Opérette de Francis Lopez. Avec Toni Gama et Annie Gallois.

JAZZ, POP, ROCK

AU DUC DES LOMBARDS (42-33-22-88). Hal Singer : 22 h 30 mer., jeu. ; Steve Potts Quartet : 22 h 30 ven., sam., dim. ; Belmondo Big Band : 22 h 30 lun.

AU GRAND REX (45-08-93-89). INXS : 20 h 30 jeu.

AUDITORIUM DES HALLES *(40-28-28-40). Tulio Mourao Trio : 21 h* mer. ; Congreso : 21 h jeu.

BAISER SALÉ (42-33-37-71). Donn'lui Tonton : 22 h 30 jeu., ven., sam. ; Régis T & the Big Possee : jusqu'au 30 mai 1993. 22 h 30 dim.

LE BILBOQUET (45-48-81-84). Carl Schlosser Quartet : 22 h 45 mer., jeu., ven., sam. ; Turk Mauro Quartet : jusqu'au *6 juin 1993. 22 h 45 dim.* ; Carole Kass : 22 h 45 lun., mar.

LE BISTROT D'EUSTACHE (40-26-23-20). Alain Bouchet Trio : 22 h 30 ven., sam.

BOUFFONS THÉATRE (42-38-35-63). Elan : 16 h sam.

CAFÉ RIVE-DROITE (42-33-81-62). Joël Deyde : 22 h 30 *mer.,* jeu. ; Alef : jusqu'au 30 *mai* 1993. 22 h ven., sam., dim. ; Marc Tobaly : 22 h 30 lun., mar.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05). Ticinum Dixieland Jazz *Band : 21 h 30 mer., jeu. ; Wild Bill* Davis Trio : 21 h 30 ven., dim., lun., *mar.* ; Jean-Paul Amouroux Boogie Machine : 21 h 30 sam.

CENTRE WALLONIE-BRUXELLES (42-71-26-16). Adama Drame, Marc Vella : 20 h 30 *mer.* Piano, percussions.

CITY ROCK (47-23-07-72). Rainbow Warrior : 0 h mer. ; Boogaloo Band : 0 h jeu., ven. ; *Dixie Stompers : 0 h sam.* ; Captain Frakass : 0 h dim. ; Scratch'n *Sniff : 0 h lun.*

DUNOIS (45-84-72-00). Sophie Agnel Trio, Cordacor' : 20 h 30 jeu. ; Duo Bonastre-David Chevalier, Cordacor' : 20 h 30 ven. ; The Jim Rose Circus Side Show : 20 h 30 mar.

ELYSÉE-MONTMARTRE (42-52-25-15). Loudblast, Entombed : 19 h 30 mer. ; Jethro Tull : 19 h 30 ven. *; The Toy Dolls : 19 h 30 sam. ;* Accept : 19 h 30 dim. ; Defunkt : *19 h 30 mar.*

FRONT PAGE (42-36-98-69). Ze *Boom : 22 h 30 mer. ; Swamp Devils :* 22 h 30 jeu. ; Tonky Blues Band : 22 h 30 ven. ; Fernandez et les Experts : 22 h 30 sam. ; House Band : 22 h 30 dim. ; Acid Hawai : 22 h 30 lun. ; Mauro Serri & Friends : 22 h 30 mar.

GÉNÉRAL LA FAYETTE *(47-70-59-08). Paris Swing Trio : 22 h* jeu.

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE. Burning Spear : 20 h 30 ven.

HIPPOCAMPUS (45-48-10-03). Trio New Orleans : 21 h sam. ; Trio Jazz Middle : jusqu'au 25 juin 1993. 21 h ven.

JAZZ CLUB LIONEL-HAMPTON *(40-68-30-42). Bill Wharton : 22 h 30* mer., jeu., ven., sam. ; Boto et Novos *Tempos : 22 h 30 dim. ; Tony Warren :* jusqu'au 12 juin 1993. 22 h 30 lun., mar.

LATITUDES SAINT-GERMAIN (42-61-53-53). The Bunch : 22 h 30 mer. ; Rolando Quartet : 22 h 30 jeu. ; Arvells Quartet : 22 h 30 ven., sam. ; *Cool Jazz Quartet : 22 h 30 dim.* ; Roxanne Aslem Quartet : 22 h 30 mar.

LA LOUISIANE *(42-36-58-98).* Boozoo's Jazz Combo : 21 h mer. ; Jean-Pierre Gélineau Trio : 21 h jeu. ; Michel Mardignan Clarinette Connection : 21 h ven. ; Philippe de Preissac Group : 21 h sam., mar. ; *Fabrice Eulry : 21 h lun.*

MAISON DE RADIO-FRANCE *(42-30-15-16). Patrick Muller Trio, Cor-*respondances : 20 h 30 jeu.

LE MONTANA (45-48-93-08). Clarinet Connection : 22 h 30 mer., jeu. ; Alcootest Blues Band : 22 h 30 ven., sam. ; Chris Henderson Band : 22 h 30 dim. ; René Urtreger Trio : 22 h 30 lun.

MONTGOLFIER (40-60-30-30). Claude Brau : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; *Pierre Calligaris : 22 h 30 mar.*

NEW MOON (49-95-92-33). Forbidden Toys : 20 h 30 mer. ; Les Cafards, Captain Zork, Sadi Comix : 20 h 30 jeu. ; Atomic Kids : 23 h ven. ; Exode : *20 h 30 mer.* ; King Beez : 23 h sam.

NEW MORNING (45-23-51-41). Momo *Wendel Soumah : 21 h jeu. ; Vusi* Mahlasela, Kgwanyape Band : 21 h ven. ; *Ziskakan,* Granmoun Lele : 21 h *sam.* ; The Last Poets : 21 h mar.

LE NOUVEAU CAFÉ (43-21-65-29). Patrick Tilleman, Jimmy Drouillard : 21 h mer., jeu. ; Jérôme Duvivier Quartet : *21 h mer. ; Mad'moiselle Swing Vocal :* 21 h ven., sam.

PALAIS OMNISPORTS DE PARIS- **BERCY** (40-02-60-02). Elton John : 20 h mer., jeu.

PASSAGE DU NORD-OUEST (47-70-81-47). Jean-Louis Mahjun Grand Blues Band : 22 h ven. ; Ali Farka Touré : 22 h sam. ; Yabby You, Dennis Alcapone, *Mad Professor : 19 h dim.* ; World Party : 21 h mar.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70). Jazzter X : 21 h 30 *mer. ; Chance Orchestra : 21 h 30 jeu.* ; Chantage : 21 h 30 ven. ; Linda Love Burrought : 21 h 30 sam.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59). Saxomania : 21 h 30 mer. ; *Les Mécanos de la générale :* 21 h 30 jeu. ; High Society Jazz Band : *21 h 30 ven. ; Triocéphale : 21 h 30* sam.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36). Barney Wilen, Jacky Terrasson : 22 h 45 mer., jeu. Saxophone, piano, Gilles Naturel (contrebasse), Peter Gritz (batterie) ; Jimmy Gourley, Dominique Lemerle : 22 h 45 ven., sam. Chant, guitare, contrebasse, Philippe Combelle (batte-*rie) ; Alain Jean-Marie, Eric Barret :* 22 h 45 mar.

LE PIED DE CHAMEAU (42-78-35-00). Aldo Romano Trio : 22 h 30 ven., sam. Batterie, Glenn Ferris (trombone), Michel Benita (contrebasse).

PIGALL'S. Back to Funk 2 : 21 h sam.

REX CLUB (45-08-93-89). Omar and the Howlers : 23 h 30 mer. Soirée Metallic Jungle ; Cop Shoot Cop : 23 h ven. Soirée Planete Rock ; The Mighty *Mighty Bosstones : 23 h 30 lun.*

SHÉHÉRAZADE (48-74-41-68). Alewa-*nababa : 20 h jeu.*

SLOW CLUB (42-33-84-30). Wild Bill *Davis Trio : 21 h 30 mer., jeu.* ; Jacky Caroff Dixieland Jazz Band : 21 h 30 ven., sam. ; Jean-Paul Amouroux : 21 h 30 dim. ; Jacky Millet Jazz Band : 21 h 30 mar.

SUNSET(40-26-46-60). Sunny Murray Quartet : 22 h 30 mer. ; Xavier Richardeau Quartet : 22 h 30 ven., sam. ; Gueude Gang : jusqu'au 30 mai 1993. *22 h 30 dim.*

THÉATRE DES DÉCHARGEURS *(42-36-00-02). Richard Witczak et ses* Tziganes : jusqu'au 26 juin 1993. 22 h 30 jeu., ven., sam. ; Jacques Vidal, Eric Daniel, Alain Debiossat : 19 h 30 mar.

TONIC HOTEL JAZZ CLUB (40-19-04-05). Jacques Doudelle Trio : 22 h mer., jeu. ; Old Timers : 22 h sam. ; Flore et Bob : 22 h mar. ; Dixie Matrix : 22 h ven.

TROTTOIRS DE BUENOS AIRES *(40-26-28-58). Estela Klainer : jusqu'au* 1er juin 1993. 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; Ricardo Moyano, Gilberto Gancedo : jusqu'au 29 mai 1993. 0 h 30 ven., sam. Duo de guitares.

UTOPIA JAZZ CLUB (43-22-79-66). Wolfpack : 22 h mer. ; Desesperados : 22 h jeu. ; Indigo : 22 h ven. ; Bluesemaniacs : 22 h sam. ; Ducky Smokton : 22 h mar. ; Philippe Pontier : 1 h sam.

LA VILLA (43-26-60-00). Niels Lan *Doky : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam.* Piano, Niels Henning Orsted Pedersen (basse), Alex Riel (batterie) ; Gilles Clément Quartet : 22 h 30 lun., mar.

Périphérie

BOBIGNY. SALLE PABLO-NERUDA (43-85-66-00). Baobab, RAF, Torpedo, *Princess Erika : 20 h ven.*

CHESSY. MANHATTAN JAZZ CLUB (60-45-75-16). *Deborah Brown* Quartet : 21 h mer. ; Steve Grossman Quartet : 21 h jeu., ven., sam., dim. ; Stella & Al Levitt Quartet : 21 h mar.

MONTREUIL. INSTANTS CHAVIRÉS (42-87-25-91). Claude Barthélemy Octet : 21 h 30 mer. ; Andy Elmer Méga Octet : 21 h 30 jeu. ; Pablo Cueco Octet : 21 h 30 ven. ; Astrolab Brazza-*ville : 21 h 30 sam. ; Antoine Hervé* Quartet : 21 h 30 mar.

VERSAILLES. TRIANON PALACE (30-84-38-45). Alligator Jazz Band : 22 h jeu.

CHANSON

BAISER SALÉ(42-33-37-71). Bernard *Granger : jusqu'au 28 mai 1993.* 18 h 30 mer., jeu., ven., lun., mar.

BATEAU-THÉATRE*(40-51-84-53).* Paris accords et à cris : 21 h mer., jeu., ven., sam. ; 17 h dim. ; Lacouture : 20 h 30 lun. ; Sylvette Boulier : 20 h 30 mar.

CAFÉ DE LA DANSE. Isabelle Morelli : 20 h 30 mer., jeu., ven., sam.

CASINO DE PARIS(49-95-99-99). Jacques Dutronc : jusqu'au 5 juin 1993. 20 h 30 mar., jeu., ven., sam., mar.

CAVEAU DES OUBLIETTES(43-54-94-97). *Cabaret de la chanson* française : 21 h mer., jeu., ven., sam., *lun., mar. Chansons à la carte tous les* soirs.

FOLIES-BERGÈRE*(40-26-60-56).* Amina : 20 h 30 mer.

ROSEAU-THÉATRE(42-71-30-20). *Suivez c'qu'on fait* : 14 h 30 mer., jeu., ven., sam. D'après des chansons de Mireille et Jean Nohain. Avec Ariane, Steeve de Paz, Sylvie Heymans, *Marie-*Line, Lou Volt, Bonbon (mise en scène).

SENTIER DES HALLES(42-36-37-27). Les Nonnes Troppo : jusqu'au 5 juin 1993. 22 h mer., jeu., ven., sam., mar.

THÉATRE CLAVEL(42-49-68-70). Haïm Isaac : 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., lun. ; 15 h 30 dim.

THÉATRE DE LA MAINATE(42-08-*83-33). Celia Carre : 19 h jeu., ven.,* sam. ; 15 h dim. ; Phono Folie : jus-*qu'au 28 juin 1993, 20 h 30 jeu.,* ven., sam., lun. ; 18 h 30 dim. *Spectacle de chansons de la Belle Epoque.*

THÉATRE DES DÉCHARGEURS(42-36-00-02). Les Oumènes de Bonnada : jusqu'au 27 juin 1993. 21 h dim.

TOURTOUR(48-87-82-48). Véronique Gain : jusqu'au 12 juin 1993. 22 h 15 mer., jeu., ven., sam., mar.

ZÉNITH (42-08-60-00). Kassav' : jusqu'au 30 mai 1993. 20 h ven., sam. ; 15 h dim.

MAISONS-ALFORT. THÉATRE ***CLAUDE-DEBUSSY****(43-75-72-58).* Francis Lalanne : 20 h 45 jeu.

VITRY. THÉATRE ***JEAN-VILAR****(46-82-84-90).* Mouloudji : 21 h ven.

BALLETS

CAFÉ DE MADRID (48-24-97-22). Le Cuadro de Carmen Giraldez : 21 h 22 h 30 mer., ven., sam. Flamenco. Dans le cadre du Mois de l'Andalousie.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). *Anil Kumar Lenka : 20 h 30 ven. Danse* de l'Inde, odissi.

LAVOIR MODERNE PARISIEN-PRO- **CRÉART** (42-52-44-94). Charlie Jeffries, Tetsuro Fukuhara : 20 h 30 mer. Yvonne Tenenbaum. Danse *buto* Tetsuro Fukuhara, Leone Cats, *Pierre Philippe* : 20 h 30 jeu., ven. Sabine Seume. Danse buto.

OPÉRA DE PARIS. PALAIS GARNIER(47-42-53-71). Giselle : jusqu'au 17 juin 1993. 19 h 30 mar. Ballet d'Adam. Ballet de l'Opéra de Paris, Orchestre de l'Opéra de Monte-Carlo, Richard Bonynge (direction). Mats Ek (chorégraphie).

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Sankai Juku : jusqu'au 28 mai 1993. 20 h 30 mer., ven. Création mondiale, Ushio Amagatsu (chor.) Sankai Juku : 20 h 30 mar. Graine de Cumquat, Ushio Amagatsu *(chor.)f9Périphérief0.*

Périphérie

CHILLY-MAZARIN. ***AUDITORIUM*** **CLAUDE-DEBUSSY**(69-09-01-87). Guys and Dolls Dance Company : 20 h 30 ven. Dance America, Patrick *Honoré (chor.). Danse et claquettes.*

MUSIQUES DU MONDE

CARTOUCHERIE-THÉATRE DU ***SOLEIL*** (43-74-24-08). *L'Inde de père en fils et de mère en fille ; jusqu'au 6 juin 1993. 15 h 19 h 30* mer., sam. ; 19 h 30 jeu., ven., lun. ; 15 h dim. Teejan Bai (conteuse), les Manganyaars (musiciens, chanteurs), Chan Baba *(magicien), Heera Bai (acrobate), Gidhari* Lal (maître de danse kathak), Guru Shri Maguni Das (maître de danse odissi), Haripada et Nirmala Goswami (maîtres bauls), Sadanam Balakrishnan (maître de théâtre kathakali).

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Sharmila Roy, Mélanie Jackson, Vidya : 20 h 30 mer. Chant, récitante, danseuse, Bruno Caillat (percussions) Duo Meg Mell : 20 h 30 jeu. Musique et chants celtiques.

PARIS EN VISITES

MARDI 25 MAI

«Les passages couverts et galeries marchandes du dix-neuvième siècle. Une promenade hors du temps» *(premier parcours), 10 h 30, 1, rue du* Louvre (Paris autrefois).

«De la ville des Arts à la cité des Fleurs», 10 h 30, à l'angle de la rue Forest et de la rue Caulaincourt (V. de Langlade).

«Le treizième arrondissement, *autour d'une exposition», 14 heures,* devant la mairie, place d'Italie (Approche de l'art).

«Les salons de la bibliothèque de l'Arsenal» (limité à vingt personnes), *14 h 30, entrée principale, angle de la* rue de Sully et de l'esplanade (Monuments historiques).

«La cathédrale russe : histoire de la religion orthodoxe et de mille ans de christianisme en Russie. L'art des icônes», 14 h 30, 12, rue Daru (P.-Y. Jaslet).

«L'Opéra Garnier», 14 h 30, en haut des marches extérieures, à gauche (Tourisme culturel).

«Notre-Dame de Paris et ses splendeurs. La cathédrale, du Moyen Age à nos jours», 14 h 30, façade, portail central (E. Romann).

«Villes et ruelles du village de Cha-*ronne», 14 h 30, métro Porte-de-Ba-*gnolet, sortie boulevard Mortier (Mme Cazes). «Histoire et *fonctionnement* de l'hôtel des ventes au nouveau Drouot», 14 h 30 et 16 h 30, sortie métro Richelieu-Drouot, sous la grande horloge, en face du Crédit du Nord (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

«Guimard à Auteuil, de l'hôtel Mezzara, spécialement ouvert, au castel Béranger», 14 h 30, 60, rue La Fontaine (C. Merle).

«Les passages couverts du Sentier, où se réalise la mode féminine. Exotisme et dépaysement assurés» *(deuxième parcours), 15 heures,* 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

«Hôtels *et jardins du sud du* Marais. Place des Vosges», 15 heures, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

«Exposition : splendeurs de Russie», 15 heures, entrée du Petit Palais, avenue Winston-Churchill *(Paris et son histoire).*

CONFÉRENCES

Salle Albert-le-Grand, 228, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 19 heures : «Science et création. Que disent la science moderne, la métaphysique et la révélation sur l'existence de l'homme et de l'Univers ?», par C. Paulot (Centrale catholique des *conférences, tél. : 42-80-66-32).*

ÉCONOMIE

BILLET

La taxe sur l'énergie du président Clinton menacée

L'été sera rude pour l'administration Clinton tant elle devra batailler ferme pour sauver au Congrès son projet de taxation *« élargie »* sur l'énergie. L'idée de départ était simple. A la recherche de recettes fiscales pour réduire un déficit budgétaire abyssal, le président préconisait en février dernier d'instaurer, à compter du 1er juillet 1994, une taxe progressive sur l'énergie. Exception faite des énergies *« nouvelles »*, elle devait s'appliquer à toutes les autres sans exception, du pétrole au gaz naturel, du charbon à l'électricité et rapporter, selon les calculs de l'administration, quelque 80 milliards de dollars entre 1994 et 1997.

C'est peu dire que le projet est mal parti. Dès son annonce, de multiples groupes de pression se sont mobilisés avec l'intention avouée de le *« tuer »*. Le plus puissant de ces lobbys – L'Alliance pour une énergie abordable – affirme regrouper pas moins de 906 organisations et sociétés. *« Il s'agit d'une remarquable coalition qui regroupe l'ensemble des secteurs de l'économie »*, a affirmé l'un de ses membres les plus influents, Jerry Jasinowski, le président de l'Association nationale des producteurs.

Aux yeux des adversaires du projet Clinton, la taxe élargie aurait des effets *« sévères »* sur la production industrielle des Etats-Unis. Parce qu'elle pèserait sur les coûts de production, *« elle condamnerait beaucoup de nos entreprises à un statut d'exportateur de second rang dans le monde »*, a résumé M. Jasinowski. Dans un pays où la crainte du chômage reste vivace, le projet de l'administration Clinton est désigné comme étant un *« job killer »* – un tueur d'emplois.

Face à cette offensive, le pouvoir est sur la défensive. Ce week-end, le président Clinton s'en est pris au *« grand lobby pétrolier »*, qu'il a accusé de vouloir se décharger sur les personnes âgées et les salariés à bas revenus de leur contribution à la réduction du déficit budgétaire. Le président (démocrate) de la commission des finances du Sénat, Daniel Moynihan, est lui aussi monté au créneau. *« Nous ne changerons pas la taxe sur l'énergie*, a-t-il réaffirmé. *Elle est assez modérée et nous devons avoir une taxe sur l'énergie. (...) Il s'agit du premier plan de réduction du déficit jamais conçu, et si nous ne l'appliquons pas, nous perdrons beaucoup »*, a-t-il conclu.

Pour les avocats du projet, la partie est loin d'être gagnée car les démocrates ne disposent que d'une majorité relative au Sénat. Plus inquiétant pour eux, à la très importante commission des finance ils ne disposent que de 11 sièges sur 20. Et deux sénateurs viennent de la Louisiane et de l'Oklahoma, des états producteurs de pétrole.

JEAN-PIERRE TUQUOI

□ **GATT : les négociations reprendront après le G7, selon M. Dunkel.** – Les négociations sur le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) reprendront après le sommet du groupe des sept grands pays industrialisés (G7) en juillet à Tokyo, a déclaré le directeur général du GATT, Arthur Dunkel, cité dimanche 23 mai par la presse sud-coréenne. M. Dunkel, à Séoul pour la réunion la semaine prochaine du Conseil économique du bassin Pacifique (PBEC), a indiqué au ministre coréen des affaires étrangères, Han Sung-Joo, que les pouvoirs spéciaux concernant le GATT (« fast-track ») que le président américain Bill Clinton a demandés au Congrès permettraient une accélération des négociations, rapporte la presse.

La réunion informelle des ministres des finances au Danemark

Les Douze cherchent à dédramatiser les dévaluations

Le système monétaire européen (SME) doit s'adapter aux *difficultés économiques* actuelles, sans sortir du chemin conduisant à la monnaie unique : *les ministres des finances* de la CEE réunis samedi 22 et dimanche 23 mai à Kolding (Danemark) *ont débattu des* moyens de remplir ces objectifs contradictoires. Au cours de *leur réunion informelle, ils ont* approuvé deux rapports, le premier du comité monétaire (les *directeurs du Trésor et les* numéros deux des banques centrales), le deuxième du *comité des gouverneurs des* banques centrales de la CEE. Tous deux analysent les ori*gines de la crise monétaire* récente et réaffirment le rôle central que doit jouer le SME *sur le chemin vers la monnaie* unique.

KOLDING

de notre envoyée spéciale

Surmonter les divergences économiques. Vaincre la pression des marchés. Ce sont les objectifs très ambitieux assignés au SME dans sa version 1993, quelques mois après les tourmentes monétaires de l'automne. Au cours d'un week-end informel organisé à Kolding, à l'ouest du Danemark, les ministres des finances de la CEE ont eu tout loisir d'examiner les moyens de donner une nouvelle crédibilité au SME.

Le rapport du comité des gouverneurs de banque centrale, présenté à Kolding, reconnaît que, *« pendant plusieurs années, l'évolution des prix et des coûts a divergé »* et que *« l'environnement économique dans la CEE est devenu plus complexe »*. La période de cinq ans au cours de laquelle le SME a vécu pratiquement sans réalignement des monnaies (entre 1987 et 1992) est bel et bien terminée. Plus question de considérer le mécanisme de change comme une *« quasi-union »* – selon l'expression du comité monétaire, – prélude immédiat de Maastricht. L'idée est plutôt de s'y référer comme à un *« bien commun »*, qu'il faut préserver par une coopération renforcée et si nécessaire au moyen de réaménagements de parités plus fréquents. Et même les pays n'appartenant plus au mécanisme de change (la Grande-Bretagne et l'Italie) sont invités à respecter les objectifs de stabilité des prix. Il est également très important de dédramatiser les dévaluations.

Car avec la libre circulation des capitaux et le développement d'instruments financiers très sophistiqués, les anticipations de réaménagements de parités peuvent déclencher des tornades sur les *places financières*. L'une des causes de la fragilité du SME est sa transparence vis-à-vis des marchés. Comme le cours de chaque monnaie doit rester contenu dans une marge de fluctuation strictement définie (plus ou moins 2,25 % de part et d'autre d'un taux central), il est possible pour les opérateurs de surveiller les cours afin de détecter l'imminence d'une crise.

Nouvelle « procédure confidentielle »

L'idée du rapport du comité monétaire est de concevoir des indicateurs confidentiels, basés sur *l'analyse de la compétitivité extérieure*, afin de repérer le plus tôt possible les mauvais positionnements des taux de change et d'organiser, si *nécessaire*, des réaménagements de parités (*le Monde* daté 23-24 mai). La marge de manœuvre des spéculateurs serait ainsi limitée.

L'un des atouts de la nouvelle *« procédure confidentielle »* est de permettre à tous les Etats de suggérer dans l'anonymat des réaménagements concernant une ou plusieurs devises du système. Entre 1987 et 1992, le mot dévaluation *était devenu totalement tabou*. Au point d'ouvrir, en septembre dernier, une période de graves tensions entre les responsables allemands et britanniques, qui n'osaient s'affronter au sujet de la nécessaire dévaluation de la livre. Le 13 mai, la dévaluation *« à froid »* de la peseta semble avoir été la première application de cette *« doctrine de Kolding »*. Reste *à savoir si les Etats accepteront* de se prêter au jeu de la franchise. Si l'avenir du SME fait l'objet de longues discussions, plusieurs autres dossiers ont été rapidement refermés à Kolding.

Sur le thème de la fiscalité de l'épargne, la discussion a tourné court. L'Allemagne demande une harmonisation du taux d'imposition des revenus des obligations, afin d'éviter les transferts de capitaux entre Etats. A Kolding, le commissaire européen chargé des affaires fiscales, Christiane Scrivener, a proposé sans succès une taxe uniforme de 10 %. Mais la Grande-Bretagne et surtout le Luxembourg s'opposent fermement à ce projet qui risquerait de nuire à l'activité de leurs places financières.

Quant aux fameux « critères de convergence » qui doivent assurer un rapprochement des performances économiques des Douze à l'horizon de la deuxième étape de *l'UEM (en 1997 au plus tôt)*, pas question non plus de les réexaminer. Même si la crise économique actuelle rend leur application pratiquement impossible, leur révision est politiquement impensable. Les critères *« restent ce qu'ils sont »*, a déclaré Jacques Delors, président de la Commission européenne.

FRANÇOISE LAZARE

« L'Europe serait sage d'avancer lentement »

selon le chancelier de l'Échiquier, M. Lamont

KOLDING

de notre envoyée spéciale

L'exercice de Kolding était d'autant plus délicat que les tensions entre les Douze, exacerbées à l'automne, sont encore visibles. Après la sortie de la *livre du SME, le 16 septembre*, Norman Lamont avait exigé une réforme fondamentale du SME. Mais à Kolding, il a dû se résoudre à approuver la consolidation du système. Le chancelier de l'Echiquier britannique n'est pourtant pas à court d'arguments. Il affirmait, dimanche, que la Grande-Bretagne n'est pas isolée, *mais* que l'Irlande, le Portugal, l'Espagne et l'Italie s'inquiètent également de la politique monétaire stricte qui prévaut actuellement en Europe.

Car, selon M. Lamont, l'Allemagne fait supporter ses problèmes économiques à tous les participants au SME. *« Est-il approprié pour un pays comme la France, qui a trois millions de chômeurs, de devoir maintenir une politique monétaire très stricte, alors qu'il n'existe pas de risque inflationniste ? »*, s'interroge M. Lamont. Si certains Etats doivent procéder à des ajustements douloureux de leur politique monétaire afin de protéger leur monnaie au sein du SME, l'Allemagne, elle, devrait procéder à un ajustement budgé*taire important*, estime-il.

Edmond Alphandéry, ministre français de l'économie, a rappelé que *« le dosage de la politique allemande est plus favorable aujourd'hui qu'hier »*. Ce qui n'a pas empêché les responsables français de s'inquiéter à Kolding de la possible remontée des taux d'intérêt à long terme de l'Allemagne, conséquence de la détérioration des finances publiques du pays.

Alors que le rapport du comité monétaire envisage presque explicitement le retour de la livre dans le SME, le chancelier déclare pour sa part que *« cela pourra prendre deux ans, trois ans, ou plus »*, qu'il n'est pas question d'y songer avant et que, de toute façon, *« il est douteux que l'union monétaire entre en vigueur en 1997 »*. *« L'Europe serait sage d'avancer lentement »*, ajoute-il en rappelant que le traité de Maastricht a été ratifié à une faible majorité en France, et qu'il a fallu deux référendums au Danemark pour que le projet d'union politique, *économique et monétaire*, soit approuvé.

F. L.

Une comparaison internationale pour les cinq ans à venir

Perspectives de croissance défavorables pour les entreprises européennes

Les entreprises européennes abordent les cinq années à venir en moins bonne posture que leurs homologues américaines et japonaises, souligne une étude publiée récemment par six grands instituts du Vieux Continent regroupés au sein de l'European Economic Research and Advisory Consortium (ERECO).

D'abord, parce que les perspectives de croissance leurs sont moins favorables. Selon l'ERECO (1), la croissance du PIB des douze pays membres de la CEE devrait atteindre 2 % en moyenne au cours de la période 1991-1997, contre 2,4 % aux Etats-Unis, 3,2 % au Japon et 2,5 % en moyenne pour l'OCDE, la France se hissant elle à 2,1 %. Ensuite, parce que ces entreprises qui ont misé sur la mondialisation de l'économie, en multipliant au cours d'une période récente les investissements étrangers, sont à la merci d'un repli protectionniste, si la CEE ne parvient à s'organiser pour affronter les deux blocs régionaux concurrents que constituent le Japon et les Etats-Unis. Enfin, parce que les firmes européennes, dont certaines d'entre elles ont adopté un positionnement haut de gamme, censé les mettre à l'abri de la compéti*tion par les prix, n'ont* pas forcément choisi une stratégie adaptée à une demande en faible croissance.

Pour faire face à ces difficultés, « les entreprises devront répondre par une politique de prix maîtrisés, aux exigences d'une demande peut-être moins sensible aux prouesses technologiques », expliquent les auteurs de l'étude, qui citent en exemple la montre *Swatch* et la Renault *Twingo*. Cet effort ne sera toutefois pas suffisant, selon les experts de l'ERECO. *Estimant que*, contrairement au début des années 80, les entreprises européennes ne pourront trouver leur salut toutes seules, ils plaident pour la mise en œuvre de politiques industrielles au niveau communautaire.

(1) Les six instituts qui forment l'ERECO sont le BIPE (France), l'IFO (Allemagne), Prometeia (Italie), le NEI (Pays-Bas), Cambridge Econometrics (Royaume-Uni) et WIFO (Autriche).

INDICATEURS

ÉTATS-UNIS

• **Mises en chantier : + 6,7 % en avril.** – Les mises en *chantier de logements ont augmenté de 6,7 % en avril* aux Etats-Unis, après deux chutes en janvier et mars et une faible augmentation en février. Il s'agit de la plus forte hausse depuis août 1992, *qui s'explique en partie par le ralentissement des mises en chantier* en mars sur la côte est en raison des mauvaises conditions climatiques.

JAPON

• **Commerce extérieur : nouvelle augmentation de l'excédent en avril.** – L'excédent commercial japonais a de nouveau augmenté en avril, a annoncé le ministère des finances la semaine dernière. L'excédent a atteint 10,25 milliards de dollars (56 milliards de francs), contre 13,8 milliards en mars, et 7,1 milliards en avril 1992. De l'avis des spécialistes, ce gonflement sur un an s'explique en partie par l'appréciation du yen, qui renchérit l'excédent exprimé en dollars. *Pour l'instant*, la hausse de la monnaie nippone ne s'est pas encore traduite par une réduction des ventes à l'étranger. En avril, les exportations de l'archipel ont progressé de 12 % par rapport à la même période de l'année précédente, s'établissant à 30,7 milliards de dollars, alors que les importations ont augmenté de 1,7 % seulement, à 20,4 milliards.

ÉCONOMIE

La discussion du collectif budgétaire à l'Assemblée nationale

M. Balladur va accentuer les mesures de relance de son «programme de redressement»

La situation économique étant mauvaise et continuant même, semble-t-il, de se dégrader, avec toutes les conséquences d'une pareille évolution sur l'emploi, Édouard Balladur annoncera diverses mesures et modifications de son programme économique – dont le lancement probable *d'un emprunt* – lors de la discussion du collectif budgétaire *qui s'ouvre mardi 25 mai à* l'Assemblée nationale.

Parmi les mesures annoncées par le premier ministre figurent une demi-douzaine d'amendements aux dispositions présentées le 10 mai par M. Balladur dans son «programme de redressement économique et social», amendements dont la plupart concernent la fiscalité. Il annoncerait aussi, comme s'en fait l'écho *la Tribune Desfossés* du 24 mai, le lancement d'un emprunt auprès du public, qui servirait à financer des travaux publics, mais aussi des mesures sociales (augmentation du nombre des contrats emploi-solidarité et remplacement des mesures «exo-jeunes» qui disparaissent).

Il semble en fait que l'idée d'un emprunt destiné à mobiliser une épargne des ménages qui, sans être très abondante en France, n'en existe pas moins et pourrait être utilisée de façon plus productive qu'en placements dormants, type sicav monétaires, avait été plus ou moins retenue début mai. Mais M. Balladur n'en avait soufflé mot lors de la présentation de son plan le 10 mai, attendant que la baisse des taux d'intérêt soit amorcée. Cela est fait maintenant.

Une autre donnée essentielle à la réussite d'un emprunt de ce genre, pas trop ruineux pour le Trésor public, est la croyance à la stabilité des prix. Condition satisfaite elle aussi. L'Etat, s'il lance cet emprunt et ne l'indexe pas, pourrait proposer un taux d'environ 7 %.

La réalité de la crise

Mais le fait important, déterminant, est la réalité de la crise économique, l'une des plus dures que l'économie française ait connue depuis très longtemps, comparable à celle qu'avait déclenchée le premier choc pétrolier de 1973-1974. Devant la quasi-certitude d'une aggravation du chômage, une critique de fond avait été faite au plan Balladur du 10 mai, qui privilégiait l'aspect assainissement des comptes publics (budget et système de protection sociale) au détriment de la relance. Il semble que le premier ministre, fortement encouragé en cela par le patronat, ait voulu corriger cet aspect de son plan.

Une autre preuve de l'urgence qu'il y a de soutenir l'activité est la bonne volonté du gouvernement, qui s'apprête à accepter un certain nombre d'amendements – fiscaux notamment – au projet de collectif budgétaire. C'est ainsi que les dispositions concernant la déduction des revenus fonciers pourrait être plus généreuse (12 % au lieu de 10 % comme prévu). D'autres amendements seraient acceptés concernant l'exonération dans certaines conditions des droits de succession (la mesure jouerait dès la mi-mai alors qu'elle avait été prévue pour juillet), les intérêts d'emprunts (pour les personnes accédant pour la première fois à la propriété), pour les plus-values foncières à long-terme mais aussi pour le calcul du plafonnement de la taxe professionnelle. Les mesures de défiscalisation dans les DOM-TOM seraient à nouveau élargies après avoir été réduites l'année dernière. Enfin l'utilisation des prêts pour l'accession à la propriété serait facilitée par le relèvement des plafonds y donnant droit.

Le coût de ces amendements serait faible en 1993 : 800 millions environ, l'essentiel concernant la modification du calcul de la taxe professionnelle. Pour 1994, le coût pourrait atteindre 1,5 milliard de francs.

ALAIN VERNHOLES

Les professionnels des travaux publics demandent le lancement d'un emprunt

En présentant le 15 avril son point de conjoncture et les «100 projets d'infrastructure» recensés dans toutes les régions – qui pourraient faire l'objet d'une ouverture rapide de chantiers, – Philippe Levaux, président de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP) avait mis en avant une revendication majeure de cette profession : le lancement d'un grand emprunt de 12 milliards de francs sur deux ans pour relancer un secteur qui a perdu 10 000 emplois l'an dernier et qui s'attend en 1993 à une baisse d'activité de 6 %.

Plus récemment, le 12 mai, quelques jours après la publication du collectif budgétaire, Philippe Levaux avait, à l'occasion de l'Assemblée générale de la FNTP, réitéré sa proposition devant le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, Bernard Bosson. Les chefs d'entreprise du secteur avaient été vivement déçus par les mesures du collectif les concernant, estimant que la *«mini-relance du gouvernement ne représentait que 2 % environ de leur chiffre d'affaires»*.

Une nouvelle fois Philippe Levaux, exhortant le ministre *«à davantage d'ambition»*, avait parlé de la nécessité d'un appel à l'emprunt, dans des conditions toutefois beaucoup plus modestes. *«Nous proposons la mise en place dès cet été d'un emprunt à long terme de 6 milliards de francs assorti d'avantages fiscaux d'un coût budgétaire nul. En effet, les crédits d'impôts qui inciteraient nos concitoyens à souscrire seraient largement compensés par des recettes de TVA sur les travaux réalisés et une réduction des indemnités de chômage due aux emplois créés ou maintenus»*, avait-il déclaré. Le président de la FNTP avait assuré en outre – ce qui n'est pas sans importance – que, pour amorcer la pompe, les caisses professionnelles du secteur du bâtiment et des travaux publics étaient prêtes à souscrire 1 milliard de francs sur les 6 réclamés.

Selon les professionnels du secteur, un tel emprunt pourrait être levé région par région et être gagé sur les recettes futures payées par les usagers pour l'adduction et l'assainissement de l'eau, les autoroutes, certains ouvrages comme des ponts ou des tunnels.

F. G.

Le Crédit agricole et Sofinco étudient un accord de coopération

Après avoir essuyé à la fin des années 80 un échec cuisant avec sa filiale Unibanque, le Crédit agricole n'a pas renoncé pour autant à prendre pied sur le marché des cartes de crédit privatives. Mais sa stratégie sera cette fois très différente. Le Crédit agricole devrait annoncer dans les prochains mois une alliance avec un spécialiste du crédit à la consommation. Il devrait s'agir de Sofinco (du groupe Suez). L'accord commercial pourrait se doubler d'une entrée de la «banque verte» dans le capital de la filiale de Suez.

□ **Opération «coup de poing» des pêcheurs dans un entrepôt frigorifique à Lorient.** – Un groupe de quatre-vingts pêcheurs de Lorient et de Guilvinec ont forcé lundi matin 24 mai la porte d'un entrepôt frigorifique sur le port de Lorient et renversé plusieurs caisses d'encornets américains. Ils entendaient rappeler leurs revendications avant la réunion du conseil des ministres de la pêche le 8 juin à Bruxelles : préférence *communautaire pour les produits* frais et limitation des importations des pays tiers pour certaines espèces, alors que les cours sous criée restent très bas.

ÉTRANGER

Après les très mauvais résultats des entreprises en 1992

Le nouveau président de Nomura Securities croit à une reprise de l'activité au Japon

En marge de la troisième conférence Aspen Japon-Europe, qui s'est déroulée à Kyoto du 19 au 22 mai, Yukio Aida, nouveau président de la principale maison de titres japonaise, Nomura Securities, commente, pour *le Monde*, les résultats de son groupe et fait part de son appréciation quant à la reprise attendue de l'économie japonaise.

KYOTO

de notre envoyé spécial

«Mon nom est Aida, comme l'opéra.» L'homme qui se présente ainsi, le sourire aux lèvres, est le président de Nomura Securities, la première maison de titres japonaise, en fait l'une des institutions financières les plus puissantes du monde, gérant plus de 90 milliards de dollars (500 milliards de francs). Propulsé à la tête de Nomura l'an dernier, à la suite des multiples scandales qui ont concerné la direction précédente, Yukio Aida, soixante-neuf ans, n'est certes pas un «bleu» dans la société. Il y est entré en 1947 comme simple vendeur d'actions.

Aujourd'hui, c'est lui qui accueille les hôtes de la compagnie dans la superbe villa de la famille Nomura, à Kyoto, détenue maintenant par la société. Vendredi 21 mai, il y recevait avec faste les participants de la troisième conférence Aspen Japon-Europe (1), des hauts responsables économiques et politiques nippons et européens. Il commentait ensuite pour *le Monde* l'actualité économique japonaise et celle de son groupe.

Derrière ses grandes lunettes d'écaille, Yukio Aida n'a ni la suffisance de certains grands financiers parisiens ni l'assurance de leurs confrères américains, encore moins l'arrogance de son prédécesseur immédiat à la tête de Nomura, le flamboyant Yoshibisa Tabuchi. Modeste et confiant, ainsi apparaît le nouveau patron de Nomura. *«Nos résultats de l'année fiscale 1992 sont médiocres»*, avoue-t-il. Pour la première fois depuis 1960, Nomura a perdu son rang de numéro un en termes de profits parmi les maisons de titres japonaises, coiffée sur le poteau par Nikko.

M. Aida escompte de meilleurs performances pour 1993. *«La politique de réduction des coûts sera poursuivie»*, explique-t-il. Très dense, le réseau de distribution va être allégé. *«Trois agences et six bureaux de représentation ont déjà été fermés»*, indique M. Aida. Les effectifs seront encore réduits. *«Pas de licenciements, ce n'est pas possible chez nous»*, rappelle-t-il, ajoutant : *«Mais nous ne remplaçons pas les partants et nous avons mis en place un programme d'incitation au départ pour nos salariés âgés de plus de cinquante ans.»*

Surtout très affecté par les différents scandales qui ont été révélés à la fin des années 80, après l'explosion de «la bulle financière», Nomura doit retrouver la confiance de ses clientèles. Elle a dû abandonner les garanties de gains qu'elle assurait à ses gros clients institutionnels et réformer son système de rémunération de ses vendeurs. *«Il nous faut regagner la crédibilité perdue, notamment auprès des petits épargnants, c'est la condition de notre survie»*, explique Yukio Aida.

La Bourse anticipe

Liées à la libéralisation financière en cours à Tokyo, les sociétés comme Nomura vont aussi avoir à faire face à une nouvelle concurrence : les banques commerciales vont être autorisées à créer des filiales intervenant dans les mêmes activités que les actuelles maisons de titres. Une concurrence nouvelle qui inquiète M. Aida.

Pour faire revenir à la Bourse les petits porteurs, Nomura vient ainsi de lancer un nouveau produit, une sorte de compte d'épargne en actions, grâce auquel l'investisseur peut acquérir des actions en très petite quantité (le versement mensuel minimum n'est que de 10 000 yens, environ 500 francs). La confirmation, enfin, de la reprise de la Bourse devrait faciliter les choses. Yukio Aida est assez confiant à cet égard. Depuis le 1er janvier, la Bourse de Tokyo a déjà gagné plus de 20 %. Le marché est en outre plus actif et les commissions, alimentation de Nomura, plus nombreuses. *«La Bourse anticipe une reprise de l'économie»*, commente M. Aida, qui approuve cette anticipation. Pour lui, les résultats des entreprises industrielles, très mauvais en 1992, devraient commencer à s'améliorer dans les mois à venir, ceux des banques continuant encore à souffrir des conséquences de la crise pendant un ou deux ans au moins.

L'appréciation actuelle du yen (par rapport au dollar il a gagné plus de 10 % depuis le début de l'année) ne risque-t-elle pas de remettre en cause ce bel optimisme ? C'est la crainte des officiels japonais. *«La réévaluation brutale du yen mine le moral de nos exportateurs»*, expliquent-ils à l'envi. M. Aida est d'un avis contraire : *«Globalement, elle est positive pour notre économie, car elle allège le coût de nos importations et oblige nos industriels à de nouveaux efforts de productivité.»*

Un yen fort permettra-t-il une réduction du gigantesque excédent commercial japonais ? M. Aida ne se prononce pas. Il retourne à sa tâche : prendre ses hôtes en photo les uns après les autres. Il arrive au bout du rouleau. Il est très ennuyé. La boutique la plus proche ne vend que des pellicules de l'américain Kodak. Il préfère la qualité de celles… du japonais Fuji. Le surplus commercial nippon a encore de beaux jours.

ERIK IZRAELEWICZ

(1) Organisateur de la conférence, l'Institut Aspen-France (du nom de la ville d'Aspen dans le Colorado, aux Etats-Unis), lié à sa maison-mère américaine, est un club de réflexion qui regroupe, à l'occasion de grands débats internationaux, des responsables économiques et politiques de haut niveau.

Lourdes pertes pour les maisons de titres nippones

TOKYO

de notre correspondant

Les maisons de titres japonaises ont enregistré à la fin de l'année fiscale 1992 (qui s'est achevée le 31 mars) des pertes cumulées avant impôt s'élevant à 482,7 milliards de yens (1), soit 180 milliards de plus que l'année précédente. Seuls parmi les quatre «grands», Nomura (+2,4 milliards de yens) et Nikko (+2,5 milliards) ont réalisé des bénéfices alors que Daiwa enregistre des pertes de 7,3 milliards et Yamaichi de 37,4 milliards.

Le marasme boursier (entre 1989 et août 1992, l'indice Nikkei de la Bourse de Tokyo a perdu la moitié de sa valeur), qui s'est traduit par une chute des commissions, et le poids des investissements en matériels informatiques au cours de la période de «bulle financière» sont à l'origine d'une situation dont les analystes estiment cependant qu'elle devrait se redresser.

L'augmentation du volume des transactions depuis le début de mars, conjuguée aux efforts consentis par les maisons de titres pour réduire de manière drastique les coûts (en deux ans le nombre des employés a été diminué de 16 % et celui des représentations de 9 %), devrait permettre à celles-ci de retrouver des bénéfices au cours de l'exercice 1993. Un redressement qui ne signifie cependant pas que toutes les maisons de titres soient sorties de peine : les petites, qui ont été maintenues la tête hors de l'eau en raison de l'aversion traditionnelle du monde financier nippon pour les faillites, restent dans une situation précaire, avec d'infimes parts du marché.

Bien que la commission de surveillance de la Bourse mise en place en juillet ait décidé à la fin de la semaine dernière de poursuivre le directeur d'une société financière accusé de manipulation des cours, un certain scepticisme demeure quant à l'efficacité d'un organisme relevant du ministère des finances et difficilement comparable à son homologue américain indépendant et puissant.

Quelques jours auparavant, le tribunal de Tokyo avait condamné l'un des plus notoires spéculateurs «sauvages» de la fin des années 80, Mitsuhiro Kotani, symbole des excès de la période de «bulle financière». Reconnu coupable de manipulation des cours, M. Kotani a été condamné à dix-huit mois de prison avec sursis. Peine exemplaire pour certains, légère pour d'autres. Il est en outre poursuivi pour extorsion de fonds (30 milliards de yens).

PHILIPPE PONS

(1) 100 yens = 4,92 francs

Après trois semaines de grève

Vers un compromis salarial dans la sidérurgie de l'ex-RDA

Le conflit dans la sidérurgie en Allemagne de l'Est touche peut-être à son terme, après l'accord conclu dans la nuit du samedi 22 au dimanche 23 mai entre le syndicat IG Metall et le patronat. Le compromis satisfait la principale exigence du syndicat – une hausse immédiate des salaires – mais le patronat a réussi à arracher une clause dérogatoire pour les entreprises les plus faibles. Après trois semaines de grève, les sidérurgistes ont obtenu de rattraper les salaires de l'Ouest, plus rapidement que leurs collègues de la métallurgie, parvenus, il y a une semaine, à un compromis.

Dès le 1er juin 1993, les sidérurgistes toucheront 80 % des appointements perçus à l'Ouest, 90 % au 1er octobre 1994 et 100 % au 1er avril 1996, trois mois avant la métallurgie. La commission tarifaire d'IG Metall, le plus fort syndicat de branche d'Europe avec 3,4 millions d'adhérents, a approuvé le compromis à une large majorité, dimanche matin. L'accord doit encore être entériné par au minimum 25 % des adhérents d'IG Metall dans les régions concernées, celle de Berlin-Brandebourg notamment, où sont situés la plupart des douze complexes sidérurgiques d'ex-RDA.

□ **NIGER : annonce d'un plan de sauvetage économique.** – Le premier ministre nigérien, Mahamadou Issoufou, a annoncé samedi 22 mai à Niamey, sa volonté de mettre en œuvre au plus tôt un plan de redressement économique visant à *«sauver»* le pays *«de la mendicité et du naufrage»*. Dans une déclaration de politique générale faite devant l'Assemblée nationale, le chef du gouvernement, en fonction depuis le 23 avril, a précisé que ce plan, qui entrera *«dès les prochains jours»* dans sa phase d'élaboration, comprendra des *«mesures contraignantes»*, notamment pour réduire le déficit budgétaire, et supposera des *«sacrifices»*. Sans faire d'allusion directe au «programme d'ajustement structurel» (PAS) recommandé depuis près de deux ans par les institutions financières internationales et les bailleurs de fonds occidentaux, M. Issoufou a annoncé que des *«discussions responsables»* seraient engagées *«incessamment»* avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale.

ÉCONOMIE

La modernisation de l'Europe orientale

La Slovénie rêve de devenir la Suisse des Balkans

LJUBLJANA

de notre envoyé spécial

Evoquer devant des Slovènes le conflit qui ravage la Croatie suscite une réaction légèrement agacée. Devenue république indépendante en juin 1991, au terme d'une guerre éclair, ce petit Etat de deux millions d'habitants blotti contre les Alpes, entre la Croatie, l'Italie et l'Autriche, déploie des efforts obstinés pour faire oublier au reste de l'Europe que la Yougoslavie a existé.

Sur tous les dépliants touristiques, l'indication *Jugoslavija* a été soigneusement recouverte par une étiquette adhésive portant fièrement l'inscription *Slovenija*. Ici, un anachronisme est pire qu'un manque de tact. C'est une injure. *«Le guide Relais et Châteaux nous a encore situé en* «Yougoslavie». *Quand comprendront-ils que tout cela n'existe plus?»*, s'indigne Jenez Fajfar, responsable de l'Hôtel Vila Bled, une ancienne résidence de Tito transformée en établissement huppé. Malgré le calme qui règne dans le pays, la jolie station de montagne de Bled doit faire face depuis deux saisons à une forte désaffection des touristes étrangers, italiens et autrichiens pour la plupart. *«Les gens assimilent encore Slovénie et ex-Yougoslavie»*, soupire M. Fajfar qui, toutefois, tient à préciser qu'il *«ne regrette pas les flots de touristes bas de gamme que déversaient les cars de Yugo-Tours»*...

Il n'est guère qu'une seule et unique référence au passé qui trouve grâce aux yeux des responsables économiques et politiques : le niveau de vie et d'industrialisation de la Slovénie, largement plus élevé que celui des autres Républiques de l'ancienne fédération. Avec 8 % de la population, elle totalisait 15 % du revenu national, fournissant le reste du pays en produits manufacturés transformés par ses soins. Plus riche et n'ayant jamais vu s'installer de minorités nationales sur son territoire, Ljubljana a, depuis, accru son avance sur Zagreb ou Belgrade.

«Avec 6 000 dollars par habitant, selon les statistiques officielles, mais 10 000 dollars si l'on tient compte de l'économie souterraine, nous disposons du pouvoir d'achat par habitant le plus élevé de l'ancien bloc de l'Est», rappelle non sans fierté Davorin Kracun, *le jeune ministre du développement* économique. Dotée d'infrastructures de bonnes qualité et disposant d'un excédent commercial de 3 milliards de francs en 1992, la Slovénie regarde de très haut ses voisins de l'Est et commence à rêver d'un autre modèle. *«Si nous devions choisir une référence, ce serait la Suisse»*, avoue M. Kracun sans l'ombre d'une hésitation.

Avec l'usine Renault de Novo-Mesto, située près de la frontière croate, le pays dispose d'un exemple d'implantation industrielle réussie. Cet établissement de 3 500 salariés et d'une capacité de production de 100 000 véhicules par an est le fruit d'une coopération entre le constructeur français et la société slovène IMV au sein de Revoz, leur filiale commune, où Renault est, depuis l'an passé, majoritaire à hauteur de 54 %. Au total, près de 1 milliard de francs ont été investis dans cette usine qui, depuis avril, assure la fabrication de la Clio, ainsi que celle de la Supercinq, depuis 1990, mais qui vient d'abandonner celle de la Renault 4.

Les performances de Novo-Mesto satisfont pleinement Renault. Le niveau de qualité des véhicules est largement équivalent à celui des installations françaises. Beaucoup plus jeunes, les salariés slovènes de la marque au losange (dont la moyenne d'âge ne dépasse pas vingt-six ans, contre quarante-deux ans en France) sont payés en moyenne 2 000 francs par mois, quatre fois moins que dans l'Hexagone, et, assure un responsable de Renault, *«leur niveau de culture générale plus élevé les rend plus sensibles aux impératifs de qualité»*. Toutefois, l'arrêt de la production de la Renault 4 – dont 54 % de la valeur ajoutée est d'origine slovène – et le lancement de la Clio (15 % seulement) ont entraîné un plan de 180 suppressions d'emploi, auxquelles s'ajouteront 200 autres l'an prochain. Les embauches sont bloquées depuis deux ans et les quelque 300 citoyens croates employés dans l'usine risquent d'être les premiers licenciés, car leur permis de travail ne devrait pas être renouvelé par les autorités.

Bien que située à 200 kilomètres des zones de combat, Novo-Mesto paraît bien loin du drame yougoslave. Est-ce si sûr? La guerre n'a pas seulement fait disparaître des sous-traitants. Elle a également limité les débouchés, même si les 21 000 Clio prévues pour 1993 sont d'abord destinées à l'exportation (République tchèque et Slovaquie, Allemagne orientale, Pologne, Hongrie, Autriche, mais aussi le sud de la France). Jusqu'en 1991, l'usine alimentait l'ensemble de la Yougoslavie. Renault avait conquis 7,5 % d'un marché prometteur (292 000 immatriculations en 1990). Or, depuis deux ans, ce marché local s'est brusquement limité à la seule Slovénie qui n'a absorbé que 12 000 voitures en 1991 et 10 200 en 1992, année au cours de laquelle la production industrielle du pays a enregistré un recul de 13 %.

L'avantage de Fiat

Le rétrécissement des perspectives commerciales n'est pas le seul motif d'inquiétude des responsables français. Ils s'alarment également de voir de nombreux véhicules neufs importés d'Italie franchir les frontières avec une étonnante facilité alors que les Renault sont soumises à des droits de douane à l'exportation. En outre, l'ébauche d'un espace de libre-échange entre les Républiques tchèque et slovaque, la Hongrie ainsi que la Pologne auquel la Slovénie souhaite s'associer risque de faire l'affaire de Fiat, installée en Pologne, ou de Skoda. Ces marques, dont le «taux d'intégration», c'est-à-dire le pourcentage de la valeur ajoutée réalisé dans le pays d'origine, est plus important que celui de leur concurrente française, bénéficieront de droits de douane préférentiels. *«Alors que Renault est, par l'importance, le second industriel implanté dans ce pays, nous n'avons bénéficié d'aucun prêt bonifié ni d'une fiscalité particulièrement incitative. Le temps est venu de sauter le pas et d'aider davantage les entreprises étrangères»*, plaide Bernard Coursat, directeur général de Revoz. Les autorités slovènes, pour leur part, réclament de la patience. *«Après deux ans d'existence autonome, nous sommes parvenus à réduire la hausse des prix* (1) *et, en douze mois, nos réserves en devises sont passées de 500 millions à 1,2 milliard de dollars»*, rappelle M. Kracun. Après avoir longuement hésité, le gouvernement a élaboré une série de privatisations à partir du mois de juin.

Outre que la formule yougoslave de la *«propriété sociale des moyens de production»* rend l'opération très complexe (en principe, ce sont les salariés et non l'Etat qui possèdent les entreprises...), ce programme est accueilli avec réserve par les investisseurs européens. En l'espace d'un an, il ambitionne de céder au secteur privé, y compris aux acheteurs étrangers, des sociétés dont le total des actifs dépasse théoriquement celui du produit national brut. En outre, ces «privatisables» (les secteurs des banques et de l'énergie, comme les services publics, sont exclus) devront inévitablement subir des restructurations alors que le chômage touche *déjà 13 % de la population active.*

Pourtant, la petite Slovénie ne désespère pas de devenir, un jour, la Suisse des Balkans. Si elle fait tout pour oublier que la guerre est à ses portes, elle pense sans trop l'avouer à l'après-guerre qui lui restituera ses anciens marchés yougoslaves. Pour l'heure, les habitants de la capitale se pressent dans les allées du modeste *Salon de l'automobile de Ljubljana*. A en juger par les efforts de promotion déployés par les exposants – la quasi-totalité des constructeurs européens et japonais, – les modèles exposés ne sont pas destinés à faire rêver des consommateurs sans le sou.

JEAN-MICHEL NORMAND

(1) L'inflation a atteint 7,9 % au cours des quatre premiers mois de 1993 contre 36,6 % pendant la même période de 1992.

Cinq cents entreprises slovaques mises en vente via l'informatique

PRAGUE

de notre correspondant

Les investisseurs et actionnaires slovaques peuvent, depuis lundi 3 mai, acheter et vendre par le biais du RM-Système Slovakia, un marché extra-boursier informatisé, les actions de près de 500 entreprises slovaques privatisées en 1992 par la méthode des coupons. Le RM-Système tchèque (*le Monde* du 8 avril), conçu par les auteurs de la privatisation par coupons, est quant à lui bloqué par la décision du gouvernement tchèque de geler la remise des actions d'entreprises tchèques à leurs propriétaires.

Ainsi les quelque 2,6 millions de Slovaques qui ont acquis des actions de ces sociétés et les investisseurs individuels ou institutionnels, slovaques ou étrangers, désireux d'acquérir des titres pourront passer, jusqu'au 11 juin, des ordres de ventes ou d'achats pour la première enchère. Après cette date, les ordres qui auront été remis dans l'un des 197 bureaux RM-S ouverts à travers le pays, seront traités et l'annonce des résultats des transactions et des cotations devrait tomber à la *fin du mois de juin*.

Afin d'orienter le marché de manière à favoriser le maximum d'échanges, les auteurs du RM-Système ont défini une fourchette de prix bas et forts autour d'un cours pivot pour chaque titre négociable. D'autre part, les cours pivots des actions à la valeur nominale de 1 000 couronnes (200 francs) ont été corrigés en fonction de la demande lors de l'échange contre des coupons.

Attirer les investisseurs

Ainsi, les cours varient de 70 couronnes pour le titre d'une entreprise de bâtiment à 3 500 couronnes pour celui de l'ex-compagnie d'assurances d'Etat Union Poistovacia. Le prix moyen des actions a baissé pour dissuader les vendeurs et attirer les investisseurs. Il se situe autour de 400 couronnes.

Six titres d'entreprises privatisées par coupons ne sont toutefois pas échangeables par le biais du RM-S, sur *«recommandation»* du ministère des finances, car ils sont déjà cotés à la Bourse des valeurs de Bratislava, ouverte début avril. Le gouvernement slovaque a ainsi tranché la question de la coexistence ou de la concurrence des deux marchés, à la différence de Prague qui permettra à la Bourse et au RM-S de coter les mêmes titres, les investisseurs étant appelés à terme à décider de la survie d'un seul système, le plus efficace et le moins coûteux.

MARTIN PLICHTA

VIE DES ENTREPRISES

Après avoir perdu 1,26 milliard de francs l'an dernier

Le Groupement foncier français présente à ses actionnaires un plan de restructuration

Le Groupement foncier français (GFF) a perdu 1,26 milliard de francs en 1992, a-t-on appris à la lecture de l'avis convoquant les actionnaires à une assemblée générale extraordinaire chargée d'entériner le plan de restructuration du promoteur. Cet avis est publié au *Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO)* daté de lundi 24 mai.

Après avoir été déficitaire de 243 millions de francs en 1991, le groupe – souvent présenté comme le «bras armé» des compagnies d'assurances dans l'immobilier – avait perdu 663 millions sur le seul premier semestre 1992. Le résultat final du groupe est moins mauvais que certaines estimations le laissaient craindre puisqu'on avait pu faire état de pertes estimées pouvant aller jusqu'à 1,6 milliard de francs pour le promoteur, qui, comme nombre d'autres entreprises de l'immobilier, a sombré, victime du grave marasme dans ce secteur.

Il y a deux semaines, le groupe avait indiqué qu'il avait bouclé un «plan de refinancement» de 750 millions, mais sans en donner les détails. Il avait simplement alors indiqué que, sur ce total, 550 millions seraient réinjectés dans l'entreprise sous forme de capital social.

L'avis au *BALO* donne les détails de l'opération : après avoir couvert une partie de la perte en prélevant sur ses réserves, le groupe se retrouve avec un report à nouveau négatif de 693 millions. Le capital social (285 millions) va être entièrement consommé pour apurer en partie cette dette, ainsi ramenée à 408 millions de francs. Les 5 713 115 actions de 50 francs de valeur nominale composant le capital social du GFF sont ainsi purement et simplement annulées. Les actionnaires du GFF vont ensuite souscrire à une augmentation de capital de 562 millions, réservée en priorité aux anciens actionnaires. Les actions, de 50 francs de valeur nominale, seront émises au pair.

Pour violation du secret de l'entreprise

General Motors intente un procès à sept de ses cadres passés chez Volkswagen

Le constructeur automobile américain General Motors (GM) a intenté un procès à son ancien responsable mondial des achats, Jose Ignacio Lopez de Arriortua, ainsi qu'à six de ses proches collaborateurs passés en mars chez le constructeur allemand Volkswagen (*le Monde* du 26 mars). Débauchés à prix d'or, M. Lopez de Arriortua et les six cadres sont accusés d'espionnage industriel au profit de leur nouvel employeur.

La filiale allemande de GM, Adam Opel AG, reproche à M. Lopez de Arriortua d'avoir rassemblé systématiquement des documents confidentiels avant sa démission, le 16 mars, pour en faire bénéficier Volkswagen, a indiqué, samedi 22 mai, un porte-parole d'Opel à Rüsselheim, confirmant des informations données par l'hebdomadaire *Spiegel*, qui chiffrait à plusieurs millions de dollars le préjudice subi. Le groupe américain et sa filiale ont porté plainte pour violation du secret de l'entreprise auprès du parquet de Darmstadt, dans le centre de l'Allemagne.

Selon le magazine allemand, Adam Opel AG est convaincu que le passage de M. Lopez de Arriortua chez Volkswagen avait été conclu dès le début de l'année avec le PDG du groupe allemand, Ferdinand Puech, et que le directeur des achats a été présenté au conseil de surveillance de VW en février.

GM et sa filiale estiment que M. Lopez de Arriortua et ses collaborateurs avaient commencé, dès novembre 1992, à faire des photocopies de documents secrets et à stocker des données sur disquettes informatiques, remplissant au total 10 000 feuilles de format standard. Ils auraient ainsi collecté des documents sur différents projets secrets, des descriptifs de moteurs, la liste des achats pour 60 000 pièces utilisées dans la gamme Opel, les prix pratiqués par les équipementiers ainsi que la politique de développement des modèles jusqu'en 2003.

Samedi soir, un porte-parole de Volkswagen a rejeté ces accusations, déclarant que M. Lopez de Arriortua *«n'avait apporté aucune documentation secrète sous une forme quelconque»*. L'ancien responsable mondial des achats de General Motors et ses collaborateurs ont porté plainte pour diffamation devant le tribunal de Braunschweig, dont dépend le siège de Volkswagen, situé à Wolfsburg, a ajouté le porte-parole de VW, en précisant que les cadres *«s'estimaient atteints dans leur réputation»*.

Ce n'est pas la première fois que des procès opposent GM à Volkswagen. Le 2 avril, déjà, Adam Opel AG avait, dans une démarche inédite, fait condamner le groupe allemand pour l'empêcher de continuer à débaucher ses cadres et ceux de sa maison-mère américaine. Volkswagen et M. Lopez de Arriortua risquent une astreinte allant jusqu'à 500 000 deutschemarks en cas de nouvelle tentative de *«débauchage»*.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RACHAT

□ **Les Glaceries Saint-Roch (Saint-Gobain) reprennent Koninklijke Veromco aux Pays-Bas.** – Les Glaceries de Saint-Roch, filiale belge de Saint-Gobain, reprendront, d'ici au 26 juin, 100 % du capital de Koninklijke Veromco, la plus importante société de transformation et de distribution de vitrage, des Pays-Bas. Grâce à cette opération, la firme belge va doubler le chiffre d'affaires qu'elle réalise aux Pays-Bas. La société néerlandaise a enregistré un chiffre d'affaires de 400 millions de francs en 1992 et occupe 400 personnes dans quatorze sites. Le chiffre d'affaires consolidé de Saint-Roch s'est élevé en 1992 à 3,3 milliards de francs avec un effectif de 5 000 personnes (2 400 au Benelux et 2 600 en Grande-Bretagne).

AIDE

□ **Le chimiste EMC réclamerait le soutien de l'Etat.** – Le groupe public Entreprise minière et chimique (EMC) devrait afficher une perte de 438 millions de francs en 1992 contre une perte de 249 millions en 1991 et s'apprêterait à demander l'aide de l'Etat, selon le quotidien *les Echos*. La direction et les syndicats de ce groupe, qui exploite notamment les Mines de potasse d'Alsace (MDPA), réclameraient l'intervention rapide de l'Etat-actionnaire. Le président d'EMC, Rodolphe Greif, aurait rencontré récemment le ministre de l'industrie, Gérard Longuet, et demandé que l'Etat prenne à sa charge le coût des retraites des mineurs, comme cela s'est fait dans d'autres bassins. Les syndicats CFDT et CGT demandent, de leur côté, une dotation en capital de 250 à 300 millions de francs par an pendant au moins cinq ans. Le groupe est durement affecté par la crise du marché de la potasse, qui représente un quart de son chiffre d'affaires.

SUPPRESSION D'EMPLOIS

□ **Tissus Boussac : suppression de 73 emplois à la filature de Nomexy (Vosges).** – La dernière unité de l'empire Boussac dans les Vosges, la filature de Nomexy, va supprimer 73 de ses 214 emplois. Cette mesure a été décidée par la direction après que les salariés ont refusé d'accepter une modulation de leur temps de travail accompagnée d'une diminution de salaire. La direction a, en effet, décidé d'abaisser de 4 à 3 millions de mètres par an la production annuelle de la filature, qui, avec l'unité d'ennoblissement de Wesserling (Bas-Rhin), fait partie du groupe Tissus Boussac, dirigé par Richard Delorme. En 1985, la filature de Nomexy employait encore plus de 700 salariés.

NOMINATION

□ **Laura Ashley Holdings (confection) : Sir Bernard Ashley quitte la présidence.** – Le président du groupe britannique de confection et de décoration intérieure Laura Ashley Holdings, Sir Bernard Ashley, a quitté ses fonctions, vendredi 21 mai. Veuf de Laura Ashley, qui a donné son nom au groupe, Sir Bernard est l'actionnaire le plus important de la société avec près de 24 % du capital. Il sera remplacé par l'actuel vice-président, Hugh Blakeway Webb, mais restera membre du conseil d'administration à titre indépendant. Sir Bernard, âgé de soixante-six ans, avait abandonné la direction au jour le jour de la firme en 1991, lors de la nomination de Jim Maxmin à la direction générale. La société a été introduite en Bourse en 1985, peu après la mort de Laura Ashley.

RÉSULTATS

□ **Jeux vidéo : légère hausse des résultats de Nintendo, forte progression de Sega.** – Le fabricant japonais de jeux vidéo Nintendo a annoncé, le 21 mai, une légère hausse (+2,8 %) de son bénéfice imposable pour l'année fiscale 1992, à 166,2 milliards de yens (8 milliards de francs). Son chiffre d'affaires a progressé de 13 % à 634,7 milliards de yens. Pour l'année en cours, le numéro un mondial du jeu vidéo table sur 173 milliards de yens de profits et 670 milliards de chiffre d'affaires. Son concurrent Sega a vu son bénéfice progresser de 59 % à 57,4 milliards de yens (2,7 milliards de francs) pendant que ses ventes ont progressé de 68 % à 416,2 milliards de yens. Pour l'exercice en cours, le numéro deux nippon des jeux électroniques prévoit un bénéfice imposable de 65,5 milliards de yens et 480 milliards de chiffre d'affaires.

□ **Wella (cosmétiques) : hausse du bénéfice net de 11 % en 1992.** – Le groupe allemand Wella de produits capillaires et cosmétiques a enregistré en 1992 un bénéfice net en hausse de 11 %, à 91 millions de deutschemarks (300 millions de francs). Le chiffre d'affaires (2,75 milliards de deutschemarks) a progressé de 1,5 % à taux de change réel et de 7 % à taux de change constant (contre 5,6 % en 1991). Pour 1993, la firme prévoit une croissance de ses ventes de 4 % à 4,5 % grâce au développement des activités de Wella aux Etats-Unis et en Asie.

□ **British Midland reste bénéficiaire en 1992.** – British Midland Airways, deuxième compagnie aérienne britannique derrière British Airways, a vu fondre ses bénéfices de 67 % en 1992, mais conserve un résultat positif de 6,9 milions de francs contre 17,5 millions de francs en 1991. Ce résultat a été réalisé avec un chiffre d'affaires de 2,6 milliards de francs en hausse de 17 % par rapport à 1991 (2,2 milliards de francs). La compagnie a transporté 3,8 millions de passagers en 1992, soit une augmentation de 12 %. Sir Michael Bishop, PDG et propriétaire à 51 % de la compagnie, est confiant pour l'avenir. Il prévoit une augmentation de ses bénéfices en 1993, car le nombre de passagers sur ses liaisons internationales a doublé au premier trimestre 1993 par rapport au premier trimestre 1992.

□ **Jefferson Smurfit Group : baisse de 39 % du bénéfice annuel.** – Jefferson Smurfit Group, la multinationale irlandaise du papier et de l'emballage, a enregistré, lors de son exercice clos au 31 janvier 1993, une chute de 39 % de son bénéfice imposable, tombé à 95,5 millions de livres irlandaises (783 millions de francs). Le chiffre d'affaires a progressé de 3 % à 1,26 milliard de livres. Les investissements ont été réduits à 73 millions de livres irlandaises pendant l'exercice contre 121 millions un an plus tôt et la filiale espagnole EPPIC a été fermée. Jefferson Smurfit, qui justifie ces reculs par la mauvaise conjoncture, estime que *«l'amélioration des économies américaine et britannique produira de meilleurs résultats le moment venu»*, bien que les perspectives sur le continent européen soient *«loin d'être brillantes»*. L'Amérique latine continue à donner de bons résultats, *«justifiant des investissements supplémentaires dans la région»*.

CRISE

□ **Condamy (fours à céramique) dépose son bilan.** – L'entreprise Condamy de Limoges, leader français de la construction de fours à céramique, vient de déposer son bilan. En situation difficile depuis deux ans du fait de la récession française et européenne et de la chute de son carnet de commandes, elle a, en outre, été handicapée par le retard apporté à la signature d'un contrat avec la Chine portant sur deux tranches de 12 millions de francs et actuellement bloqué pour des raisons diplomatiques. La société, qui comptait, voici deux ans, 120 salariés, a procédé à plusieurs dégraissages successifs ; elle en emploie actuellement 58. L'activité industrielle se poursuit dans l'attente de plusieurs solutions de reprise.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 24 mai ↑

Progression dans le calme

La séance de lundi, la première du terme boursier de juin, a débuté dans *un marché amorphe* qui cherche sa voie en attendant la présentation mardi, au Parlement, de nouvelles mesures contenues dans le collectif budgétaire 1993.

En hausse de 0,24 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 a fait par la suite de brèves incursions dans le rouge, avant d'afficher en début d'après-midi un gain de 0,73 %, à 1 851,20 points. *Le loyer de l'argent* s'est encore légèrement détendu lundi, à 8 %.

En raison de problèmes techniques, l'ouverture des cotations du groupe B en continu (120 valeurs du marché au comptant et du second marché) a été reportée. Prévue à 10 heures, elle devait avoir lieu «en début d'après-midi», à une heure non encore précisée, indiquait la *Société des Bourses françaises*. En raison de problèmes techniques également, sur le marché des obligations, l'ouverture des transactions des 300 valeurs cotées en *continu n'avait pas encore eu lieu* en début d'après-midi, et pour les 3 000 valeurs qui font l'objet de deux fixings quotidiens un seul fixing devait être arrêté ce lundi.

Le groupe diversifié Dynaction a annoncé un changement radical de sa stratégie, en lançant des offres publiques d'échanges (OPE) simplifiées sur ses deux principales filiales cotées, *Mecadyne (construction mécanique)* et Dynelec (construction électrique). Ce holding, qui est coté sur le marché à règlement mensuel (RM), va augmenter son capital dans des proportions *non précisées pour rémunérer* les actionnaires de ses filiales : il leur proposera 5 de ses propres actions pour 4 actions Dynelec et 1 de ses actions pour 1 action Mecadyne.

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES)

Indices généraux de base 100 : 31 décembre 1992

	14-5-93	21-5-93
Valeurs franç. à rev. variable	105,1	104,2
Valeurs industrielles	100,8	99,5
Valeurs étrangères	122	122,8
Pétroles-Energie	108,5	103,9
Chimie	91,7	91,5
Métallurgie, mécanique	103	102,5
Electricité, électronique	97,9	97,3
Bâtiment et matériaux	104,8	104,1
Ind. de consom. non alim.	104,5	103,4
Agroalimentaire	97,5	95,4
Distribution	111	110,4
Transports, loisirs, services	112,3	100,6
Assurances	119,6	120
Crédit banque	109	109,4
Sicomi	123,4	124,3
Immobilier et foncier	117,1	118,3
Investissement et portefeuille	114,5	114

Base 100 en 1949

Valeurs franç. à rev. variable	4 157,84	122,15
Valeurs étrangères	4 221,74	241,9

Base 100 en 1972

Valeurs franç. à rev. variable	600	594,8
Valeurs étrangères	570,7	573,5

SOCIÉTÉ DES BOURSES FRANÇAISES

Base 100 : 31 décembre 1981

	14-5-93	21-5-93
Indice général	512,8	508,5
Produits de base	443,7	434,5
Construction	459,1	452,8
Biens d'équipement	279,2	276,7
Biens de consom. durables	480,3	471,1
Biens de consom. non durables	877,2	875,8
Biens de consom. alim.	821,6	807,9
Services	508,9	503,7
Sociétés financières	528,8	526
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	429	430,4
Valeurs industrielles	515,8	608,5

Un projet de loi est à l'étude en Allemagne contre les délits d'initiés

Un projet de loi visant à sanctionner le délit d'initié, élaboré actuellement au ministère allemand des Finances, prévoit jusqu'à trois ans de prison en cas de manipulation des cours, a indiqué le ministre des *finances Theo Waigel. Le projet a été* annoncé à la suite des vives réactions suscitées par un fructueux coup boursier qui aurait rapporté environ 64 000 deutschemarks (217 000 francs) au président d'IG Metall, Franz Steinkuehler.

Le chef du plus puissant syndicat d'Europe (3,4 millions d'adhérents) a *reconnu la semaine passée avoir* gagné cette somme en achetant puis revendant en deux semaines des actions Mercedes Holding. Mais M. Steinkuehler, qui est membre du *conseil de surveillance* de Daimler-Benz, nie avoir bénéficié d'informations privilégiées. M. Waigel souhaite l'élaboration de plusieurs propositions d'ici à l'été afin que la nouvelle législation, qui devrait pour la première fois en Allemagne sanctionner les opérations d'initiés, puisse être soumise au vote parlementaire à la rentrée et mise en œuvre au premier *semestre 1994*.

Contrairement à ce qui se passe aux Etats-Unis, en France ou en Grande-Bretagne, les transactions *douteuses sur les marchés financiers* ne sont pas du ressort des tribunaux *en Allemagne mais des autorités* boursières. La commission spécialisée sur les opérations d'initié peut obliger les sociétés confrontées à ces actes à prendre des sanctions contre leurs *auteurs, mais elle ne le fait pas* systématiquement.

TOKYO, 24 mai ↓ Attentisme

La Bourse de Tokyo hésite toujours *à repartir de l'avant, et l'indice Nikkei* a encore perdu un peu de terrain lundi 24 mai. Le Nikkei a terminé la séance à 20 476,16 points, en baisse de 81,31 points (0,4 %). Le volume d'affaires a atteint quelque 400 millions de titres échangés contre 435,33 millions vendredi.

Les pressions à la vente sont restées *importantes, notamment* de la part des investisseurs étrangers, alors que les investisseurs institutionnels se sont montrés prudents. Des achats ont été opérés, maintenant que la plupart des sociétés ont publié leurs résultats, mais ils n'ont pas pu contrebalancer les opérations d'arbitrage *déclenchées par la baisse des* cours sur le terme. *«Les acheteurs restent prudents et surveillent attentivement les dernières annonces de résultats des sociétés»*, a noté un boursier de Sanyo Securities.

VALEURS	Cours du 21 mai	Cours du 24 mai
Ajinomoto	1 360	1 340
Bridgestone	1 380	1 410
Canon	1 430	1 430
Fuji Bank	2 060	2 060
Honda Motors	1 390	1 400
Matsushita Electric	1 310	1 330
Mitsubishi Heavy	734	735
Sony Corp.	4 730	4 670
Toyota Motors	1 710	1 710

CHANGES

Dollar : 5,5250 ↑

Le dollar s'envolait lundi matin 24 mai après un long week-end de quatre jours, cotant dans les premiers échanges entre banques 5,5250 F, contre 5,4875 F vendredi à Londres et 5,4720 F mercredi à Paris, selon le cours de la Banque de France. Face au franc, le deutschemark est en léger recul à 3,3667 F, contre 3,3654 F vendredi soir à Londres et 3,3722 F mercredi à Paris.

FRANCFORT	19 mai	24 mai
Dollar (en DM)	1,6235	1,6408
TOKYO	**19 mai**	**24 mai**
Dollar (en yens)	111,56	110,58

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (24 mai) .... 7 15/16 - 8 1/16 %

New-York (23 mai) .... 3 %

BOURSES

	18 mai	19 mai
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	505,58	506,50
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 846,40	1 836,78

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

	20 mai	21 mai
Industrielles	3 523,28	3 492,83

LONDRES *(indice «Financial Times»)*

	20 mai	21 mai
100 valeurs	2 816,80	2 812,20
30 valeurs	2 186,90	2 187,50
Mines d'or	178,30	185,30
Fonds d'Etat	94,89	94,94

FRANCFORT

	19 mai	21 mai
Dax	1 617,41	1 610,59

TOKYO

	21 mai	24 mai
Nikkei Dow Jones	20 557,47	20 476,76
Indice général	1 613,12	1 610,69

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,5110	5,5130	5,5685	5,5735
Yen (100)	4,9783	4,9824	5,0297	5,0376
Ecu	6,5970	6,5990	6,5940	6,6008
Deutschemark	3,3665	3,3670	3,3656	3,3684
Franc suisse	3,7281	3,7308	3,7482	3,7538
Lire italienne (1000)	3,7060	3,7110	3,6768	3,6850
Livre sterling	8,4497	8,4556	8,4805	8,4922
Peseta (100)	4,4117	4,4152	8,3667	8,3777

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 3/16	3 3/16	3 1/8	3 1/4	3 5/16	3 7/16
Yen (100)	3 1/8	3 1/4	3 1/8	3 1/4	3 3/16	3 5/16
Ecu	7 7/8	8	7 7/16	7 9/16	7 1/4	7 3/8
Deutschemark	7 5/8	7 3/4	7 5/16	7 7/16	7	7 1/8
Franc suisse	5 1/16	5 3/16	5 1/16	5 3/16	4 7/8	5
Lire italienne (1000)	10 3/8	10 5/8	10 1/4	10 1/2	10 3/16	10 7/16
Livre sterling	5 7/8	6	5 7/8	6	5 7/8	6
Peseta (100)	11 1/2	12 1/2	11 3/16	12 3/16	10 11/16	11 11/16
Franc français	7 3/4	7 7/8	7 5/16	7 7/16	6 15/16	7 1/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la salle des marchés de la BNP.

BOURSE DE PARIS DU 24 MAI

Cours relevés à 13 h 31

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Comptant (sélection)

VALEURS	% du nominal	% du coupon	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Obligations

[illegible]

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Étrangères

[illegible]

Hors-cote

[illegible]

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV (sélection) 19/5

VALEURS	Émission Frais inc.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais inc.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais inc.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 24/5	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 472	....	....	....
Ecu	6 598	....	....	....
Allemagne (100 dm)	337 220	....	....	....
Belgique (100 F)	16 403	....	....	....
Pays-Bas (100 fl)	300 710	....	....	....
Italie (1000 lires)	3 710	....	....	....
Danemark (100 krd)	87 880	....	....	....
Irlande (1 iep)	8 225	....	....	....
Gde-Bretagne (1 L)	8 399	....	....	....
Grèce (100 drachmes)	2 493	....	....	....
Suisse (100 f)	371 110	....	....	....
Suède (100 krs)	74 250	....	....	....
Norvège (100 k)	79 680	....	....	....
Autriche (100 sch)	47 933	....	....	....
Espagne (100 pes)	4 419	....	....	....
Portugal (100 esc)	3 645	....	....	....
Canada (1 $ can)	4 322	....	....	....
Japon (100 yens)	4 923	....	....	....

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 24/5
Or fin (kilo en barre)	66750	67700
Or fin (en lingot)	67000	67900
Napoléon (20f)	386	390
Pièce Fr (10 f)	389	.....
Pièce Suisse (20 f)	382	390
Pièce Latine (20 f)	381	389
Souverain	486	482
Pièce 20 dollars	2360	2330
Pièce 10 dollars	1320	1352 50
Pièce 5 dollars	650	.....
Pièce 50 pesos	2500	2590
Pièce 10 florins	410	.....

Marché à terme international de France MATIF

Cotation du 19 mai 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 140 148

COURS	Juin 93	Sept. 93	Déc. 93
Dernier	117,26	116,96	116,40
Précédent	117,52	117,22	116,66

CAC 40 A TERME
Volume : 24 431

COURS	Mai 93	Juin 93	Juillet 93
Dernier	1 834	1 815	1 824
Précédent	1 846	1 830	1 823,50

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - ♦ : prix précédent - ■ : marché continu

COMMUNICATION

De la baisse de fréquentation des salles aux rediffusions massives

La crise du cinéma atteint la télévision

La télévision finance le cinéma sans rechigner. Mais le cinéma est en crise – la baisse de fréquentation des salles en témoigne, – et les chaînes en subissent le contre-coup. Les films sont devenus pour elles des programmes à risque, un risque qu'elles tentent de compenser en recourant de plus en plus souvent à des rediffusions.

Ils l'adorent. Patrick Lot, directeur général adjoint de la filiale cinéma de France 3, est incontestablement le chouchou des jeunes producteurs de films français. *« Il parle cinéma et pas audience télé »*, dit Philippe Martin (Films Pelléas). *« Nous avons, avec France 3, un réel partenariat »*, affirme Alain Rocca (Lazennec), producteur de *la Discrète*. *« Même ses refus sont intéressants »*, reconnaît Pascal Verroust (Frouma Films), qui présente cette année *l'Homme sur les quais* en Sélection officielle au Festival de Cannes, un film coproduit avec Blue Films, Canal Plus et la chaîne publique allemande ZDF.

Patrick Lot serait-il une exception au sein d'un monde télévisuel généralement perçu comme le grand méchant loup qui a dévoré le cinéma ? Nullement. L'obligation légale faite aux chaînes de télévision françaises d'investir 3 % de leur chiffre d'affaires sous forme de production et de pré-achats de droits de diffusion de films est la clé de voûte d'un système original destiné à assurer la survie de l'industrie du cinéma en France. Sans les chaînes de télévision en général (1,3 milliard de francs environ en 1992) et sans Canal Plus en particulier (700 millions de francs en 1992) – les producteurs le savent bien, – il n'y aurait plus d'industrie cinématographique en France. *« Le système de financement du cinéma avait une origine volontariste, mais c'est devenu un partenariat »*, résume Alain Rocca.

Le mot partenariat implique-t-il une coopération jusqu'à la fin du tournage ? Certainement pas. Tout d'abord parce que les moyens humains manquent. Les filiales cinéma des chaînes sont à faible effectif et doivent le demeurer. Ensuite, parce que toute la culture du cinéma s'y oppose. Sur un tournage, le réalisateur est roi et perçoit tout producteur (à plus forte raison un coproducteur de télévision) comme un intrus. *« Les pots de l'amitié face au producteur sur un tournage où tout le monde s'étripe »* font partie de la tradition, explique Daniel Toscan du Plantier.

Le partenariat se limite donc au plan de financement. Guillaume de Verges, qui, en six ans, pour le compte de TF 1, a coproduit quatre-vingt-cinq films et investi 650 millions de francs, définit clairement son rôle. *« Je ne me mêle jamais de la partie artistique. Un producteur est libre de se battre pour un scénario, un réalisateur, un casting et un plan de financement. Moi, je demande qu'on me laisse libre de juger si le projet convient au style de programmation de TF 1. »*

Car, si les chaînes subventionnent le cinéma, elles n'ont ni intérêt ni à saupoudrer l'argent de manière aveugle ni à le réserver aux copains simplement parce qu'ils sont des copains. Car, chaque fois qu'une chaîne fait un chèque, elle paye deux choses : une part de coproduction (la partie la plus faible) et un pré-achat en droits de diffusion. Son intérêt est donc double : financer des films qui, en cas de succès, peuvent rémunérer l'apport à la production mais aussi et surtout prendre une option sur la première diffusion à la télévision. Chaque mauvais choix pénalise l'audience et les recettes publicitaires qui l'accompagnent. Ces rôles une fois définis, Guillaume de Verges avoue néanmoins sa fidélité à certains producteurs comme Jean-Louis Livi : *« Ses scénarios sont tirés au cordeau et le produit final correspond au projet d'origine. »*

Patrick Lot, à France 3, a une démarche strictement inverse. *« Avec Dominique Alduy, directeur général, nous avons décidé de déconnecter notre filiale cinéma des problèmes de grille. »* Autrement dit, France 3 cinéma n'a pas voulu savoir si *la Discrète*, *Tous les matins du monde* ou *les Visiteurs* correspondaient au public de 20 h 45 ou de 23 h 15, à celui du vendredi ou du lundi. *« Notre seul souci : faire de bons films qui marcheront en salles »*, explique Patrick Lot. Une thèse qui a un corollaire : si les films marchent sur grand écran, ils feront un tabac sur le petit. Ce n'est donc pas la grille de programmation qui importe à Patrick Lot mais la compétence du producteur et la conviction du réalisateur. *« Cela dit, il faut se méfier, certains sont de vrais charmeurs, et le film n'est pas toujours à la hauteur de ce qui a été promis »*, explique Patrick Lot.

Un programme à risque

C'est la rigueur avec laquelle France 3 a mené cette politique qui a poussé les producteurs de cinéma à réagir vivement quand Hervé Bourges a voulu, en 1992, fusionner les filiales cinéma des deux chaînes publiques. Pour le PDG de France Télévision, une centrale d'achats commune aux deux antennes aurait mieux négocié les droits de diffusion des films. Mais les producteurs ont surtout compris que là où il y avait deux guichets, leurs projets n'en trouveraient désormais plus qu'un. Il fallut l'intervention comminatoire de Jack Lang, alors ministre de l'éducation nationale et de la culture, pour venir à bout de la détermination du PDG de France Télévision.

Jouer les financiers du cinéma n'a cependant rien d'une sinécure. Car la raison des chiffres bute immanquablement sur la violence inhérente à tout projet créatif. Qu'on se le dise, les producteurs doux et polis n'existent pas. Et les réalisateurs policés non plus. Quand Marc Bonduel, directeur général de France 2 cinéma, explique que, sur dix-sept films par an, il fait ses choix entre des premiers films et de grosses productions – *« les budgets moyens peuvent se débrouiller sans nous »*, – c'est Alain Rocca, producteur, qui s'emporte : *« On ne se lève pas le matin en se disant je vais faire un film moyen. On porte un projet parce qu'on y croit. »*

Qu'une chaîne dise non à un projet, et elle se verra opposer deux critiques immédiates. La première est facile : *« Vous n'avez pas étudié le scénario. »* La seconde est plus perverse : *« Vous ne financez que le prime time. »* Une *« ânerie »* contre laquelle s'insurge René Bonnell : *« Si Canal Plus ne finançait que des films au format télévision, nous n'aurions plus qu'à mettre la clé sous la porte. »* Tous les patrons des filiales cinéma de la télévision l'affirment haut et clair : le souci de la réussite en salle est leur préoccupation première. De Thierry de Navacelle, directeur de M 6 films, à Guillaume de Verges, de TF 1, en passant par Marc Bonduel, de France 2, l'antienne est la même : seule la salle donne à un film l'aura du cinéma, et seul le succès en salles fabrique l'audience à la télévision. *« Si on m'apportait tous les matins* les Visiteurs, *je serais moins dépendant du cinéma américain »*, plaide René Bonnell.

Les analyses manquent encore, mais il est clair que la chute régulière, ces dernières années, des entrées en salles sur les films français a commencé de faire sentir ses effets à la télévision. Depuis ce jour fameux (le 6 octobre 1992) où l'audience d'un succès mondial américain (*l'Arme fatale 2* sur TF1), a littéralement tué l'audience d'un succès mondial français (*Cyrano de Bergerac* sur France 2), les observateurs ont compris que le film devenait un programme à risque. Certes, les chiffres qui permettraient d'apprécier la situation manquent. Canal Plus, seul propriétaire des résultats d'audience comparés des films français et américains diffusés en crypté, se garde bien de les communiquer. Ces données, qui n'intéressaient personne voici quelques mois, commencent en tout cas à passionner les patrons de chaînes généralistes, publiques et privées. Pour une raison simple : si les abonnés de Canal Plus se mettent à bouder les films français, simplement parce qu'ils sont français, la tendance se fera sentir inexorablement sur les autres chaînes.

Autre symptôme d'un malaise inavoué entre la télévision et le cinéma : le rapport Cluzel (*le Monde* du 17 décembre 1992). Cette étude commandée par Jack Lang sur la crise du cinéma français avait provoqué un tollé chez les producteurs, accusés de gonfler les devis et de se désintéresser du destin de leurs films en salles à partir du moment où ils étaient préfinancés. Au sein de chaînes, au contraire, ce rapport officiel est devenu une référence. Quelqu'un enfin a osé dire ce qu'eux-mêmes pensaient tout bas depuis longtemps.

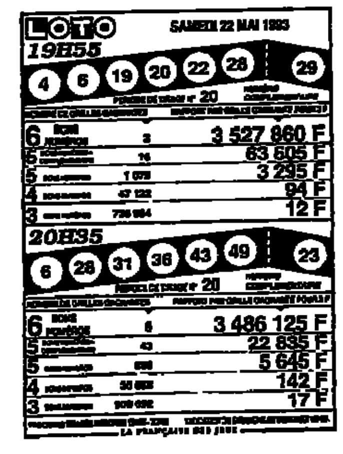
Dernier symptôme du malaise enfin : les rediffusions massives. Une étude récente menée conjointement par le Conseil supérieur de l'audiovisuel et le Centre national du cinéma, montre que les chaînes préfèrent diffuser des films qui ont fait au moins une fois la preuve de leur capacité d'audience, plutôt que de prendre des risques avec des films plus récents.

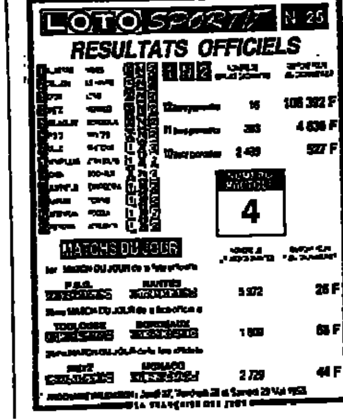
Thierry de Navacelle, tempère néanmoins les choses. *« Les jeunes producteurs sont moins assis que certains de leurs aînés. Ils semblent davantage prêts à prendre des risques. »* Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la plupart des chaînes financent aujourd'hui plus qu'hier les premiers films. Des succès comme *la Discrète* ou *les Nuits fauves* montrent que le jackpot surgit plus sûrement du film d'un réalisateur inconnu à 5 ou 6 millions de francs que d'un film à budget moyen (15 à 20 millions de francs).

Un seul problème demeure : les nombreux mécomptes tant il est vrai qu'on n'industrialise pas l'« inconnu ».

YVES MAMOU

□ **Le nouveau *Picoti* publié par les éditions Milan paraîtra en juillet.** – *Picoti*, un mensuel destiné aux enfants de neuf mois à deux ans, dont un arrêt de la cour d'appel de Paris avait interdit *« l'exploitation sous sa forme actuelle »* pour avoir fait acte de *« concurrence déloyale »* envers Bayard-Presse et son mensuel *Popi* (*le Monde* du 8 mai), paraîtra selon une nouvelle formule au mois de juillet. Les éditions Milan (Toulouse), qui publient *Picoti*, annoncent qu'il sera *« encore plus beau, pédagogique, agréable (...), toujours fidèle aux idées de laïcité qui nous animent depuis treize ans »*. *« La situation monopolistique de Bayard-Presse sur la presse éducative pour jeunes a cessé avec notre arrivée »*, soulignent-elles. *« Cette nouvelle configuration, ils ne l'ont jamais acceptée »*, ajoutent les éditions Milan, qui envisagent de se pourvoir en cassation.





CARNET DU Monde

Naissances

Pascale GIET
et
Fabrice COUTUREAU
sont très heureux d'annoncer la naissance de

Maxime,

le 21 mai 1993.

161, rue de Rennes,
75006 Paris.

Fatima BELHADI, Fouad HAKIKI,
Amina, Diaké, Bahia et Hanaa
ont l'immense joie d'annoncer l'arrivée de

Mayssan Sirîn,

mercredi 19 mai 1993, à 12 h 45.

9, rue de Mulhouse,
75002 Paris.

Mariages

Edith MALEZIEUX-DEHON
et
Luc JACOB-DUVERNET

sont heureux de faire part de leur mariage, qui a été célébré dans l'intimité le 7 mai 1993, à Rome.

27, avenue du Maine,
75015 Paris.

Décès

– M. Léon Bensimon,
Et Mlle Suzanne Bensimon,
ont la douleur de faire part du décès de leur très regrettée sœur,

Camille BENSIMON,
professeur d'anglais.

Participent à cette douleur
Leurs neveux et nièces,
M. et Mme Jacques Bensimon,
M. et Mme Hervé Hague,
M. Paul Bensimon,
Ainsi que les familles Aboab, Bitoun, Ligiardi.

Les obsèques seront célébrées au cimetière israélite, rue André-Simon, à Nîmes, le mardi 25 mai 1993, à 17 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Nous apprenons le décès de

Serge CHAUVEL-LEROUX,
grand reporter au *Figaro*,

survenu le vendredi 21 mai.

– Mme Gilbert Coutière,
son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Gilbert COUTIÈRE,
chevalier de la Légion d'honneur,
ingénieur agronome INA,

survenu le lundi 3 mai 1993, dans sa quatre-vingt-quatrième année, muni des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse a eu lieu le vendredi 7 mai.

Une messe à sa mémoire sera célébrée le dimanche 6 juin, à 11 heures, en l'église d'Orvilliers (Yvelines).

7, rue des Bergeries,
78910 Orvilliers.

– Mme Cécile Gabai,
Mme Odette Bois,
Etienne Bois,
Ariane et François Heilbronn
et leurs enfants, Jean et Aurélien,
Les familles Gabai, Bois, Heilbronn, Cook, Kelber, Aeschimann,
ont la douleur de faire part du décès de

Régine BOIS,
Régine Gabbey,
journaliste,

survenu à l'âge de cinquante-neuf ans, le 14 mai 1993, en reportage, dans un accident aérien en Sibérie extrême-orientale.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 26 mai, à 10 heures, en l'église réformée de Pentemont, 106, rue de Grenelle, Paris-7e.

Elle sera inhumée dans l'intimité familiale, aux côtés de son fils,

Jean-Philippe,

parti le 23 janvier 1986, à l'âge de vingt ans.

Cet avis tient lieu de faire-part.

76, rue de Sèvres,
75007 Paris.
8, impasse Mathieu,
75015 Paris.

– Mme France Dupont,
M. Olivier Dupont et Mlle Tiphaine de Dieuleveult,
M. Jean-Christophe Dupont,
M. Guillaume Dupont,
ses enfants,
M. et Mme Jean-Claude Tabary,
Mlle Marie-Ghislaine Tabary,
M. Jean-Pierre Tabary,
M. et Mme Henri Dupont,
M. et Mme Bernard Peyrot-des-Gachons,
M. et Mme Michel de Coligny,
ses frères, sœur, beaux-frères et belles-sœurs,
Mme Jacqueline Prud'hon,
sa cousine,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu, le 22 mai 1993, de

Mme Bernard DUPONT,
née Michèle Tabary,

dans sa soixante-sixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 26 mai, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, Paris-7e.

L'inhumation aura lieu le même jour, à 16 heures, au cimetière de La Bruère-sur-Loir (Sarthe).

Maxence FAIVRE d'ARCIER,
inspecteur général des finances
honoraire,

est décédé le 17 mai 1993.

Son épouse, Marie-Antoinette,
Ses enfants,
Ses trente et un petits-enfants,
Ses vingt-deux arrière-petits-enfants,
Et les familles Faivre d'Arcier, Lanversin, Destremau, Harreau, Fine, Bougaran, Benet, Laine, Berthellier,
vous demandent de partager leur peine et leur espérance.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité à Bief-du-Fourg (Jura).

Une messe sera célébrée à son intention le mardi 1er juin, à 19 heures, en la chapelle Notre-Dame-du-Bon-Conseil, 6, rue Albert-de-Lapparent, Paris-7e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Anna Shapiro,
Alexandra et Patrick Subremon,
et leurs filles,
ses enfants et petites-filles,
Renia et Mietek Lidert
et leurs enfants,
Bela et Isidor Leib
et leurs enfants,
Adèle Ramkin,
Frances et Ted Dostal,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Maria KROBICKA,
née Pessah Lilienstein,

survenu à Paris, le 17 mai 1993, dans sa soixante-quinzième année.

Chaque jour elle nous donnait générosité et amour.

Cet avis tient lieu de faire-part.

134, quai Louis-Blériot,
75016 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès survenu à Paris, le 20 mai 1993, de

Nathalie de MAZIÈRES,

à l'âge de trente-trois ans.

De la part de
Jérôme Debains,
Marina Cheremeteff,
Patrice de Mazières et Pauline Cheremeteff-de Mazières,
Jean-Marie Lombard et Catherine Lombard-de Mazières,
Les familles
Et ses nombreux amis.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 25 mai, à 14 heures, en l'église Saint-Serge, 93, rue de Crimée, Paris-19e.

Inhumation au cimetière du Montparnasse, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

Des dons peuvent être adressés pour la recherche contre le cancer et le sida.

– L'Association des journalistes parlementaires a la tristesse de faire part du décès, survenu le samedi 22 mai 1993, de

Jean-Louis LESCÈNE,
membre de l'Association,
correspondant de France 2 à Rome.

– Claude et Georgette Salles,
ses parents,
Nathalie,
sa sœur,
Pierre,
son frère,
Mme Raymonde Juffet,
sa grand-mère,
Mireille Salles,
Danièle Juffet,
Claude Juffet,
ses tantes,
Sylvain, Alexandre, Sébastien, Agnès, Laurence, Olivier, Jean-François,
ses cousins, cousines et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Thomas SALLES,

survenu le 11 mai 1993, à Agu-Nyogbo (Togo), à l'âge de vingt-quatre ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 25 mai, à 10 h 30, en l'église Saint-François-de-Sales, 6, rue Brémontier, Paris-17e.

L'inhumation aura lieu à la suite, au cimetière parisien de Montmartre. Rendez-vous à l'entrée principale du cimetière, avenue Rachel, Paris-18e, à 11 h 30.

Condoléances uniquement sur registre à l'église et au cimetière.

– Mme Jeanine Taieb,
M. Jean-Matthieu Taieb,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul TAIEB,
officier de la Légion d'honneur,
inspecteur général de l'administration de l'Education nationale,

survenu à Clichy (Hauts-de-Seine), le 20 mai 1993, dans sa soixante-cinquième année.

On se réunira à la porte du cimetière de Montmartre, avenue Rachel, Paris-18e, le mardi 25 mai, à 14 h 30.

15, rue Faidherbe,
75011 Paris.

Avis de messes

– Pour le repos de l'âme du

docteur Maurice VEILLET,
président-fondateur
des Amis de Napoléon III,

décédé le 4 mai 1983,

une messe de requiem sera célébrée le vendredi 28 mai, à 18 h 30, en l'église Saint-Eugène-Sainte-Cécile, 4 *bis*, rue Sainte-Cécile, Paris-9e.

Messes anniversaires

– Tous ceux qui ont connu et aimé

Cino del DUCA,

sont priés d'assister ou de s'unir d'intention à la messe qui sera célébrée pour le vingt-sixième anniversaire de son décès, le vendredi 28 mai 1993, à 10 h 30, en l'église de la Madeleine, place de la Madeleine, Paris-8e.

De la part de
Mme Simone Cino del Duca.

– Pour le cinquième anniversaire du rappel à Dieu de

Camille F. JUGLAR,

une messe sera célébrée le jeudi 27 mai 1993, à 19 heures, en l'église Saint-Denis-du-Saint-Sacrement, 68 *bis*, rue de Turenne, Paris-3e.

Manifestations du souvenir

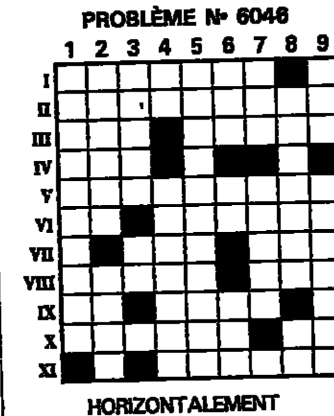
**Cinquantième anniversaire
de la constitution du Conseil national
de la Résistance.**

Le président C. Verny et les membres du bureau du Comité d'action de la Résistance (CAR) vous prient d'assister à cette manifestation du souvenir, le jeudi 27 mai 1993, à 12 heures, au Panthéon. Dépôt d'une gerbe sur la tombe de Jean Moulin.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6046



HORIZONTALEMENT

I. En chantant, elle est appelée chérie. – II. Rendue comme de la chicorée. III. Un petit fleuve. Pour un mari, ce que n'est évidemment pas sa moitié. – IV. Peut devenir ingrat après avoir été tendre. – V. Somme d'une certaine importance. – VI. Elément d'une jupe. Deux cantons dans l'eau. – VII. Une bonne pomme. Peuvent devenir une lourde charge. – VIII. Bien gras. Fétide, à la pharmacie. – IX. Participe. Tas de ruines. – X. Qui a été bien frappé. Symbole. – XI. Au bout, il peut y avoir un briquet.

VERTICALEMENT

1. Une demoiselle qui se fit joliment cravater. – 2. Où il y a des métaphores. Des nez vulgaires. – 3. Les basques le préfèrent au melon. Fleuve. – 4. Dieu, pour les Hébreux. Un endroit où l'on n'entre pas sans mal. – 5. Fera des cérémonies. – 6. Pronom. Note. Circulent à l'étranger. – 7. Période. Le souci de ceux qui font la quête. – 8. Imitions des vagabonds. Il en faut quatre pour faire un cent. – 9. Instruments du hasard. Qui n'a pas bon dos.

Solution du problème n° 6045

Horizontalement

I. Désinvolture. Va ! – II. Emilion. Energie. III. Si. Lacis. Agis ! – IV. Sève. A.R. On. Obit. – V. Ut. Goliath. Tête. – VI. Strabisme. Mites. – VII. Deal (New-Deal). Smerdis. Ut. – VIII. Ers. Réer. Armes ; – IX. Oser. If. Eres. – X. Imita. Scalp. Osa. – XI. Récréations. – XII. Atavisme. Ici. – XIII. Harki. En. Espoir. – XIV. U.S.A. Ogres. Ion. – XV. Saignée. Anet. Os.

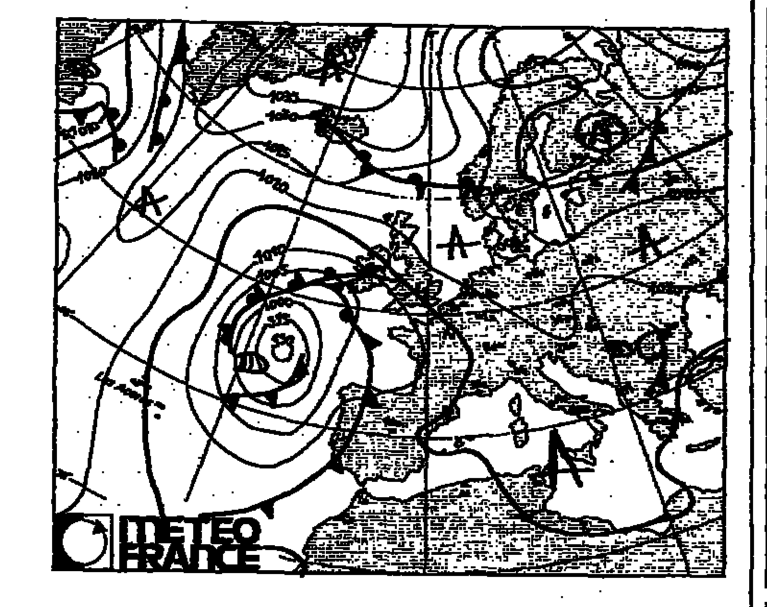
Verticalement

1. Dessus-de-lit. Hus. – 2. Emietter. Rasa. – 3. Si. Rasoir. Rai. – 4. Illégal. Steak. – 5. Nia. Ob. Réaction. – 6. Vocaliser. Ra. Ge. – 7. Onirisme. Sévère. – 8. Américaine. – 9. Te. Oter. Fats. S.A. – 10. Un. NH. Da Lime. – 11. Réa. M.I.R. Poésie. – 12. Ergotisme. Pot. – 13. Gibet. Erosion. – 14. Visiteuses. Ci. – 15. AE. Test. Satires.

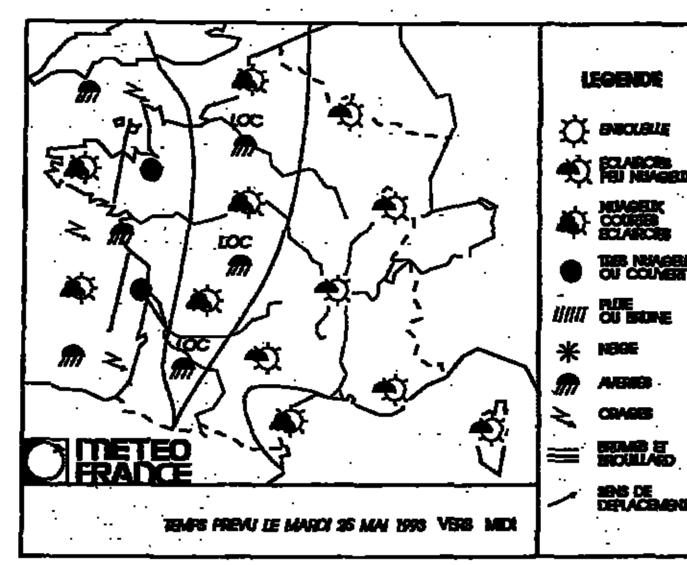
GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 24 MAI A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 25 MAI 1993



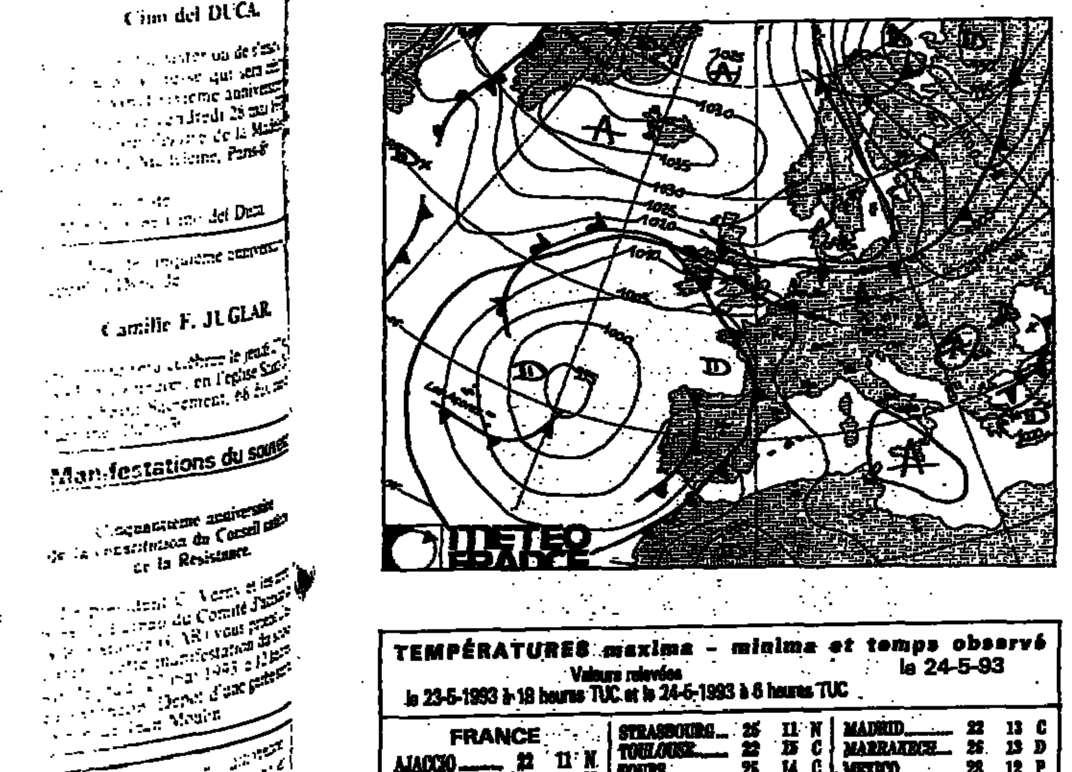
Mardi : temps lourd souvent voilé, orageux sur l'ouest. – Sur une bonne moitié ouest du pays, les passages de nuages élevés seront nombreux, et une tendance orageuse se développera au fil des heures. De la Bretagne et du Cotentin à l'Aquitaine, ainsi que sur les Pyrénées, le ciel sera plus menaçant dès la matinée, avec des risques d'orages. Ces orages pourront s'étendre en fin de journée jusqu'à la basse Normandie, l'ouest du Massif central et le Midi pyrénéen.

Du Nord Picardie à l'île de France et au Centre le temps sera assez lourd avec des ondées par moments.

C'est la façade est du pays qui verra le plus de soleil et de chaleur. Toutefois sur le Languedoc-Roussillon le vent marin ramènera des nuages. En fin de journée, des ondées pourront gagner la Champagne, la Bourgogne et la vallée du Rhône.

Les températures matinales varieront entre 12 et 16 degrés sur le pays ; l'après-midi, les températures seront encore supérieures aux valeurs de saison : 20 à 24 degrés des régions de l'Ouest à la Manche, 23 à 26 degrés du Nord au Centre et au Languedoc, 27 à 29 degrés sur tout l'est du pays.

PRÉVISIONS POUR LE 26 MAI 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs relevées le 23-5-1993 à 18 heures TUC et le 24-5-1993 à 6 heures TUC — le 24-5-93

FRANCE			
AJACCIO	22	11	N
BIARRITZ	26	12	N
BORDEAUX	26	15	N
BOURGES	26	13	C
BREST	22	12	C
CAEN	24	14	C
CHERBOURG	21	15	C
CLERMONT-FER.	27	15	C
DIJON	24	9	C
GRENOBLE	27	12	N
LILLE	24	13	C
LIMOGES	25	14	C
LYON	24	14	N
MARSEILLE	23	15	N
NANCY	24	9	N
NANTES	26	15	N
NICE	21	14	N
PARIS-MONTS.	27	16	C
PAU	26	14	N
PERPIGNAN	21	16	C
POINTE-A-PITRE	32	25	P
RENNES	25	16	C
ST-ETIENNE	25	11	C
STRASBOURG	25	11	N
TOULOUSE	22	15	C
TOURS	25	14	C

ÉTRANGER			
ALGER	28	14	D
AMSTERDAM	21	11	D
ATHÈNES	26	16	D
BANGKOK	35	26	C
BARCELONE	21	15	C
BELGRADE	26	12	D
BERLIN	18	13	B
BRUXELLES	24	11	D
COPENHAGUE	23	9	D
DAKAR	26	20	N
GENÈVE	24	10	N
ISTANBUL	–	–	–
JÉRUSALEM	24	12	N
LE CAIRE	31	18	N
LISBONNE	18	13	N
LONDRES	23	14	C
LOS ANGELES	18	17	N
LUXEMBOURG	23	13	D
MADRID	22	13	C
MARRAKECH	26	13	D
MEXICO	28	12	P
MILAN	24	5	D
MONTRÉAL	17	5	N
MOSCOU	14	6	C
NAIROBI	25	15	C
NEW-DELHI	43	23	N
NEW-YORK	22	12	N
PALMA	29	16	N
PÉKIN	34	20	C
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	23	11	D
HONGKONG	–	–	–
SÉVILLE	25	16	C
SINGAPOUR	33	25	C
STOCKHOLM	26	12	N
SYDNEY	–	–	–
TOKYO	23	18	C
TUNIS	28	14	D
VARSOVIE	21	10	D
VENISE	24	15	N
VIENNE	17	10	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brouillard	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

Pour trois mots de Liz

DANS «Télés Dimanche», sur Canal Plus, Henri Chapier racontait sa bataille de la semaine : l'extorsion de trois mots personnels et intelligibles, quoique anglophones, à Liz Taylor lors de sa venue à Cannes. *Ne reculant* devant aucun danger, la caméra de «Télés Dimanche» avait même suivi le critique cinématographique de France 3 tout au long de l'élaboration, et de la réalisation de cet exploit. Des semaines de tractations préalables, et, au matin du grand jour, quelques hésitations de dernière minute : tout de même, à mon âge, aller «planquer» Liz comme un paparazzi débutant, est-ce bien digne ? Mais l'arrivée de Liz approchant, ces réticences étaient emportées, et Chapier, fébrile comme à sa première interview, se retrouvait parlementant avec des attachées de presse, des vigiles de palaces, pour gagner le droit d'installer sa caméra sur le parcours que devait emprunter la star sur le chemin de la conférence de presse où l'attendaient davantage de journalistes que pour la guerre du Golfe. Un mouvement de foule au bout du couloir, la voilà, Chapier se précipite : *«Mme Taylor, avez-vous rencontré le président Clinton ?»* Oui, oui, yes, elle va le rencontrer, l'appeler, dès que... mais c'est déjà fini, elle a passé son chemin, happée par la suite du programme. Bonheur de Chapier : il les a décrochés, tout de même, ses trois mots originaux !

Dans le feu de l'action de la sortie d'un nouveau film, décrocher trois minutes d'interview de la star nécessite un entraînement de commando. Ces grandes manœuvres nous furent montrées, à Hollywood. «Télés Dimanche» nous dévoila même un personnage *habilement dissimulé, dont à vrai* dire on soupçonne souvent l'existence sans jamais en avoir de preuve : l'attaché de presse des stars de Hollywood, avouant cyniquement comment il s'y prend pour manipuler la presse. Comment éviter que les questions ne s'éloignent par trop de l'objet à promouvoir (livre, disque, film) .

En France, nous jura-t-on, le système serait inimaginable. A la différence des films américains, qui sont des «produits», nos films, eux, sont de vraies «œuvres». Mercredi après mercredi, pourtant, on ne le jurerait pas. La promotion gangrène toutes les émissions de la télévision, même celles où l'on ne l'attend pas du tout. Questions pour un champion, par exemple, où s'affrontaient dimanche soir quelques vedettes : un danseur, une comédienne, un cuisinier. Étaient-ils là par hasard ? Pas du tout. Untel jouait dans une pièce, tel autre nous informait d'une prochaine soirée : quelques attachés de presse, on le soupçonnait, étaient passés par là.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 24 mai

TF 1

20.45 Magazine : Témoin n° 1.
22.45 Magazine : A la Une. Philippe Morillon, portrait du «général courage» ; Les Soldats du «toit du monde» ; La Tribu Benetton ; Nettoyage de printemps à Milan ; La Camargue de Christian Lacroix.
0.00 Sport : F1 Magazine. Spécial Grand Prix de Monaco.
0.35 Série : Les Enquêtes de Remington Steele.

FRANCE 2

20.50 Variétés : Joyeux anniversaire, M. Trenet ! Hommage au chanteur pour ses quatre-vingts ans.
22.35 Magazine : Savoir plus. Sécurité : le marché de la peur.
0.05 Journal et Météo.
0.25 Magazine : Le Cercle de minuit. Clôture du Festival de Cannes.

FRANCE 3

11.00 Sport : Tennis. (et à 12.05, et de 13.00 à 18.00) Internationaux de France, en direct de Roland-Garros
20.45 Cinéma : Subway. ■ Film français de Luc Besson (1985).
22.30 *Journal et Météo.*
22.50 Magazine : A la une sur la 3.
23.15 Magazine : Tout le cinéma. En direct du Festival de Cannes.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Confessions d'un barjo. ■ Film français de Jérôme Boivin (1992).
21.50 Flash d'informations.
22.00 Le Journal du cinéma.
22.05 Cinéma : Le Silence. ■■■ Film suédois d'Ingmar Bergman (1962) (v.o.).
23.35 Cinéma : L'Exorciste, la suite. ■ Film américain de William Peter Blatty (1989).

ARTE

20.40 Cinéma : Atlantic City. ■■■ Film américain de Louis Malle (1979).
22.20 Magazine : Ich liebe dich. Romy Schneider.
22.25 Cinéma : Le Passager. ■■ *Film allemand de Thomas Brasch* (1988) (v.o.).
0.05 Cinéma d'animation : Snark. Autrefois, nous étions des oiseaux, de Gari Bardine.
0.20 *Magazine : Rencontre* (rediff.).

M 6

20.45 ▶ Cinéma : Les Cavaliers. ■■ *Film américain de John Ford (1959).*
22.50 Téléfilm : Trafics à Miami. De Nick Barwood.
0.15 Informations : Six minutes première heure.
0.25 Magazine : Culture pub.

FRANCE-CULTURE

20.30 Le Grand Débat. A quoi sert l'ONU ? (2). Avec Javier Perez de Cuellar, Jean-François Deniau, Michel Jobert, André Glucksmann, Mario Bettati, Thierry de Montbrial.
21.30 La Radio sur un plateau. Des fakirs, des momies et maman, pièce égyptienne de Louis-Charles Sirjacq.
22.40 La Radio dans les yeux. Au Festival de Cannes.
0.05 Du jour au lendemain. Au Festival de Cannes (suite).
0.50 *Musique : Coda.*

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 27 février salle Gaveau) : *Septuor pour trompette, cordes et piano en mi bémol majeur op. 65, de Saint-Saëns* ; Chansons madécasses pour voix, flûte, violoncelle et piano, de Ravel ; La Création du monde, arrangement pour piano et quatuor à cordes, de Milhaud ; Le Bestiaire pour flûte, deux clarinettes, deux bassons, deux trompettes et trombone, de Stravinsky ; Conversations pour flûte, hautbois et trio à cordes, de Bliss ; Le Bal masqué pour hautbois, clarinette, basson, trombone, violon, violoncelle, piano, percussions et voix, de Poulenc, par le Nash Ensemble et François Le Roux, baryton.
23.09 Ainsi la nuit. Par Anne-Marie Réby. Sonate pour violon et piano n° 3 en la mineur op. 25, de Enesco, par André Gertler, violon, Diane Andersen, piano.
0.33 L'Heure bleue.

Mardi 25 mai

TF 1

16.40 Club Dorothée.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous !
19.50 *Divertissement :* Le Bébête Show (et à 1.00).
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Cinéma : Le Maître d'école. ■ Film français de Claude Berri (1981). Avec *Coluche, Josiane Balasko, Jacques Debary.*
22.30 Magazine : Durand la nuit. Présenté par Guillaume Durand, en direct.
0.25 Magazine : Le Club de l'enjeu. Invités : Jean-François Gautier, de Salomon ; Graham Barnes, du ministère de l'industrie de Hongkong ; Didier Lorée, de La Mondiale.

FRANCE 2

13.50 Sport : Tennis. Internationaux de France, en direct de Roland-Garros.
20.00 Journal, Côté court. Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : La Pagaille. ■ Film français de Pascal Thomas (1990).
22.35 Magazine : Bas les masques. J'ai mal à mon boulot.
23.55 Journal et Météo.
0.15 Magazine : Côté court.

FRANCE 3

13.00 Sport : Tennis. Internationaux de France, en direct de Roland-Garros.
18.00 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Dar Baroud*, de Louis Gardel.
19.00 *Le 19-20 de l'information.* De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Hugodélire (et à 20.40).
20.15 Divertissement : La Classe.
20.45 Série : L'Ami Maupassant. La Petite Roque, de Claude Santelli.
21.50 ▶ Documentaire : Planète chaude. *Zapata mort ou vif*, de Patrick Le Gall et Patrick Gouy.
22.50 Journal et Météo.
23.20 Téléfilm : Les clowns aussi font pleurer. De Reinhard Hauff (dernière partie).
0.45 Continentales. *L'Eurojournal : l'info en v.o.*

CANAL PLUS

16.05 Cinéma : Light of Day. ■ *Film américain de Paul Schrader (1987).* Avec Michael J. Fox, Gena Rowlands, Joan Jett.
18.00 Canaille peluche. Les Nouveaux Voyages de Gulliver.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.50 Le Top.
19.20 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Le Bûcher des vanités. ■ Film américain de Brian De Palma (1990). Avec Tom Hanks, Bruce Willis, Melanie Griffith.
22.35 Flash d'informations.
22.40 Cinéma : Coca-Cola Kid. ■ Film australien de Dusan Makavejev (1985) (v.o.).
0.20 Cinéma : Ratman. □ Film italien d'Anthony Ascot (1987). Avec Nelson de La Rosa, David Warbeck, Janet Agren.

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Magazine : Macadam. Paolo Conte (rediff.).
17.55 Cinédanse : Nuit de Chine. De Claude Mouriéras (rediff.).
19.00 Magazine : Rencontre. Ushi Obermaier/Rocko Schmoni.
19.30 Documentaire : Beyrouth aujourd'hui. De Philip Aractingi.
19.40 Documentaire : L'Orient-le Jour, Beyrouth. De Francis Bouchet et Eric Samer. *Pendant toutes les années de guerre, l'Orient-le Jour a maintenu sa parution.*
20.20 Court métrage : Triple sec. D'Yves Thomas.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : Berlin années 20, balades nocturnes. Soirée conçue par Martina Schwindenhammer.
20.41 Documentaire : Berlin nocturne. De Jürgen Czwienk.
21.10 Court métrage : Etude n° 8. D'Oskar Fischinger.
21.15 Cinéma : Jeunes gens dans la ville. ■ Film est-allemand de Karl-Heinz Lotz (1985). Avec Maria Probosz, Beate Maj-Dobal, Mirko Haninger.
22.35 Court métrage : Etude n° 9. D'Oskar Fischinger.
22.40 Documentaire : Flâneries. *De Barbel Schaele.*
23.10 Court métrage : Etude n° 7. D'Oskar Fischinger.
23.15 Documentaire : Wilde Buhne, le cabaret sauvage. *D'Ula Stöckl (50 min).* *Trude Hesterberg a présenté dans son cabaret Margo Lion, Bertolt Brecht, Marcellus Schiffer...*

M 6

17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : L'Homme de fer.
19.00 Série : Les Rues de San-Francisco.
19.54 Six minutes d'informations. Météo.
20.00 *Série : Cosby Show.*
20.35 Le Mardi, c'est permis.
20.45 Téléfilm : Papy Joe. De Jeffrey Melman. *Ne voulant pas être séparés, quatre orphelins s'inventent un grand-père en la personne d'un clochard...*
22.35 Série : Mission impossible.
23.35 Magazine : Le Glaive et la Balance. Présenté par Charles Villeneuve. *Les faux témoignages. Deux cas illustrant l'importance accordée à la parole des témoins dans le système pénal français.*
0.30 Informations : Six minutes première heure.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel médecine. Les infections nosocomiales, ou l'hôpital qui tue.
21.30 Les Voix du design. Promenade dans l'exposition, avec Marianne Barzilay.
22.40 Les Nuits magnétiques. Les artisans de Babel, ou toutes les langues sont étrangères. 1. Deux langues sous le même toit.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 25 mars au Théâtre des Champs-Elysées) : Parade, Gymnopédies 1 et 3, de Satie ; L'Heure espagnole, de Ravel, par l'Orchestre national de France, dir. Michel Plasson ; sol. : Marie-Thérèse Keller, mezzo-soprano, Laurence Dale, Michel Sénéchal, ténors, Jean-Philippe Laffont, baryton, François Loup, basse.
22.00 Les Voix de la nuit. Par Henri Goraieb. Janine Micheau, soprano ; Dinh Gilly, baryton. Œuvres de Ravel, Thomas, Offenbach, Charpentier, Gounod, Puccini, Massenet.
23.09 Ainsi la nuit. Marchenbilder op. 113, de Schumann ; Hasards pour piano et trio à cordes op. 96, de Schmitt.
0.33 L'Heure bleue. Carnets de route, par Philippe Carles.

Le Monde

Lors d'une manifestation organisée par l'ANC près de Johannesburg

Treize personnes ont été tuées dans un ghetto noir en Afrique du Sud

Au cours d'affrontements qui ont opposé, samedi 22 mai, dans la cité noire de Thokoza, au sud de Johannesburg, des manifestants du Congrès national africain (ANC) aux partisans du mouvement zoulou Inkhata, treize personnes ont été tuées et une soixantaine d'autres blessées.

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Pour appuyer ses revendications politiques – fixation d'une date pour les prochaines élections et formation d'un conseil exécutif transitoire – et demander la libération de prisonniers, l'ANC avait organisé, samedi, une marche qui, après avoir suivi les principales artères de Thokoza, devait aboutir devant le commissariat voisin d'Alberton, où une pétition devait être déposée.

Les premiers coups de feu ont claqué lorsque les manifestants sont passés devant l'*hostel* de Thokoza, qui abrite des travailleurs célibataires zoulous partisans de l'Inkatha. Selon l'ANC, ils auraient été tirés par des résidents du foyer que la police aurait négligé de tenir à distance.

Les forces de l'ordre accusées

Selon plusieurs témoins, dont des journalistes, les forces de l'ordre sont alors intervenues, tirant à leur tour sur la foule. La fusillade a duré une vingtaine de minutes, faisant treize morts et plus de soixante blessés, souvent touchés dans le dos.

En se montrant évasif sur l'origine des premiers coups de feu, un responsable de l'Inkatha a, le lendemain, au cours d'une conférence de presse, reproché aux manifestants d'avoir tenu des *« propos provocateurs et insultants »* à l'égard de son parti, et de n'avoir pas respecté les procédures qui auraient évité à la manifestation de passer devant l'*hostel*. Il a aussi accusé certains des manifestants d'avoir été armés.

Le président de l'ANC, Nelson Mandela, a, de son côté, accusé les forces de l'ordre d'organiser la violence afin de faire échouer le processus de négociations. *« Chaque fois que les discussions progressent, la violence éclate »*, a-t-il déclaré.

« Ce que le gouvernement a fait exigerait que nous rompions de nouveau les négociations, mais nous ne le ferons pas », a averti M. Mandela, dont l'organisation, en juin 1992, s'était momentanément retirée des négociations pour protester contre le massacre de Boipatong, où 45 personnes avaient été tuées par les résidents zoulous d'un *hostel* voisin (*le Monde* du 20 juin 1992).

GEORGES MARION

□ **GÉORGIE : cessez-le-feu en Abkhazie.** – Edward Brunner, représentant personnel du secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, arrivé samedi 22 mai à Soukhoumi puis à Goudaouta, a déclaré que des représentants de l'ONU *« pourraient »* participer au contrôle du cessez-le-feu relatif qui s'est instauré depuis jeudi entre forces géorgiennes et forces abkhazes, à la suite d'une rencontre entre MM. Chevardnadze et Eltsine. Après avoir perdu un avion, abattu par les Géorgiens au-dessus de Soukhoumi, l'armée russe avait dû admettre sa participation aux combats, en défense de ses *« intérêts stratégiques »* sur les bords de la mer Noire. – *(AFP, Tass.)*

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « le Monde-l'Économie » folioté 27 à 36
Le numéro du « Monde » daté 23-24 mai 1993 a été tiré à 498 315 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Initiatives » Emploi : la famille d'abord

Avec le chômage, les salariés essaient d'aider leurs enfants pour que ceux-ci obtiennent un emploi. Officiellement ou non, ils réclament ou obtiennent une priorité à l'embauche dans leurs entreprises. De leur côté, certaines sociétés pratiquent la cooptation.

« Sciences-Médecine » : la dépendance derrière les barreaux

Le débat autour de la dépénalisation de l'usage de drogue conduit à s'interroger sur la santé des toxicomanes incarcérés.

Moscou s'engageant sur le respect d'objectifs monétaires précis

Le FMI est sur le point d'accorder un crédit à la Russie

Un mois après la tenue du sommet international de Tokyo, consacré à l'aide à la Russie, Moscou est sur le point d'obtenir un important crédit (allant jusqu'à 3 milliards de dollars, soit plus de 16,25 milliards de francs) du Fonds monétaire international (FMI). Les responsables de l'institution internationale sont en effet parvenus à élaborer avec le gouvernement et la banque centrale russe un projet de réformes monétaires.

La Russie s'engage à ramener son taux d'inflation à 10 % par mois, contre 20 % environ depuis le début de l'année. Pour cela, les autorités monétaires devront limiter l'émission monétaire, réduire les crédits octroyés aux entreprises et relever les taux d'intérêt. A l'heure actuelle, les taux d'intérêt annuels dépassent rarement 100 %, alors que la hausse des prix a atteint 2 500 % l'an dernier. Le gouvernement s'engage également à augmenter les recettes fiscales, notamment par le relèvement des taxes sur l'énergie. Un texte commun de la banque centrale et du gouvernement doit être prochainement adopté.

Les crédits doivent être octroyés dans le cadre d'une nouvelle facilité de crédit créée en avril et destinée aux Etats en transition vers l'économie de marché.

Au « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Bayrou prendra début juin des décisions sur l'avenir du baccalauréat

Le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, est revenu, dimanche 23 mai, devant « Le grand jury RTL-*le Monde* », sur les principaux chantiers qu'il entend ouvrir. Le dossier du baccalauréat, qui prolonge les décisions déjà adoptées pour la classe de première, devrait être tranché au début du mois de juin, a-t-il précisé. Pour le collège, en revanche, dont *« tout le monde sait depuis dix ou quinze ans qu'il ne marche pas mais auquel personne n'ose toucher »*, M. Bayrou se donne le temps de la réflexion et ne lancera des expérimentations que dans un an, pour la rentrée 1994.

Même prudence sur le dossier délicat de la liberté de choix de l'établissement scolaire par les familles, qui *« soulève des débats nombreux, y compris parmi les élus de la majorité, dont certains craignent que des établissements ne se trouvent, par là-même, encore plus défavorisés »*.

Pour tenter de réhabiliter les établissements considérés comme les plus difficiles, le ministre de l'éducation a confirmé sa volonté de nommer *« les meilleurs chefs d'établissement dans les établissements les plus difficiles »*. C'est la raison pour laquelle il a retardé le mouvement des chefs d'établissement et décidé de réévaluer la catégorie de cent vingt-neuf lycées ou collèges et les primes de fonction de leur proviseur ou principal.

Enfin, François Bayrou a vigoureusement dénoncé cette *« idée fausse »* selon laquelle *« la protection des élèves à l'intérieur des établissements pourrait les couper de la vie ». « L'école doit être un sanctuaire. Les enfants, et singulièrement les plus faibles, doivent être protégés contre des tentations ou des pressions de toute nature ; je songe au racket et à la drogue. Prétendre que, en protégeant les enfants contre le racket et la drogue, on les coupe du monde, c'est du verbiage idéologique, c'est une vaste blague ! »*, s'est exclamé le ministre.

Réunie en synode national au Havre

L'Eglise réformée de France entend relancer son action missionnaire à l'étranger

Le synode national de l'Eglise réformée de France, *réuni du jeudi 20 au dimanche 23 mai au Havre*, a clos une réflexion de deux ans, menée *dans toutes* les Eglises protestantes, sur la relance jugée nécessaire de l'action missionnaire à l'étranger.

LE HAVRE

de notre envoyé spécial

A compter du « réveil » du dix-neuvième siècle, les Eglises protestantes d'Europe ont connu une sorte d'âge d'or missionnaire. En Afrique occidentale et australe, dans l'océan Indien, en Océanie, dans une moindre mesure en Amérique latine et en Asie, elles ont contribué, non sans romantisme, à l'œuvre « émancipatrice » de la colonisation. Une bible en main, la Déclaration des droits de l'homme dans l'autre, elles ont été à la pointe de la lutte contre l'esclavage et, depuis les années 60, associées à presque tous les efforts de développement et de démocratisation de pays nouvellement indépendants (1).

Les temps ont changé. Tous les responsables – catholiques aussi bien que protestants – se plaignent désormais du reflux de cet élan missionnaire, enraciné pourtant dans la plus lointaine tradition du christianisme. Les explications ne manquent pas. A l'argument connu du repli individualiste ou national s'ajoute un scepticisme croissant sur l'efficacité des aides, en hommes et en moyens, aux pays et aux Eglises pauvres. Et si, autrefois, le « missionnaire » avait un visage, les structures qui animent le développement extérieur des Eglises sont devenues aujourd'hui plus opaques.

Depuis deux ans, les Eglises protestantes françaises, réformées et luthériennes, s'interrogent à tous les niveaux (paroisses, synodes régionaux, synodes nationaux) sur cette désaffection. Les enjeux et les priorités de l'action missionnaire n'apparaissent plus clairement. Des régions entières de France, déchristianisées, deviennent à leur tour des terres de mission : faut-il alors « évangéliser » la Corrèze ou le Zambèze ? Les Eglises autochtones des pays lointains ne sont-elles pas lasses d'être assistées ?

Ce reflux a des conséquences budgétaires et humaines immédiates. Pour succéder à la Société des missions évangéliques de Paris, les Eglises réformées et luthériennes ont créé, en 1971, un service extérieur commun, appelé le Département évangélique français d'action apostolique (DEFAP), dont la vocation est d'organiser la solidarité entre les Eglises d'Europe et du tiers-monde (2), auquel il consacre l'essentiel de son budget. Le DEFAP délègue régulièrement des « envoyés » et des volontaires du service national (VSN) travaillant dans la formation, l'enseignement, la santé ou l'agriculture. Or les paroisses protestantes se montrent aujourd'hui plus réticentes à financer un tel service, comparé à une ONG un peu distante et lointaine.

La concurrence des sectes

Les débats sur l'action extérieure du protestantisme en Afrique du Sud, en Nouvelle-Calédonie, en Amérique centrale donnaient toujours lieu, hier, à des empoignades sur le plus ou moins grand engagement des Eglises dans les luttes de libération. C'est un autre signe des temps : les discussions du synode national de l'ERF au Havre n'ont pas du tout porté sur les risques de dérapage politique des aides des Eglises.

En revanche se sont opposées deux sensibilités sur une conception moderne de la mission. En simplifiant les choses, la première est typiquement « évangélique » : elle veut rompre avec la ligne actuelle du DEFAP, instaurer des circuits plus courts entre les communautés chrétiennes en France et dans le tiers-monde, mener des actions directes de « témoignage » pour faire pièce notamment aux sectes fondamentalistes.

« Si nous ne le faisons pas, des officines sont là pour donner des réponses toutes faites, pour livrer du prêt-à-penser religieux », dit Serge Oberkampf, président de l'Alliance biblique. L'autre tendance insiste sur le caractère « global » de la mission : le « témoignage » du chrétien vient de sa réponse *« aux urgences locales, qui sont d'abord sociales, éducatives et humanitaires »*, dit Alain Rey, secrétaire général du DEFAP.

Dans la bonne tradition protestante, les partisans des thèses en présence ont mis au point une résolution qui a tous les avantages du consensus, mais aussi tous les inconvénients du compromis. *« Témoignage et service, Evangile et développement, paroles et action sont indissolublement liés, même si chacun ne place pas l'accent du même côté »*, reconnaît le document final, qui invite les paroisses protestantes à retrouver leur élan missionnaire d'autrefois.

Un *« constat d'échec »* est dressé, s'agissant de l'action du DEFAP, accusé de *« mal passer dans les Eglises locales »*. Mais, comme l'avait fait l'Eglise luthérienne de France réunie aussi, une semaine plus tôt, en synode général, l'Eglise réformée maintient globalement sa confiance au DEFAP, tout en réorientant certaines de ses missions.

Ce résultat devait satisfaire les délégués réformés au Havre, qui, face aux multiples formes du « repli » confessionnel et national, entendent maintenir intacte la vocation de la mission comme lieu de coopération œcuménique et internationale, car de tels espaces se font de plus en plus rares aujourd'hui.

HENRI TINCQ

(1) Auteur d'une conférence, au Havre, sur l'histoire de la mission, Jean-François Zorn vient de publier *le Grand Siècle d'une mission protestante, la Mission de Paris de 1822 à 1914*. Editions Karthala, « Les bergers et les mages », 792 p., 250 F.

(2) Créée en même temps que le DEFAP, la Communauté évangélique d'action apostolique (CEVAA) regroupe quarante-six Eglises protestantes d'Afrique et de Madagascar, d'Amérique latine et d'Europe (France, Suisse, Italie).

Des royalistes commémorent l'insurrection vendéenne de 1793

Plusieurs milliers de personnes ont participé, samedi 22 mai sur le mont des Alouettes (Vendée), à la célébration du bicentenaire des guerres de Vendée de 1793. Organisée par une association royaliste créée en 1991, cette *« fête symbolique »* avait pour but de rappeler le souvenir de l'insurrection noyée dans le sang des habitants des Mauges et du Pays de Retz qui protestèrent contre la décision de la Convention de lever trois cent mille d'entre eux pour défendre la République. Après la célébration d'une messe en latin selon le rite de saint Pie V, une stèle à la mémoire de Louis XVI a été inaugurée. En l'absence du prince Louis, duc d'Anjou, aîné des Bourbons et représentant de la branche légitimiste (*le Monde* du 28 avril 1992), les cérémonies ont été placées sous la présidence de la duchesse d'Anjou et de Ségovie, sa grand-mère. Dans son numéro du 20 mai, *l'Action française hebdo* dénonce ce *« rassemblement pseudo-légitimiste »*.

A Rome

Des personnalités du Vatican ont été décorées de la Légion d'honneur

M. René Ala, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, a remis au cours d'une réception, jeudi 20 mai à Rome, les insignes de la Légion d'honneur à des personnalités de la secrétairerie d'Etat du Vatican. Le cardinal Sodano, secrétaire d'Etat et principal collaborateur du pape, avait été élevé à la dignité de grand officier le 12 mai 1992. Mgr Giovanni Battista Re, substitut, chef de la première section de la secrétairerie d'Etat (dite des affaires générales), et Mgr Jean-Louis Tauran, chef de la deuxième section des relations avec les Etats (« ministre des affaires étrangères » du pape) avaient été promus commandeurs de la Légion d'honneur le 24 février 1993.

Mgr Luigi Cavaliere, collaborateur de Mgr Tauran, a été fait chevalier de l'ordre national du Mérite. Président du conseil pontifical Justice et Paix, le cardinal Roger Etchegaray, également promu commandeur le 24 février dernier, avait été décoré par M. Ala le lundi 17 mai.

Le Monde

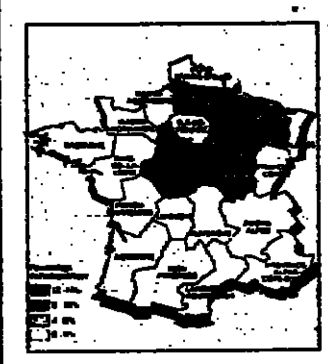
Les transports publics contre-attaquent



Les responsables des métros, bus, trams et trolleys du monde entier se sont réunis du 3 au 7 mai à Sydney. Constat mitigé : l'usage des transports publics régresse, mais les besoins potentiels sont énormes.

page 29

Dossier : les biocarburants



Le « pétrole vert » est un vieux rêve. Mais les carburants à base de végétaux ne peuvent être utilisés seuls et coûtent trop cher à fabriquer pour un usage immédiat. Leur intérêt existe vraiment à long terme.

page 34

Relancer par les travaux publics



Comment faire repartir l'économie sans inflation ? Pour François Lagrange, il faut faire prendre en charge par le privé les projets d'infrastructures en attente que l'Etat, manquant de ressources, ne peut financer.

page 35

L'ÉCONOMIE

À-CÔTÉS

Coups fourrés dans le tabac

Pour lutter contre la hausse des taxes, les fabricants étrangers tentent de convaincre l'Etat que leurs intérêts sont liés...

NI raid éclair ni bataille de tranchées : la drôle de guerre qui se déroule actuellement dans le tabac semble, au premier regard, extrêmement confuse. Les forces en présence sont nombreuses et les alliances nouées multiples. Quant au conflit, il est mené sur plusieurs fronts, français et européen, et arbitré par une clientèle moins nombreuse, moins fidèle et aux réactions inattendues.

« Tout faux, nous avons tout faux », reconnaissent la plupart des fabricants de tabacs. Certes, ils avaient prévu l'érosion du marché – il a encore baissé de 4,6 % au premier trimestre de cette année – mais non le comportement des fumeurs, qui recherchent désormais le plus bas prix, sans souci de la marque. Ce mouvement, apparu dans tous les secteurs de la consommation depuis la crise du Golfe, n'avait pas encore contaminé la cigarette.

Les premiers signes sont apparus dans les derniers mois de 1992 avec le lancement, par des marques peu connues, de paquets de vingt-cinq cigarettes au prix de vingt. A l'époque, l'engouement provoqué n'était pas considéré comme alarmant. Le déclic est venu en janvier, avec la hausse de 15 % du prix du tabac décidée par les pouvoirs publics dans les derniers jours de décembre.

Dominique Gallois

Lire la suite page 32

FINANCE

La baisse des taux : enfin !



TUDOR BANUS

Les taux d'intérêt diminuent. Cette détente, tant attendue, aura sans aucun doute pour effet de doper l'économie. Mais comment, avec quelle ampleur et dans quels délais ? Les taux d'intérêt mettent en jeu des phénomènes complexes et leurs mouvements n'ont pas le même impact selon les économies. En France, la décrue devrait provoquer un transfert de 15 à 20 milliards de francs des ménages vers les entreprises, mais celles-ci n'en bénéficieront pas toutes également, ni tout de suite.

Lire pages 30 et 31 les articles de Sophie Gherardi, Serge Marti, François Renard et Thibault Romain

CRISE DES INDUSTRIES FORESTIÈRES

Le bois dans tous ses états



Des scieurs aux papetiers, tous les métiers sont durement frappés par les désordres monétaires

C'ÉTAIT, paraît-il, la première fois depuis un siècle. Mercredi 12 mai, exploitants forestiers, patrons de scierie, bûcherons et transporteurs défilaient dans les rues de Nantes pour crier leur colère, contraignant le gouvernement à adopter, en catastrophe, quelques mesures d'urgence : déblocage de 30 millions de francs pour renflouer la trésorerie des scieries ; report, jusqu'en décembre, du paiement de la taxe sur les produits forestiers.

Il y allait, en effet, de la survie du nombre de ces petites entreprises de la France rurale, victimes depuis trois ans d'une crise désastreuse. Une crise qui démarra, début 1990, par un événement fortuit, une énorme tempête qui abattit 110 millions de mètres cubes de bois. Des « chablis », dans la langue du métier, qu'il a bien fallu résorber. *« Cette surabondance forcée a entraîné une chute des cours de sciage, une diminution de la rentabilité et une fragilisation des entreprises »*, explique ainsi la Fédération nationale du bois.

Mais, depuis septembre 1992, ce sont les dévaluations monétaires qui ont pris le relais. Celles des monnaies italienne, espagnole, portugaise et britannique, qui tarissent toute exportation française vers ces pays. Celle des devises scandinaves qui donnent aux industriels finlandais et suédois la possibilité d'envahir le marché communautaire : *« Les bois résineux en provenance de ces pays sont vendus à plus de 15 % au-dessous des prix de revient des scieries européennes, qui ne pourront résister longtemps à cette concurrence agressive »*, expliquaient, en mars et d'une même voix, Roger Lesbats, Eugen Decker et Jean-Pierre Hontoir, présidents des organisations de scieurs français, allemands et belges.

CONTRACTION • Le marché national lui-même se dérobe sous les pieds des industriels, dont les débouchés se contractent un à un. En deux ans, celui de l'ameublement a reculé de 17 % en volume, celui du bâtiment de 15 % et celui des travaux publics de 20 %. L'an dernier, 277 000 logements seulement ont été mis en chantier, le total le plus faible depuis quarante ans. Autant de moins pour les fabricants de portes, de fenêtres, de parquets... En attendant les éventuelles retombées du plan de relance présenté par le gouvernement le 5 mai, les métiers du bois doivent affronter ce que Robert Braun, président de l'Organisation européenne des scieries, qualifie de *« situation la plus dramatique depuis quarante ans »*.

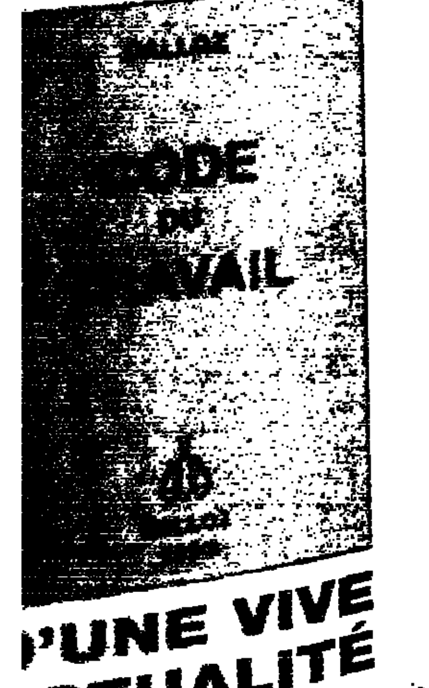
Car, en réalité, c'est bien l'ensemble de la filière du bois, de la petite entreprise de sciage au plus grand des groupes papetiers, qui est aujourd'hui frappée de plein fouet par les désordres monétaires et la baisse des prix de vente l'an dernier (évaluée entre 10 % et 15 % pour les industries du sciage et de 20 % en moyenne pour les produits papetiers). L'année dernière, les membres de la Confédération française de l'industrie des papiers, cartons et celluloses (Copacel) ont perdu plus de 2 milliards de francs.

Une situation exceptionnelle qui conduit de plus en plus de professionnels à demander l'adoption de clauses de sauvegarde à l'encontre des importations scandinaves. C'est le cas, bien sûr, des scieurs de bois. Mais c'est aussi celui, désormais, d'un groupe de la taille de Gascogne, avec ses 3,2 milliards de francs de chiffre d'affaires, ses 50 millions de résultats nets et ses 2 500 salariés. Gascogne a engagé des discussions avec des producteurs allemands, pour dégager une position commune et obtenir de la Communauté européenne l'adoption d'une clause de sauvegarde sur tout le papier kraft d'emballage, sa spécialité. Des demandes appuyées par le nouveau gouvernement.

Le bras de fer avec les industriels scandinaves a débuté.

Pierre-Angel Gay

Lire page 33 notre enquête en France et en Scandinavie



CONSOMMATION

Contrôles à géometrie variable

Prix variant du simple au double, résultats incertains : la fiabilité des contrôles techniques obligatoires pour les véhicules anciens n'est pas encore assurée

OBLIGATOIRE depuis le 1er janvier 1992, le contrôle technique sur les voitures particulières de plus de cinq ans (même si, cette année encore, l'obligation ne s'applique qu'aux véhicules de plus de sept ans d'âge) connaît des fluctuations de tarifs spectaculaires! En province, le prix moyen s'établit à 284 francs, mais s'inscrit dans une fourchette de 195 à 323 francs (deux extrêmes relevés dans le Nord). En région parisienne, les tarifs avoisinent les 400 francs. Telles sont quelques-unes des disparités les plus flagrantes relevées par l'enquête réalisée au 1er mars par les centres locaux d'information sur les prix (CLIP) dans dix-sept départements de province (1). Au total, 543 centres de contrôle (sur un total de 2 691 en France) ont répondu aux enquêteurs, soit presque un sur cinq.

Agréés par les préfectures, ces centres sont chargés d'opérer les fameux contrôles techniques (à renouveler tous les trois ans), qui consistent en un examen sans démontage de 52 points du véhicule : châssis, suspension, essieux, direction, freinage, transmission, roues, pneus, éclairage, signalisation, carrosserie, équipements. A l'issue de la visite, un rapport de contrôle, véritable «bilan de santé» de la voiture, doit être remis à l'automobiliste. L'expérience prouve que sur quatre véhicules contrôlés, trois sont en mauvais état, mais seuls les défauts du système de freinage, y compris les feux de stop, doivent obligatoirement être réparés et donnent lieu à une contre-visite dans les deux mois (passé ce délai, un nouveau contrôle complet est imposé).

ÉCARTS • C'est un véritable état des lieux que dresse l'enquête des CLIP : installés presque tous en ville (à 93 %), les centres de contrôle sont dans 78,5 % des cas des centres spécialisés, indépendants des garagistes et des constructeurs, le reste étant formé de «centres auxiliaires» installés dans des garages ruraux. Actuellement, six grands réseaux se partagent les contrôles techniques : Autosur, Autovision, Centre Auto Sécurité, Dekra, Securitest détiennent chacun entre 14 % et 16 % du marché, mais le plus représenté est Veritas (avec 23,47 %), aussi le mieux implanté dans les centres auxiliaires (71 % des installations auxiliaires sont des Veritas).

La tarification de la contre-visite est encore plus variable que celle de la visite : de 0 à 150 francs puisque sur les 543 centres testés par les CLIP, 44 l'offrent généreusement quand la visite a été effectuée chez eux. Quant au coût global «visite-contre-visite», les écarts vont du simple au double : le prix le plus bas a été relevé en Haute-Garonne (200 francs), le plus élevé en Moselle (456 francs), la moyenne s'établissant à 365 francs. Si les disparités géographiques ne sont pas négligeables, il apparaît globalement que les visites dans les centres auxiliaires coûtent plus cher que celles passées dans les établissements spécialisés. En toute logique, Veritas, dont près des deux tiers des installations sont auxiliaires, pratique les tarifs les plus élevés, tandis que Sécuritest et Autovision affichent les plus bas prix (de 14 % inférieurs en moyenne à ceux de Veritas).

Fort instructive sur cette fluctuation des prix, dont on ne voit guère les raisons, l'enquête des *CLIP* aurait cependant gagné à faire le point sur la qualité technique des contrôles, dont la fiabilité est pour le moins sujette à caution sans qu'il y ait nécessairement relation avec le prix.

VOUS POUVEZ ALLER ! ...MAIS JE VOUS DONNE DEUX MOIS POUR REVOIR LA QUESTION DES FREINS.
CONTROLES TECHNIQUES

Pour preuve, l'enquête de l'hebdomadaire *Auto Plus*, qui a eu la bonne idée l'été dernier de soumettre la même voiture, une Renault 9 présentant les mêmes défauts, à douze centres de contrôle (deux dans chacun des six réseaux) de la région lyonnaise et du Midi. Résultat édifiant : aucun contrôle ne donne les mêmes indications. Dans cinq centres, la voiture a été «recalée», alors que sept autres n'ont décelé aucune anomalie! Pis encore, le diagnostic diffère d'un centre à l'autre au sein du même réseau. Seul Autovision a émis le même jugement (véhicule conforme) dans les deux cas. Même le poids de la voiture, critère pourtant décisif quant à l'efficacité des freins, varie de 738 à 946 kilos d'un contrôle à l'autre! Ces différences jettent un doute tant sur la compétence des contrôleurs que sur la fiabilité des mesures. *«Le contrôle technique est un jeu de hasard»*, concluait *Auto Plus*. D'autant plus inacceptable qu'il est imposé par la loi : l'automobiliste qui ne s'y soumettrait pas est passible d'une amende de 900 francs. Pourtant, jusqu'à présent, les insuffisances, pour ne pas dire la légèreté de ces contrôles, n'ont pas ému outre mesure les pouvoirs publics. Il est vrai qu'à chaque contrôle, l'Etat encaisse 18,6 % de TVA...

Philippe Baverel

(1) En Bretagne, Alsace, Franche-Comté, quelques départements du Centre, Calvados, Moselle et Nord.

HUMEUR • par Josée Doyère

Quand l'Europe existera...

ÇA y est, c'est reparti. On va encore nous rebattre *les oreilles avec le GATT* et ses discussions de marchands de tapis sur la sidérurgie, les oléagineux, les télécoms, que sais-je! Des négociations internationales, *ça s'apparente à un jeu de* piste pour diplomates avertis; c'est forcément épineux, tortueux, chaque rencontre nourrissant des exégèses de plusieurs semaines, des *interprétations contradictoires* de la position des uns et des autres. De plus, l'interminable négociation du GATT est lourde de sous-entendus protectionnistes sous un discours *libéral et vertueux de concurrence* mondiale pure et dure.

Cela n'arrange rien, mais c'est le jeu, chaque pays cherchant à protéger les productions de ses ressortissants *sans vouloir jamais affirmer* haut et fort la primauté de ses soucis nationaux sur toute considération universelle.

Cela du moins est transparent : les Etats-Unis, tout *comme le Japon, veulent pouvoir* vendre un maximum de choses aux autres, tout en empêchant les autres en question de vendre trop de leurs produits chez eux.

Avec la Communauté européenne, l'analyse est moins simple. Car l'ambiguïté du discours européen est largement due aux mésententes diverses et variées qui existent entre *les* Douze. La France est à peu près isolée sur le dossier agricole, et le colza des Länder orientaux risque d'ajouter une tension de plus à un accord chèrement *acquis sur* les oléagineux. La restructuration de la sidérurgie européenne suppose qu'Allemagne, Espagne, Italie acceptent d'immoler leurs intérêts sur l'autel communautaire : *pas facile*, pour la Commission, de les convaincre, en période de crise internationale. Tout ça avant d'affronter les Américains, et Clinton, pas plus que Bush, n'est prêt à laisser tomber ses grands maîtres de forge...

J'ai quand même l'impression que l'Europe est mal partie, avec le GATT, tant que les Douze continueront à se *déchirer sous l'œil intéressé* de nos partenaires (ou doit-on dire de nos adversaires?). Moi, ça me plairait assez de voir une Europe protectionniste, soucieuse de ses frontières avec les pays tiers, sourcilleuse pour tout manquement aux règles strictes de *réciprocité*.

Comment les groupes socioprofessionnels de cha*cun des douze pays ne voient*-ils pas qu'en défendant bec et ongles les intérêts des autres Européens, quel que soit le sujet abordé, ils rendraient plus crédible la CEE? Dans un *pays comme la France, les* différentes régions, si leurs intérêts s'opposent parfois, ne s'affrontent pas entre elles, en une sorte de guerre civile économique. Quand nos *douze pays se conduiront-ils* vraiment comme douze régions de l'Europe?

Quand l'Europe existera. ■

LA COTE DES MOTS

Décideur

Si le Petit Robert accueille *décisionnaire* en tant que substantif synonyme exact de *décideur*, seul ce dernier mot figure dans le récent tome I du nouveau Dictionnaire de l'Académie (9e édition) ainsi que dans le Petit Larousse illustré 1993, avec l'acception de *«personne physique ou morale habilitée à prendre des décisions»*.

Le Grand Robert (pour qui *décisionnaire* n'est qu'un adjectif *«rare»* ayant le sens de *«qui décide avec autorité»*) déclare que le féminin *décideuse* est *«virtuel»*, rejoint en cela par Joseph Hanse, qui, lui, note : *«On peut dire* la décideuse». Les autres lexicographes sont muets en ce qui concerne cette féminisation.

Sans nul doute l'arrivée de *décideur* dans le domaine des affaires et de la finance découle-t-elle des anglo-américanismes *decision[-] maker* et *decider* («di-saï-deur'»), employés avec la même signification.

Cette origine d'outre-Manche et d'outre-Atlantique recoupant le vieux mot français *décideur* (du verbe *décider*), utilisé au sens de *«qui décide, qui tranche les questions»* – *«Décideur impitoyable [...] tu cherches les bornes de ton esprit? ... Elles sont au bout de ton nez!»* (Voltaire), – le terme a été largement ratifié, sans réserves.

L'indifférence portée à *décisionnaire* est probablement due au fait que ce vocable est ressenti comme un terme «institutionnel» appartenant au langage ampoulé de *l'administration* plutôt qu'au vocabulaire tonique, moins compassé, du milieu des gestionnaires, des dirigeants d'entreprises, des organisateurs-conseils... des *managers*, quoi! Un *manager* que nous... ménagerons moins, nous y reviendrons, que ce *décideur* familier.

Jean-Pierre Colignon

LIVRES

La prospective incertaine

Les démographes ne peuvent dessiner précisément les contours de la société française vers 2025 : économie, sociologie et politique ont plus de pouvoir qu'on ne le croit sur notre avenir

LA FRANCE DANS DEUX GÉNÉRATIONS
Population et société dans le premier tiers du XXIe siècle
sous la direction de Georges Tapinos, Fayard, 362 pages, 140 F.

«INCERTITUDE, *ô mes délices/ Vous et moi nous nous en allons/ Comme s'en vont les écrevisses/ A reculons, à reculons»*, écrivait Apollinaire dans *le Cortège d'Orphée*. C'est à un exercice du même ordre, consistant à fouiller le passé pour rechercher dans le présent les traces de l'avenir qu'invitent les douze chercheurs, démographes, économistes ou politologues réunis autour de Georges Tapinos, professeur à Sciences-Po et spécialiste de démographie économique.

Un sujet bien français : «la question de la population» – la «dépopulation»? – soulève des passions dans notre pays, alors qu'ailleurs en Europe la baisse du nombre d'enfants ou le vieillissement laissent l'opinion indifférente, voire consentante. Sujet alléchant pourtant : pouvons-nous prévoir l'évolution de notre société? La démographie, cette science des «tendances lourdes» paraît toute désignée pour répondre. Disons-le tout de suite : l'exercice décevra tous ceux qui attendent des perspectives apocalyptiques – la tendance actuelle : un pays vieilli, diminué, assiégé, – et même le lecteur sans préventions en quête d'une description précise du paysage social français vers 2025.

En effet, les grandes lignes sont déjà connues : le nombre d'enfants par famille va rester relativement bas (une fécondité moyenne autour de 1,8 enfant par femme, un peu plus, un peu moins); par conséquent, la population commencera à diminuer quelque part vers le premier tiers du XXIe siècle, malgré une baisse de la mortalité due à l'allongement de la durée de vie moyenne; elle vieillira inéluctablement; les entrées de jeunes sur le marché du travail vont diminuer à partir de 1995; les sorties de la vie active vont s'accélérer à partir de 2005 (correspondant aux générations du baby-boom); on ne peut donc maintenir en l'état le sytème actuel de retraite. D'autre part des pressions fortes s'exerceront pour une reprise de l'immigration...

Mais, et c'est par là qu'il devient passionnant, le livre met en évidence la complexité des évolutions et la diversité des futurs possibles. Sur la famille et la fécondité, Louis Roussel distingue le *certain* (la baisse du nombre des naissances à partir de 1995, le passage de la famille «horizontale» à celle «en ligne» sur trois, voire quatre générations), le *probable* (la *«désinstitutionnalisation»* de la famille) des *possibles* très divers (éclatement ou dissolution de la famille, régulation par l'Etat, etc.). Mais Jacques Vallin se dit incapable de discerner *«le plus probable»* dans l'évolution de la mortalité...

INTÉGRATION • Chaque analyse renvoie toujours ailleurs, tant les variables sont interdépendantes : ce que chacun des auteurs est tenté de prendre pour acquis est mis en question par le voisin. L'évolution de la famille reporte au salariat féminin et aux ressources des ménages les flux futurs d'immigration au vieillissement de la population active... mais la liaison entre âge et productivité n'est pas univoque, comme le montre Didier Blanchet : elle combine gains apportés par l'expérience et pertes dues à l'usure au travail. Encore celle-ci n'est-elle pas constante, et la formation peut-elle nourrir encore l'expérience...

Dans ce bouquet d'incertitudes, deux chapitres méritent une mention particulière. Pour la planification, celui sur la politique familiale. Olivia Ekert-Jaffé montre son effet sur la fécondité et ses limites : son influence *«ne s'exerce qu'à la marge et dans la mesure où la politique est adaptée à l'environnement et aux tendances profondes de la fécondité»*. Avec quatre difficultés supplémentaires : la naissance du deuxième enfant est plus sensible à un *«environnement général favorable à la famille»*, celle du troisième aux moyens donnés à la famille; l'aide est efficace si elle est bien ciblée, mais elle doit se renouveler, sinon elle perd son impact.

Pour la politique et l'actualité, celui sur l'immigration. Michèle Tribalat, auteur d'*Etrangers d'hier, Français d'aujourd'hui*, y explore les mille sentiers de l'intégration, et notamment de ses formes les plus claires : mariages mixtes et évolution de la fécondité. Plus encore que le pays et la région d'origine, l'âge et la situation de famille à l'arrivée en France ainsi que la durée de séjour exercent une influence décisive sur le *«délai de banalisation»* des étrangers. Ainsi la fréquence des mariages mixtes s'accroît-elle depuis les années 80; de même les jeunes Algériennes en France se marient-elles plus tard et ont-elles beaucoup moins d'enfants que leurs mères et que les Marocaines et Tunisiennes de leur âge, arrivées plus récemment.

Sur ce fond, les stratégies familiales et communautaires peuvent accélérer ou ralentir les évolutions : repli des Turcs sur les valeurs traditionnelles, recherche d'intégration des jeunes Portugais à travers les formations professionnelles et le travail ouvrier, alors que les jeunes Algériens qui prolongent davantage leur scolarité ont une insertion plus difficile. La présence d'une communauté en France aide beaucoup l'intégration, comme le montre l'exemple des Espagnols et des Italiens arrivés après-guerre, mais précédés par une première vague dans les années 30. Intégration que pourrait faciliter aussi, de manière paradoxale, le développement des entreprises «ethniques» (commerces chinois, djerbiens ou mzabites)... Autant d'éléments absents des données officielles sur l'immigration et que devraient méditer les parlementaires préoccupés d'ériger des murailles autour de la nationalité...

Guy Herzlich

NOTES DE LECTURE

ÊTRE INGÉNIEUR AUJOURD'HUI
de Claudine Lange, préface d'Henri Martre, éditions du Rocher, 352 pages, 135 F.

La France compte cinq cent mille ingénieurs. Dans les domaines les plus variés, dont certains n'ont plus rien à voir avec l'industrie et les techniques. Qu'ont-ils en commun? C'est notamment ce que recherche Claudine Lange dans cet ouvrage très fouillé. Si l'on prend la question au plus haut, ce qui rapproche surtout ces professionnels, c'est *«leur capacité à relier le plus abstrait au plus concret, et à débrouiller l'écheveau des systèmes complexes»*. Mais que de cas particuliers, quelle mosaïque bien dessinée à travers de multiples témoignages, recueillis «sur le tas»! Si la passion de la technique domine, les ingénieurs ne vivent pas hors du monde, comme on le croit souvent.

Va-t-on manquer d'ingénieurs? Les sous-utilise-t-on? Pourquoi leur efficacité bute-t-elle sur l'obstacle de la communication? Pourquoi l'Europe n'est-elle pas leur champ d'action privilégié? Comment dépasser la fausse opposition entre technique et management? Autant de questions auxquelles Claudine Lange répond avec discernement, avant de demander que se réveille *«la citoyenneté des ingénieurs»*, parce qu'ils sont *«au carrefour de tous les changements»*.

P. D.

L'ÉTAT ET LE CAPITALISME AU XXe SIÈCLE
de Frédéric Teulon, PUF, 375 pages, 198 F.

Cet ouvrage est le deuxième d'un vaste panorama de l'économie contemporaine entrepris par Frédéric Teulon, après *Croissance, crises et développement*. Il est organisé en deux parties indépendantes : «Le rôle économique et social de l'Etat» et «Les transformations du capitalisme».

La première est une analyse complète et actualisée des politiques économiques. L'auteur, avant d'étudier classiquement les politiques conjoncturelles et structurelles, envisage les critères économiques de l'intervention publique. Cette approche logique est néanmoins contestable, dans la mesure où elle fait du marché la référence obligée de l'intervention publique. La deuxième partie, plus «sociologique», évoque la fin du taylorisme, la question du chômage et des syndicats, l'émergence des classes moyennes, etc. On peut regretter que les intitulés de certains chapitres, parfois tonitruants («L'argent roi, l'argent fou?»), ne correspondent pas au contenu extrêmement sérieux d'un livre à conseiller au public universitaire.

B. Ma.

BILL L'ESPIÈGLE
de Pierre Barrot et Seydou Drame, Lieu Commun, 256 pages, 110 F.

Il s'agit d'un roman, plutôt mieux écrit que tant d'autres, avec de jolies esquisses de personnages. Mais là n'est pas l'essentiel. Ce livre si agréable à lire vous en apprend plus sur les problèmes – et les atouts – du développement en Afrique sahélienne qu'une collection de rapports. Christian Labrousse veut faire fabriquer et vendre – dans un pays qu'on devine être le Burkina-Faso de Thomas Sankara – des pompes à eau permettant l'arrosage des champs. Les difficultés seront innombrables, tant du côté européen (inénarrable galerie de portraits de coopérants, du plus naïf au plus cynique) que du côté africain (du bureaucrate borné au forgeron tire-au-flanc). Mais, en quelques années, les pompes-caïmans et les pompes-éléphants finiront par trouver à la fois des producteurs et des clients. Récit vivant, cocasse, à mille lieues de la phraséologie culpabilisante trop souvent employée pour parler de l'Afrique.

S. Gh.

AGENDA

MARDI 25 MAI. Paris. L'Assemblée nationale examine la loi de finances rectificative présentée le 10 mai par Edouard Balladur.
Nouvelle réunion patronat/syndicats sur le financement de l'assurance-chômage.

MERCREDI 26 MAI. Paris. Au menu du conseil des ministres, les projets de loi sur les retraites, les privatisations, l'emploi.
La Poste annonce des mesures de redressement.

par Josée Doyère

l'Europe existera...

NOTES DE LECTURE

BILL L'ESPIÈGLE

AGENDA

VILLES

Les transports publics contre-attaquent

Malgré l'avancée inexorable de la voiture individuelle, la montée de la délinquance, il y a de bonnes raisons de croire en l'avenir du transport collectif dans le monde

Du 3 au 7 mai, l'Union internationale des transports publics (UITP) a réuni, à Sydney (Australie), à l'occasion de son 50e congrès, les exploitants de métros, de tramways, de trains de banlieue et de bus du monde entier.

SYDNEY
de notre envoyé spécial

SYDNEY, Bangkok, Moscou, Tokyo, Paris, San-Francisco, Rio, Abidjan, Johannesburg, New-Delhi, Mexico ou Le Caire vivent, à huit heures, chaque matin, la même congestion automobile. Le paradoxe est que malgré cette malédiction, l'usage des transports publics régresse : dans les pays de l'Est, ce mouvement de repli s'explique par le mauvais état du matériel et l'engouement individualiste pour la voiture ; les transports collectifs de l'ancienne RDA ont perdu un tiers de leur clientèle. Dans les pays du tiers-monde, c'est l'impossibilité où se trouvent les Etats de financer des transports collectifs pourtant vitaux qui est en cause. Dans les pays industrialisés, la crise multiplie les chômeurs et raréfie les voyageurs quotidiens. La France subit aussi cette diminution de la mobilité et, toutes villes confondues, 2 % à 3 % de voyageurs de moins ont été dénombrés au cours du premier trimestre 1993.

D'autres fléaux font fuir les usagers : l'insécurité, le vandalisme et le terrorisme. Francis Lorentz, PDG de la RATP, estime que les transports publics n'ont le choix qu'entre *« être sûrs ou ne pas être »*, tant il redoute que la montée des périls, réels ou fantasmatiques, ne détourne la clientèle vers d'autres modes de transport. Les responsables des transports sud-africains, londoniens, berlinois ou parisiens font pourtant assaut d'imagination et d'obstination pour contenir et dissuader les bandes armées, les terroristes de l'IRA, et les loubards du département de Seine-Saint-Denis !

TARIFS ● Ici, on accroît les effectifs du personnel des stations, et on renforce les fenêtres des voitures ; là, on installe des caméras de surveillance, on fait suivre les bus par satellite et on nettoie les graffitis. Avec des résultats pas toujours extraordinaires, tant l'imagination des *taggers* est fertile : la RATP a dû faire acheter la totalité des stocks français d'une peinture américaine utilisée par les taggers qui résistait aux procédés habituels de nettoiement.

Les difficultés viennent aussi de l'état des finances publiques et des politiques de privatisation. Les unes et les autres aboutissent à raréfier les subventions, donc à réduire l'offre de transport et à augmenter les tarifs. La Russie, en voie de paupérisation, et la Grande-Bretagne, en proie au libéralisme, maltraitent de la même manière les utilisateurs des transports collectifs.

Enfin, il y a la concurrence féroce de l'automobile. Ses constructeurs commencent à souffrir de la conjoncture. Mais ils s'adaptent et *« fabriquent des voitures toujours moins chères, avec une foule de gadgets destinés à faire prendre patience dans les embouteillages ou à les éviter, à se défendre contre un environnement toujours plus hostile, à communiquer par fax ou par téléphone, etc. »*, déplore Pierre Laconte, secrétaire général de l'UITP. L'usage de l'automobile progresse parce que les citadins réclament du confort et de la liberté et que les transports collectifs leur apportent surtout contraintes et promiscuité.

Devant ces assauts, les exploitants de transports ne baissent pas les bras. De moins en moins. Ils affinent leur discours. Un seul bus n'évite-t-il pas la circulation de dizaines de voitures et n'économise-t-il pas les deniers de la collectivité ? *« Quand on vit une crise économique, on optimise et on gère mieux ce que l'on a,* renchérit Philippe Segretain, PDG de Transcet, filiale de la Caisse des dépôts et consignations française, qui exploite de nombreux réseaux de province. *Or, la valeur ajoutée de la ville peut être améliorée, sans dépenses faramineuses, par les transports publics. Quand on cherche à relancer sans trop de frais, on devrait laisser tomber les tunnels et les échangeurs autoroutiers et privilégier les transports collectifs qui règlent les problèmes de congestion et qui corrigent l'exclusion sociale des banlieues. »*

VOIES RÉSERVÉES ● Les exploitants et les industriels ne sont pas restés les deux pieds dans le même sabot. On construit aujourd'hui et pour un coût de plus en plus raisonnable des bus et des tramways à plancher bas pour en faciliter l'accès aux personnes âgées ou à mobilité réduite. Le succès des villes allemandes ou de Grenoble et de Nantes, dont les tramways voient leur fréquentation s'améliorer sans cesse, plaident pour la création de voies réservées, y compris aux bus. A Karlsruhe (Allemagne), les tramways qui peuvent désormais emprunter des voies de chemin de fer ont réduit de moitié le temps de traversée de l'agglomération et multiplié par quatre le nombre de leurs voyageurs. La coopération avec les autres modes de transport est à l'ordre du jour : toujours en Allemagne, des chauffeurs de bus commandent pour un client un taxi au terminus par radio.

> **La route tue chaque année 500 000 personnes dans le monde.**

Ce dynamisme s'exprime par une réelle agressivité commerciale, notamment chez les Français. Transcet exploite le tramway britannique de Croyden-Wimbledon. La CGEA, dont le chiffre d'affaires a progressé en 1992 de 28 % et le bénéfice de 25 %, rachète des transporteurs allemands, portugais et suédois. Via Transport possède deux réseaux de bus en Espagne. Cariane, filiale de la SNCF, se développe à toute vitesse. Quant à la RATP, elle est sortie de Paris pour participer à la gestion du réseau de Mulhouse.

Un certain nombre de signes démontrent que cette combativité porte ses fruits. Les constructeurs automobiles eux-mêmes ont compris que les embouteillages signifient à terme la mort de leur industrie. Volvo et Volkswagen proclament leur préférence pour les transports collectifs en zone urbaine. Nissan va plus loin : à Zurich, il offre un an de libre circulation sur les transports urbains à tout acheteur d'un de ses modèles !

DISSUASION ● Les cités découvrent les unes après les autres que leur cœur ne doit plus être librement accessible à l'automobile. Après Rome, Budapest ou Singapour, on voit les villes françaises se joindre au mouvement : Dijon, Strasbourg, Besançon, Grenoble, Nancy ont mis au point des plans de circulation dissuasifs qui privilégient les transports publics. En 1992, on a vu pour la première fois en France les maires de très grandes villes comme Lyon, Marseille, Strasbourg, Lille, Grenoble, demander au président de la République d'une même voix la création d'une taxe destinée à alimenter un fonds consacré à la réalisation de transports collectifs.

Les financiers aussi s'y mettent. Au congrès de l'UITP, Ismaïl Serageldin, vice-président de la Banque mondiale, a fait le panégyrique de modes de transport plus économes, plus sains et plus sûrs que l'automobile.

La route tue chaque année cinq cent mille personnes dans le monde. Les moteurs à explosion dégagent 90 % des monoxydes de carbone présents dans les villes et leur bruit perturbe la vie de 40 % des citadins. Les autorités de Mexico conseillent aux parents d'éloigner leurs enfants de la capitale où l'on respire de plus en plus mal. Au Caire, les concentrations de plomb dans l'atmosphère excèdent de cinq à six fois les normes admises.

M. Serageldin propose de limiter l'usage de la voiture par une augmentation du prix des carburants. La Banque mondiale étudie le moyen de promouvoir les deux roues dans les pays en voie de développement... et ne s'oppose plus, bien au contraire, à l'intervention des Etats pour avantager les transports en commun. Le nouveau président de l'Union internationale des transports publics, le Britannique James Isaac, voit dans ces événements l'indication que le combat mené dans sa ville de Birmingham n'est pas sans espoir. Longtemps patron du réseau public et unique de bus de la région des Midlands, M. Isaac a dû se plier aux décrets de privatisations de Mme Thatcher qui ont supprimé, à partir de 1986, les pouvoirs régulateurs des autorités élues et les monopoles de transport.

Il a créé une compagnie privée, West Midlands Travels, rachetée par ses salariés. Il a rembauché les six mille employés et repris les deux mille trois cents bus.

Un joli défi, avec la fin des subventions et la concurrence de quarante-sept sociétés de transport qui se sont jetées sur les lignes les plus rentables ! *« Nous ne pouvions maintenir le réseau d'origine* raconte-t-il. *Nous avons abandonné des services de soirée ou très matinaux ; nous avons élagué le service du dimanche. Notre flotte s'est réduite à mille huit cents bus et nos effectifs à cinq mille cinq cents personnes. Au terme de cette révolution, nous sommes plus efficaces. Nos bus sont plus ponctuels. Nous réalisons un bénéfice de 10 millions de livres (83 millions de francs) pour un chiffre d'affaires de 150 millions de livres (1,25 milliard de francs), soit un ratio de 6,6 %. Je suis contraint à ces performances pour pouvoir payer les dettes de l'entreprise. »*

James Isaac n'est pas satisfait pour autant. *« Nos tarifs ont augmenté depuis 1986 de 30 % en monnaie constante,* dit-il. *Nous transportons environ deux fois moins de voyageurs qu'il y a vingt-cinq ans. Nous ne pratiquons plus de tarifs sociaux. Oui, nous sommes performants, mais nous n'offrons pas le meilleur réseau et nous ne répondons pas aux besoins du public. Cette évolution pousse encore un peu plus nos concitoyens à faire eux-mêmes leur transport public, c'est-à-dire à prendre leur auto. La ville risque de devenir invivable. »*

Le président de l'UITP veut donc convaincre les hommes politiques qu'il n'y aura pas de solution à la crise urbaine et au problème d'environnement tant qu'ils n'auront pas rendu aux bus, aux tramways et aux métros une place plus convenable dans la cité.

Alain Faujas



PERSPECTIVES



L'ARGENT MOINS CHER

La baisse des taux : enfin !

Le reflux des taux d'intérêt va entraîner un transfert massif d'argent des ménages vers les entreprises. Mais ses effets sont incertains. Sera-t-il suffisant pour relancer l'activité ?

LES taux d'intérêt baissent en France. Nul ne songerait à s'en plaindre : on a assez dénoncé leur niveau «assassin», rendu responsable du déficit d'investissement, du poids des frais financiers et en bout de course du chômage, qui marquent l'économie française. Mais les taux d'intérêt mettent en jeu des phénomènes complexes : leur décrue ne signifie pas automatiquement la guérison des maux qu'on leur attribue. La baisse des taux aura des effets, c'est sûr; savoir dans quels délais et selon quel «cocktail», ça l'est beaucoup moins.

Pour les différents agents économiques – ces catégories abstraites auxquelles nous nous rattachons tous : ménages, Etat, entreprises, – la dégringolade des taux d'intérêt implique en tout cas des transferts financiers qui, pour être invisibles (on ne les clame pas sur les toits comme tel ou tel programme budgétaire), n'en sont pas moins massifs.

TRANSFERTS • *«La baisse des taux d'intérêt peut s'analyser comme un transfert d'épargne des ménages vers les entreprises, pour un montant d'environ 15 à 20 milliards de francs par point de baisse la première année»*, explique Patrick Artus, économiste de la Caisse des dépôts. En effet, les ménages sont collectivement plus «épargnants» que «débiteurs» et ils vont donc perdre davantage en rémunération que gagner en allégement des intérêts de leur dette. A l'inverse, les entreprises sont débitrices nettes, à hauteur de 3 500 milliards de francs à peu près, et la moitié de leur dette vient à échéance dans l'année, ce qui les rend particulièrement sensibles à toute variation des taux d'intérêt.

«Un point de baisse (des taux) *allège les charges des entreprises de 28 milliards de francs»*, indiquait le gouvernement dans la présentation générale du plan de «redressement» du lundi 10 mai. C'est sans doute vrai sur la distance, mais à court terme ça l'est moins : entre 13,5 milliards et 15 milliards de francs par point de baisse la première année selon les calculs de la Banque de France (ce qui n'est déjà pas mal, même si l'impôt sur les bénéfices amortit de 34 % cet avantage). L'incertitude porte sur la façon dont les banques répercutent auprès de leurs clients la baisse des taux.

Le taux de base bancaire (TBB) ne suit pas toujours intégralement la baisse (ou d'ailleurs la hausse) des taux directeurs auxquels les banques elles-mêmes se refinancent : le bas de la fourchette (13,5 milliards) correspond au cas où les banques ne répercuteraient que les trois quarts de la baisse des taux courts du marché monétaire sur leur TBB, le haut de la fourchette à celui où elles appliqueraient la baisse intégralement. En somme, 1,5 milliard ira soit au redressement des entreprises, soit à celui des banques...

Du côté de l'Etat, autre agent économique lourdement débiteur, la baisse des taux d'intérêt n'agit pas dans les mêmes proportions et surtout pas dans les mêmes délais. Ses 3 200 milliards de dette brute (la notion de dette nette n'est pas pertinente dans le cas de l'Etat, car la plupart de ses créances ne sont pas rémunérées au taux du marché) sont, pour les deux tiers environ, à long terme. La descente des taux courts peut donc économiser au mieux 10 milliards de francs par point de pourcentage la première année. De cette somme, environ 3 milliards représentent la réduction des intérêts versés à l'étranger, le reste est à déduire des revenus d'épargne des Français...

Ces transferts automatiques liés à la baisse des taux, quels effets vont-ils avoir sur l'économie? On entre là dans le domaine des comportements, en grande partie aléatoires. Comment, par exemple, les ménages réagiront-ils à la perte de revenus d'intérêts?

ÉPARGNE • Pour Patrick Artus, *«les flux d'intérêts perçus par les ménages sont en général épargnés et non consommés. Avec la baisse des taux, on devrait donc assister à une réduction de l'épargne franc pour franc, sans effet restrictif sur la consommation»*.

En un mot, c'est l'épargne – et non la consommation – des ménages qui diminuera. Mais l'économiste de la Caisse des dépôts s'attend à un effet sur la structure de l'épargne : *«Si nous revenons à un taux de rémunération brut de 6 %, les sicav monétaires, après paiement des commissions et des impôts, ne rapporteront guère plus que le livret A! Comme aux Etats-Unis, les gens reviendront à une épargne plus longue, aux produits bancaires, aux placements en Bourse.»* Il se félicite de ce qu'il appelle *«un retour au monde des années 70, avant la hausse des taux mondiaux lancée par Paul Volcker* (1). *Ce que tous les économistes réclamaient depuis longtemps, la baisse des taux le fait toute seule. C'est bon pour l'économie.»*

> **Pour les PME, la bouffée d'oxygène mettra plus longtemps à se manifester.**

Le repli des taux d'intérêt, s'ajoutant aux mesures gouvernementales en faveur des entreprises, contribuera certainement à améliorer le climat. Mais on est encore loin de l'euphorie. Le directeur financier de Saint-Gobain, Jean-François Phélizon, fait observer que seuls comptent les taux d'intérêt réels, qui restent très élevés : *«On a l'habitude de soustraire des taux nominaux le taux d'inflation. Mais celui-ci concerne les prix à la consommation des ménages, pas les prix industriels. Dans l'industrie, actuellement, c'est la déflation : avec 5 % de baisse des prix les taux d'intérêt réels sont supérieurs aux taux nominaux!»* Rien d'étonnant dans ces conditions à ce que l'investissement industriel piétine. En revanche, les sociétés de services, qui ont continué à voir augmenter leurs prix, bénéficient, elles, de taux d'intérêt réels qui commencent à devenir moins pénalisants : c'est peut-être par elles que redémarrera l'activité... à condition que la demande soit au rendez-vous.

SURSAUT • *Le sursaut lié à la* réduction des taux d'intérêt ne devrait pas venir des grandes entreprises – qui en sont pourtant les premiers bénéficiaires, – pour plusieurs raisons : ayant accès aux marchés internationaux des capitaux, elles se financent déjà depuis longtemps à des taux bien inférieurs à ceux pratiqués en France; les taux d'intérêt à long terme sont à leur plancher historique (Saint-Gobain a emprunté récemment au taux de 7,6 % tout *compris sur le marché international*) et ne devraient plus beaucoup baisser; enfin les frais financiers ne sont pas le critère décisif, ni pour les décisions concernant l'investissement ni pour celles concernant l'exploitation.

Pour les petites et moyennes entreprises, la bouffée d'oxygène venue des taux sera réelle, mais elle mettra plus longtemps à se manifester qu'on ne le croit (les PME sont surtout endettées à taux fixes). *«La baisse des taux courts nous intéresse surtout par le bien qu'elle peut faire à nos clients*, résume Jean-François Phélizon. *Mais elle arrive bien tard, et elle est pour l'instant insuffisante pour relancer l'activité.»*

Le temps, on le sait, est un facteur important en économie. Quel délai faudra-t-il pour que la réduction du loyer de l'argent se traduise éventuellement par une reprise?

Aux Etats-Unis, presque deux ans séparent le début de la baisse volontariste des taux et le redémarrage (lent) de l'économie.

L'Allemagne et la France, actuellement au fond du trou, espèrent évidemment faire plus vite : le cauchemar de la Bundesbank, c'est que la baisse des taux courts finisse par être interprétée par les marchés comme un affaiblissement de la lutte contre l'inflation, et donc entraîne une hausse des taux longs, dramatique pour l'économie allemande; celui du gouvernement français, c'est que la hausse du chômage en France mine à nouveau *la confiance des investisseurs*, ce qui se traduirait tôt ou tard par une remontée des taux... Le compte à rebours a commencé, et il n'est pas exempt de menaces.

Sophie Gherardi

(1) Président de la Réserve fédérale américaine d'août *1979* à août 1987.

La tour de Babel des crédits

Les réalités nationales et les différents systèmes financiers font que les mouvements de taux d'intérêt n'ont pas le même impact selon les pays. Distorsions européennes

L'ACTUALITÉ monétaire chargée de ces derniers mois a familiarisé le public avec les taux d'intérêt. Mais à trop les considérer comme l'affaire des marchés internationaux, on perd de vue qu'ils reflètent des réalités nationales bien typées. Pour s'en tenir à l'Europe, les taux d'intérêt ne signifient pas la même chose en France, en Allemagne ou en Grande-Bretagne, ce qui n'est pas sans rapport avec les malheurs récents du SME (système monétaire européen).

Le financement des entreprises est en effet très différent dans ces trois pays. *«En simplifiant, on peut dire que l'économie anglaise est indexée sur le marché au jour le jour, l'économie française sur les taux à trois mois et l'économie allemande sur les taux à 7-10 ans»*, résume *Jean-Michel Charpin, directeur des* études de la BNP. Autant dire que les variations de taux d'intérêt n'ont pas du tout les mêmes conséquences ici et là.

GRANDE-BRETAGNE • En Grande-Bretagne, le «court-termisme» est effectivement très ancré. *«L'écrasante majorité des prêts aux entreprises, environ 80 %, se font à taux variable, indexé sur le taux de base de la Banque d'Angleterre*, explique John Moulding, de la Barclays. *Nous avons beaucoup de mal à convaincre nos clients d'opter pour les taux fixes, ils préfèrent coller au marché. Cela va même plus loin : les PME s'endettent de préférence par découvert bancaire plutôt qu'avec des prêts à terme, parce qu'elles répugnent à charger leurs bilans de dettes.»*

Dans ces conditions, l'élévation des taux d'intérêt à court terme, destinée à défendre le cours de la livre sterling au sein du SME, était tout *bonnement insupportable pour un* pays qui cherchait à se sortir d'une très grave récession.

De fait, depuis que la livre a quitté le SME en septembre dernier, le taux de base qui sert de référence est retombé de 12 % à 6 %, soulageant immédiatement l'ensemble des agents économiques endettés, ménages et entreprises. Et on ne voit pas bien le gouvernement proposer un retour dans le mécanisme de change du SME tant que les taux d'intérêt y restent plus hauts qu'en Grande-Bretagne.

FRANCE • En France, la situation est plus nuancée et même carrément embrouillée. Les crédits aux entreprises sont pour environ 39 % à court terme, et 61 % à moyen et long terme. Mais il serait tout à fait oiseux d'en conclure que *«ce qui compte, ce sont les taux longs»*. La baisse des taux d'intérêt à court terme concerne en fait une grande part de ces crédits : ceux qui sont à renouveler et ceux qui sont à taux variables avec référence soit au taux monétaire, soit au taux de base bancaire. Selon les calculs de la Banque de France (sur la base de l'encours de crédit aux entreprises fin juin 1992), 89,5 % des crédits à court terme, soit 972 milliards de francs, sont sensibles dès la première année à une modification des taux d'intérêt à court terme; plus surprenant, 69 % *des crédits à moyen et long terme*, soit 1 940 milliards, sont sensibles à la variation des taux à court terme!

Ces chiffres globaux cachent des réalités contrastées : les taux variables et les billets de trésorerie sont l'apanage des grandes entreprises, tandis que les PME sont généralement vouées au taux fixe (80 % des lignes de *crédit moyen-long terme*, inférieures à 2 milliards de francs). Les «petits» mettront donc plus de temps à profiter de l'argent moins cher.

ALLEMAGNE • En Allemagne, il n'y pas de statistiques centralisées sur la nature des crédits (la Bundesbank est en train d'y travailler). Les estimations, selon Hans-Helmut Kotz, de la Deutsche Girozentrale, confirment l'orientation «long-termiste» de l'économie allemande, mais font tout de même apparaître que 40 % des crédits accordés aux entreprises sont soit à court terme, soit à taux variable. L'impact de la *baisse des taux directeurs de la* Bundesbank ne sera donc pas aussi négligeable qu'on le dit souvent sur les entreprises (sans compter les pouvoirs publics dont la dette depuis la réunification augmente très vivement).

Ces différences de financement des économies et de poids relatif des taux d'intérêt ont longtemps été masquées par la fluidité des taux de change; elles *«ne sont plus vivables dans le contexte de l'Europe de Maastricht et de la récession»*, avertit Hans-Helmut Kotz. Et Anton Brender, économiste de la CPR, renchérit : *«On ne s'est occupé que de la convergence macroéconomique des pays, en oubliant la convergence microéconomique. L'Europe monétaire a pris pour référence le pays qui avait le système financier le plus sain (l'Allemagne), qui supporte des taux d'intérêt élevés, alors qu'il est le moins représentatif. Tous les autres pays, qu'il s'agisse des Etats-Unis, du Japon ou du reste de l'Europe, ont besoin de taux courts bas pour restructurer leur système bancaire.»*

HISTOIRE • L'histoire des taux d'intérêt en Allemagne depuis les années 60 donne une autre clé pour comprendre pourquoi la Bundesbank a pendant de longs mois tardé à toucher à ses taux directeurs.

Dans le passé, elle n'a procédé à des baisses *significatives des taux* courts qu'en 1972, et de 1975 à 1977, et seulement pour contrer des crises monétaires : *«Ce ne sont pas, en règle générale, les récessions qui ont effrayé la Bundesbank au point de lui faire accepter des taux à court terme exceptionnellement bas*, écrit Gabriel François, conseiller économique de Fimagest, *ce sont les vagues d'achats spéculatifs sur le deutschemark par des résidents étrangers avec leurs conséquences fâcheuses sur les agrégats monétaires allemands»*. «*La leçon*, ajoute-t-il, *vaut d'être retenue aujourd'hui où l'économie est déprimée mais sans que le mark subisse de pressions particulièrement fortes à l'égard des grandes monnaies mondiales que sont le dollar et le yen* (1)».

L'économiste, après avoir passé en revue les contraintes actuelles de la RFA, conclut que les taux courts allemands ne peuvent guère tomber au dessous de 5-6 % (soit 2 ou 3 points de moins qu'en ce moment) *et les taux longs au dessous du niveau actuel... Et ce quelles que* soient les pressions «amicales» exercées par les voisins de l'Allemagne. Ce qui veut dire qu'il ne reste pour toutes les monnaies rattachées au mark qu'une marge de manœuvre limitée, de 2 à 3 points au maximum...

S. Gh.

(1) «Jusqu'où les taux allemands peuvent-ils descendre?», *Lettre de Fimagest, 4 mai 1993.*

Etats-Unis : 100 milliards de dollars d'économies

Outre-Atlantique, le loyer de l'argent est tombé à son plus bas niveau depuis vingt ans. Mais la légère reprise de l'inflation fait craindre une remontée des taux

NEW-YORK
de notre correspondant

A la veille de la réunion, le 18 mai, de la commission fédérale de l'Open Market, l'organisme de la Réserve fédérale chargé de régler au mieux la politique monétaire aux Etats-Unis, plusieurs membres de l'administration Clinton – dont le secrétaire au Trésor, Lloyd Bentsen – ont exhorté la Fed à ne pas s'abandonner à la solution de facilité en faisant remonter les taux d'intérêt. Cela au prétexte que les prix (à la consommation et à la production) ont fortement augmenté en avril par rapport au mois précédent, signe que l'inflation redresse la tête de façon sporadique, le même signal d'alarme ayant été tiré en janvier dernier. Mais il faudra *attendre cinq à six semaines* pour savoir si le Federal Open Market Committee (FOMC) aura finalement décidé – en toute indépendance – de se ranger ou non à l'avis de la Maison Blanche.

Les premières indications provenant des Federal Funds, les taux des fonds fédéraux qui constituent la base du loyer de l'argent aux Etats-Unis, semblent toutefois indiquer qu'en attendant d'en savoir un peu plus au vu des statistiques du mois de mai, Alan Greenspan et son équipe de la Federal Reserve se sont cantonnés dans l'expectative.

VIGILANCE • *«La Réserve fédérale continue à observer une vigilance extrême»*, assure cependant un *«Fed-Watcher»* washingtonien, un de ces spécialistes qui prennent régulièrement le pouls de la politique monétaire américaine. Celui-ci estime que la Fed fera tout son possible pour ne pas handicaper une reprise économique qui se confirme *particulièrement atone. Mais*, ajoute-t-il, la Banque centrale n'hésitera pas à recourir à l'arme des taux pour casser les reins à l'inflation s'il le faut, maintenant que les agents économiques ont engrangé l'essentiel du profit qu'ils pouvaient retirer de la détente des taux observée depuis la fin de l'année 1990 et qui s'est fortement amplifiée depuis l'élection de Bill Clinton.

En novembre 1990, les taux des fonds fédéraux étaient encore à plus de 7,6 %. Aujourd'hui, ils ne dépassent guère les 3,3 %. Dans le même temps, les taux des bons du Trésor à trente ans – la principale référence du marché obligataire – sont revenus de 8,20 % en décembre 1990 à 6,76 % en mars dernier, avant d'effectuer une légère remontée le mois suivant, liée aux résultats décevants du premier trimestre 1993 en matière de production intérieure brute, et une poussée encore plus marquée à la mi-mai (à 7 %) en raison des mauvais résultats enregistrés sur le front de l'inflation.

> **Les banques ont été les grands gagnants de la politique de baisse des taux de la Réserve fédérale.**

Il reste que, depuis novembre 1992, ces bons du Trésor à trente ans ont baissé de cent points de base, ce qui, d'après les calculs des économistes, équivaut à l'injection d'une centaine de milliards de dollars d'argent frais dans le circuit économique, sous forme de désendettement des particuliers, des entreprises et de l'Etat. Sans compter les banques qui ont été les grands gagnants de la politique de baisse des taux pratiquée par la Réserve fédérale.

C'est dans le secteur immobilier que les Américains ont senti le changement grâce au refinancement des prêts hypothécaires accordé par tous les établissements à leurs clients. Ainsi, ce particulier qui avait emprunté 200 000 dollars (1) pour s'acheter une maison dans la périphérie d'une petite ville, est-il en train d'économiser près de 400 dollars par mois (environ 2 200 francs) grâce à la modification des conditions de prêt accordées par sa banque. De même, cette entreprise qui affichait une dette avoisinant les 900 millions de dollars, aura-t-elle économisé près de quatre millions de dollars en quelques mois grâce à l'émission d'obligations à meilleur marché que les taux relatifs aux précédents emprunts.

Le mouvement de baisse des taux aux Etats-Unis a-t-il atteint un palier? Plusieurs spécialistes en sont convaincus. *«Les taux d'intérêt vont être soumis à une forte pression au cours des prochaines semaines car le cœur de l'inflation, hors les effets d'intempéries constatés au mois d'avril, continue à refléter une hausse préoccupante»*, estime David Jones, l'économiste en chef de Aubray G. Lanston & Co. *Pour lui*, après trois années de baisse consécutive des taux à long terme et quatre années de repli sur les taux à court terme, il ne faut pas s'attendre à une nouvelle décélération.

IMPONDÉRABLES • Tel n'est pas l'avis, pourtant de Robert Solomon. *«Pour l'instant, nous sommes confrontés à trop d'impondérables pour en tirer des conclusions»*, fait valoir ce spécialiste de la politique monétaire à la Brookings Institution de Washington, par ailleurs ancien conseiller auprès de la Réserve fédérale. *«Il est encore trop tôt pour savoir si la poussée inflationniste d'avril est temporaire ou non et pour déterminer si le ralentissement économique du premier trimestre est lui aussi un phénomène passager ou durable. Pour l'instant, les marchés, après avoir réagi avec vivacité à ces informations, sont redevenus plus calmes»*, constate-t-il.

Sur le marché obligataire, qui a longtemps souri à Bill Clinton et à son programme de réduction du déficit budgétaire, la préoccupation aujourd'hui ne concerne pas les velléités inflationnistes de l'indice des prix ou la faiblesse de la croissance. Elle se focalise beaucoup plus sur l'assaut donné au Clinton's Plan par les membres du Congrès – y compris au sein du Parti démocrate, – et par les as du «lobbying», pour éviter les sacrifices susceptibles de frapper leurs administrés ou leurs clients. Faute de pouvoir augmenter les impôts comme il le souhaite et créer les taxes nouvelles, notamment sur l'énergie, qu'il espérait faire adopter sans trop de chausse-trapes, le président serait alors dans l'incapacité de respecter les engagements budgétaires pris pour la durée de son mandat. Et le marché obligataire risquerait bien, cette fois, de s'enflammer.

Serge Marti

(1) 1 dollar vaut environ 5,40 francs.

Regain d'intérêt

En cinq mois, les banques ont monté autant de dossiers de prêts immobiliers que sur l'ensemble de l'année 1992

« DEPUIS *deux semaines nous sommes assaillis de questions sur les possibles répercussions de la baisse des taux* », explique le guichetier d'une agence parisienne du Crédit lyonnais. Indifférente, la clientèle des banques ? Pas vraiment. Qu'il soit emprunteur potentiel ou titulaire d'un crédit, le consommateur s'interroge sur la voie à suivre. Au guichet de quelques agences bancaires, d'aucuns souhaitent renégocier leur taux de crédit immobilier, et d'autres réclament le rééchelonnement de leurs prêts.

Mais pour le moment, *« la baisse des taux ne nous a pas encore atteints »*, regrettent certains. Pour les crédits à la consommation, notamment, seules des opérations promotionnelles permettent de gagner un point de taux. Les conseillers financiers reconnaissent parfois qu'aucune consigne du siège n'a pour le moment été donnée. Selon l'Association française des banques *« il est trop tôt, les risques* (chômage, baisse des revenus) *sont trop élevés et l'incertitude empêche les banques de répercuter rapidement la baisse des taux d'intérêt auprès de leurs clients »*.

Dans certaines agences, on parle déjà de « guerre des taux ».

D'autant plus que les banques doivent rattraper les marges qu'elles ont perdues entre mai et décembre de l'année dernière en maintenant leur taux de base à un niveau moins haut que celui auquel elles se refinancent (le taux au jour le jour du marché monétaire, particulièrement élevé pendant la crise du franc). La conséquence la plus immédiate de l'actuelle baisse des taux touche les agios payés sur les découverts et les crédits renouvelables (dits « revolving »).

DÉCLIC • Cependant, des frémissements se font sentir aussi du côté des crédits immobiliers. Le responsable d'une agence BNP de l'ouest parisien affirme avoir monté, en cinq mois, autant de dossiers d'obtention de prêts que sur l'ensemble de l'année 1992. Une estimation confirmée par la Société générale : *« Il y a eu un déclic évident auprès des candidats acquéreurs »*, affirme la responsable des prêts immobiliers. La concurrence devrait se mettre en place. Dans les agences, on parle déjà de « guerre des taux ». Il est vrai que la Caisse d'épargne Ile-de-France offre un prêt immobilier à 8,95 %. Mais les clients se heurtent à la sévérité des conditions d'obtention et leur démarche pour obtenir un crédit immobilier se transforme parfois en parcours du combattant. *« J'ai dû faire quatre agences et demander une dizaine de rendez-vous avant de trouver une banque qui accepte mon dossier »*, précise un jeune cadre commercial. Plus serein, un particulier reconnaît qu'il ne faut pas se précipiter. *« Je ne vois pas pourquoi ça ne baisserait pas encore »*, précise-t-il. Incertain sur son emploi, il s'inquiète d'une possible « charrette » de licenciements dans sa société après les vacances. Pour lui, la baisse des taux arrive au mauvais moment.

Thibault Romain

L'ARGENT MOINS CHER

La grande décrue

Amorcée dès le début de l'année 1990 aux Etats-Unis, et poursuivie par la suite, la désescalade des taux d'intérêt ne s'est déclenchée réellement en Europe qu'à partir de l'automne 1992, pour s'accélérer dans les premiers mois de 1993. Toujours en Europe, cette désescalade avait été précédée par une hausse continue dès la fin de 1990, à l'initiative de l'Allemagne, imitée, bon gré mal gré, par ses partenaires, contraints de s'aligner.

De part et d'autre de l'Atlantique, ces mouvements ont été le fait des banques centrales qui menaient des politiques de sens opposé. Aux Etats-Unis, la Réserve fédérale avait pour objectif de relancer une économie stagnante ou même en récession.

En conséquence, les taux d'intérêt à court terme revinrent, graduellement, de plus de 8 % à 3 % environ dès juillet 1992, pour se maintenir à ce niveau, le plus bas depuis 1964.

Cette décrue rapide mit longtemps à agir sur l'économie, dont la croissance n'a repris qu'à l'automne 1992. De plus, les banques, soucieuses de reconstituer leurs marges, fort écornées par les provisions sur l'immobilier, se montrèrent réticentes à abaisser leurs taux.

En Europe, c'est la politique restrictive menée par la Banque fédérale d'Allemagne (Bundesbank) qui donne le ton. En 1991, elle relève à trois reprises ses taux directeurs, les faisant passer de 6 % à 8 % pour l'escompte et de 8,50 % à 9,75 % pour le Lombard, le taux d'escompte passant même à 8,75 % en juillet 1992.

Ce n'est qu'en septembre 1992, à l'occasion de la dévaluation de 7 % de la lire italienne, qu'elle commence à assouplir sa politique, pour essayer d'apaiser les tensions sur les marchés des changes : elle réduit d'un quart de point ses taux directeurs, escompte et Lombard, ramenant, toutefois, à 8,75 % (un point de moins) le taux de ses pensions à court terme, en fait le véritable taux directeur.

Pendant les premiers mois de 1993, le ralentissement marqué de l'économie allemande, qui s'oriente vers une dépression, contraint la banque centrale à reprendre et poursuivre l'assouplissement timidement esquissé à l'automne précédent. A petits pas prudents, elle ramène son taux d'escompte à 8,25 % et son taux Lombard à 8,50 %. Surtout, le taux de ses pensions, le plus important, comme on l'a vu, revient par paliers à 7,60 %. Personne ne sait, actuellement, si la Bundesbank compte poursuivre sa désescalade, car le maintien de la croissance de la masse monétaire et de l'inflation à un rythme trop rapide la préoccupent.

En France, la Banque centrale a modelé son comportement sur celui de la Bundesbank. Après une très forte tension provoquée par la crise du franc entre septembre 1992 et mars 1993, la levée des incertitudes sur le maintien des parités de la monnaie après les élections législatives et le raffermissement spectaculaire de notre devise lui permettent d'abaisser à six reprises son taux directeur, celui des appels d'offre revenant de 9,10 % à 7,75 %. Les banques françaises lui emboîtent le pas, ramenant de 10 % à 9 % leur taux de base, qui retrouve, lui aussi, son niveau d'il y a quinze ans.

Dans l'Europe entière, naturellement, les banques centrales ont suivi, la Grande-Bretagne ayant pris une très large avance après la mise en flottement et la dépréciation de la livre : son taux d'escompte tombe à 6 % au début de 1993, contre 10 % en septembre 1992 et 14 % début 1991. Le souci de relancer l'économie l'a emporté sur celui de défendre la livre.

Les taux d'intérêt à long terme ont poursuivi une évolution parallèle dans le monde, mais à un rythme plus lent, dicté uniquement par les marchés, en fonction des anticipations sur l'inflation future. Ainsi, aux Etats-Unis, ils sont revenus de plus de 8 % à moins de 6 % sur dix ans. En Allemagne, après une flambée de 6,50 % à 9 %, après l'écroulement du mur de Berlin, les taux à dix ans ont fléchi graduellement à 6,80 %, tandis qu'en France, ils retombaient de plus de 10,50 % lors de l'éclatement de la crise du Golfe à un peu plus de 7 % actuellement.

Dans les deux pays, on notera que les taux courts sont encore supérieurs aux taux longs : c'est ce phénomène de l'inversion, tout à fait anormal, qui a perturbé les marchés depuis trois ans.

François Renard

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde PUBLICITE S.A.
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu, Philippe Dupuis, Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL le Monde et de Médias et Régies Europe SA.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE ou 36-15 - Tapez *LM*

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90 - (de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	AUTRES PAYS Voie normale-CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

« LE MONDE » (USPS – pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry – 94852 Ivry-sur-Seine – France. Second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N.Y. 12919 – 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA
INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach, VA 23451 – 2983 USA

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT
301 MON 01 PP.Paris RP

Durée choisie : 3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐
Nom : ______ Prénom : ______
Adresse : ______
______ Code postal : ______
Localité : ______ Pays : ______
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

CIGARETTES

Coups fourrés dans le tabac

Suite de la page 27

Immédiatement, Philip Morris profita du court laps de temps, avant l'entrée en vigueur de la loi Evin, où la publicité pour les cigarettes était encore autorisée, pour lancer la Chesterfield International, à 10 francs. Reynolds réagissait en alignant le prix des Winston : la première baisse jamais enregistrée. Du coup, la Seita limitait à 11 % la hausse des Gauloises blondes pour être dans le club très prisé des moins chères. Au contraire, les autres marques augmentaient leurs prix, en proportions variables. D'un coup l'écart de prix entre les cigarettes de même catégories auparavant très serré, éclatait. *«Nous avons connu alors notre big-bang»*, raconte Alain Fernandez, président de Philip Morris France. Avec des conséquences imprévisibles.

Le fumeur s'est alors tourné vers les produits les moins coûteux, quel que fût le paquet. Chesterfield International, inconnue du grand public, s'est d'un coup hissée au troisième rang des ventes de cigarettes blondes, la production passant de 60 millions à 550 millions de cigarettes par mois. En moins d'un semestre, sa part de marché a explosé, passant de 0,8 % à 6,5 %. Même tendance pour Winston, aujourd'hui numéro quatre. Les Gauloises blondes confortaient leur deuxième place en augmentant leurs ventes de 10 %.

A l'inverse, les marques qui avaient répercuté en grande partie la majoration de 15 % ont vu leurs ventes s'éroder malgré leur notoriété. Marlboro, le leader, a perdu 4 points de marché, tombant à 16 %, avec 1,1 milliard de cigarettes vendues par mois au lieu de 1,5 milliard. Si le cow-boy conserve la tête du classement français, Camel a été relégué de la troisième à la cinquième place.

TRANSFERTS • Devant ces transferts imprévus, les fabricants ont réagi sur deux fronts : la discussion avec les pouvoirs publics et les tarifs. Les fabricants étrangers ont pris contact avec la nouvelle équipe gouvernementale pour lui demander un aménagement de la fiscalité, sachant que les hausses décidées n'ont pas eu l'incidence attendue pour l'Etat, et surtout qu'elles favorisent les cigarettes à bas prix, essentiellement produites par la Seita.

La fiscalité du tabac en Europe repose sur un double calcul, une partie proportionnelle (*ad valorem*), calculée en pourcentage du prix de détail de la cigarette et une partie fixe – ou *«spécifique»* – en monnaie du pays. Le minimum exigé par la Communauté européenne pour cette partie fixe est de 5 %. A chaque pays de le faire évoluer comme il l'entend. La plupart des contrées d'Europe du Nord ont adopté une «part fixe» importante alors que ceux d'Europe du Sud, dont la France, préfèrent la proportionnelle.

Les effets sont fort différents. Schématiquement, une «taxe spécifique» importante limite les baisses de prix des cigarettes en établissant un plancher (le montant de la taxe) sous lequel il est impossible de descendre. A l'industriel ensuite d'arrêter son tarif. Le système proportionnel, quant à lui, majore les écarts de prix entre les cigarettes les moins coûteuses et les plus chères. Indirectement, il favorise les producteurs nationaux qui, sur leurs marchés, mettent un point d'honneur à figurer avec les tarifs les plus bas.

Dépités par les deux trains de hausses décidés à la dernière minute par les pouvoirs publics, les fabricants étrangers se sont alors penchés sur les effets pervers de la fiscalité française qui ne comporte que 5 % de taxe fixe la masse des taxes étant proportionnelle. Selon leurs calculs, le transfert de consommation vers les cigarettes les moins chères et la hausse de 15 % du tabac, qui n'a pas été entièrement répercutée, ont provoqué un manque à gagner pour l'Etat. Le ministère du budget tablait sur une recette mensuelle de 2,54 milliards de francs. Elle est de 2,36 milliards...

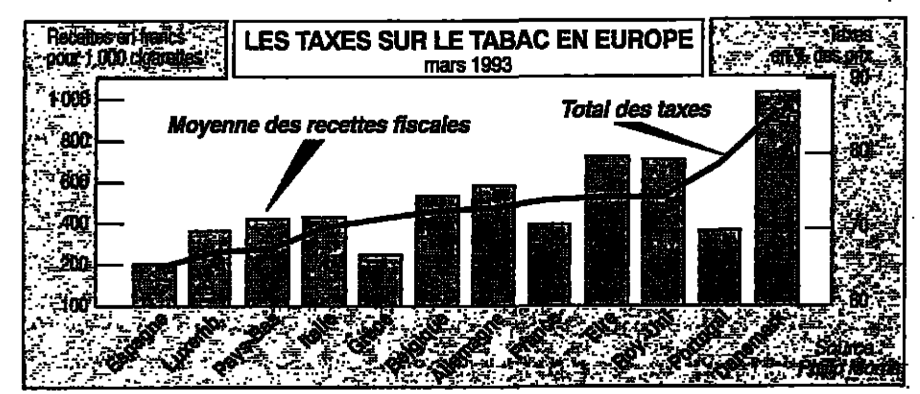
APOTRES • L'Etat, font donc valoir ces bons apôtres, a été le premier à pâtir de la baisse des prix, avant les industriels. Et de prendre l'exemple de la Winston. Si le prix de cette cigarette avait augmenté de 15 % comme convenu, le paquet serait passé à 13,70 francs. Mais le prix ayant été ramené à 10 francs, par le système de la proportionnelle, l'Etat a perdu 2,57 francs de recettes alors que le prix industriel n'a baissé que de 1,13 franc, le fabricant lui-même ne perdant que 83 centimes... Une taxation fixe plus importante aurait limité la perte du fisc et transféré sur le producteur l'essentiel du coût de la baisse.

Si les pouvoirs publics, partagés entre leurs intérêts fiscaux et leur intérêt de propriétaire, semblent sensibles à la démonstration de la piètre rentabilité des taxes, malgré un taux d'imposition de 75 %, la Seita, entreprise dont l'Etat est actionnaire, ne veut évidemment pas entendre parler de réforme de la fiscalité : *«Une modification au profit des taxes fixes conduirait à bouleverser les habitudes de consommation et les seuls bénéficiaires seraient les firmes multinationales»*, réplique-t-on chez le fabricant de Gauloises et de Gitanes. Pour se défendre, la firme française a rejoint l'Italie, le Portugal, la Grèce et l'Espagne dans le groupe des industries du tabac de l'Europe du Sud (GITES).

La deuxième vague de hausses, le 24 mai, illustre parfaitement les positions des belligérants : souci de conciliation avec les pouvoirs publics chez les fabricants étrangers, attentisme prudent et désir de rester avec les prix les plus bas, côté français. Les multinationales font «un geste», en relevant leurs tarifs, mais de façon sélective (plus fortement sur les cigarettes les moins chères), afin de tenter de réduire l'écart de prix apparu en janvier. Celui-ci, réduit de moitié, retrouve la fourchette antérieure. La Winston et la Chesterfield, progressant de 20 %, passent ainsi à 12 francs, à la plus grande satisfaction de la Seita ; les Gauloises blondes, avec une hausse de 12 % seulement, *«redeviennent le paquet de cigarettes blondes le moins cher du marché»*, à 11,20 francs.

A l'offensive des cinq derniers mois succède actuellement un armistice. Mais cette trêve est fragile tant les intérêts semblent difficiles à concilier. Pour nombre de spécialistes, les hostilités reprendront dès la rentrée. Le temps, pour les forces de promotion et les «commerciaux» de quadriller les points de vente. Signe qui ne trompe pas, et qui prouve l'importance de l'enjeu : le tabac est l'un des rares secteurs à avoir embauché depuis le début de l'année.

D. G.



L'électrochoc de janvier

Pour Jacques Leclerc, directeur général de Reynolds Tobacco France, les changements de prix de janvier 1993 et leurs effets sur les recettes fiscales ont révélé les failles du système

«Vous avez surpris tout le monde, vos concurrents, les pouvoirs publics et vos clients, en baissant les prix de certaines marques en janvier. Qu'est-ce qui vous a poussé ?

– Très simple. Revenons à l'automne dernier. Les fabricants de cigarettes demandaient depuis longtemps des hausses de prix, refusées en raison de leurs effets néfastes sur l'indice des prix. En novembre, nous obtenons «au forceps» une hausse de 4 % pour le mois de janvier. Nous fixons alors nos nouveaux tarifs et les envoyons à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Et soudain, le 22 décembre, nous apprenons que l'augmentation n'était plus de 4 % mais de 30 %.

– Une hausse plus forte aurait dû vous satisfaire...

– Non, car s'appliquant de manière proportionnelle, elle désavantageait les cigarettes américaines par rapport aux françaises, globalement moins chères. L'écart de prix – 2 à 2,50 francs, – qui était dans le domaine de l'acceptable, allait passer à 4 ou 5 francs. Ce qui revenait, en clair, à nous bouter hors de France. Je pense que cela n'a jamais été le souhait des pouvoirs publics, mais c'était la conséquence imprévue de la décision...

– Qu'avez-vous fait ?

– Nous avons réussi à faire appliquer cette mesure en deux temps : 15 % le 18 janvier, et 15 % le 24 mai. J'étais atterré. Il a fallu réagir en quarante-huit heures : ou bien j'appliquais la hausse dans son intégralité, et je ne vendais plus de cigarettes, ou bien j'aménageais les tarifs. J'ai décidé d'augmenter de 9 % les Camel et de baisser de 16 % les Winston, ramenant leur prix à 10 francs.

– Comment vos concurrents ont-ils réagi à cette baisse ?

– Ils n'ont rien pu faire. Une fois arrêtés, tous les prix sont publiés au *Journal officiel*. Chacun découvre ce que fait l'autre sans pouvoir s'adapter. Ailleurs, les fabricants corrigent les écarts dans les quarante-huit heures. Nous avons connu le cas voilà une dizaine d'années en Allemagne lors d'une importante bataille de prix.

– Quel a été l'impact sur vos ventes ?

– Nous avons multiplié par six nos ventes de Winston : de 80 millions de cigarettes par mois nous sommes passés à 500 millions aujourd'hui. Pour l'ensemble de nos marques, nous avons gagné cinq points de parts de marché, de 7,5 % fin décembre, à 12,5 % aujourd'hui. Nous sommes désormais le troisième, derrière la Seita et Philip Morris, et nous avons doublé Rothmans.

– Cela a-t-il affecté votre distribution ?

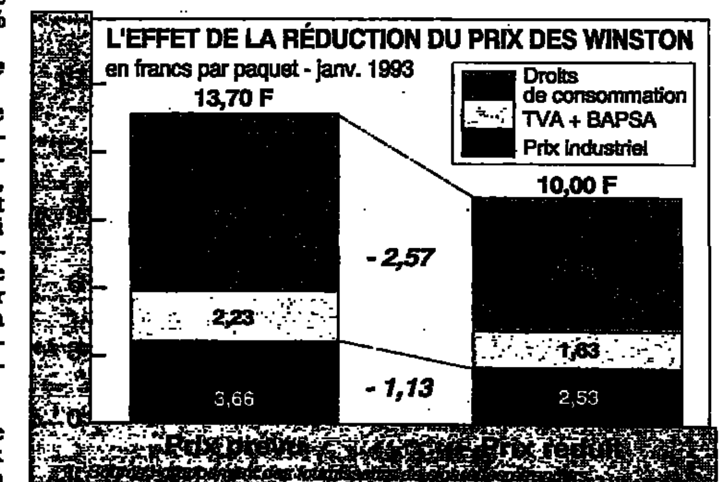
– L'ampleur du phénomène a provoqué pendant quinze jours des ruptures de stocks. Faute de temps, je n'ai pas pu planifier la fabrication, qui ne se fait pas en France puisqu'un fabricant étranger n'a pas le droit de s'y installer. Notre usine allemande de Trèves, à 40 kilomètres de la frontière, a produit nuit et jour des Winston. Il a fallu une dizaine de jours pour pouvoir faire face à la demande.

– Avez-vous rencontré les membres du nouveau gouvernement ?

– Nous avons été reçus par des représentants des ministères de l'économie et du budget. Nous leur avons exposé nos propositions. Nous devons nous revoir en juin.

– En attendant qu'avez-vous faire pour la nouvelle hausse de 15 % du 24 mai ?

– Le problème n'a pas changé de nature. Il provoque toujours des écarts de prix inacceptables. Comme les pouvoirs publics semblent résolus à trouver une solution, les fabricants ont fait un geste. Personnellement, j'ai décidé d'ajuster les prix pour réduire les écarts entre les cigarettes chères et celles à bas prix. Concrètement, le prix de la Camel, qui a perdu des parts de marché depuis la hausse de janvier, progresse moins que celui de la Winston : la première passe de 13 à 13,50 francs, la seconde de 10 à 12 francs.



– Et quel a été l'effet sur vos comptes

– La baisse de 16 % du tarif a été largement compensée par l'effet volume qui a été multiplié par six. Cela a même été bénéfique

– Quelle a été la réaction des pouvoirs publics ?

– Cela a été pour eux un électrochoc. L'Etat, qui avait prévu des hausses de prix de 15 %, s'est retrouvé avec une progression moyenne de 9 % à 10 % et donc avec moins de rentrées fiscales. Nous avons eu une réunion au ministère de l'économie, où les conseillers nous ont fait part du profond désaccord du ministre. J'estime que le désagrément est plutôt pour nous, à cause de ce système pénalisant de taxation proportionnelle.

Nous leur avons demandé de modifier le système et d'instaurer comme pour l'essence ou les impôts une taxe spécifique en francs, qui ne pénaliserait ni l'Etat ni les fabricants. Mais ils ne pouvaient rien faire avant les élections.

– Ce n'est pas plutôt parce que vous ne pouvez plus baisser vos prix pour des questions de marge ?

– Non, je peux encore descendre au-dessous de 10 francs et gagner de l'argent. Mais ce relèvement de prix doit être interprété par les pouvoirs publics comme un gage de conciliation.

– Vous risquez de perdre des clients qui avaient été attirés par vos cigarettes à 10 francs...

– Je dirai plutôt que je ne risque plus d'en gagner. Le bond a été si important qu'une érosion, s'il y en a une, sera désagréable, mais pas inquiétante.»

Propos recueillis par Dominique Gallois

PERSPECTIVES

CRISE DES INDUSTRIES FORESTIÈRES

Les envahisseurs scandinaves

En Suède et en Finlande, les industriels de lois, grands fournisseurs de devises, commencent juste à sortir d'une crise abyssale... aux dépens de la CEE

STOCKHOLM
de notre correspondante

« *AVEC 40 % de ses revenus à l'exportation provenant des industries forestières, la Finlande ne peut se permettre le luxe de graves perturbations dans ce secteur* », explique Marjatta Malmipohja, directrice adjointe de la Fédération des industries forestières de Finlande, de retour de Bruxelles, où elle était allée *« donner des faits »* sur ce qui est considéré comme une concurrence déloyale, par certains pays de la CEE, surtout la France, qui accusent les forestiers scandinaves de dumping sur le marché, en difficulté, des bois sciés.

Les économies de la Finlande et de la Suède sont depuis toujours largement dépendantes de leurs exportations de bois : 40 % des exportations donc pour la Finlande – environ 39 milliards de markka – et 20 % pour la Suède, avec 50 milliards de couronnes par an (1). Pour ces deux pays, cet « or vert » est d'une importance vitale, surtout aujourd'hui, dans la crise économique sans précédent qu'ils traversent. La Finlande, en particulier, avec un taux de chômage de 19 %, a besoin de toutes ses exportations pour se remettre à flot.

ACQUISITIONS • Les industriels scandinaves de la « filière bois » sont déjà fortement implantés dans les pays de la Communauté européenne : ils y ont fait de nombreuses acquisitions depuis les années 80. Les Suédois y possèdent ainsi cent soixante usines de papier et de cellulose, emploient 55 000 personnes en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne. Quant aux Finlandais, c'est maintenant un tiers de leur capacité de production qui se trouve dans l'espace communautaire, et cela va en augmentant. Mais la rentabilité de ces usines du continent n'est pas des meilleures. De plus, les intérêts à payer pour ces acquisitions grèvent les résultats des groupes, lourdement endettés, et rendent ainsi les investissements en Suède et en Finlande difficiles.

Ces industries ont vu leur production et leur chiffre d'affaires chuter dramatiquement par suite d'un début de surcapacité internationale et d'une surévaluation des monnaies qui renchérissait les prix de leurs bois, de leur papier, de leur cellulose. Tous ces groupes avaient alors entrepris leur restructuration en licenciant des salariés par milliers face à une conjoncture de plus en plus déprimée. Cet assainissement n'est pas encore achevé : aujourd'hui en Finlande, un salarié forestier sur quatre est au chômage. Et 1992 a été une *« année cauchemar »*, une *« année perdue »*. Les pertes se sont élevées à quelque 2 milliards de couronnes pour les plus grands groupes suédois (après plus de 12 milliards de bénéfices en 1989...) et à plus de 4 milliards de markka pour les Finlandais.

Dans les deux pays, il va sans dire que les industries forestières ont pesé de tout leur poids auprès de leurs gouvernements respectifs pour éviter d'être écrasés par la crise économique et les tensions monétaires. C'est donc en grande partie sous la pression des forestiers que le gouvernement finlandais, en novembre 1991, allait procéder à une première dévaluation du markka de près de 12 % puis, la crise s'aggravant, décidait moins d'un an plus tard de décrocher la monnaie nationale de l'écu.

DÉVALUATION • Les forestiers suédois, toujours envieux des Finlandais, *« qui n'ont qu'à éternuer pour que le gouvernement leur vienne en aide »*, trouvaient cette double dévaluation – plus de 30 % au total – particulièrement saumâtre. Mais ils ont poussé un soupir de soulagement lorsque la couronne suédoise s'est mise, elle aussi, à flotter, en novembre 1992. Sa dépréciation de 20 % ne leur rapporte pour l'instant que 5 %, mais elle accroît la compétitivité des produits forestiers suédois et permet d'augmenter la capacité de production. Ainsi en Suède et en Finlande, les industries du bois commencent à émerger des abysses où elles avaient sombré, et on se laisse aller à un optimisme... très prudent. *« Le pire est passé. Mais ce qui nous inquiète, c'est la dépression qui s'affirme en Allemagne, l'un de nos principaux marchés d'exportation »*, indique Jari Köhler, président de la Fédération des industries forestières finlandaises, qui salue avec satisfaction la reprise qui apparaît en Grande-Bretagne, aux États-Unis, en Extrême-Orient et en Chine.

La remontée des industries forestières ne devrait cependant pas se faire avant 1995 et 1996, estime-t-on. Les grands producteurs scandinaves – et canadiens – devront aussi compter avec la concurrence accrue de pays bénéficiant d'une matière première moins chère et de coûts salariaux moindres dans la production. Pour la matière première, *« la concurrence est à couteaux tirés, mais les Canadiens et les Russes se retirant actuellement du marché européen, il y a un manque et les prix augmentent »*, explique Lars-Göran Olsson, qui représente cette branche au sein des industries forestières suédoises.

RELÈVEMENT • Les Scandinaves qui viennent vendre leur bois moins cher que leurs concurrents européens, notamment français, sont évidemment mal accueillis. Leurs représentants essaient plutôt de calmer le jeu. *« Nous n'avons pas l'intention de tuer les scieries françaises. La France avait demandé un relèvement de 20 % de nos prix. Certains de nos producteurs ont déjà augmenté leurs prix. Je crois que le débat va se calmer »*, estime Ola Hildingson, PDG de SCA-Timber, et surtout président de l'association des exportateurs de bois suédois.

« Les prochains pas que fera éventuellement la France seront canalisés par la Commission de la CEE. Les deux parties doivent suivre les procédures en vigueur en matière de politique commerciale », ajoute, d'Helsinki, Marjatta Malmipohja. Les Finlandais observent aussi, en confidence, qu'ils ont la conscience tranquille : ils n'ont rien caché à Bruxelles, alors que les Suédois se sont débarrassés de leurs stocks à bas prix...

Les problèmes des Scandinaves avec la CEE ne s'arrêteront pas là : la réglementation des transports du bois risque, cette fois, de leur coûter cher. Leurs producteurs refusent en effet les normes des semi-remorques dans l'espace communautaire, soit 18,35 mètres et 40 tonnes. Ils veulent, compte tenu des distances à couvrir dans leur pays, conserver leurs 24 mètres de 60 tonnes, sinon, disent-ils, ils perdraient près de 1,5 milliard de couronnes par an. Une autre difficulté, au moment où Suède et Finlande envisagent d'adhérer à la Communauté, même s'ils n'ont pas encore fait de demande formelle. Aux négociateurs de l'adhésion de se faire entendre maintenant à Bruxelles, faute de quoi les forestiers menacent de ne pas soutenir la candidature de la Suède.

Françoise Niéto

(1) 1 mark finlandais vaut environ 1 franc, une couronne suédoise, 0,74 franc.

Nantes, quai des grumes

Premier centre français, la région nantaise essaie, difficilement, de mettre en valeur sa production

NANTES
de notre correspondant

ILS étaient deux mille professionnels du bois – patrons de scierie, exploitants forestiers, *transporteurs – dans les rues de* Nantes mercredi 12 mai : on n'avait pas vu ça depuis un siècle ! Mais ces manifestants, qui protestaient contre les importations de Scandinavie, n'avaient pas choisi par hasard la capitale des Pays de la Loire.

Avec 340 000 tonnes importées en 1992, Nantes-Cheviré reste le premier port à bois français, malgré un léger recul de son activité, provoqué par la récession dans le bâtiment et le développement de matériaux de substitution, comme l'aluminium ou le plastique. Vingt pour cent des bois importés y transitent, arrivant d'Europe du Nord, du Canada, du Brésil, d'Afrique occidentale ou de Malaisie.

Le terminal de Cheviré a permis le développement, dans un rayon de 150 kilomètres autour de Nantes, d'une industrie performante de « deuxième transformation » (ameublement, emballage, menuiserie-charpente et fabrication de panneaux). Les Pays de la Loire ne sont pas seulement la première région de France pour l'industrie du meuble, mais aussi la première concentration européenne des métiers du bois : on y trouve le quart des emplois nationaux du secteur charpente-menuiserie, le tiers des emplois pour la production de panneaux et contreplaqués. Pas un canton de la région qui n'accueille une industrie du bois !

PARADOXE • *Situation paradoxale* : la région, avec ses 300 000 hectares de forêt seulement, compte parmi les moins boisées de France. Avec une récolte annuelle de 600 000 m³, les scieries épuisent pratiquement la capacité forestière de la région et se voient obligées de rechercher leur matière première de plus en plus loin, à un coût plus élevé (notamment de transport) que dans d'autres régions mieux pourvues. Et pourtant seulement un peu plus de la moitié de la production locale est traitée sur place, le reste est exporté en grumes (troncs d'arbres ébranchés).

La baisse considérable des chiffres d'affaires enregistrée cette année (de 20 % à 35 % selon les cas !) va aggraver la situation ; elle laisse prévoir un fort mouvement de concentration et la disparition pure et simple de beaucoup d'entreprises. *« Sur les 180 entreprises existantes*, explique Pierre-Yves Legrand, délégué général de l'association professionnelle Atlanbois, *on peut craindre qu'une poignée seulement parvienne à subsister. »* Déjà 10 % des scieries produisent près de la moitié des sciages. D'où les craintes exprimées par les manifestants le 12 mai : *« Une scierie, c'est en moyenne dix à trente salariés, mais ce sont aussi des bûcherons, des déboiseurs, des transporteurs... bref, toute une activité rurale qui menace de disparaître en même temps que l'entreprise. »*

QUALITÉ • Un risque dont les pouvoirs publics locaux ont conscience : depuis 1989, la région des Pays de la Loire a dépensé 30 millions de francs pour consolider la filière, essentiellement pour améliorer les ressources en bois, et son président, Olivier Guichard, a annoncé son intention d'accroître encore les aides au boisement.

De leur côté, de nombreux industriels ont compris qu'ils devaient d'abord s'aider eux-mêmes en améliorant la qualité et en choisissant mieux leurs créneaux de développement : production de bois séché ou de bois traité imputrescible, par exemple.

Première place française pour le négoce, la région doit maintenant montrer l'exemple aussi en matière d'industrie. *« Nous aurons l'économie forestière du Gabon si nous n'y prenons garde*, explique encore Pierre-Yves Legrand, *car nous exportons une matière première, en grumes, et nous achetons des produits finis. Il faut développer davantage nos industries de transformation. »* Un souci auquel le port de Nantes s'associe sans hésiter, désireux lui aussi de bâtir une nouvelle dynamique d'exportation.

Nouvelle chance : Nantes a été choisie pour accueillir, dès la rentrée de septembre, l'École supérieure du bois, jusqu'ici installée à Paris, qui formera une cinquantaine d'ingénieurs par an. *« Cent vingt-cinq entreprises du grand Ouest se sont mobilisées pour emporter le morceau*, raconte Xavier Martin. *Elles se sont portées candidates à l'emploi de stagiaires et à l'embauche d'ingénieurs, se disant prêtes également à confier à l'école des sujets de recherche : c'est une nouveauté et c'est un espoir ! »* Les collectivités locales, elles aussi, ont eu la bonne idée de collaborer : région, département de Loire-Atlantique et district de Nantes, financeront, à parts égales, 60 % du coût de l'installation.

De quoi espérer un *bel* avenir pour la filière bois dans la région. Si ce n'était la conjoncture...

Yves Decaens

Creuse Sciage fait le gros dos

LIMOGES
de notre correspondant

Creuse Sciage, en Limousin, n'est pas une scierie tout à fait comme les autres : principale scierie du département, elle travaille *pour l'exportation*. Elle a été installée voilà deux ans, dans le minibassin industriel du sud de la Creuse, Aubusson-Felletin, par un fabricant de palettes italien, Mallarini, de Savone, dans la région gênoise, les collectivités locales et le Fonds européen de développement économique régional (FEDER) ayant fourni 20 % de l'investissement. Elle l'alimente en planches d'un bois « moyen » : meilleur que les bois de trituration, qui ne servent qu'à la pâte à papier et à la fabrication d'aggloméré ; moins bon que les bois d'œuvre pour la charpente et les meubles.

Bernard Moulin, *directeur de* Creuse Sciage, voit la conjoncture comme un étau qui se resserre : prix de vente en baisse sur le marché italien où les livraisons sont toujours payées en lires, mais trop élevés sur des marchés traditionnels comme l'Espagne et le Portugal, face à la concurrence d'exportations scandinaves dopées par des dévaluations, et des bois d'Europe de l'Est qui, dans cette filière tout autant que dans la viande ou le textile, viennent détruire de fragiles équilibres.

PROTÉGÉ • Propriété de Mallarini, Creuse Sciage échappe un peu à ces contraintes : *« C'est une chance pour nous d'être intégrés à un groupe et d'avoir ainsi un marché protégé*, souligne Bernard Moulin. *Cela nous donne un minimum de garanties que les autres n'ont pas. »*

A condition de savoir bien utiliser les ressources locales. La forêt limousine, jeune, peut tout à fait répondre à la demande italienne de bois « moyen » pour palettes. Mais transporter du *bois en grumes*, c'est transporter beaucoup de bois inutile puisque, entre le tronc brut et sa *transformation* en planches, il faut compter 50 % de déchets – l'écorce, la sciure, les « plaquettes » (ces chutes qui résultent de la transformation d'un volume cylindrique en un volume cubique). Le coût du transport peut atteindre 15 % à 20 % du prix départ du matériau brut.

D'où l'intérêt d'un traitement dans le gisement forestier lui-même, raison d'être de *Creuse* Sciage. Le Limousin a connu dans un passé récent quelques expériences ambitieuses de maîtrise de la filière bois. Par exemple, la SICA du Thaurion à Bourganeuf (en Creuse également), qui *contrôlait l'abattage, traitait le* bois, le transformait (en lamellé-collé, pour les structures architecturales) et allait jusqu'à utiliser les déchets pour le chauffage de serres de production de roses coupées. Mais ce beau projet fut un échec, peut-être à cause de la lourdeur de son fonctionnement.

Creuse Sciage a pris le parti inverse. L'entreprise n'emploie que dix-huit salariés. Elle sous-*traite au maximum l'abattage*, le débardage, le transport. Elle forme ainsi le centre stratégique d'une nébuleuse d'activités d'amont et d'aval, sans avoir pour autant à les gérer. *« Dans un département comme la Creuse, qui souffre beaucoup*, explique Bernard Moulin, *ces activités sont déjà assurées par des artisans et des PME qui s'asphyxient, faute de travail. Il n'aurait pas été vraiment utile de recréer ce qui existe déjà. »*

VALORISATION • La dévaluation italienne a pu être amortie par l'entreprise par une valorisation minutieuse des sous-produits. Les écorces et les chutes servent au chauffage de l'École du bâtiment de Felletin, toute *proche ; les sciures à fabriquer* du compost pour le marécage ; les plaquettes sont livrées à *l'usine voisine Isoroy (Ussel,* Corrèze, qui après avoir appartenu au groupe Pinault est devenue filiale du groupe allemand Glunz) qui fabrique des panneaux de particules. Et surtout à la nouvelle papeterie Aussédat-Rey, à Saillat (Haute-Vienne) qui, reprise par le leader mondial de la pâte à papier IPC (International Paper Co), vient de doubler sa capacité de production. La nouvelle usine est actuellement en *rodage, et la « filière bois » en* espère une demande qui revitalise la donne régionale.

Mais ce n'est pas gagné. Aux dernières ventes de bois à Limoges, le 5 mai, 28 % des lots (48 % *en volume*) *sont restés* invendus. Et les distorsions de prix restent toujours menaçantes. *« Il ne faut pas oublier*, souligne Bernard Moulin, *que le transport de bois Québec-Nantes ou Scandinavie-Nantes ne coûte pas plus cher que le transport de Nantes à Limoges. »* De toute façon, conclut-il, *« la crise sera longue. Le mal est profond et il faudra des solutions profondes ».*

Georges Chatain

DOSSIER

Les biocarburants

Le «pétrole vert» est un vieux rêve paysan. Réveillé à chaque crise pétrolière, nourri par les modes comme l'écologie ou la défense de l'espace rural, il a pour lui toutes les apparences de la logique : l'idée de remplacer le pétrole, matière fossile et importée, par des carburants tirés des cultures végétales – blé, betteraves, colza, maïs, etc., – donc par nature renouvelables et fabriqués dans l'Hexagone, semble a priori*, parfaitement rationnelle. Mais la logique économique ne coïncide pas toujours avec la logique tout court. Car le gros handicap des biocarburants, outre les problèmes techniques qui limitent leur usage à l'état pur, est leur coût : il est aujourd'hui en Europe trois à quatre fois plus élevé, selon les filières, que celui de l'essence. Même aux Etats-Unis où l'éthanol est moitié moins coûteux qu'en France, les biocarburants doivent être subventionnés (à hauteur de 0,80 franc par litre). Et, alors que leur utilisation y est encouragée depuis la fin des années 70, elle plafonne à moins de 1 % de l'essence consommée...*
Ces handicaps n'arrêtent pas le lobby paysan français qui depuis dix ans multiplie les pressions pour obtenir l'aide de l'Etat. Depuis 1992, les biocarburants sont en France totalement exonérés de la taxe intérieure sur les produits pétroliers. Pourtant leur consommation piétine, si bien que les producteurs réclament désormais que soit rendue obligatoire leur incorporation dans les carburants.
La réforme de la politique agricole commune a relancé et déplacé le débat : la question n'est plus de savoir s'il faut remplacer le pétrole par les biocarburants, mais de décider s'il faut consacrer au développement du «pétrole vert» une partie des sommes qui, de toutes façons devront être allouées au monde agricole pour compenser l'effet du gel des terres.
Le rapport récent de Raymond Lévy, ancien président de Renault, chargé par le gouvernement de répondre à ces questions, a toutefois été sans ambiguïté : à court terme les biocarburants n'ont, pour l'économie comme pour l'environnement, aucun intérêt sinon expérimental et, compte tenu du coût qu'impliquerait une généralisation de leur usage, ils ne doivent être soutenus qu'au coup par coup. A moyen et long terme, en revanche, ils présentent un intérêt stratégique et doivent donc faire l'objet de recherches soutenues.

Dossier réalisé par Véronique Maurus

Quelles sont les filières ?

■ Sous l'appellation générique de biocarburants, on regroupe deux grandes filières : les alcools et les esters.

Les premiers sont les plus connus. Il s'agit de l'éthanol (alcool éthylique), le plus utilisé, du méthanol (alcool méthylique), et de leurs dérivés, comme l'ETBE et le MTBE (*voir lexique*). Tiré de la distillation de plantes diverses (blé, maïs, pommes de terre, betteraves, topinambours, canne à sucre, etc.), l'éthanol présente des caractéristiques techniques qui le rendent impossible à utiliser seul et à l'état pur, sauf à modifier radicalement les moteurs – ce qui n'a été fait qu'au Brésil, avec des résultats mitigés.

En France, l'incorporation directe d'éthanol dans les carburants est autorisée depuis 1981 à hauteur de 5 %. L'ETBE, qui ne présente pas les mêmes problèmes, peut être incorporé à hauteur de 15 %. Le principal intérêt technique des alcools est qu'ils augmentent l'indice d'octane des carburants. A ce titre ils peuvent remplacer le plomb, qui permettait jadis d'obtenir un indice d'octane suffisant mais dont l'usage est désormais limité ou prohibé par les règlements européens (et l'introduction du pot d'échappement catalytique). Les alcools ne constituent toutefois pas la seule alternative au plomb : d'autres produits et surtout des *procédés de raffinage permettent de* «doper» l'indice d'octane.

La seconde filière, celle des esters, est la plus prometteuse. Ils sont obtenus par la transformation – dite «transestérification» – d'huiles de colza, de tournesol, de maïs ou de soja, auxquelles on mélange un alcool simple (éthanol, méthanol). Leurs caractéristiques techniques en font des produits proches du gazole. On peut donc les utiliser purs ou en mélange dans les moteurs Diesel classiques ou dans les chaudières brûlant du fioul domestique (produit voisin du gazole). Actuellement l'utilisation d'ester n'est pas formellement autorisée en France et dans la CEE, sauf dérogations délivrées pour des campagnes d'essais. L'expérimentation depuis le printemps 1981 du Diester (marque déposée par son promoteur SOFIPROTEOL), un ester d'huile de colza, sur diverses flottes devrait déboucher rapidement sur l'autorisation de distribuer un mélange gazole (95 %)-ester (5 %). ■

Quels sont leurs avantages ?

■ La liste des avantages prêtés aux biocarburants est longue. Au plus fort de la crise pétrolière, leurs défenseurs mettaient surtout en avant l'intérêt stratégique et économique que représentait la réduction de la dépendance énergétique vis-à-vis des hydrocarbures. Puis la montée des écologistes aidant, on a assuré qu'ils favorisaient la défense de l'environnement en réduisant certaines pollutions et notamment l'effet de serre dû aux émissions d'oxydes de carbone. Les règles européennes sur la teneur en plomb des carburants leur ont en outre donné un intérêt réel et conforté leur image de «pétrole vert».

Plus récemment, la remise en cause de la politique agricole commune (PAC) leur a redonné une actualité. En permettant d'utiliser les friches, rendues obligatoires, la production de biocarburants permettrait non seulement le maintien d'une vie rurale dans des zones fragiles mais elle aurait aussi un effet macroéconomique positif : création ou maintien d'emplois, amélioration de la balance des comptes extérieurs et même des recettes fiscales de l'Etat (les activités créées compensant les aides à la production qu'il faudrait de toute façon verser aux agriculteurs). La plupart de ces arguments résistent mal à l'analyse.

L'amélioration de l'indépendance énergétique – comme de la balance extérieure – *n'est pas évidente pour des raisons techniques* (voir la question suivante), et, compte tenu de l'état actuel du marché pétrolier, elle n'est plus vitale à court terme. De même les effets des biocarburants sur l'environnement sont fort controversés, et, de toute façon, marginaux face à l'ampleur des problèmes posés.

Outre les avantages techniques liés à la suppression du plomb dans l'essence, le seul argument solide en faveur des biocarburants est donc l'aide apportée à l'agriculture. Encore doit-il être nuancé. Selon les calculs du rapport Lévy, leur développement à large échelle – en les incorporant, à raison de 5 %, dans tous les carburants – ne permettrait de créer que 8 000 à 10 000 emplois, pour plus de la moitié hors de l'agriculture. Il bénéficierait surtout aux régions de grande culture industrielle comme le Bassin parisien (voir la carte ci-dessous), qui ne sont pas menacées de dépérissement, et les recettes fiscales escomptées seraient infimes au regard du coût budgétaire. ■

Quels sont leurs handicaps ?

■ En l'état actuel des techniques, les biocarburants souffrent de deux handicaps majeurs, plus prononcés pour la filière éthanol que pour la filière ester.

Le premier est technique : la fabrication d'un litre d'éthanol, qu'il soit de blé, de betterave ou de maïs, consomme un volume d'énergie fossile presque équivalent (90 %) à celui que contient le produit fini. En d'autres termes il faut 0,90 TEP (tonne d'équivalent pétrole) d'énergie pour produire une TEP d'éthanol. La proportion est moins défavorable dans le cas de l'ester de colza (53 %), mais, dans les deux cas, le ratio limite grandement l'intérêt énergétique de ces produits, de *même que leur apport à la balance commerciale*. En tout état de cause, la production de biocarburants est toujours moins avantageuse que l'exportation en l'état des produits agricoles qu'elle utilise.

> “L'utilisation des produits agricoles pour l'obtention de biocarburants est un des objectifs importants de la politique agricole du gouvernement.”
>
> Pierre Bérégovoy.

Le second handicap est économique : c'est le prix. Il varie, bien sûr, en fonction des filières et des produits de base retenus : de 3 F à 3,50 F pour l'éthanol de betterave ou de blé, et de 3,50 F à 3,75 F pour l'ester d'huile de colza. Mais dans tous les cas l'écart entre le coût hors taxes d'un carburant pétrolier (1 franc à 1,30 franc le litre) et le prix de revient d'un biocarburant est de 1 à 3 dans les cas les plus favorables, de 1 à 4 dans les plus mauvaises configurations.

Pour «passer la rampe», les biocarburants doivent donc être massivement aidés par les fonds publics, le plus souvent sous la forme d'une défiscalisation partielle ou totale. En France le soutien public atteint 3 665 francs par tonne pour l'éthanol et 1 971 francs par tonne (plus 1 000 francs l'hectare d'aides directes) pour l'ester de colza. Au total, dans l'hypothèse où les biocarburants seraient introduits à hauteur de 5 % dans tous les carburants consommés en France – par obligation comme le réclame le lobby paysan – le coût pour le budget de l'Etat serait compris entre 5 et 6 milliards de francs par an, soit l'équivalent de l'impôt sur la fortune (ISF) ... Pour une production équivalant à 0,2 % seulement de la consommation totale d'énergie. ■

Quel est leur avenir ?

■ Si la généralisation des biocarburants, dans l'état actuel des connaissances, des marchés et des techniques, paraît contre-productive, voire dangereuse, puisqu'elle risquerait d'encourager artificiellement et à grand prix des surplus agricoles qu'on veut réduire, leur intérêt à moyen et long terme reste entier. D'ici dix, quinze ou vingt ans, il y a fort à parier que le marché pétrolier se retournera, ce qui renchérira fortement le prix du brut, et donnera aux énergies renouvelables, comme les biocarburants, un intérêt stratégique évident. Ce d'autant que, dans l'intervalle, on peut espérer des progrès techniques qui réduiront leurs prix. Il est intéressant de noter, par exemple, qu'aux Etats-Unis le coût de l'éthanol est moitié moins élevé qu'en Europe, en raison des économies d'échelle, de l'expérience acquise et du très bas prix du maïs. Il reste certes trop élevé pour se passer de subventions, mais on estime outre-Atlantique qu'il suffirait que les cours du pétrole doublent pour combler l'écart avec l'éthanol, ce qui est loin d'être invraisemblable d'ici quelques années.

A terme, les progrès génétiques et l'amélioration des techniques de culture et de transformation ainsi qu'une meilleure valorisation des coproduits peuvent permettre de diviser par deux, voire plus, les « coûts » des biocarburants et d'améliorer *ainsi leur compétitivité*. A condition qu'on ne s'en tienne pas qu'aux techniques et aux produits actuellement connus. D'autres plantes comme le sorgho, la fétuque, voire des arbres, comme le peuplier ou l'aulne, peuvent fournir des rendements énergétiques meilleurs et des coproduits intéressants (papier par exemple). Ce n'est pas par hasard qu'André Giraud, ancien ministre de l'industrie puis de la défense, est depuis des années un ardent défenseur des biocarburants, estimant qu'au siècle prochain la biomasse devrait jouer, à côté du nucléaire, un rôle essentiel dans le bilan énergétique de la planète. ■

> “La contribution de l'agriculture à la fourniture d'énergie offre à la recherche et au développement agricole et industriel un domaine encore à peine exploré et dans lequel d'immenses progrès sont à faire.”
>
> Raymond Lévy, ancien président de Renault.

Pourcentage de l'aide publique
12 -14%
8 - 12%
4 - 8%
0 - 4%

LE RAPPORT LÉVY

C'est en septembre 1992 que Pierre Bérégovoy, alors premier ministre, demandait à Raymond Lévy, ancien président de la régie Renault, d'animer un groupe de travail et de rédiger un rapport pour *«examiner les résultats des expérimentations en cours et rechercher les moyens de développer l'usage des biocarburants»*. Situé dans la perspective de la réforme de la politique agricole commune, ce rapport, remis au premier ministre le 10 février 1993, devait répondre à la question : *les biocarburants sont-ils* un moyen intéressant pour utiliser les terres en jachère ?

Ses conclusions sont claires : le développement du «pétrole vert» n'est pas une affaire énergétique mais seulement agricole : *«Il s'agit d'atténuer pour notre agriculture le choc de la nouvelle PAC et de la mise en jachère. Cette atténuation peut passer par une certaine production de biocarburants.»*. Dans cette optique, estime le rapport, chiffres en main, la meilleure filière est celle des esters d'huiles végétales.

Raymond Lévy est cependant hostile à toute mesure générale, comme l'incorporation obligatoire de biocarburants dans l'essence, ou la détaxation à l'échelle européenne, qui risquerait d'entraîner la multiplication d'opérations mal fondées économiquement et un gaspillage de ressources. Il préconise donc une aide *«au cas par cas»*, par des contrats entre l'Etat, les agriculteurs et les industriels concernés. Plus optimiste sur le long terme, il suggère *«une véritable action de recherche et de développement»*, notamment par la création d'un organisme *ad hoc*, doté d'un budget substantiel, ceci *«afin de nous donner une chance de tirer un bénéfice réel à moyen et long terme d'un effort financier qui, s'il n'avait pas pour objectif principal de préparer l'avenir, n'apparaîtrait jamais que comme une subvention de plus.»*

LEXIQUE

BIOMASSE. Ensemble de la matière végétale – forêts, plantes terrestres, plancton marin – qui stocke une réserve d'énergie solaire sous forme chimique. Elle est évaluée à 230 milliards de tonnes de matière sèche par an, dont une partie peut être utilisée à des fins énergétiques soit directement (bois de feu), soit indirectement par transformation (gazéification, fermentation, distillation, etc.)

BIOCARBURANTS. Ensemble des carburants produits à partir de la biomasse – éthanol, méthanol, acétone-butanol, esters, etc, – appelés aussi carburants de substitution, *ou «pétrole vert»*.

ETHANOL. Alcool éthylique. Il est obtenu par la fermentation du glucose extrait de matières sucrières (betterave, canne à sucre), ou par l'hydrolyse de matières amylacées (blé, maïs) .

ETBE. Ethyl-tertio-Butyl-Ether. Derivé de l'éthanol par adjonction d'isobutène, il est utilisé en additif pour remonter l'indice d'octane des carburants.

MÉTHANOL. Alcool méthylique obtenu surtout par synthèse chimique après gazéification de bois.

MTBE. Méthyl-tertio-Butyl-Ether, dérivé du méthanol obtenu à partir de méthanol et d'isobutène, utilisé, comme l'ETBE, en additif des carburants.

INDICE D'OCTANE. Cet indice caractérise *la résistance au cliquetis* du carburant. Il se mesure par deux indices, dits MON (Motor Octan Number) et RON (Research Octan Number), le plus connu étant le RON : l'eurosuper est à 95, le super plus à 98. Le plomb était un moyen d'obtenir un indice suffisant.

ESTERS D'HUILES VÉGÉTALES. Ils sont obtenus par rapprochement d'huiles (de colza, de tournesol, etc.) avec un alcool simple (méthanol ou éthanol), ou par estérification d'acides gras d'huiles. Leurs propriétés physicochimiques sont voisines de celles du gazole (ou du fioul domestique), avec lequel ils peuvent être mélangés sans problème technique.

DIESTER. Marque déposée pour l'ester d'huile de colza expérimenté en France sous l'égide des pouvoirs publics.

BIBLIOGRAPHIE

■ *Les Biocarburants*, rapport de Raymond Lévy, février 1993.
■ *La petite encyclopédie de l'énergie*, DGEMP-Observatoire de l'énergie, Dunod, 184 p., 98 F.
■ *Dictionnaire de l'énergie*, Conseil mondial de l'énergie, 1992, éd. Jouve.
■ *La Biomasse, source de carburant*, Jean Méo, 1992, communication au Parlement européen de Strasbourg, profils IFP, Institut français du pétrole.
■ «Biocarburants : clarifier le débat», Union française des industries pétrolières, revue *Arguments*, juillet-août 1992.
■ *Industrie pétrolière en 1992*. DGEMP, direction des hydrocarbures, ministère de l'industrie.
■ «La laborieuse percée des carburants verts», par Jean-Pierre Tuquoi, *le Monde* du 8 octobre 1992.

هكذا من الأصل

OPINIONS

Relancer l'économie

Des équipements publics financés par le privé

Comment aider l'économie à sortir de la récession ? L'Etat, qui doit déjà couvrir des déficits croissants avec des ressources réduites, ne peut augmenter ses dépenses. Pour François Lagrange, une relance non inflationniste est cependant possible : il s'agit de construire les infrastructures nécessaires aux transports en faisant appel aux capitaux privés. Les ressources existent et les projets ne manquent pas.

par FRANÇOIS LAGRANGE (*)

AU *moment où le pays traverse la plus profonde récession qu'il ait connue depuis 1945 et où* le gouvernement marque sa volonté de soutenir l'économie, il paraît utile de jeter un coup de projecteur sur un secteur vital : les grands équipements de transports urbains et interurbains. Pourquoi ?

C'est un domaine où, d'une part, les besoins sont urgents et où, d'autre part, une relance de l'activité peut être *à la fois rapide et efficace sans* obérer les finances publiques. Le développement du marché des capitaux au cours des années récentes, *joint au progrès spectaculaire de l'ingénierie financière*, permet, en effet, d'envisager immédiatement un financement privé ou mixte d'un grand nombre de projet de transports : autoroutes péri-urbaines, autoroutes classiques, métros, tramways, lignes de TGV, ponts, parkings...

Que les besoins soient immenses et urgents, chacun le ressent dans sa vie quotidienne. Toutes les *grandes agglomérations françaises connaissent* des problèmes d'engorgement de plus en plus aigus. La région parisienne est, elle, proche de l'implosion. Il y a encore quelques années, seules les autoroutes du Sud et de l'Ouest connaissaient la saturation à proximité de Paris. Désormais, c'est le cas de toutes, bien au-delà des heures de pointe traditionnelles du matin et du soir.

Alors que l'aéroport de Roissy devrait constituer pour la France un atout, car il offre encore de grandes possibilités de développement, à la différence de Londres, de Francfort ou d'Amsterdam, cet avantage est remis en cause par la difficulté des *liaisons entre Roissy et Paris.*

Il est absurde que le boulevard périphérique reçoive toutes les circulations : la circulation intra-parisienne, la circulation interbanlieue, les liaisons entre provinces françaises et même une partie de la circulation internationale.

Si l'on s'en tient aux méthodes classiques de financement public, il est clair que les réalisations se *feront au compte-gouttes, la détérioration sera inéluctable.* Avec le risque d'un déficit budgétaire de 300 à 350 milliards en 1993 – auquel s'ajoutent le *déficit de la Sécurité sociale et celui de l'UNEDIC,* – on ne peut attendre beaucoup de l'Etat. La seule solution, dès lors, est d'ouvrir au maximum la voie aux financements privés, par appel au marché. Quitte à obtenir de l'Etat et des collectivités locales une fraction du financement, indispensable pour certains projets.

La barrière des déficits

Plusieurs réalisations récentes montrent cette possibilité :

– le tunnel sous le mont Blanc, mis en service en 1966, et dont la dette est totalement amortie depuis 1982. Il pouvait paraître à l'époque un projet risqué – d'ailleurs, le coût de construction a été le double des estimations initiales. Aujourd'hui, il dégage un *cash flow* net dépassant 100 millions de francs, soit un rendement des capitaux propres *dépassant 100 % l'an !*

– Cofiroute, société privée concessionnaire d'autoroutes, créée en 1970, connaît des bénéfices en progression rapide depuis 1985, après, il est vrai, une longue période de résultats médiocres. Mais ceux-ci étaient dus à un encadrement tarifaire strict décidé par les pouvoirs publics, en contradiction avec les termes du contrat de concession d'origine ;

– les concessions de parkings publics dans les grandes villes donnent lieu aujourd'hui à des exploitations rentables ;



NICOLAS GUILBERT

– le succès du pont de Tancarville permet largement de financer le pont de Honfleur ;

– l'exemple le plus spectaculaire de financement privé est évidemment Eurotunnel, qui mobilise quelque 90 milliards de francs sur vingt ans. L'émis*sion publique, réalisée peu après le krach boursier* d'octobre 1987, se révèle, malgré les très sérieux problèmes rencontrés aujourd'hui, un placement prometteur pour les souscripteurs. La syndication des prêts, à laquelle plus de 200 banques du monde entier ont participé, montre que, dans les pays développés, d'importantes liquidités sont actuellement disponibles sur les marchés financiers *et prêtes à s'investir pour des projets, même à long* terme, dès lors qu'ils sont situés dans des pays sans risques politiques.

Or il existe aujourd'hui des projets déjà prêts techniquement et financièrement, qui, par conséquent, peuvent être lancés pratiquement sans délais. Quelques exemples :

En région parisienne :

– l'achèvement de l'autoroute A 86, dont il ne manque qu'un tiers environ, principalement à l'ouest, entre la Défense et Versailles, pour raisons écologiques ; côté est, les travaux avancent lentement alors que l'achèvement aurait l'énorme avantage de relier les trois autoroutes, du Nord, de l'Est et du Sud ;

– l'achèvement de la Francilienne, contournant la grande région parisienne, dont un consortium de *banques et d'entreprises a déjà signé une partie ;*

– l'autoroute A14, qui rejoint l'autoroute de Normandie depuis le pont de Neuilly.

En province :

– les transports collectifs (métros ou tramways) à Strasbourg, Bordeaux, Toulouse, Rouen, Rennes ;

– les lignes TGV vers Valence-Marseille en priorité, puis vers l'Espagne, la Suisse.

Accepter les péages

On peut allonger la liste. Ce qui est sûr, c'est qu'il existe aujourd'hui un nombre assez important de projets répondant à des besoins urgents et prêts à être financés soit intégralement par fonds privés, soit, le plus souvent, avec un concours limité de l'Etat et des collectivités locales.

Tout le raisonnement repose naturellement sur l'acceptation de péages. La société a changé. Nos concitoyens sont prêts à accepter que même des autoroutes urbaines ou péri-urbaines soient à *péage, pour peu qu'une pédagogie adaptée soit* mise en œuvre. Il faut concevoir des réductions pour les trajets matin/soir pour se rendre à son travail, surtout pour les voitures à plusieurs passagers, de façon à réduire la circulation et donc la pollution, comme cela se pratique aux Etats-Unis.

Un appel aussi important au marché financier pour relancer les travaux publics ne viendra-t-il pas *en concurrence avec le programme de privatisation* à un moment où le marché révèle ses contraintes ? Tout est question d'équilibre ; en tout état de cause, les deux marchés sont distincts et ne font pas appel à la même épargne.

Quoi qu'il en soit, un programme immédiat d'équipements de transport offre un double avantage : c'est un soutien efficace de l'économie à *court terme, sans aggraver le déficit des finances* publiques, si l'on sait organiser un appel au marché financier ; c'est un moyen de répondre à des besoins vitaux d'amélioration du cadre de vie.

(*) Conseiller d'Etat, président de l'Institut français du pétrole.

Les négociations du GATT

Hypocrisie française

Vu d'Australie, l'isolement de la France dans la négociation du GATT est mérité : elle défend une protection indue de son agriculture, au détriment d'autres pays, d'autres secteurs de son économie, et sans grand profit pour ses agriculteurs.

par ANTHONY ABRAHAMS (*)

LE *conflit « franco-américain » concernant* l'accord relatif aux oléagineux et à l'Uruguay Round du GATT n'a rien à voir avec un « diktat » américain. Il a tout à voir avec la peur de perdre un système de soutien européen qui aide de façon artificielle l'agriculture de la CEE.

Les spécialistes de l'agriculture savent qu'en réalité la politique agricole commune (PAC) doit beaucoup aux démarches françaises pour assurer à l'agriculture française – au moyen d'un système de protection redoutable – des avantages nettement supérieurs à sa contribution au budget de la CEE. Encore aujourd'hui, en raison du retard pris par la France à mettre en œuvre les nécessaires aménagements, déjà effectués par les autres États de la Communauté, la structure de l'agriculture française – en particulier, le nombre élevé d'agriculteurs – permet de recevoir du système de soutien agricole de la Communauté plus qu'elle n'y contribue.

C'est ce déséquilibre – bien plus que l'efficacité de l'agriculture française – qui a ouvert aux agriculteurs français des marchés où leur présence a peu de justification économique et où ils n'ont pas la capacité de se maintenir sans la continuation du système actuel d'aides et de subventions diverses.

L'un des sous-produits de la position d'isolement dans laquelle la France se trouve dans les négociations du GATT est que ces vérités deviennent maintenant de plus en plus connues. Les aspects inéquitables de la position de la France et son incapacité, à cause de ses agriculteurs, à profi*ter des autres avantages que l'Uruguay Round lui* offrirait dans d'autres secteurs de son économie font la une des journaux internationaux et sont l'objet de critiques de plus en plus répandues.

Mais les Français sont-ils suffisamment informés de l'opinion mondiale par leurs propres médias pour pouvoir se rendre compte de quelle manière les autres voient leur position dans le conflit agricole ? Lorsqu'il s'agit des « intérêts vitaux » de la France, les journaux français sont-ils assez indépendants pour faire état de toutes les vérités ? Il est en effet *douteux que les lecteurs de la presse* française sachent que d'autres pays voient la France comme jouant le jeu selon ses propres règles, criant à la faute chaque fois que ses privilèges acquis sont menacés.

Un système inéquitable

Le gouvernement français et les médias choisissent de présenter le préaccord du GATT comme le résultat d'un « diktat » américain et demandent à *l'Europe de ne pas « capituler ». Aucune mention* n'est faite du mal infligé à l'agriculture des pays tiers, qui, dans de nombreux cas, est tout aussi fondamentale, si ce n'est plus, pour leurs intérêts vitaux.

Prenons l'Australie, comme un exemple parmi de nombreux États qui sont les victimes d'un système inéquitable d'aides, que la France désire maintenir. Le Bureau australien *de l'économie de l'agriculture* et des ressources (qui a publié des études bien plus détaillées sur les effets de la PAC que *n'importe quel organisme européen) a estimé que* la perte nette de revenus pour l'Australie, résultant directement du système de soutien agricole de la CEE, est équivalent à 3,7 milliards de francs par an. Les agriculteurs européens ne se rendent pas compte que l'un des effets de leur système de soutien financier est de réduire le niveau de vie d'agriculteurs de pays situés à l'extérieur de la CEE. La PAC a fait baisser les prix mondiaux pour les céréales, le sucre et la viande de 9 % à 17 %, et le beurre de 28 %. En 1991-1922, la réduction moyenne du revenu des agriculteurs australiens – pourtant plus efficaces que leurs homologues européens – était telle que non seulement ils ne percevaient aucun revenu net mais qu'ils subissaient un déficit, pour l'année concernée, équivalant à 80 000 francs.

L'ultime paradoxe est que l'avantage pour la France à maintenir ces différents types de soutien financier est extrêmement douteux. Les experts savent que, avec ou sans soutien, le nombre de personnes employées dans l'agriculture en France continuera à baisser au rythme de 4 % par an et que la vaste majorité des agriculteurs reçoivent relativement peu d'avantages de ce système ; 25 % obtiennent trois quarts du soutien. Ils savent également que le coût des produits alimentaires de base dans la Communauté européenne est bien plus élevé du fait d'un tel soutien, le ménage moyen français payant, à cause de la PAC, 4 000 francs de plus par an qu'il ne devrait.

(*) Avocat australien.

COURRIER

Nous avons reçu, à la suite de la publication dans nos éditions du 11 mai d'un dossier consacré à la prospective, une lettre de Hugues de Jouvenel, délégué général de Futuribles International, directeur de la revue Futuribles, *dont nous publions les principaux extraits :*

L'historique de la prospective comporte d'étranges omissions puisque l'auteur, après avoir à juste titre cité les travaux conduits durant les années 50 par la Rand Corporation (où incidemment fut développée par Herman Kahn la méthode des scénarios), ne dit mot de la création par Gaston Berger en 1957 du Centre d'études prospectives et de celle en 1960 par Bertrand de Jouvenel de Futuribles International, qui fut la première ONG à promouvoir – bien avant les institutions intergouvernementales – les études prospectives à travers le monde. Au demeurant, Gaston Berger, dont les écrits ont été regroupés dans l'ouvrage *les Etapes de la prospective*, et Bertrand de Jouvenel, pour son livre *l'Art de la conjecture*, auraient, me semble-t-il, pu figurer dans une bibliographie qui fait bien peu de place aux pionniers.

Les ONG, n'opérant d'ailleurs pas nécessairement dans l'optique « contestataire » qu'évoque Fabrice Hatem, *ont de loin précédé* le lancement de travaux à caractère plus ou moins prospectif au sein des instances intergouvernementales. Dans l'ordre chronologique, le groupe Mankind 2000, Futuribles International (qui exerce bien d'autres activités que d'éditer une revue et a produit plusieurs centaines d'études prospectives depuis sa création), la World Future Society, le Club de Rome... sont des structures qui de longue date ont œuvré au profit d'une prise de conscience, notamment par les instances publiques, des défis collectifs majeurs auxquels nos sociétés risquaient de se trouver confrontées.

C O N J O N C T U R E

INDICATEUR • Les prix

Sans inquiétude

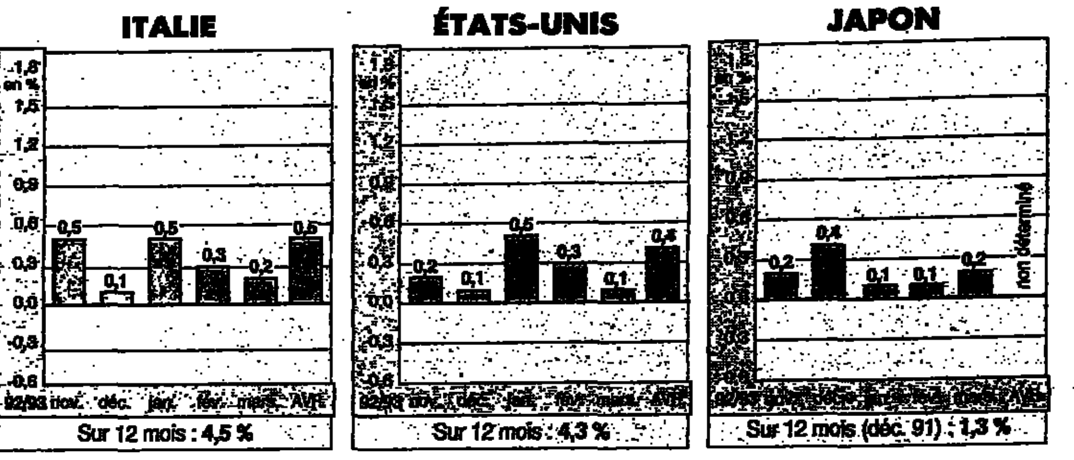
EN matière de prix, l'environnement international reste favorable. Malgré les à-coups mensuels, les éléments déterminants de l'inflation sont stables, voire orientés à la baisse dans la majorité des pays industrialisés.

Aux Etats-Unis, où les inquiétudes ont été brutalement éveillées avec la publication des chiffres d'avril, aucune dérive n'est réellement perceptible : les salaires augmentent faiblement, alors que l'emploi ne se rétablit que lentement et que les marges de production demeurent suffisantes pour répondre sans tension à l'accroissement de la demande.

En Allemagne, les facteurs déterminants sont orientés à la baisse. Les réductions massives d'effectifs et la limitation des hausses de salaires freinent la progression des coûts unitaires dans les entreprises de l'ouest du pays, favorisant une détente de l'inflation. Dans le climat de récession actuel, la revalorisation des salaires dans les seuls Länder de l'ex-RDA pèsera peu sur le niveau général des prix.

La France, qui a la plus faible inflation des pays occidentaux, reste dans une position peu préoccupante. Les hausses de taxes à la consommation et de tarifs publics se répercuteront sur les mouvements mensuels de l'indice, mais ne représentent pas un risque majeur de « contagion » dans le contexte actuel de faibles hausses de salaires et de concurrence commerciale accrue.

En Espagne et en Italie, mais surtout en Grande-Bretagne, l'environnement économique est affecté par le renchérissement des importations à la suite des dévaluations récentes. Bien que des dérapages de prix importants restent improbables, ces mouvements sur les changes devraient rendre plus difficile la laborieuse convergence avec les autres membres de la CEE.



Evolution mensuelle des prix à la consommation tous produits, sauf Grande-Bretagne (remboursements hypothécaires exclus). Données nationales non corrigées des variations saisonnières, sauf Etats-Unis.

RÉGION • L'Amérique du Sud

Le retour des Français

LES capitaux ont retrouvé le chemin de l'Amérique latine. En 1992, le solde des opérations en capital a atteint 43,8 milliards de dollars, selon le Fonds monétaire international, montant comparable à celui de 1991 mais très supérieur à ceux des années précédentes (5 milliards seulement en 1988 par exemple).

En fait, les investissements étrangers ne représentent que la moitié de ces 43,8 milliards. Ils se divisent par parts à peu près égales en investissements de portefeuille et en investissements directs. C'est évidemment ce dernier quart qui est économiquement le plus profitable à l'Amérique latine, le reste étant constitué pour l'essentiel de capitaux volatils à la recherche de fortes rémunérations sur les marchés monétaires et boursiers.

Il convient donc de relativiser les performances de la balance latino-américaine des capitaux. En 1980-1984, cette dernière recevait encore 12,3 % du total des investissements directs étrangers (IDE). Elle n'en accueille plus que 5 % aujourd'hui. La réorientation des IDE vers les pays les plus développés depuis le milieu des années 80 traduit l'évolution des stratégies des multinationales qui tiennent compte, désormais, des tendances à la régionalisation des échanges et à la construction de grands marchés.

Heureusement pour elle, l'Amérique latine a décidé de ne pas être absente de ce processus général : si difficiles à mettre en œuvre qu'ils soient, les différents ensembles régionaux récemment relancés ou créés (dont le Mercosur et le « Centro-américain 4 ») offriront à terme des cadres favorables au développement économique.

De nombreuses entreprises françaises ne s'y sont pas trompées, qui ont en particulier profité des programmes de privatisations pour s'implanter sur les marchés latino-américains. En Argentine ont ainsi pris pied France Télécom (avec la privatisation d'ENTEL), Aubert et Duval (avec celle d'Altos Hornos Zapla, représentant 140 000 tonnes de capacité de production d'acier), EDF et Saur (Edenor), Lyonnaise des eaux-Dumez (Services des eaux et d'assainissement de la ville de Buenos-Aires).

Toujours en Argentine, Cusenier-Argentine a racheté 50 % du capital d'Arnaldo Etchart dans le secteur des vins. Ailleurs, on observe l'apparition de l'UAP et des AGF dans deux fonds de retraite chiliens, eux-mêmes importants racheteurs de sociétés privatisées dans les pays voisins, la prise de contrôle par Rhône-Poulenc, au Venezuela, des activités de fabrication « filter tow » (matière première utilisée pour la fabrication des filtres de cigarettes), l'inauguration par Majorette d'une usine au Brésil, etc. On note que, dans ce dernier pays, les grands groupes français sont installés depuis longtemps (dans la chimie, le verre ou la grande distribution par exemple) et y pratiquent le réinvestissement. En Colombie, Total détient 40 % du très important champ pétrolier de Cusiana (le plus riche découvert au monde depuis dix ans). C'est aussi Total qui est aujourd'hui le premier producteur privé d'hydrocarbures en Argentine.

Il est certain que les exportations vers l'Amérique latine ont été vivement relancées par la politique d'ouverture des frontières qui y est partout pratiquée depuis quelques années. Mais elles ont été d'autant plus fortes que les partenaires de l'Amérique latine étaient eux-mêmes installés sur place. C'est le cas pour la France : on observe des corrélations nettes entre les efforts d'investissements directs des entreprises et les progrès commerciaux des exportateurs français, 1992 ayant sans doute marqué une étape importante de ce point de vue.

En Argentine, les exportations françaises ont augmenté de 91 %, la balance commerciale entre les deux pays, déficitaire pour la France en 1991, devenant largement excédentaire (+ 1,2 milliard de francs). Les ventes d'automobiles, le premier poste, ont progressé de 170 %, celles du secteur mécanique de 96 % et celle du secteur électrique de 157 %.

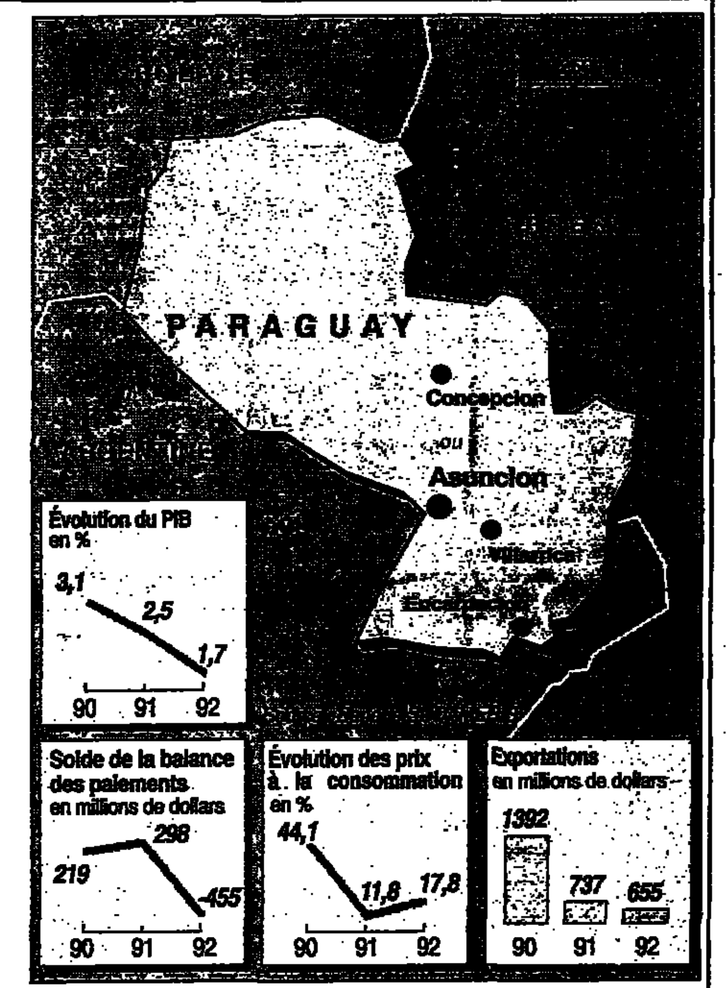
En Colombie et au Venezuela, les exportations françaises ont augmenté de 26 %, au Paraguay de 32,5 % et en Uruguay de 36 %. Dans ce dernier pays, la France est devenue le troisième investisseur étranger, derrière l'Argentine et les Etats-Unis ; la plupart de ses grandes marques y sont représentées : il était logique que les résultats commerciaux suivent.

Au Chili, où les exportations françaises ont augmenté de 12,2 % en 1992, on observe que les sociétés bien implantées profitent de l'essor économique du pays. C'est le cas d'Alcatel, qui détient 55 % du marché chilien du téléphone, bénéficiaire de l'expansion de ce secteur depuis la privatisation de 1987 (au rythme de 14 % par an).

Le Brésil et le Pérou font exception : les exportations françaises y ont baissé de respectivement 21,5 % et 4,5 %. Il est vrai que le Brésil est victime d'une récession (le PIB a diminué de 0,9 % en 1992) et que le Pérou est un marché encore marginal pour la France (il ne représente que 400 millions de francs par an environ, contre 3 à 4 milliards pour l'Argentine et le Brésil).

Au total, les marchés latino-américains n'absorbent encore que moins de 2 % des exportations françaises. Pour que ce pourcentage augmente, les flux d'investissements directs français en Amérique latine devront s'amplifier de leur côté. L'Amérique latine, dont c'est l'intérêt bien compris, ne pourra que les encourager.

Jean-Luc Chalumeau
économiste à la Banque *Sudameris*



PAYS • Le Paraguay

Difficultés financières

LE Paraguay a subi, pour la deuxième année consécutive en 1992, une sécheresse qui a affecté la production de coton (– 48 %), par ailleurs victime de la baisse des cours mondiaux (– 13,5 % en un an). Les exportations de ce produit essentiel pour l'économie du pays ont ainsi chuté de 40 % en valeur, et le PIB n'a que légèrement augmenté (+ 1,7 %).

La récession et une politique monétaire rigoureuse ont permis de limiter l'inflation à 17,8 %, taux néanmoins supérieur à celui observé en 1991. En effet, grâce à une stricte subordination des dépenses courantes et des investissements aux revenus réels de l'Etat, les pouvoirs publics ont pu obtenir un excédent budgétaire de 75,9 milliards de guaranis (44 millions de dollars), ce montant représentant 0,7 % du PIB et 38 % de l'excédent initialement prévu par la loi de finances. Le Paraguay se trouvait en 1992 en pleine réforme fiscale : par exemple, la TVA nouvellement mise en place n'a été appliquée qu'au deuxième semestre (elle a permis d'obtenir 8 % du revenu de l'Etat). Les prélèvements obligatoires, certains étant nouveaux ou temporaires comme l'impôt sur la réévaluation des actifs, d'autres traditionnels comme l'impôt sur le revenu, ainsi que les revenus complémentaires de l'Etat (royalties du barrage d'Itaipu) n'ont permis tous ensemble de financer au total que 69 % des dépenses prévues pour 1992. Ce sont surtout les investissements qui ont souffert de cette situation, le gouvernement les ayant sacrifiés pour assurer normalement les traitements des fonctionnaires, le service des retraites et le paiement des intérêts de la dette publique.

Les revenus du Paraguay sont à la fois insuffisants et instables. C'est ainsi qu'au début de 1993, l'Entité binationale d'Itaipu a interrompu ses règlements. Cette décision s'explique par le fait que les grandes entreprises brésiliennes distributrices d'électricité (Furnas et Eletrosul), principaux clients de l'Entité, doivent à cette dernière plus de 4 milliards de dollars, ce qui se répercute sur ses versements au Paraguay. Ces derniers étant interrompus, le gouvernement s'est trouvé dans l'impossibilité d'assurer les paiements extérieurs du pays depuis janvier 1993. La raréfaction des capitaux extérieurs, dont le solde n'a pas dépassé 50 millions de dollars, a entraîné une détérioration de la balance des paiements (– 455 millions) et une baisse des réserves de devises.

Pour surmonter ces difficultés, le programme de privatisations devrait être relancé. Le nouveau président, Juan Carlos Wasmosy, devra trouver des solutions aux problèmes financiers à la fois extérieurs et intérieurs sans pour autant changer d'orientation générale, selon ses engagements électoraux.

J.-L. C.

SECTEUR • L'industrie pétrolière

La crise du raffinage

L'ANNÉE écoulée n'a pas été particulièrement brillante pour le secteur pétrolier, qui a surtout poursuivi l'« absorption » des deux chocs provoqués par la crise du Golfe d'un côté, l'effondrement de l'URSS, de l'autre. Comme l'indique Olivier Appert, directeur des hydrocarbures au ministère de l'industrie, cette période *« restera d'abord dans les mémoires comme l'année où les marges du raffinage ont été les plus basses depuis dix ans »*. Dans la zone nord-ouest de l'Europe, la marge moyenne de raffinage sur frais, variable sur le brent (en francs par tonne), est tombée de 181 à 95 francs en 1992. Une chute inquiétante, car au-dessous de 100 francs le raffinage travaille à perte.

Cela s'est traduit dans les comptes des groupes. Ainsi, dans ce secteur du raffinage-distribution, les sept sociétés les plus importantes ont perdu en France 872 millions de francs.

Si, au début des années 80, la faiblesse des marges était due à l'existence de surcapacités de traitement, conjuguée à des prix élevés du brut, la situation est complètement différente aujourd'hui : *« Le prix du brut s'est effrité tout au long de l'année et le taux d'utilisation des capacités de raffinage reste élevé partout »*, souligne Olivier Appert.

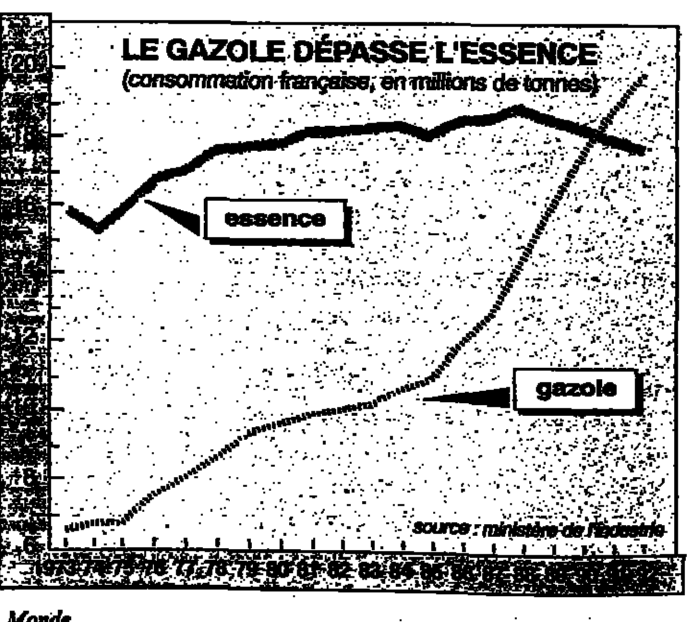
Une des causes conjoncturelles de ce marasme réside dans la faiblesse de la demande du monde occidental. Traditionnellement, en été, l'Europe exportait aux Etats-Unis. Ce n'est plus le cas depuis un an. S'y ajoutent les dépenses très importantes en matière de protection de l'environnement, qui pèsent sur l'outil industriel sans améliorer sa rentabilité. Ce tassement de la demande a des répercussions en amont, avec un prix du baril relativement stable depuis trois ans autour de 18 à 20 dollars.

Cette dégradation des marges a deux conséquences. La première est une réorientation stratégique des compagnies pétrolières américaines qui vont se développer en dehors de leurs frontières et viennent s'installer dans des zones où elles étaient peu présentes jusque-là, comme l'Afrique. Ce qui ne fait que renforcer la concurrence sur le marché mondial hors Etats-Unis. La deuxième est un ralentissement des investissements, mais surtout le lancement de programmes de restructurations comparables à ceux provoqués par le deuxième choc pétrolier de 1979. En France, l'annonce par Shell, le 14 mai, de 600 à 700 suppressions d'emplois en est l'une des illustrations.

Si ce phénomène est général, il est amplifié dans l'Hexagone par un décalage entre les produits offerts et la demande, comme on l'explique à la direction des hydrocarbures (DHYCA) : *« Si le marché français avait une structure proche de la moyenne européenne, l'outil de raffinage serait assez bien adapté. Mais la demande française est caractérisée par une très faible proportion de fioul lourd (conséquence du programme nucléaire) et par un poids très important du gazole dans les carburants. »* Aujourd'hui, pour les automobiles, en effet, la consommation de gazole dépasse celle de l'essence *(voir graphique)*, ce qui impose des importations. *A contrario*, la production d'essence, difficile à valoriser, remet en cause la rentabilité des raffineries.

Le bilan n'est guère plus encourageant pour l'exploitation et le forage en France. La production de pétrole brut a baissé de 2,4 %, tombant à 2,9 millions de tonnes, les deux tiers provenant du Bassin parisien. L'exploration a été une des plus faibles enregistrées depuis vingt-cinq ans et les investissements ont décru de 16,5 %. Afin de maintenir, voire de relancer des campagnes d'exploration, la direction des hydrocarbures songe à des mesures fiscales incitatives, comme un allégement des taxes et des redevances sur les nouveaux puits. En espérant attirer les opérateurs pétroliers. Des demandes de permis ont déjà été déposées pour la mer d'Iroise, au large du Finistère.

D. G.



Les graphiques et les cartes de ce supplément sont réalisés par le service infographique du *Monde*.